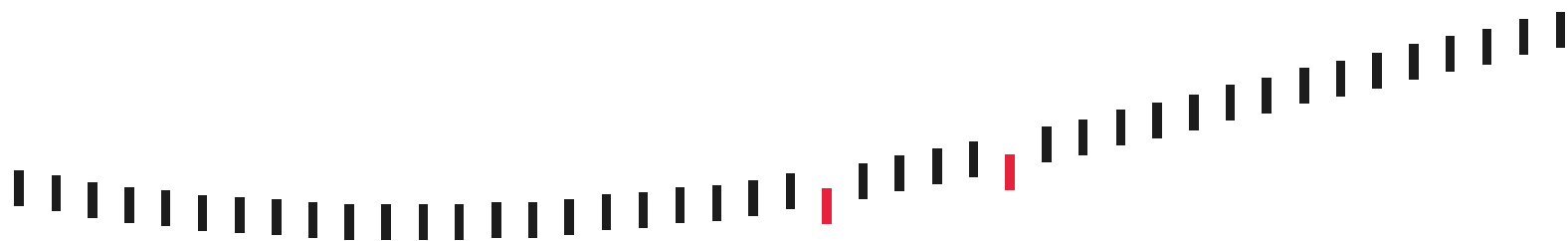


Rapport final

Analyse des différences salariales entre femmes et hommes sur la base de l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) 2020

Bâle, le 11.04.2023



Impressum

Analyse des différences salariales entre femmes et hommes sur la base de l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) 2020

Rapport final

11.04.2023

Client : Office fédéral de la statistique (OFS), Section Salaires et conditions de travail

Auteurs : Boris Kaiser et Thomas Möhr

Traduction : Jean-Pierre Bommer

Direction de projet côté client : Julia Ignaczewska

Direction de projet côté mandataire : Boris Kaiser

Proposition de citation :

Kaiser, B. & Möhr, T. (2023). « Analyse des différences salariales entre femmes et hommes sur la base de l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) 2020 ». BSS Volkswirtschaftliche Beratung. Étude sur mandat de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

BSS Volkswirtschaftliche Beratung AG

Aeschengraben 9

4051 Basel

T +41 61 262 05 55

contact@bss-basel.ch

www.bss-basel.ch

Table des matières

Impressum	i
Table des matières	ii
Index des tableaux	iv
Index des figures	ix
Abstract	1
Résumé.....	2
Situation initiale et objectifs	2
Base de données et approche méthodologique	2
Emploi et rémunération des femmes et hommes	3
Différences salariales expliquées et inexpliquées	3
1. Introduction.....	8
1.1 Situation initiale et objectifs	8
1.2 Base de données et approche méthodologique	8
1.3 Structure du rapport.....	9
2. Base de données et méthodologie	10
2.1 Base et traitement des données	10
2.2 Mesures des écarts salariaux	14
2.3 Décomposition des écarts salariaux	15
3. Analyse descriptive de l'emploi et de la rémunération des femmes et des hommes ...	21
3.1 Économie totale, secteurs privé et public	21
3.2 Analyse au cours du temps	23
3.3 Branches économiques	24
3.4 Grandes régions	28
3.5 Analyse selon d'autres critères	29
3.6 Salaires nets et paiements exceptionnels	45
4. Décomposition des écarts salariaux entre femmes et hommes	51
4.1 Économie totale, secteurs privé et public	51
4.2 Analyse au cours du temps	53
4.3 Branches économiques	56
4.4 Grandes régions	59
4.5 Analyse selon d'autres critères	60
5. Résumé des résultats	77
5.1 Emploi et rémunération des femmes et hommes	77

5.2 Différences salariales expliquées et inexpliquées	78
6. Bibliographie et liste des sources	82
Annexes.....	84
A. Description de la méthode.....	84
A.1 Mesure des écarts salariaux.....	84
A.2 Décomposition des écarts salariaux	85
A.3 Méthode d'estimation	85
A.4 Indications sur la mise en œuvre.....	88
B. Filtres	90
C. Agrégation par branches	91
D. Digression : évolution du coefficient de détermination R^2	94
E. Tableaux du chapitre 4.....	95
E.1 Économie totale.....	95
E.2 Secteur privé	102
E.3 Secteur public.....	118
F. Tableaux du chapitre 5.....	134
F.1 Économie totale.....	134
F.2 Secteur privé	156
F.3 Secteur public.....	177

Index des tableaux

Tableau 1 : Variables explicatives pour la décomposition des écarts salariaux (ESS 2020)	13
Tableau 2 : Exemple fictif pour les indicateurs d'écarts salariaux	15
Tableau 3 : Exemple chiffré, salaires et parts d'emplois avec deux caractéristiques.....	18
Tableau 4 : Exemple chiffré, décomposition salariale avec deux caractéristiques.....	19
Tableau 5 : Exemple chiffré, salaires et parts de l'emploi avec une seule caractéristique.....	20
Tableau 6 : Exemple chiffré, décomposition salariale avec une caractéristique	20
Tableau 7 : Nombre de cas et de personnes salariées par secteur	21
Tableau 8 : Salaires moyens et médians bruts par secteur	22
Tableau 9 : Salaires moyens et médians nets par secteur	23
Tableau 10 : Emplois et écarts salariaux selon la branche économique	25
Tableau 11 : Emplois et écarts salariaux par grande région.....	28
Tableau 12 : Emplois et écarts salariaux selon le groupe d'âge.....	30
Tableau 13 : Emplois et écarts salariaux selon les niveaux de formation	31
Tableau 14 : Emplois et écarts salariaux selon l'état civil	32
Tableau 15 : Emplois et écarts salariaux selon le statut de séjour	33
Tableau 16 : Emplois et écarts salariaux selon la position professionnelle	35
Tableau 17 : Emplois et écarts salariaux selon le groupe de professions	36
Tableau 18 : Emplois et écarts salariaux selon le niveau de compétence	40
Tableau 19 : Emplois et écarts salariaux selon les taux d'occupation.....	41
Tableau 20 : Emplois et écarts salariaux selon les taux d'occupation détaillés	42
Tableau 21 : Emplois et écarts salariaux selon la taille d'entreprise	43
Tableau 22 : Emplois et écarts salariaux selon la taille d'entreprise (+/- 50 employé(e)s).....	44
Tableau 23 : Emplois et écarts salariaux selon la taille d'entreprise (+/- 100).....	45
Tableau 24 : Salaire net moyen net par taux d'occupation et branche économique	46
Tableau 25 : Salaire net moyen par taux d'occupation et position professionnelle	47
Tableau 26 : Paiements exceptionnels par branche économique	48
Tableau 27 : Paiements exceptionnels par position professionnelle	50
Tableau 28 : Décomposition des écarts salariaux moyens par secteur économique.....	52
Tableau 29 : Décomposition des écarts salariaux 2012-2020, économie totale	54

Tableau 30 : Filtres partiels et unité d'analyse	90
Tableau 31 : Groupement des branches économiques selon NOGA 2008.....	91
Tableau 32 : Évolution du salaire moyen brut en 2012-2020, économie totale	95
Tableau 33 : Salaires bruts moyens selon la branche économique, économie totale	95
Tableau 34 : Salaires bruts moyens selon la grande région, économie totale	96
Tableau 35 : Salaires bruts moyens selon le groupe d'âge, économie totale.....	96
Tableau 36 : Salaires bruts moyens selon le niveau de formation achevée, économie totale ...	96
Tableau 37 : Salaires bruts moyens selon l'état civil, économie totale	97
Tableau 38 : Salaires bruts moyens selon le statut de séjour, économie totale	97
Tableau 39 : Salaires bruts moyens selon la position professionnelle, économie totale	97
Tableau 40 : Salaires bruts moyens selon le groupe de professions, économie totale	98
Tableau 41 : Salaires bruts moyens selon le niveau de compétence, économie totale	100
Tableau 42 : Salaires bruts moyens selon le taux d'occupation, économie totale.....	100
Tableau 43 : Salaires bruts moyens selon le taux d'occupation (détaillé), économie totale	100
Tableau 44 : Salaires bruts moyens selon la taille d'entreprise, économie totale	100
Tableau 45 : Salaires bruts moyens selon la taille d'entreprise (+/- 50), économie totale	101
Tableau 46 : Salaires bruts moyens selon la taille d'entreprise (+/- 100), économie totale	101
Tableau 47 : Évolution du salaire moyen brut standardisé en 2012-2020, secteur privé	102
Tableau 48 : Emplois et écarts salariaux selon la branche économique, secteur privé	102
Tableau 49 : Salaires bruts moyens selon la branche économique, secteur privé.....	103
Tableau 50 : Emplois et écarts salariaux selon la grande région, secteur privé.....	104
Tableau 51 : Salaires bruts moyens selon la grande région, secteur privé	104
Tableau 52 : Emplois et écarts salariaux selon le groupe d'âge, secteur privé	105
Tableau 53 : Salaires bruts moyens selon le groupe d'âge, secteur privé	105
Tableau 54 : Emplois et écarts salariaux selon le niveau de formation, secteur privé	105
Tableau 55 : Salaires bruts moyens selon le niveau de formation, secteur privé.....	105
Tableau 56 : Emplois et écarts salariaux selon l'état civil, secteur privé	106
Tableau 57 : Salaires bruts moyens selon l'état civil, secteur privé.....	106
Tableau 58 : Emplois et écarts salariaux selon la nationalité / statut de séjour, secteur privé.	106
Tableau 59 : Salaires bruts moyens selon la nationalité / statut de séjour, secteur privé	107
Tableau 60 : Emplois et écarts salariaux selon la position professionnelle, secteur privé	107
Tableau 61 : Salaires bruts moyens selon la position professionnelle, secteur privé.....	107
Tableau 62 : Emplois et écarts salariaux selon le groupe de professions, secteur privé	108

Tableau 63 : Salaires bruts moyens selon le groupe de professions, secteur privé.....	110
Tableau 64 : Emplois et écarts salariaux selon le niveau de compétence, secteur privé.....	111
Tableau 65 : Salaires bruts moyens selon le niveau de compétence, secteur privé	112
Tableau 66 : Emplois et écarts salariaux selon le taux d'occupation, secteur privé	112
Tableau 67 : Salaires bruts moyens selon le taux d'occupation, secteur privé	112
Tableau 68 : Emplois et écarts salariaux selon le taux d'occupation (détaillé), secteur privé ..	112
Tableau 69 : Salaires bruts moyens selon le taux d'occupation (détaillé), secteur privé	113
Tableau 70 : Emplois et écarts salariaux selon la taille d'entreprise, secteur privé.....	113
Tableau 71 : Salaires bruts moyens selon la taille d'entreprise, secteur privé	113
Tableau 72 : Emplois et écarts salariaux selon la taille d'entreprise (+/- 50), secteur privé	113
Tableau 73 : Salaires bruts moyens selon la taille d'entreprise (+/- 50), secteur privé	114
Tableau 74 : Emplois et écarts salariaux selon la taille d'entreprise (+/- 100), secteur privé ...	114
Tableau 75 : Salaires bruts moyens selon la taille d'entreprise (+/- 100), secteur privé	114
Tableau 76 : Salaires nets moyens par taux d'occupation et branche écon., secteur privé	114
Tableau 77 : Salaire net moyen par taux d'occupation et position prof., secteur privé	115
Tableau 78 : Paiements exceptionnels par branche économique, secteur privé	116
Tableau 79 : Paiements exceptionnels par position professionnelle, secteur privé	117
Tableau 80 : Évolution du salaire moyen brut standardisé en 2012-2020, secteur public	118
Tableau 81 : Emplois et écarts salariaux selon la branche économique, secteur public.....	118
Tableau 82 : Salaires bruts moyens selon la branche économique, secteur public	119
Tableau 83 : Emplois et écarts salariaux selon la grande région, secteur public	120
Tableau 84 : Salaires bruts moyens selon la grande région, secteur public	120
Tableau 85 : Emplois et écarts salariaux selon le groupe d'âge, secteur public	121
Tableau 86 : Salaires bruts moyens selon le groupe d'âge, secteur public.....	121
Tableau 87 : Emplois et écarts salariaux selon le niveau de formation, secteur public.....	121
Tableau 88 : Salaires bruts moyens selon le niveau de formation, secteur public	122
Tableau 89 : Emplois et écarts salariaux selon l'état civil, secteur public.....	122
Tableau 90 : Salaires bruts moyens selon l'état civil, secteur public	122
Tableau 91 : Emplois et écarts salariaux selon la nationalité / statut de séjour, sect. public ...	123
Tableau 92 : Salaires bruts moyens selon la nationalité / statut de séjour, secteur public.....	123
Tableau 93 : Emplois et écarts salariaux selon la position professionnelle, secteur public	123
Tableau 94 : Salaires bruts moyens selon la position professionnelle, secteur public	124
Tableau 95 : Emplois et écarts salariaux selon le groupe de professions, secteur public	124

Tableau 96 : Salaires bruts moyens selon le groupe de professions, secteur public	126
Tableau 97 : Emplois et écarts salariaux selon le niveau de compétence, secteur public	128
Tableau 98 : Salaires bruts moyens selon le niveau de compétence, secteur public	128
Tableau 99 : Emplois et écarts salariaux selon le taux d'occupation, secteur public	128
Tableau 100 : Salaires bruts moyens selon le taux d'occupation, secteur public	129
Tableau 101 : Emplois et écarts salariaux selon le taux d'occupation (détaillé), sect. public...	129
Tableau 102 : Salaires bruts moyens selon le taux d'occupation (détaillé), secteur public	129
Tableau 103 : Emplois et écarts salariaux selon la taille d'entreprise, secteur public	129
Tableau 104 : Salaires bruts moyens selon la taille d'entreprise, secteur public	130
Tableau 105 : Emplois et écarts salariaux selon la taille d'entreprise (+/- 50), secteur public .	130
Tableau 106 : Salaires bruts moyens selon taille d'entreprise (+/- 50), secteur public.....	130
Tableau 107 : Emplois et écarts salariaux selon la taille d'entreprise (+/- 100), sect. public....	130
Tableau 108 : Salaires bruts moyens selon la taille d'entreprise (+/- 100), secteur public.....	131
Tableau 109 : Salaire net moyen par taux d'occupation et branche écon., secteur public.....	131
Tableau 110 : Salaire net moyen par taux d'occupation et position prof., secteur public	132
Tableau 111 : Paiements exceptionnels par branche économique, secteur public	132
Tableau 112 : Paiements exceptionnels par position professionnelle, secteur public	133
Tableau 113 : Résultats de l'estimation régressive, économie totale	134
Tableau 114 : Décomposition par branche économique, économie totale	139
Tableau 115 : Décomposition par grande région, économie totale	142
Tableau 116 : Décomposition par groupe d'âge, économie totale	142
Tableau 117 : Décomposition par niveau de formation achevée, économie totale	143
Tableau 118 : Décomposition par état civil, économie totale	144
Tableau 119 : Décomposition par nationalité / statut de séjour, économie totale	145
Tableau 120 : Décomposition par position professionnelle, économie totale	145
Tableau 121 : Décomposition par groupe de professions, économie totale	146
Tableau 122 : Décomposition par niveau de compétence, économie totale	152
Tableau 123 : Décomposition par taux d'occupation, économie totale	153
Tableau 124 : Décomposition par taux d'occupation (détaillé), économie totale	153
Tableau 125 : Décomposition par taille d'entreprise, économie totale	154
Tableau 126 : Décomposition par taille d'entreprise, (+/- 50), économie totale.....	155
Tableau 127 : Décomposition par taille d'entreprise, (+/- 100), économie totale.....	155
Tableau 128 : Résultats de l'estimation régressive, secteur privé	156

Tableau 129 : Décomposition des écarts salariaux de 2012-2020, secteur privé	160
Tableau 130 : Décomposition par branche économique, secteur privé	161
Tableau 131 : Décomposition par grande région, secteur privé	163
Tableau 132 : Décomposition par groupe d'âge, secteur privé.....	164
Tableau 133 : Décomposition par niveau de formation achevée, secteur privé	164
Tableau 134 : Décomposition par état civil, secteur privé	165
Tableau 135 : Décomposition par nationalité / statut de séjour, secteur privé	166
Tableau 136 : Décomposition par position professionnelle, secteur privé.....	167
Tableau 137 : Décomposition par groupe de professions, secteur privé	167
Tableau 138 : Décomposition par niveau de compétence, secteur privé	173
Tableau 139 : Décomposition par taux d'occupation, secteur privé.....	174
Tableau 140 : Décomposition par taux d'occupation (détaillé), secteur privé.....	174
Tableau 141 : Décomposition par taille d'entreprise, secteur privé	175
Tableau 142 : Décomposition par taille d'entreprise, (+/- 50), secteur privé	176
Tableau 143 : Décomposition par taille d'entreprise, (+/- 100), secteur privé	176
Tableau 144 : Résultats de l'estimation régressive, secteur public	177
Tableau 145 : Décomposition des écarts salariaux en 2012-2020, secteur public.....	181
Tableau 146 : Décomposition par branche économique, secteur public	182
Tableau 147 : Décomposition par grande région, secteur public.....	184
Tableau 148 : Décomposition par groupe d'âge, secteur public	185
Tableau 149 : Décomposition par niveau de formation achevée, secteur public	185
Tableau 150 : Décomposition par état civil, secteur public	186
Tableau 151 : Décomposition par nationalité / statut de séjour, secteur public.....	186
Tableau 152 : Décomposition par position professionnelle, secteur public	187
Tableau 153 : Décomposition par groupe de professions, secteur public	188
Tableau 154 : Décomposition par niveau de compétence, secteur public	193
Tableau 155 : Décomposition par taux d'occupation, secteur public	194
Tableau 156 : Décomposition par taux d'occupation (détaillé), secteur public	195
Tableau 157 : Décomposition par taille d'entreprise, secteur public.....	195
Tableau 158 : Décomposition par taille d'entreprise, (+/- 50), secteur public.....	196
Tableau 159 : Décomposition par taille d'entreprise, (+/- 100), secteur public.....	196

Index des figures

Figure 1 : Différences salariales par secteur et au fil du temps	5
Figure 2 : Décomposition de l'écart salarial	16
Figure 3 : Évolution des salaires moyens et des écarts salariaux de 2012 à 2020	24
Figure 4 : Salaire moyen par branche économique	27
Figure 5 : Salaire moyen par grande région.....	29
Figure 6 : Salaire moyen par groupe d'âge	30
Figure 7 : Salaire moyen par niveau de formation achevée	32
Figure 8 : Salaire moyen par état civil	33
Figure 9 : Salaire moyen par statut de séjour (nationalité)	34
Figure 10 : Salaire moyen par position professionnelle	35
Figure 11 : Salaire moyen par groupes de professions (profession exercée)	39
Figure 12 : Salaire moyen par niveau de compétence.....	40
Figure 13 : Salaire moyen par taux d'occupation	41
Figure 14 : Salaire moyen par taux d'occupation détaillé	42
Figure 15 : Salaire moyen par taille d'entreprise.....	43
Figure 16 : Salaire moyen par taille d'entreprise (+/- 50 employé(e)s)	44
Figure 17 : Salaire moyen par taille d'entreprise (+/- 100).....	45
Figure 18 : Répartition des salaires nets selon les sexes	46
Figure 19 : Décomposition des écarts salariaux par secteur économique	53
Figure 20 : Part inexpliquée des écarts salariaux par secteur économique	53
Figure 21 : Écart salarial global et inexpliqué de 2012 à 2020, par secteurs	55
Figure 22 : Décomposition des écarts salariaux par branche économique	57
Figure 23 : Part inexpliquée des écarts salariaux par branche économique	58
Figure 24 : Décomposition des écarts salariaux par grande région.....	59
Figure 25 : Part inexpliquée des écarts salariaux par grande région.....	60
Figure 26 : Décomposition des écarts salariaux par groupe d'âge	61
Figure 27 : Part inexpliquée des écarts salariaux par groupe d'âge.....	61
Figure 28 : Décomposition des écarts salariaux par niveau de formation	63
Figure 29 : Part inexpliquée des écarts salariaux par niveau de formation	63

Figure 30 : Décomposition des écarts salariaux par état civil	64
Figure 31 : Part inexpliquée des écarts salariaux par état civil	64
Figure 32 : Décomposition des écarts salariaux par statut de séjour	65
Figure 33 : Part inexpliquée des écarts salariaux par statut de séjour	66
Figure 34 : Décomposition des écarts salariaux par position professionnelle	67
Figure 35 : Part inexpliquée des écarts salariaux par position professionnelle	67
Figure 36 : Décomposition des écarts salariaux par groupe de professions	69
Figure 37 : Part inexpliquée des écarts salariaux par groupe de professions	70
Figure 38 : Décomposition des écarts salariaux par niveau de compétence	71
Figure 39 : Part inexpliquée des écarts salariaux par niveau de compétence	71
Figure 40 : Décomposition des écarts salariaux par taux d'occupation	72
Figure 41 : Part inexpliquée des écarts salariaux par taux d'occupation	72
Figure 42 : Décomposition des écarts salariaux par taux d'occupation détaillé	73
Figure 43 : Part inexpliquée des écarts salariaux par taux d'occupation détaillé	73
Figure 44 : Décomposition des écarts salariaux par taille d'entreprise	74
Figure 45 : Part inexpliquée des écarts salariaux par taille d'entreprise	74
Figure 46 : Décomposition des écarts salariaux par taille d'entreprise, (+/- 50)	75
Figure 47 : Part inexpliquée des écarts salariaux par taille d'entreprise, (+/- 50)	75
Figure 48 : Décomposition des écarts salariaux par taille d'entreprise, (+/- 100)	76
Figure 49 : Part inexpliquée des écarts salariaux par taille d'entreprise, (+/- 100)	76
Figure 50 : Différences salariales par secteur et au fil du temps	79
Figure 51 : Digression : évolution du coefficient de détermination R^2	94

Abstract

La présente étude réalisée sur mandat de l'Office fédéral de la statistique (OFS) analyse les différences salariales entre femmes et hommes sur le marché suisse du travail à partir de l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) 2020. Elle constitue une mise à jour de l'étude précédente, qui se basait sur l'ESS 2018. Ses résultats présentent la part de l'écart salarial global qui émane des facteurs d'influence observables, tels l'âge, le niveau de formation, la branche, la profession, etc., ainsi que la part qui ne peut pas être expliquée.

Mesuré en valeur moyenne, le salaire brut standardisé sur un plein temps des hommes atteint dans l'économie totale du pays 8'317 francs par mois. Les femmes gagnent en moyenne 18.0% de moins, soit 6'817 francs. Dans le secteur privé, l'écart salarial, mesuré en valeurs moyennes, est avec 19.5% supérieur à celui du secteur public (15.1%).

Pour déterminer économétriquement dans quelle mesure certaines caractéristiques observées (âge, niveau de formation, branche, profession, etc.) peuvent expliquer les écarts de rémunération, on recourt aux salaires logarithmiques. À partir des salaires bruts logarithmiques, l'écart moyen entre femmes et hommes, dans l'économie totale, atteint environ 16.4%, dont près de la moitié sont expliqués par les facteurs d'influence pris en considération. L'écart salarial inexpliqué pour l'économie totale atteint ainsi 7.8%. Cette valeur reflète ce que les femmes gagnent en moins que les hommes en pourcent, compte tenu des mêmes caractéristiques observées. Comparé à 2018, l'écart salarial inexpliqué (8.1%) a donc très légèrement diminué.

Sur la base des salaires bruts logarithmiques, les femmes gagnent dans le secteur privé en moyenne 18% de moins que les hommes, un écart dont 55% sont attribuables aux caractéristiques prises en considération. Compte tenu des caractéristiques comparables observées, dans le secteur privé, les femmes gagnent près de 8.1% de moins que les hommes. Cette valeur était pratiquement identique à celle de 2018 (8.2%). Dans le secteur public, la différence salariale globale, avec 14.9%, est moindre que dans le privé. 53% de cet écart, soit un peu plus de la moitié, peuvent s'expliquer par les différentes caractéristiques observables. Ainsi, en moyenne, les femmes gagnent dans le secteur public près de 7% de moins que les hommes à caractéristique comparable. En 2018, l'écart salarial inexpliqué dans le secteur public était donc inférieur, avec 6.2%. Cette différence se situe toutefois dans le cadre de l'incertitude statistique qui subsiste du fait que le sondage repose sur un échantillonnage.

En interprétant ces résultats, il convient d'observer que la différence inexpliquée ne doit pas être comprise en tant que mesure quantitative de la discrimination salariale.

La présente étude comporte de nombreux résultats dans différents secteurs du marché du travail (par exemple les branches, les professions et les grandes régions), ainsi que dans le cadre des différentes catégories de salarié(e)s (par exemple selon les niveaux de formation et des âges).

Résumé

Situation initiale et objectifs

En Suisse, le salaire moyen des femmes est nettement inférieur à celui des hommes. Les écarts salariaux entre sexes font régulièrement l'objet de discussions publiques et politiques. L'Office fédéral de la statistique fournit une importante base d'information sur ce thème en commanditant régulièrement depuis 2005 des études sur les disparités salariales du marché suisse du travail à partir de l'enquête suisse sur la structure des salaires. La décomposition de l'écart salarial global en parts expliquées et inexpliquées est un élément majeur des analyses effectuées. Cette décomposition démontre quel écart salarial, à partir de différences spécifiques aux sexes, repose sur les caractéristiques observables, tels l'âge, le niveau de formation, la branche, la profession, etc., ainsi que quelle différence de salaire ne peut pas être expliquée par ces caractéristiques.

Le but de la présente étude est de mettre à jour les résultats d'enquêtes précédentes en s'appuyant sur l'ESS 2020. La première partie de l'étude est consacrée à la description de l'emploi et de la rémunération des femmes et des hommes, compte tenu des différentes caractéristiques du marché du travail. La seconde partie porte sur la présentation des écarts salariaux, soit l'analyse de leurs parts expliquées et inexpliquées.

Base de données et approche méthodologique

L'ESS 2020 constitue la base de données de la présente étude. Le jeu de données englobe près de 47'000 entreprises et 2,1 millions de salarié(e)s des secteurs secondaire et tertiaire de Suisse. Conformément aux directives du mandant, l'approche méthodologique utilisée reste identique à celle des études précédentes pour s'assurer de leur comparabilité au fil du temps.¹ Ceci concerne notamment les aspects méthodologiques suivants :

- *Restriction de l'échantillonnage* : les observations débouchant sur des valeurs manquantes ou non plausibles sont prioritairement exclues. Après cette restriction, l'échantillonnage se réfère à une population de 3,7 millions de salarié(e)s.
- *Indices des écarts salariaux* : l'explication des écarts salariaux repose sur les salaires bruts moyens logarithmiques. Les salaires bruts sont standardisés sur un emploi à plein temps, compte tenu des charges sociales, des indemnités pour le travail en équipe, du dimanche et de nuit, d'un douzième du 13^e salaire mensuel et d'un douzième des prestations annuelles irrégulières.
- *Méthode d'estimation* : la décomposition statistique des écarts salariaux en parts expliquées et inexpliquées se déroule au moyen de la méthode Oaxaca-Blinder, basée sur la régression OLS.
- *Facteurs d'explication utilisés* : l'analyse tient compte des caractéristiques suivantes : âge, ancienneté, formation, état civil, nationalité/statut de séjour, position professionnelle (hiérarchique), profession, taille de l'entreprise, branche, grande région, taux d'occupation, ainsi que

¹ L'étude précédente la plus récente est de Kaiser & Möhr (2021), et repose sur l'ESS 2018.

d'autres critères de recrutement et de rémunération. La spécification des facteurs explicatifs est maintenue de manière exacte.

Emploi et rémunération des femmes et hommes

L'analyse se réfère à une population de base de 3.7 millions de salarié(e)s d'entreprises suisses des secteurs secondaire et tertiaire. La part des femmes dans l'ensemble de l'économie est de 44%. Le salaire mensuel brut des femmes, standardisé sur un plein temps, atteint en moyenne 6'817 francs, celui des hommes 8'317 francs. Autrement dit, le *salaire moyen* des femmes est inférieur de 18% à celui des hommes. Outre la différence salariale moyenne, l'écart médian est lui aussi significatif. Le médian correspond au salaire d'une personne qui se situe exactement au centre de la distribution salariale. Autrement dit, une moitié des salarié(e)s obtient un salaire supérieur, et l'autre moitié un salaire inférieur au médian. Le salaire brut médian des femmes est de 6'090 francs par mois, celui des hommes de 6'921 francs. Ainsi, sur la base du médian, le salaire des femmes est inférieur de 12% à celui des hommes.

Dans le secteur privé, les femmes représentent 42% des salarié(e)s. Dans le secteur public (Confédération, cantons, communes, districts et collectivités publiques), leur part atteint 53%. L'écart salarial entre femmes et hommes, mesuré en valeur moyenne, est plus élevé dans le secteur privé (-19.5%) que dans le secteur public (-15.1%). Quant à l'écart salarial médian, la différence entre les secteurs y est moins marquée (-13.8% dans le secteur privé, -12.6% dans le secteur public).

Femmes et hommes se répartissent de cas en cas de manière très diversifiée sur le marché du travail : les hommes sont plus nombreux dans l'industrie et les activités manufacturières, tandis que les femmes sont très présentes dans les activités sanitaires et sociales notamment (78%), ainsi que dans le commerce de détail (67%).

Il apparaît d'autre part que la répartition des *salaires net* et des *paiements spéciaux* (p. ex. les bonus) se différencie très clairement entre les sexes. Le salaire net moyen des femmes est inférieur de 33% au salaire net moyen des hommes. Les femmes sont surreprésentées dans le domaine des bas salaires nets de moins de 5'000 francs, ce qui s'explique, entre autres, par davantage d'activité à temps partiel. En outre, la part moyenne des paiements spéciaux dans le salaire brut est plus faible chez les femmes que chez les hommes.

Différences salariales expliquées et inexpliquées

La décomposition des écarts salariaux en parts expliquées et inexpliquées fournit les résultats majeurs de la présente étude. Ces deux grandeurs se définissent de la manière suivante :

- *L'écart salarial expliqué (part expliquée)* : il détermine quantitativement l'écart salarial entre femmes et hommes qui s'explique par les différences de caractéristiques observables, telles la profession, la branche, la formation, le statut professionnel, etc.
- *L'écart salarial inexpliqué (part inexpliquée)* : cette part définit les différences qui subsistent après que l'on ait comparé les revenus des femmes et des hommes qui présentent en moyenne les mêmes facteurs explicatifs observés, telles la formation, la profession, la branche, etc. Ainsi,

un écart salarial inexpliqué apparaît quand les femmes et les hommes, à caractéristiques comparables, obtiennent des salaires moyens différents. L'écart salarial inexpliqué est aussi appelé « différence salariale résiduelle » ou « différence salariale ajustée ».

La méthode utilisée pour décomposer la différence salariale repose sur les salaires bruts logarithmiques moyens et peut être approximativement interprétée comme différence de pourcentage. Étant donné que l'ESS constitue un échantillonnage, et non un recensement complet, ses résultats sont liés à une certaine incertitude statistique. Pour quantifier cette incertitude, on précise l'intervalle de confiance 95% pour certains des résultats retenus. Cet intervalle décrit avec un taux de sécurité statistique élevé la marge de fluctuation dans laquelle se meuvent les valeurs réelles.

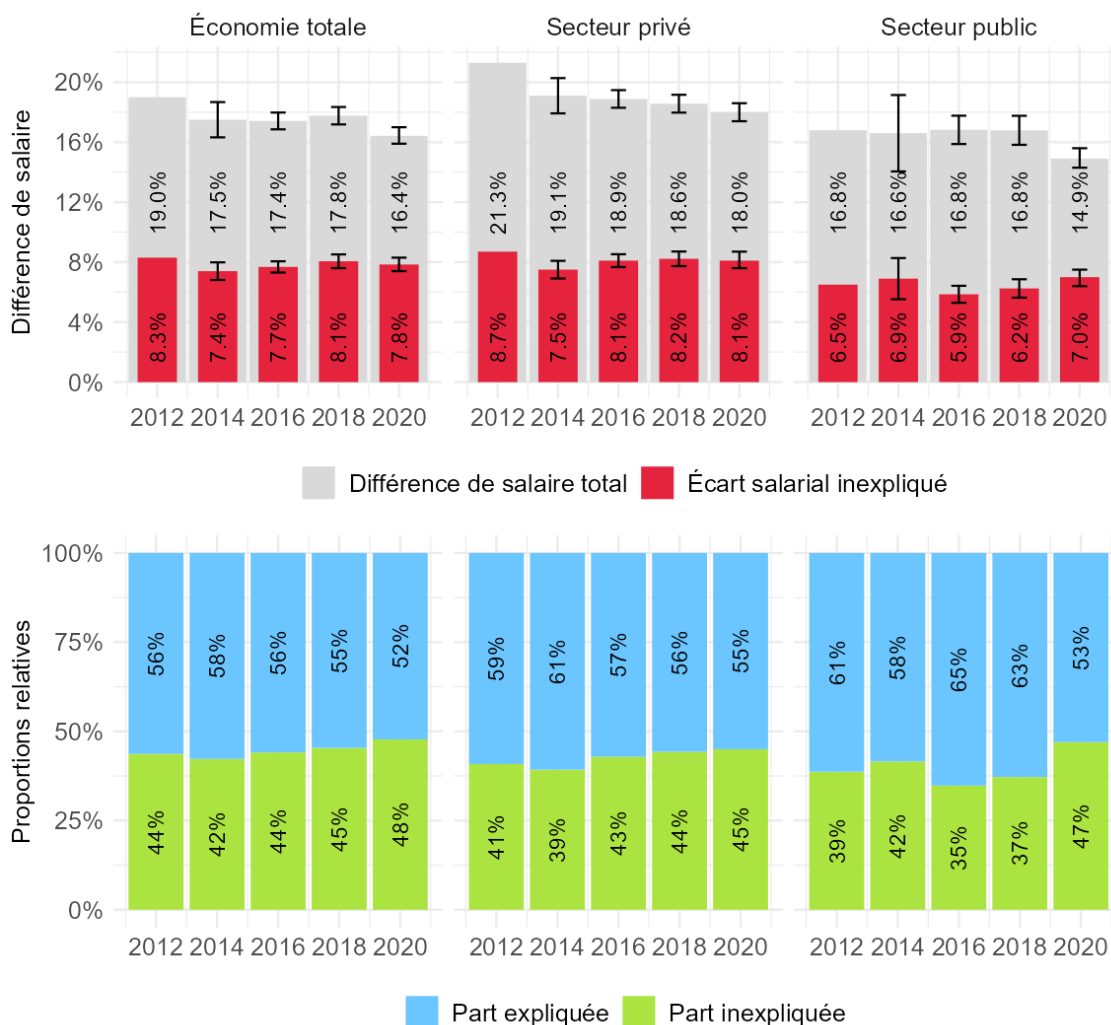
Résultats par secteurs et au fil du temps

La Figure 1 illustre les principaux résultats relatifs aux différences salariales d'un secteur à l'autre (économie totale, secteurs privé et public). En outre, les résultats les plus récents (ESS 2020) sont comparés avec ceux de la période 2012-2018. Dans l'économie totale, l'écart salarial moyen en 2020 basé sur les salaires bruts logarithmiques est de 0.164 au désavantage des femmes.² Ce qui signifie que le salaire moyen des femmes, standardisé pour un emploi à temps plein, est inférieur de près de 16.4% à celui des hommes, standardisé pour un emploi à temps plein. Conformément aux résultats de la décomposition salariale, plus de la moitié (52%) de cet écart résulte de facteurs explicatifs, tels l'âge, le niveau de formation, la branche, etc. Ainsi, l'écart salarial dans l'économie totale atteint 0.078. Autrement dit, les femmes, compte tenu de caractéristiques observables comparables, gagnent en moyenne 7.8% de moins que les hommes. L'intervalle de confiance représente [0.074; 0.083], de sorte que l'écart salarial inexpliqué se meut dans cet espace avec une sécurité statistique élevée.

Il ressort par ailleurs de la Figure 1 que dans le secteur privé, les femmes gagnaient en 2020 en moyenne 18% de moins que les hommes. 55% de cet écart sont attribuables aux différences dans les caractéristiques prises en considération. Compte tenu des caractéristiques observées comparables, les femmes obtiennent en moyenne dans le secteur privé une rémunération inférieure de près de 8.1% à celle des hommes. En 2018, cet écart était pratiquement identique (8.2%). Dans le secteur public, la différence salariale globale entre les sexes était en 2020 inférieure à celle du secteur privé (14.9%). 53% de cet écart, soit un peu plus de la moitié, peuvent s'expliquer par les facteurs d'influence observés. Ainsi, dans le secteur public, les femmes gagnent en moyenne 7% de moins que les hommes à caractéristique comparable. La différence salariale inexpliquée dans le secteur public, avec 6.2%, était inférieure deux années auparavant. Cette différence se situe toutefois dans le domaine de l'incertitude statistique qui résulte du sondage par échantillonnage.

² L'écart salarial basé sur les salaires logarithmiques bruts diffère légèrement de l'écart exact précisé ci-dessus. La mise en logarithme est toutefois indiquée pour décomposer l'écart salarial en parties expliquées et inexpliquées selon la méthode Oaxaca-Blinder.

Figure 1 : Différences salariales par secteur et au fil du temps



Remarques : Les intervalles de confiance pour l'année 2012 font défaut parce que l'étude concernée ne fournit pas de donnée correspondante. Les intervalles de confiance pour 2014 sont plus importants parce que le correctif de finitude a été négligé. Source : ESS 2012-2020, économie totale. Calculs : Kaiser & Möhr (ESS 2016-2020), Strub & Bannwart (2017, ESS 2014) et Strub et al. (2016, ESS 2012).

La différence salariale inexpliquée ne doit pas être interprétée comme une mesure quantitative de discrimination salariale.

Branches économiques

Les affirmations ci-après se rapportent à l'économie totale et à la différence salariale entre les logarithmes des salaires bruts. Comme les différences entre les logarithmes des salaires bruts peuvent être interprétées approximativement comme des différences en pourcentage, les pourcentages sont indiqués ci-après afin de faciliter la lecture. On observe de grandes différences dans les écarts salariaux moyens d'une branche économique à l'autre. Une différence salaire relativement faible se retrouve par exemple dans la branche « hébergement et restauration » (7%). Elle est la plus élevée dans la branche « services financiers et assurances » (32%), suivie des branches « fabrication de machines et équipements » (24%) et « information et communication » (23%).

La différence salariale inexpliquée diffère elle aussi fortement d'une branche à l'autre. Elle est la plus élevée (15%) dans la branche « autres industries manufacturières ». Une différence salariale inexpliquée relativement faible peut être observée dans la branche « arts, spectacles et activités récréatives » (3%).

Grandes régions

Il ressort de l'analyse distincte des grandes régions de Suisse que les écarts salariaux moyens s'étendent de 12% dans la région lémanique à 23% dans la grande région Zurich. L'importance de ces écarts régionaux s'explique dans une large mesure par les facteurs d'influence observés, tels les branches, professions, tailles d'entreprise, etc. L'écart salarial *inexpliqué* varie de façon moins marquante et se situe entre 7% (région lémanique, Espace Mittelland et grande région Zurich) et 11% (Suisse orientale).

Autres caractéristiques

Outre les branches et les régions, l'analyse des écarts salariaux a également inclus d'autres dimensions. En voici les principaux résultats :

- *Selon l'âge* : dans les groupes d'employé(e)s plus âgés, l'écart salarial inexpliqué est nettement plus élevé que chez les jeunes (3% chez les moins de 30 ans ; 10% chez les plus de 49 ans).
- *Selon le niveau de formation* : on observe d'importants écarts salariaux entre les différents groupes (de 6% chez les titulaires de brevets d'enseignement de divers degrés, jusqu'à 22% chez les diplômés HES-HEP). En revanche, la différence salariale inexpliquée varie moins fortement (de 4% dans le groupe « maturité gymnasiale, maturité professionnelle ou spécialisée », à 8% chez les employé(e)s ou salarié(e)s sans diplôme post-obligatoire).
- *Selon l'état civil* : chez les femmes et hommes célibataires, l'écart salarial inexpliqué est de 3%, mais nettement supérieur chez les employé(e)s marié(e)s (10%).
- *Selon le statut de séjour* : les différences salariales inexpliquées entre sexes ne varient que modérément entre employé(e)s suisses d'un côté, et étrangers aux différents statuts de séjour de l'autre (entre 6% et 8%).
- *Selon la position professionnelle* : les écarts salariaux ont tendance à augmenter avec le niveau de hiérarchie. On observe la différence salariale inexpliquée la plus élevée chez les cadres supérieurs (15%).
- *Selon la profession exercée et le niveau de compétence* : on observe de grandes différences dans l'écart salarial inexpliqué entre les différents groupes de professions. Ils s'étendent de 2% (groupe « juristes, sciences sociales et métiers culturels ») à 21% (« métiers de montage »).
- *Selon les taux d'occupation* : les différences salariales inexpliquées ne présentent pas de corrélation claire avec le taux d'occupation. La différence salariale expliquée par les facteurs d'influence utilisés dans le modèle est toutefois nettement supérieure (près de 8%) chez les employé(e)s à plein temps que celles / ceux à temps partiel (près de 1%). Cela signifie que les variables utilisées dans le modèle peuvent surtout expliciter les écarts salariaux des employé(e)s à plein temps, alors qu'elles n'ont pas une grande valeur explicative pour les différences de salaire de celles / ceux à temps partiel.

- *Selon la taille des entreprises* : l'écart salarial inexplicé décroît avec l'augmentation de la taille de l'entreprise. Il atteint 9% dans les petites entreprises de moins de 20 salarié(e)s, et 7% dans celles qui comptent 1000 salarié(e)s et davantage.

1. Introduction

1.1 Situation initiale et objectifs

Sur le marché suisse du travail, le salaire moyen des femmes se situe bien en-dessous de celui des hommes. Cet état de fait soulève la question : dans quelle mesure peut-on expliquer cet écart salarial à l'aide de facteurs objectifs, telles la profession, la formation et la branche ? Depuis 2005, sur mandat de l'Office fédéral de la statistique (OFS), des études visant à déterminer ces écarts sont régulièrement réalisées à partir de l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS). La plus récente de ces études est celle de Kaiser & Möhr (2021), qui s'appuie sur l'ESS 2018.³

L'objectif de la présente étude est d'actualiser les résultats d'enquêtes précédentes en s'appuyant sur l'ESS 2020. Sa contribution majeure réside dans la décomposition de l'écart salarial global en parts expliquées et inexpliquées. Cette décomposition montre quels écarts résultent des différences de caractéristiques observables entre sexes, tels l'âge, le niveau de formation, la branche, la profession, etc., et quels écarts ne peuvent pas s'expliquer par ces mêmes critères observables. La présente étude fournit une contribution au débat public et politique sur l'(in)égalité salariale en Suisse en tant que base d'information.

Cette analyse empirique comporte deux parties majeures. Dans le premier volet, on commence par définir de manière descriptive l'activité professionnelle et la rémunération des femmes et des hommes. On y présente leur répartition et les niveaux d'écarts salariaux sur le marché du travail (par exemple les branches). La seconde partie est exclusivement consacrée à l'explication statistique des différences de salaires. À l'aide de méthodes économétriques, les écarts salariaux observés sont décomposés en parts expliquées et inexpliquées.

1.2 Base de données et approche méthodologique

Toutes les analyses de la présente étude reposent sur l'ESS 2020. L'ensemble des données porte sur près de 47'000 entreprises et 2.1 millions de salarié(e)s des secteurs économiques secondaire et tertiaire de la Suisse (Office fédéral de la statistique, 2022). L'ESS constitue la principale base de données pour l'analyse de la structure salariale du marché suisse du travail.

Conformément aux directives du mandant, l'approche méthodologique utilisée reste identique à celle des études précédentes pour s'assurer de leur comparabilité au fil du temps. Concrètement, les aspects méthodologiques suivants restent inchangés :

- *Restriction de l'échantillonnage* : les observations débouchant sur des valeurs manquantes ou non plausibles sont prioritairement exclues.

³ Les autres études sont les suivantes : Kaiser & Moehr (2019) à partir de l'ESS 2016, Strub & Bannwart (2017), à partir de l'ESS 2014, Strub et al. (2016), avec l'ESS 2012, Donzé (2013), avec l'ESS 2010, Strub & Stocker (2010), avec l'ESS 2008, Strub et al. (2008), avec l'ESS 2006, Strub et al. (2006), avec l'ESS 2004, ou encore Strub et al. (2005), avec les ESS de 1998 à 2002.

- *Indices des écarts salariaux* : l'explication des écarts salariaux repose sur les salaires bruts moyens logarithmiques. Les salaires bruts sont standardisés sur un emploi à plein temps, compte tenu des charges sociales, des indemnités pour le travail en équipe, du dimanche et de nuit, d'un douzième du 13^e salaire mensuel et d'un douzième des prestations annuelles irrégulières.
- *Méthode d'estimation* : la décomposition statistique des écarts salariaux en parts expliquées et inexpliquées se déroule au moyen de la méthode Oaxaca-Blinder, qui repose sur la régression OLS.
- *Facteurs d'explication utilisés* : l'analyse tient compte des caractéristiques suivantes : âge, ancienneté, formation, état civil, nationalité / statut de séjour, position professionnelle (hiérarchique), profession, taille de l'entreprise, branche, grande région, taux d'occupation, ainsi que d'autres critères de recrutement et de rémunération. La spécification des facteurs explicatifs est maintenue de manière exacte.
- *Incertitude statistique* : le calcul des erreurs standard et des intervalles de confiance tient compte de la conception de l'enquête de l'ESS, soit de la stratification, du regroupement au niveau d'entreprises et la finitude de l'échantillonnage.

1.3 Structure du rapport

Le rapport s'articule de la manière suivante : le *chapitre 2* débute par la description des bases et du traitement des données. Il inclut la restriction de l'échantillonnage au moyen du filtrage, de la définition de la masse salariale et des variables explicatives. Puis on y présente l'approche méthodologique liée à l'évaluation et à la décomposition des écarts salariaux.

Le *chapitre 3* présente les résultats descriptifs relatifs à l'emploi et à la rémunération des femmes et des hommes sur le marché suisse du travail. On y analyse les salaires moyens par sexe conformément à plusieurs facteurs, telles la branche économique, la formation et la position professionnelle. Les résultats comprennent en outre la répartition des salarié(e)s entre les différentes catégories, la part des femmes, ainsi que l'écart salarial descriptif entre femmes et hommes.

Le *chapitre 4* comporte les résultats de la décomposition salariale. On y détermine quelle part de l'écart salarial peut être expliquée au moyen des facteurs d'influence utilisés dans le modèle, et quelle part dite « écart salarial inexpliqué » subsiste. La décomposition salariale est réalisée pour l'économie totale, dans les secteurs privé et public, ainsi que pour les différents sous-groupes (p. ex. branches économiques et grandes régions).

Le rapport est complété par un résumé de ses principaux résultats (*chapitre 5*). La description mathématique formelle de la méthode économétrique figure dans l'annexe A. Des tableaux avec d'autres résultats figurent dans les annexes B à F.

2. Base de données et méthodologie

Ce chapitre traite de la base de données et de la méthodologie statistique appliquée. Il commence par décrire l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) 2020 utilisée pour l'analyse empirique (2.1). Cette description est suivie de la présentation des différents aspects de la démarche méthodologique. Ceci concerne d'une part la mesure des écarts salariaux (2.2) et, d'autre part, l'explication de ces écarts (2.3).

2.1 Base et traitement des données

On commence par y esquisser les principales caractéristiques de l'enquête (2.1.1). Puis on poursuit avec la description des filtres utilisés dans le traitement des données (2.1.2) et de la pondération (2.1.3). Enfin, on présente les variables utilisées au fil de l'analyse (2.1.4 et 2.1.5).

2.1.1 Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

L'ESS est réalisée tous les deux ans par l'OFS depuis 1994. Elle constitue la principale base de données pour la description et l'analyse de la structure salariale du marché suisse du travail. L'ESS 2020 repose sur un échantillonnage aléatoire de près de 47'000 entreprises comprenant environ 2.1 millions de salarié(e)s. Elle se réfère à la population de base d'entreprises domiciliées en Suisse (principe national) des secteurs secondaire et tertiaire avec au moins trois employé(e)s. La participation des entreprises à l'enquête est obligatoire.

2.1.2 Unité d'observation homogène

Pour assurer la comparabilité avec les études précédentes, tous les résultats reposent sur une unité d'observation uniforme. Les données de l'ESS font l'objet d'un traitement identique à celui des enquêtes précédentes. En interne à l'OFS, les valeurs extrêmes basées sur le critère de distanciation Cook sont écartées des données brutes. En outre, certaines observations qui présentent des valeurs manquantes ou irréalistes sont *exclues* des données brutes au moyen des filtres suivants :

- *Filtre partiel A* : observations avec des valeurs manquantes en matière de salaires bruts et nets, de sexe, d'âge, d'ancienneté, d'état civil, de nationalité / statut de séjour ou de secteur économique.
- *Filtre partiel B* : observations avec un taux d'emploi individuel de $< 20\%$ ou $> 150\%$.
- *Filtre partiel C* : bas salaires avec salaire brut standardisé $< 1/3$ du salaire médian ($< 2'188$ francs par mois).
- *Filtre partiel D* : salaires élevés > 15 fois le salaire médian ($> 98'475$ francs par mois).
- *Filtre partiel E* : combinaison non plausible du taux d'occupation et des heures de travail.⁴

⁴ Répartie sur un taux d'occupation de 100%, une durée de travail hebdomadaire de 36 à 80 heures, respectivement une durée mensuelle de 156 à 347 heures, est considérée comme plausible. Des employé(e)s travaillant en marge de cet éventail ont été exclus de ce jeu de données. Ceci est conforme à la démarche des études précédentes.

L'application des filtres partiels A-E conduit à l'exclusion de près de 10% des observations de la totalité des données. On trouve des informations détaillées sur les cas d'exclusion par filtre utilisé dans le Tableau 30 de l'annexe B.

2.1.3 Pondération

L'ESS est une enquête avec un échantillon aléatoire stratifié. La stratification a été réalisée à partir d'un découpage régional (grandes régions), des secteurs économiques (branches) et de la taille des entreprises (nombre d'employé(e)s). C'est pourquoi tous les résultats de cette étude font l'objet d'une pondération afin de rendre possibles des déductions non faussées sur la population de base.

2.1.4 Variables dépendantes (variables salariales)

Trois variables salariales sont analysées dans le rapport.

- *Le salaire mensuel brut standardisé* : le salaire mensuel brut standardisé sur un emploi à plein temps compte tenu de la durée de travail effectuée (point focal du rapport).
- *Le salaire net* : les salaires effectivement reçus (sans standardisation selon la durée du travail).
- *Les paiements exceptionnels* : rétributions occasionnelles, comme les bonus, en complément du salaire régulier.

Les trois variables salariales s'appliquent de la manière suivante.

Le salaire mensuel brut standardisé

L'évaluation et l'explication d'écarts salariaux reposent largement sur *le salaire mensuel brut standardisé*. Le salaire mensuel brut, outre la rémunération ordinaire, comprend les charges sociales, les allocations pour le travail de nuit, du dimanche et en équipe, un douzième du 13^e salaire et un douzième des prestations irrégulières, mais pas d'indemnité pour des heures supplémentaires.

Les salaires ont été standardisés sur une activité à plein temps de 40 heures hebdomadaires, conformément au travail fourni selon le taux d'emploi. Exemple : Si une personne travaille 20 heures par semaine dans un emploi à temps partiel moyennant un salaire mensuel de 4000 francs, son salaire mensuel brut est standardisé à 8000 francs. Il est ainsi possible de comparer différents salaires indépendamment du temps de travail effectué.

Comme dans les enquêtes précédentes, la variable pour la décomposition (« explication ») des écarts salariaux est *logarithmique* (cf. 2.2). La raison en est que la relation entre le salaire et les variables explicatives est plus aisément descriptible à partir d'un modèle linéaire. Le calcul logarithmique des salaires est très répandu dans la littérature empirique et permet l'utilisation de méthodes standard (OLS). L'inconvénient se situe dans le fait que l'évaluation logarithmique complique l'interprétation des résultats parce qu'une différence ne peut être exprimée en pourcentage que de manière *approximative*.

Le salaire net

Dans l'analyse descriptive, outre les salaires bruts, les salaires nets des employé(e)s font l'objet d'une analyse distincte. Afin de reproduire les revenus effectivement disponibles, les salaires nets

ne sont pas standardisés sur un emploi à plein temps. Ils comprennent des allocations pour le travail de nuit, du dimanche et en équipe, les paiements spéciaux, les indemnités pour heures supplémentaires, un douzième du 13^e mois de salaire, un douzième des prestations intermittentes et certaines charges sociales.

Les paiements spéciaux

Dans les analyses descriptives, les paiements spéciaux font l'objet d'une étude distincte. Ils comprennent des primes, des jetons de présence pour conseils d'administration et d'autres versements irréguliers. On y inclut aussi des rémunérations au rendement, les participations au bénéfice et au chiffre d'affaires, des primes à l'engagement et au départ, des primes de fidélité et d'ancienneté, des indemnités de déménagement ou des gratifications de fin d'année. On y recense le montant brut des paiements exceptionnels.

2.1.5 Variables explicatives

L'influence des variables explicatives (on parle aussi de variables de contrôle, de caractéristiques explicatives, de facteurs d'influence et de facteurs explicatifs) sur les écarts salariaux entre femmes et hommes est évaluée au moyen d'une décomposition des salaires. On établit et utilise à cet effet les mêmes variables explicatives que dans les enquêtes précédentes (cf. le Tableau 1). Les variables catégorielles sont insérées dans le modèle en tant que variables dites muettes (soit des variables binaires qui prennent les valeurs 0 ou 1), compte tenu du fait que le groupe de référence est représenté par une catégorie qui est laissée de côté. Le nombre des variables muettes correspond ainsi au nombre des catégories moins 1.

Tableau 1 : Variables explicatives pour la décomposition des écarts salariaux (ESS 2020)

Domaine	Variable explicative	Type de variable	Nombre de variables
Caractéristiques personnelles	Âge (y compris le terme quadratique)	Continue	2
	Ancienneté	Continue	1
	Niveau de formation achevée <i>Haute école universitaire (UNI, EPF), Haute école spécialisée (HES) / Haute école pédagogique (HEP), formation professionnelle supérieure, brevet d'enseignement de divers degrés, maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée, apprentissage complet, formation professionnelle acquise en entreprise, scolarité obligatoire, valeurs manquantes</i>	Par catégorie	8
	État civil <i>Célibataire, marié, autres</i>	Par catégorie	2
	Nationalité / statut de séjour <i>Suisses/Suissesses, permis de courte durée (cat. L), permis de séjour (cat. B), permis d'établissement (cat. C), frontalier(ère)s (cat. G), autres</i>	Par catégorie	5
Emploi	Position professionnelle <i>Cadre supérieur, cadre moyen, cadre inférieur, responsable de l'exécution de travaux, sans fonction de cadre, valeurs manquantes</i>	Par catégorie	5
	Profession exercée <i>Regroupement selon CH-ISCO 19 (à deux chiffres)</i>	Par catégorie	47
Entreprise	Taille de l'entreprise <i>Moins de 20 employé(e)s, 20-49 employé(e)s, 50-249 employé(e)s, 250-999 employé(e)s, 1000 employé(e)s ou plus</i>	Par catégorie	4
	Branches économiques (regroupées) <i>Cf. le Tableau 31 dans l'annexe</i>	Par catégorie	23
	Grande région <i>Région lémanique, Espace Mittelland, Suisse du Nord-Ouest, Zurich, Suisse orientale, Suisse centrale, Tessin</i>	Par catégorie	6
Charge de travail / Rémunération	Taux d'occupation <i>Plein temps (90%-150%), temps partiel 1 (50%-89%), temps partiel 2 (20%-49%)</i>	Par catégorie	2
	Type de rémunération = Salaire horaire	Binaire	1
	Contrat collectif <i>Contrat individuel, contrat collectif, valeur manquante</i>	Par catégorie	2
	Allocations > 0	Binaire	1
	Paievements exceptionnels > 0	Binaire	1

	13 ^e salaire mensuel > 0	Binaire	1
	Durée d'emploi = contrat à durée déterminé	Binaire	1
	Total		112

Pour deux variables, il convient d'attirer l'attention sur un changement dans la classification, respectivement la collecte des données, en comparaison de l'étude précédente :

- *Variable « profession exercée »* : dans l'ESS 2020, les professions sont classifiées selon CH-ISCO-19 (au lieu d'ISCO-08 comme précédemment). La composition de plusieurs groupes de professions a été modifiée du fait du passage d'ISCO-08 à CH-ISCO-19. Certaines professions ont été attribués à d'autres codes ISCO (p. ex. infirmiers/infirmières : de 32 (ISCO-08) à 22 (CH-ISCO-19) ou les logisticien(ne)s, planificateurs/trices de 24 à 43). Suite à ces modifications, la comparabilité des groupes de professions entre l'ESS 2018 (ISCO-08) et l'ESS 2020 (CH-ISCO-19) n'est pas garantie, en particulier pour ce qui concerne les analyses selon les groupes de professions (cf. 3.5.6 et 4.5.6).
- *Variable « branche économique »* : on utilise ici maintenant la variable de l'ESS « nogao8_pub_2 » au lieu de « nogao8_ent_2 ». La différence ne concerne que le secteur public : les branches économiques (NOGA) sont désormais attribuées au niveau « lieu de travail » et non plus au niveau « unités institutionnelles ». Ainsi, plus de 30'000 employé(e)s soumises jusqu'ici à la classification « nogao8_ent_2 » de la branche « administration publique » figurent désormais dans la nouvelle variable « nogao8_pub_2 », mais sont attribuées à la branche « éducation et enseignement ». Il s'agit en grande partie de personnel enseignant dans les écoles publiques. Ainsi, la branche « éducation et enseignement » décrit l'activité économique avec davantage de précision. Mais ce changement a aussi pour conséquence que la comparabilité avec les études antérieures dans les analyses de branches, en particulier dans le secteur public, mais également dans l'économie totale, n'est plus garantie. On y reviendra dans les chapitres concernés (3.3, 4.2 et 4.3).

2.2 Mesures des écarts salariaux

Les écarts salariaux entre femmes et hommes peuvent être mesurés à l'aide de divers *indicateurs statistiques*, en particulier les deux suivants :

- *Valeur arithmétique moyenne* : elle reflète la moyenne des données de toutes les personnes.
- *Médiane* (également *valeur centrale*, *quantile 50%*) : elle correspond au salaire d'un individu situé précisément à la moitié de la répartition salariale. Autrement dit, 50% des salarié(e)s figurent au-dessus et 50% au-dessous de cette valeur.

L'exemple fictif et simplifié dans le Tableau 2 présente des différences salariales entre les groupes A et B qui comptent chacun cinq personnes (cf. Kaiser & Lobsiger 2017). Les salaires figurent dans la partie gauche du tableau en unités monétaires. Les écarts salariaux atteignent 14 à la valeur moyenne et 10 à la médiane. Autrement dit, mesuré selon la moyenne, le groupe B gagne 14% de moins que le groupe A. Évalué selon la médiane, l'écart salarial descend à 10%.

Tableau 2 : Exemple fictif pour les indicateurs d'écart salarial

	Salaires en unités monétaires		Salaires logarithmiques	
	Groupe A	Groupe B	Groupe A	Groupe B
Personne 1	60	50	4.094	3.912
Personne 2	80	60	4.382	4.094
Personne 3	100	90	4.605	4.500
Personne 4	120	110	4.787	4.700
Personne 5	140	120	4.942	4.787
Valeur arithmétique moyenne	100	86	4.562	4.399
Écart salarial	100 – 86 = 14		4.562 – 4.399 = 0.163 ≈ 16.3%	
Médiane	100	90	4.605	4.500
Écart salarial	100 – 90 = 10		4.605 – 4.500 = 0.105 ≈ 10.5%	

Remarque : Le symbole « ≈ » signifie que l'interprétation du pourcentage ne peut être qu'approximative. Source : tableau tiré de Kaiser & Lobsiger (2017).

Une différence majeure entre les deux mesures se situe dans le fait que *l'écart salarial moyen* est influencé par l'ensemble des salaires. En revanche, l'écart médian détermine la différence entre la personne au milieu de la rémunération du groupe A et la personne au milieu de la rémunération du groupe B. Exemple : si le salaire de la personne 1 du groupe B baissait de 50 à 40, l'écart salarial proche de la moyenne augmenterait, alors que la différence de salaire médiane resterait la même.

La partie droite du Tableau 2 présente les valeurs logarithmiques. Celles-ci sont utilisées souvent pour la décomposition des écarts salariaux (cf. 2.1.4). Les écarts salariaux basés sur des données logarithmiques, pour des raisons mathématiques, peuvent être interprétés approximativement en pourcentages. Certaines conditions doivent être toutefois remplies pour valoriser une interprétation en pourcents de la valeur moyenne (cf. l'annexe A.1). Dans l'exemple ci-dessus, l'écart salarial proche de la moyenne est de 0.163, respectivement de près de 16.3%. La différence proche de la médiane est de 0.105, respectivement 10.5%.

Dans la présente analyse, l'accent est porté sur les écarts salariaux mesurés à partir de la *valeur moyenne*. Dans le cadre de l'analyse économétrique, on s'appuie sur les salaires *logarithmiques*.

2.3 Décomposition des écarts salariaux

La décomposition des écarts salariaux constitue une approche statistique pour quantifier l'influence de facteurs explicatifs observables (formation, ancienneté, profession, etc.) sur les différences de rémunération. Autrement dit, une décomposition permet d'émettre une supposition sur ce que serait l'écart salarial s'il n'y avait en moyenne pas de différence entre femmes et hommes dans les facteurs explicatifs *observables*.

Nous allons tout d'abord illustrer ci-après l'idée de base d'une segmentation salariale (2.3.1), avant de nous pencher sur la méthode utilisée, soit la décomposition Oaxaca-Blinder (2.3.2). Puis il sera ensuite démontré comment l'incertitude statistique est mesurée au moyen des intervalles

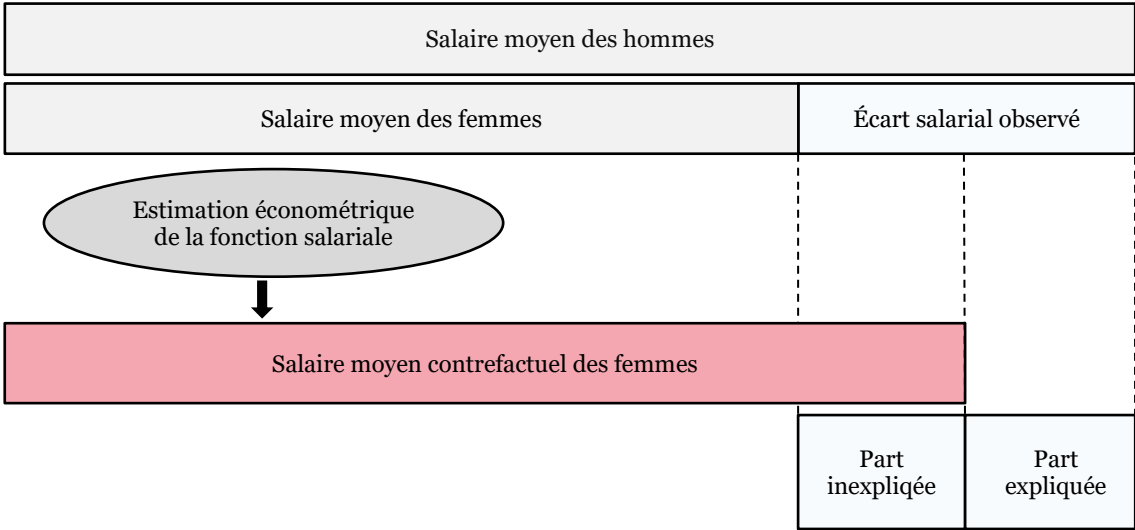
de confiance (2.3.3). La dernière partie comprend un exemple chiffré simple pour illustrer le calcul de la différence salariale inexpliquée (2.3.4).

2.3.1 Concept de base d’une décomposition salariale

Le concept d’une décomposition salariale est schématisé dans la Figure 2. La partie supérieure montre que l’écart salarial observé résulte de la différence des salaires moyens dans les deux groupes. La question est ensuite de savoir quelle part de l’écart salarial observé repose sur des différences dans les facteurs explicatifs. À cet effet, on définit le *salaire moyen contrefactuel*, qui est basé sur une *fonction salariale statistique*. Les deux concepts mentionnés se définissent ainsi :

- *Fonction salariale statistique* : elle décrit les corrélations entre les salaires et les variables explicatives (âge, niveau de formation, branche, etc.). La fonction salariale permet de faire une supposition sur le montant d’un salaire auquel on peut s’attendre lors d’une combinaison particulière de critères explicatifs. La fonction salariale est estimée à partir de données, mais ne peut jamais définir la fixation des salaires dans une entreprise de manière précise. Aussi ne représente-t-elle qu’une image très simplifiée de la réalité, soit un *modèle* pour la fixation des salaires.
- *Salaire moyen contrefactuel* : il s’agit du salaire moyen des femmes que l’on observerait si elles étaient rémunérées selon la même fonction salariale statistique que les hommes.⁵ Ce salaire moyen est qualifié de « contrefactuel » parce qu’il ne fait pas l’objet d’une observation directe, mais qu’il est estimé à l’aide de méthodes économétriques.

Figure 2 : Décomposition de l’écart salarial



Source : présentation BSS.

⁵ Le salaire contrefactuel peut être défini de différentes manières. Dans les analyses des différences salariales entre sexes, on recourt dans la plupart des études à la définition susmentionnée.

Il ressort de la partie inférieure de la Figure 2 que l'on peut calculer directement les parts expliquées et inexpliquées des écarts salariaux à l'aide du salaire contrefactuel moyen :

- *L'écart salarial expliqué (part expliquée)* : cette part quantifie l'écart salarial entre femmes et hommes qui résulte de différences dans les caractéristiques observées, telles la profession, la branche, la formation, la position professionnelle, etc. Reportée à la Figure 2, cette part correspond au salaire moyen des hommes en soustrayant le salaire contrefactuel moyen des femmes. Ces deux valeurs reposent sur la même fonction salariale (hommes), mais qui est appliquée aux caractéristiques des deux sexes. La fonction salariale est ainsi stabilisée. Dans la littérature scientifique, on utilise les termes suivants : *explained component*, *composition effect*, *endowment effect*, *selection effect*.
- *L'écart salarial inexpliqué (part inexpliquée)* : cette part reste en suspens, autrement dit inexpliquée, après que l'influence des caractéristiques explicatives, telles la profession, la branche, la formation, la position professionnelle, etc., ait été déduite. La part inexpliquée fournit des indications sur l'importance de l'écart salarial en comparant femmes et hommes qui présentent en moyenne les mêmes facteurs explicatifs observables. Reportée à la Figure 2, cette part correspond à la différence entre le salaire contrefactuel et le salaire moyen observé chez les femmes. Ces deux indicateurs reposent sur des *fonctions salariales variables*, mais sur la même catégorie de salarié(e)s (les femmes). La différence salariale inexpliquée est qualifiée de *différence salariale résiduelle*, ou de *différence salariale ajustée*. Dans la littérature scientifique, on utilise les termes suivants : *unexplained wage gap*, *unexplained component*, *structural effect*.

Une présentation mathématique formelle de la décomposition des salaires, figure dans l'annexe A.2.

2.3.2 Méthode appliquée (décomposition Oaxaca-Blinder)

La décomposition économétrique des écarts salariaux remonte aux travaux de Oaxaca (1973) et de Blinder (1973).⁶ Ils utilisent un modèle de régression linéaire pour évaluer la fonction salariale logarithmique dans les deux groupes. Cette méthode reste très répandue dans la recherche empirique sous le nom de *décomposition Oaxaca-Blinder*.

Comme dans les études précédentes, la présente étude s'appuie sur la décomposition Oaxaca-Blinder. Ce faisant, pour les échantillons des femmes et des hommes, on procède à une estimation distincte d'un modèle de régression linéaire OLS (Ordinary Least Squares), avec la prise en compte de la pondération de l'ESS. Ce modèle constitue une fonction salariale qui décrit la relation statistique entre les salaires logarithmiques et les facteurs explicatifs. Une présentation formelle du modèle et du procédé d'estimation figure dans l'annexe A.3.

⁶ La méthode de décomposition statistique en soi remonte à la sociologue et démographe Evelyn M. Kitagawa (1955). Alan Blinder et Ronald Oaxaca ont appliqué cette méthode pour la décomposition des différences de salaires, mais sans mentionner les travaux de E. Kitagawa.

2.3.3 Inférence statistique (intervalles de confiance)

L'ESS est une enquête par échantillonnage, et non pas un recensement complet, de sorte que tous les résultats présentent une certaine *incertitude statistique*. Cette incertitude peut être toutefois quantifiée et présentée au moyen d'erreurs standard et d'intervalles de confiance. L'intervalle de confiance 95% démontre dans quel éventail figure la valeur effective recherchée avec une certitude statistique de 95%.

Le calcul des intervalles de confiance suppose la prise en compte du plan d'échantillonnage complexe de l'ESS. Comme pour les enquêtes précédentes, on utilise à cet effet un *estimateur linéaire de la variance*. Outre la pondération et la stratification, celui-ci considère également les effets de groupes (corrélations à l'intérieur des entreprises). Tout comme dans les études précédentes directes relatives à l'ESS 2018 et 2016, mais contrairement aux études relatives à l'ESS 2014 et précédentes, il est procédé à une correction dite de finitude. Celle-ci suppose que la population de base est limitée. Sans cette correction de finitude, les erreurs standard sont surestimées. Une explication formelle de l'approche méthodique figure dans l'annexe A.3.3.

2.3.4 Exemple chiffré d'une décomposition salariale

La décomposition économétrique des différences salariales et les concepts qui en découlent sont relativement complexes, de sorte qu'il peut s'avérer difficile d'interpréter et de comprendre ses résultats sans compétences statistiques. Pour améliorer la compréhension des analyses, nous présentons ci-après un exemple chiffré fictif qui ne nécessite pas d'opération statistique et peut être reproduit au moyen d'une simple calculatrice de poche.

Dans l'exemple ci-après, on utilise les deux variables de contrôle X1 et X2, que nous appelons aussi par souci de simplification « formation » et « taux d'occupation ». Ces variables ont chacune deux caractéristiques, « haute » et « basse ». Le Tableau 3 présente les parts d'emplois et les salaires moyens pour les femmes et les hommes dans chaque combinaison de caractéristiques. Chez les hommes, la formation et le taux d'occupation élevés apparaissent un peu plus fréquemment que chez les femmes. Le qualificatif « haut », par rapport à « bas », exerce à chaque fois un effet positif sur le salaire, cet effet étant toutefois nettement plus marqué en cas de « formation ». On admet que les salaires des hommes sont sans discrimination et qu'ils reflètent les différences de productivité moyennes entre les valeurs caractéristiques. On suppose que femmes et hommes, avec des caractéristiques comparables, ont la même productivité et qu'ils obtiendraient, sans discrimination, le même salaire. On admet également l'inexistence de discrimination en matière d'emploi pour se concentrer sur la discrimination salariale.

Tableau 3 : Exemple chiffré, salaires et parts d'emplois avec deux caractéristiques

X1 (Formation)	X2 (taux d'occupation)	Hommes		Femmes		Discrimina- tion sala- riale (écart sala- rial condi- tionnel)
		Part	Salaire	Part	Salaire	
Bas	Haut	30%	50	30%	50	0
Bas	Bas	10%	45	20%	35	10

X1 (Formation)	X2 (taux d'occupation)	Hommes		Femmes		Discrimina- tion sala- riale (écart sala- rial condi- tionnel)
		Part	Salaire	Part	Salaire	
Haut	Haut	40%	100	20%	100	0
Haut	Bas	20%	95	30%	85	10

Il ressort de la dernière colonne que les employeurs exercent une *discrimination* à l'égard des femmes qui présentent un taux d'occupation bas et leur octroient en moyenne 10 unités monétaires de moins, alors qu'avec un taux d'occupation haut, elles sont rémunérées comme les hommes. Ainsi, l'écart salarial conditionnel reflète la discrimination salariale pour chaque combinaison de caractéristiques sur le marché du travail.

Les résultats de la décomposition salariale figurent dans le Tableau 4. Les calculs se font de la manière suivante :

- Salaire moyen hommes = $0.3 \cdot 50 + 0.1 \cdot 45 + 0.4 \cdot 100 + 0.2 \cdot 95 = 78.5$
- Salaire moyen femmes = $0.3 \cdot 50 + 0.2 \cdot 35 + 0.2 \cdot 100 + 0.3 \cdot 85 = 67.5$
- Salaire moyen contrefactuel = $0.3 \cdot 50 + 0.2 \cdot 45 + 0.2 \cdot 100 + 0.3 \cdot 95 = 72.5$

Ainsi, le salaire contrefactuel de 72.5 unités est la somme du produit de la colonne « Femmes : part » et « Hommes : salaire », et mesure le salaire moyen *libre de toute discrimination* des femmes. Le salaire moyen observé chez les hommes est supérieur de 11 unités à celui des femmes. 6 de ces unités sont explicables par des différences de répartition des deux caractéristiques (= salaire moyen hommes – salaire moyen contrefactuel). Elles apparaissent donc parce que la formation et le taux d'occupation élevés apparaissent un peu plus fréquemment chez les hommes. En revanche, 5 unités ne s'expliquent pas par des caractéristiques (= salaire contrefactuel – salaire moyen femmes). Compte tenu des suppositions incluses dans cet exemple chiffré, l'écart salarial inexpliqué correspond à l'ampleur effective de la discrimination salariale. Ce chiffre ressort clairement du Tableau 3 : 50% des femmes subissent une discrimination de 10 unités, contre 0 unité chez les autres 50%, de sorte que la discrimination moyenne correspond à 5 unités.

Tableau 4 : Exemple chiffré, décomposition salariale avec deux caractéristiques

Salaires moyens			Écart salarial	
			absolu	en %
Hommes	78.50	total	11.00	100%
Femmes	67.50	inexpliqué	5.00	45%
Contrefactuel	72.50	expliqué	6.00	55%

Cet exemple chiffré convient très bien pour démontrer ce qui se produit quand une variable explicative pertinente n'est pas prise en considération, et qu'elle ne peut de ce fait être utilisée dans le cadre de l'analyse. On suppose que la caractéristique X2 « taux d'occupation » est manquante. Ensuite de quoi la valeur informative disponible pour la décomposition salariale est réduite à la

caractéristique X1 « formation ». La part des emplois et les salaires moyens pour les femmes et les hommes basés sur la caractéristique « formation » figurent dans le Tableau 5. Ils correspondent aux valeurs agrégées du Tableau 3. Ils représentent, par exemple, pour la part des hommes avec des bas niveaux de formation 40% (= 30% + 10%), leur salaire moyen pondéré étant de 48.75 (= $(0.3 \cdot 50 + 0.1 \cdot 45) / 0.4$).

Tableau 5 : Exemple chiffré, salaires et parts de l'emploi avec une seule caractéristique

X1 (formation)	Hommes		Femmes		Écart salarial conditionnel
	Part	Salaire	Part	Salaire	
Bas	40%	48.75	50%	44.00	4.75
Haut	60%	98.33	50%	91.00	7.33

On procède à une nouvelle décomposition salariale basée sur le Tableau 5. Les salaires moyens, visibles dans le Tableau 6, sont calculés de la manière suivante :

- Salaire moyen des hommes = $0.4 \cdot 48.75 + 0.6 \cdot 98.33 = 78.5$
- Salaire moyen des femmes = $0.5 \cdot 44 + 0.5 \cdot 91 = 67.5$
- Salaire contrefactuel moyen = $0.5 \cdot 48.75 + 0.5 \cdot 98.33 = 73.54$

Comme précédemment, l'écart salarial global atteint 11 unités (= $78.5 - 67.5$), dans la mesure où il ne dépend pas de la disponibilité de variables de contrôle. Mais la différence salariale inexpliquée est alors 6.04 (= $73.54 - 67.50$), soit plus élevée qu'antérieurement. Autrement dit, cet exemple démontre de manière simple que l'importance réelle de la discrimination salariale (= 5) est surestimée dans le cas présent si la caractéristique X2 « taux d'occupation » n'est pas disponible. Cette forme de distorsion est souvent qualifiée dans la statistique de *Omitted Variable Bias*. Il s'agit en conséquence d'inclure dans la mesure du possible toutes les caractéristiques pertinentes dans l'analyse des écarts salariaux. Il convient de noter que l'absence d'une variable peut conduire tant à surestimer qu'à sous-estimer la discrimination salariale, selon que la variable en question est corrélée au sexe, aux autres variables explicatives ou aux salaires.

Tableau 6 : Exemple chiffré, décomposition salariale avec une caractéristique

Salaires moyens			Écart salarial	
			absolu	en %
Hommes	78.50	total	11.00	100%
Femmes	67.50	inexpliqué	6.04	55%
Contrefactuel	73.54	expliqué	4.96	45%

3. Analyse descriptive de l'emploi et de la rémunération des femmes et des hommes

Ce chapitre est consacré à l'analyse descriptive des écarts salariaux entre femmes et hommes à partir de l'ESS 2020. La part des employé(e)s, la part des femmes, ainsi que les salaires moyens et l'écart salarial entre hommes et femmes sont analysés en fonction de différentes dimensions, telles que la branche, la formation ou le statut professionnel. Il en ressort des données intéressantes sur les différenciations de l'emploi et de la rémunération des femmes et des hommes sur le marché suisse du travail.

Le découpage de ce chapitre commence par l'analyse descriptive de la situation pour l'ensemble de l'économie, secteurs privé et public (3.1). Les principaux indicateurs agrégés sont considérés au cours du temps (2012-2020) (3.2). Puis on considère les différentes branches économiques (3.3) et les grandes régions de Suisse (3.4). Suivent alors des évaluations basées sur d'autres caractéristiques personnelles et spécifiques aux entreprises (3.5). Le chapitre s'achève par une analyse des salaires nets moyens et des paiements exceptionnels des deux sexes (3.6).

3.1 Économie totale, secteurs privé et public

Nous présentons ci-après les résultats obtenus pour l'ensemble de l'économie, en distinguant les secteurs, privé et public. Le secteur public comprend des salarié(e)s de la Confédération, des cantons, communes, districts et collectivités publiques.

3.1.1 Nombre d'employé(e)s et part des femmes

La présente étude repose sur les données relatives à près de 1,9 million de salarié(e)s suisses. La pondération porte sur une population de près de 3.7 millions de salarié(e)s. Le Tableau 7 présente un aperçu de l'échantillonnage et de la part des femmes dans les différents secteurs.

Tableau 7 : Nombre de cas et de personnes salariées par secteur

	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes
Économie totale				
Nombre d'observations N (non pondéré)	1'029'603	864'137	1'893'740	
Taille de la sous-population (pondération relative aux personnes)	2'063'064	1'636'292	3'699'355	44.2%
Secteur privé				
Nombre d'observations N (non pondéré)	805'425	621'561	1'426'986	
Taille de la sous-population (pondération relative aux personnes)	1'777'323	1'312'210	3'089'533	42.5%

	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes
Secteur public				
Nombre d'observations N (non pondéré)	224'178	242'576	466'754	
Taille de la sous-population (pondération relative aux personnes)	285'741	324'082	609'822	53.1%

Source : ESS 2020 ; calculs : BSS.

Dans l'ensemble de l'économie, la part des femmes atteint 44.2%. Elle est restée relativement constante au cours des ans (43.6% sur la base de l'ESS 2018, et également 44.2% sur la base de l'ESS 2016). Dans le secteur public, la part des femmes (53.1%) est nettement supérieure à celle du secteur privé (42.5%).

3.1.2 Salaires moyens et médians

Le Tableau 8 présente les salaires moyens et médians pratiqués dans l'ensemble de l'économie suisse, secteurs privé et public. Il s'agit des salaires bruts, standardisés à plein temps (cf. 2.1.4).

Tableau 8 : Salaires moyens et médians bruts par secteur

	Hommes	Femmes	Total	Écart salarial	
				en Fr.	en %
Économie totale					
Salaire moyen, brut	8'317	6'817	7'653	-1'500	-18.0%
Salaire médian, brut	6'921	6'090	6'544	-831	-12.0%
Secteur privé					
Salaire moyen, brut	8'193	6'594	7'514	-1'599	-19.5%
Salaire médian, brut	6'696	5'773	6'299	-923	-13.8%
Secteur public					
Salaire moyen, brut	9'091	7'718	8'361	-1'373	-15.1%
Salaire médian, brut	8'314	7'268	7'685	-1'046	-12.6%

Remarque : Tous les salaires sont standardisés à plein temps. Source : ESS 2020 ; calculs : BSS.

En 2020, le salaire mensuel moyen brut standardisé des hommes pour l'ensemble de l'économie atteignait 8'317 francs. Celui des femmes était de 6'817 francs, inférieur de 18.0% à celui des hommes.

Contrairement au salaire moyen, le salaire médian résiste bien aux valeurs extrêmes hautes et basses.⁷ Dans l'ensemble de l'économie, en 2020, il atteignait 6'921 francs chez les hommes. Autrement dit, une moitié des salariés masculins gagnaient davantage, l'autre moitié moins de 6'921 francs par mois. Chez les femmes, le salaire médian était en 2020 de 6'090 francs. Ainsi, l'écart salarial médian se situe-t-il à -12%. En comparaison de 2018, il a donc diminué (ESS 2018 : -13.3%). Le fait que l'écart salarial médian est inférieur à l'écart moyen tend à démontrer que les hommes sont surreprésentés parmi les très hauts salaires.

Dans le secteur public, les salaires, tant moyens que médians, sont plus élevés que dans le secteur privé, pour les femmes comme pour les hommes. En revanche, l'écart salarial relatif entre sexes

⁷ Pour une différenciation détaillée entre le salaire médian et moyen, voir le chapitre 2.2.

est légèrement supérieur dans le privé que dans le public. On évalue plus en détail dans la partie 4.1 dans quelle mesure ces écarts peuvent découler de caractéristiques personnelles des salarié(e)s ou de leur entreprise.

3.1.3 Salaires nets

Contrairement aux salaires bruts recensés ci-dessus, on analyse dans cette partie les *salaires nets* non standardisés. Il s'agit le cas échéant des rémunérations, à l'*exclusion* des charges sociales, qui ne sont *pas* extrapolées à un emploi à plein temps. Autrement dit, il s'agit ici des salaires effectivement versés.

Le Tableau 9 présente les valeurs moyennes et les salaires nets moyens et médians dans l'ensemble de l'économie, répartis dans les secteurs privé et public. Le salaire mensuel net moyen des hommes, pour l'ensemble de l'économie, est de 7'007 francs, celui des femmes de 4'695 francs.

Une comparaison des salaires nets révèle des écarts salariaux nettement supérieurs à ceux des salaires bruts standardisés dans le Tableau 8. La raison en est que les femmes exercent beaucoup plus souvent des activités à temps partiel que les hommes (cf. 3.5.7).

Tableau 9 : Salaires moyens et médians nets par secteur

	Hommes	Femmes	Total	Écart salarial	
				en Fr.	en %
Économie totale					
Salaire moyen, net	7'007	4'695	5'984	-2'311	-33.0%
Salaire médian, net	5'952	4'242	5'248	-1'710	-28.7%
Secteur privé					
Salaire moyen, net	6'950	4'598	5'951	-2'351	-33.8%
Salaire médian, net	5'808	4'127	5'154	-1'681	-28.9%
Secteur public					
Salaire moyen, net	7'363	5'088	6'154	-2'274	-30.9%
Salaire médian, net	6'869	4'855	5'817	-2'014	-29.3%

Remarque : Contrairement aux salaires bruts, les salaires nets ci-dessus ne sont pas standardisés sur l'activité à plein temps. Source : ESS 2020 ; calculs : BSS.

3.2 Analyse au cours du temps

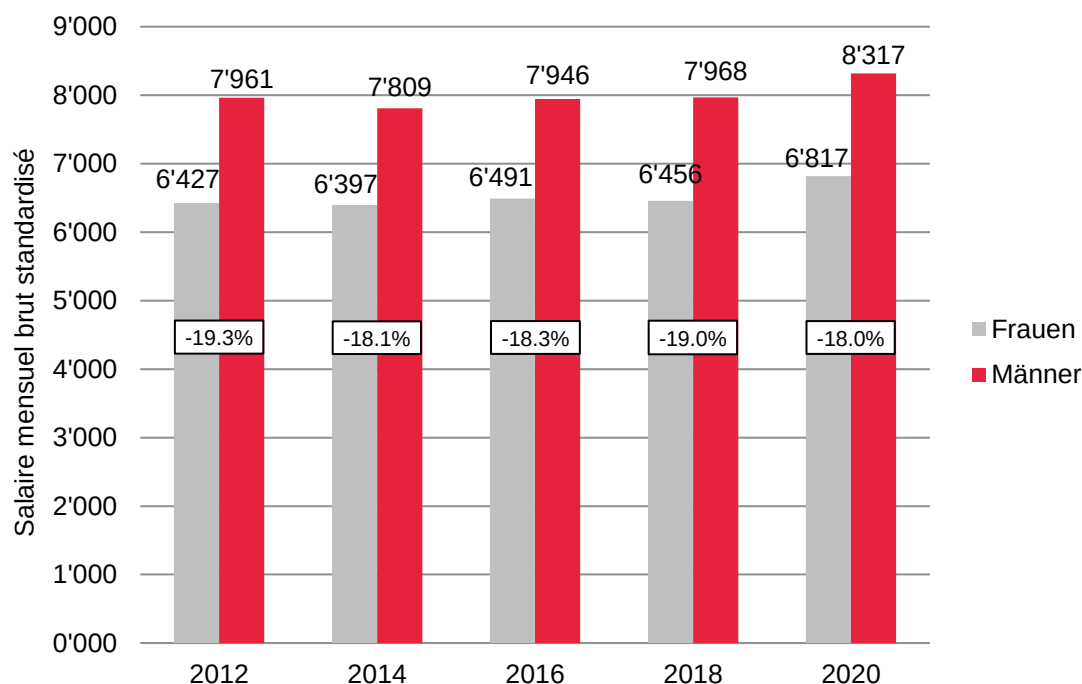
Les analyses suivantes se réfèrent toujours aux *salaires bruts standardisés sur un emploi à plein temps* comme mesure salariale utilisée de manière uniforme. Nous observons ici l'évolution des salaires bruts dans l'ensemble de l'économie. La Figure 3 illustre l'évolution des salaires et des écarts salariaux moyens⁸ en pourcentage dans l'économie totale pour la période 2012 à 2020. Au cours de cette période, les salaires moyens ont augmenté, tant chez les hommes que chez les femmes : la hausse la plus marquée s'est produite entre 2018 et 2020. On ne peut répondre de

⁸ La différence salariale moyenne en pourcentage est définie comme différence dans les salaires moyens des hommes et femmes, divisée par le salaire moyen des hommes.

manière claire à la question de savoir dans quelle mesure elle est liée à l'évolution économique, aux effets du Covid ou à l'incertitude statistique de l'échantillonnage (cf. 2.1.3).

Sur l'ensemble de cette période, les salaires moyens des femmes ont été de près de 18% à 19% inférieurs aux salaires moyens des hommes. On n'observe ici aucune tendance évolutive claire, même si la différence salariale entre 2018 et 2020 a diminué de 1%.

Figure 3 : Évolution des salaires moyens et des écarts salariaux de 2012 à 2020



Source : ESS 2012-2020, économie totale. Calculs : Kaiser & Möhr (ESS 2016-2020), Strub & Bannwart (2017, ESS 2014) et Strub et al. (2016, ESS 2012).

La représentation sous forme de tableau de l'évolution au cours du temps est reproduite dans l'annexe E (économie totale : Tableau 32, secteur privé : Tableau 47, secteur public : Tableau 80). Dans le secteur privé, les femmes gagnaient en moyenne 21.3% de moins que les hommes en 2012. Depuis 2014, l'écart salarial mesuré à partir du salaire moyen est resté constant à environ 19.5%. Dans le secteur public, l'écart salarial se situait autour de 16.5% entre 2012 et 2016. En 2018, il est passé à 18,1%, avant de baisser de trois points de pourcentage pour atteindre 15.1% en 2020.

3.3 Branches économiques

Cette partie présente une analyse descriptive de la répartition des emplois et des salaires moyens bruts dans les différentes branches économiques. Comme il a été souligné sous 1.2, l'ESS se rapporte aux branches des deuxième (industrie et artisanat) et troisième secteurs (services). Dans l'ESS, les branches sont saisies selon la classification du code NOGA-o8 à deux chiffres. Pour l'analyse, les différentes branches, comme dans les enquêtes précédentes, sont réparties dans plusieurs groupes (cf. le Tableau 31 dans l'annexe C).

Le Tableau 10 indique les parts des salarié(e)s, des femmes et l'écart salarial recensés dans ces groupes de branches. Les codes NOGA à deux chiffres, résumés dans les différents groupes, figurent dans la première colonne. Suite à une modification méthodologique dans l'attribution des branches dans le secteur public (cf. 2.1.5), la possibilité de comparaison avec les études précédentes est réduite.

La part des femmes diffère fortement d'une branche économique à l'autre. De seulement 10% dans le secteur de la construction, elle monte jusqu'à 78% dans les domaines de la santé et de l'action sociale. En agrégeant l'ensemble des groupes de branches par secteur économique, on constate une présence des hommes dans le deuxième secteur (industrie et commerce) supérieure à la moyenne. En revanche, dans le secteur des services, la part des femmes est légèrement plus élevée (51%). Un peu plus d'une femme sur quatre travaille dans la santé et l'action sociale.

La différence salariale varie également d'une branche à l'autre. On observe toutefois que l'écart salarial descriptif présenté ici ne peut être considéré de manière évidente comme une discrimination. Il existe de nombreux autres facteurs explicatifs dans le cadre des branches qui peuvent exercer une influence sur les salaires (p. ex. la formation, la profession, etc.). Le chapitre 4 présente une répartition des écarts salariaux en parts expliquées et inexpliquées.

Tableau 10 : Emplois et écarts salariaux selon la branche économique

NOGA-08	Branche économique	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
		Hommes	Femmes	Total		
	2e secteur (industrie et commerce)					
8, 9	Industries extractives	0.2%	0.0%	0.1%	11.7%	1.8%
10, 11, 12	Ind. alim., fabric. de boiss. et de prod. à base de tabac	2.3%	2.2%	2.3%	43.3%	-19.5%
13, 14, 15	Fabrication de textiles / industrie du cuir	0.2%	0.3%	0.3%	54.2%	-21.6%
18	Imprimerie	0.4%	0.3%	0.4%	36.5%	-19.1%
19, 20, 21	Industrie chimique	2.2%	1.7%	2.0%	37.5%	-8.1%
26, 27, 28, 29, 30, 33	Fabrication de machines et équipements	7.9%	3.7%	6.0%	27.3%	-21.5%
16, 17, 22, 23, 24, 25, 31, 32	Autres industries manufacturières	6.9%	2.4%	4.9%	21.6%	-14.7%
35	Production et distribution d'électricité	1.1%	0.3%	0.7%	17.9%	-13.6%
36, 37, 38, 39	Produc. et distr. d'eau / assainissement	0.7%	0.2%	0.4%	15.0%	-3.0%
41, 42, 43	Construction	11.9%	1.7%	7.4%	10.4%	-5.4%
	3e secteur (services)					
45, 46	Commerce et réparation autos et motos	8.2%	4.8%	6.7%	31.6%	-9.4%
47	Commerce de détail	4.1%	10.6%	7.0%	67.0%	-17.3%
49, 50, 51, 52, 53	Transports et entreposage	7.1%	3.0%	5.3%	25.2%	-10.9%
55, 56	Hébergement et restauration	3.6%	4.7%	4.1%	50.7%	-8.7%

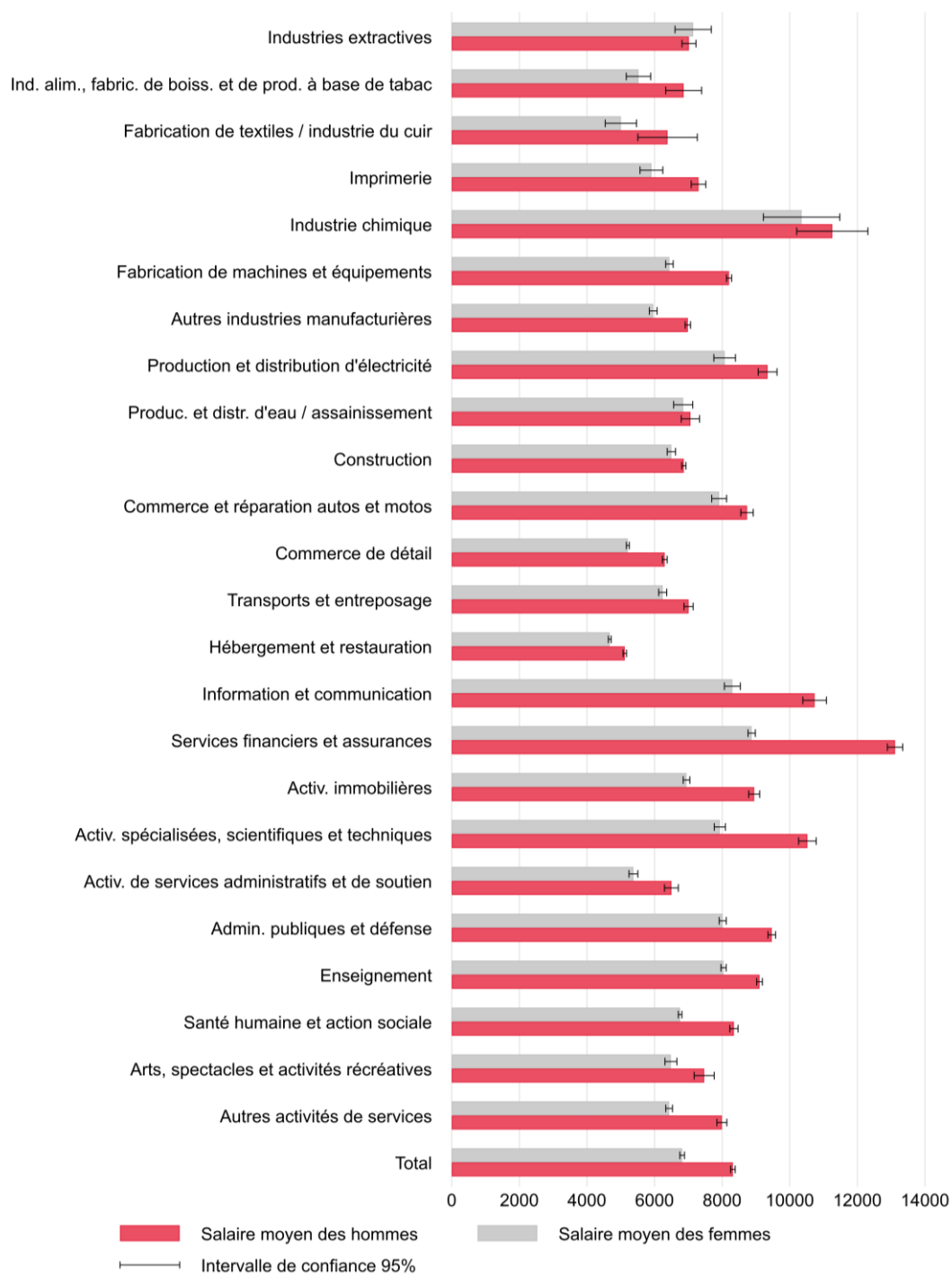
NOGA-08	Branche économique	Part des personnes salariées				
		Hommes	Femmes	Total	Part de femmes	Écart salarial
58, 59, 60, 61, 62, 63	Information et communication	5.0%	2.3%	3.8%	27.0%	-22.7%
64, 65, 66	Services financiers et assurances	5.9%	5.7%	5.8%	43.1%	-32.3%
68	Activ. immobilières	0.7%	1.1%	0.9%	54.6%	-22.4%
69, 70, 71, 72, 73, 74, 75	Activ. spécialisées, scientifiques et techniques	7.3%	6.9%	7.1%	42.6%	-24.6%
77, 78, 79, 80, 81, 82	Activ. de services administratifs et de soutien	7.3%	5.7%	6.6%	38.2%	-17.3%
84	Admin. publiques et défense	4.9%	5.6%	5.2%	47.4%	-15.3%
85	Enseignement	3.3%	5.7%	4.4%	57.9%	-11.7%
86, 87, 88	Santé humaine et action sociale	5.9%	26.5%	15.0%	78.0%	-19.1%
90, 91, 92, 93	Arts, spectacles et activités créatives	1.2%	1.4%	1.3%	47.3%	-13.2%
94, 95, 96	Autres activités de services	1.4%	3.1%	2.1%	63.7%	-19.5%
	Total	100.0%	100.0%	100.0%	44.2%	-18.0%

Remarque : Les valeurs ne sont pas publiées si elles se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises. Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

L'analyse ci-dessus a été réalisée séparément pour les secteurs privé et public. Les tableaux des analyses descriptives par secteur figurent dans l'annexe E. Le Tableau 48 et le Tableau 49 présentent les analyses du secteur privé, le Tableau 81 et le Tableau 82 celles du secteur public. Les résultats du secteur privé ne diffèrent guère de ceux de l'analyse de l'ensemble de l'économie, quoique les salaires ont tendance à être un peu plus bas et la différence salariale un peu plus élevée. Dans le secteur public, aucun chiffre n'est mentionné pour certains groupes de branches parce que les calculs afférents reposent sur un nombre d'observations insuffisant. La raison en est que beaucoup de ces branches comprennent exclusivement des entreprises privées. En outre, il convient de rappeler que les indicateurs descriptifs selon les branches économiques dans le secteur *public* ne peuvent être que partiellement comparés aux résultats des études précédentes dans la mesure où l'attribution aux branches a fait l'objet d'une adaptation (cf. 2.1.5).

La Figure 4 présente les salaires moyens des femmes et des hommes par groupes de branches. Comme l'ESS ne recense pas l'ensemble des employé(e)s et qu'elle constitue un échantillonnage, les valeurs moyennes sont assorties d'une certaine incertitude statistique. Il est toutefois possible de définir un domaine qui couvre les valeurs effectives avec une certitude statistique élevée. Ce domaine, appelé intervalle de confiance 95%, est présenté par un marquage noir à la fin des barres. La présentation tabulaire des salaires moyens dans la Figure 4 se retrouve dans l'annexe E (Tableau 33). Comme dans les études précédentes, le salaire moyen le plus élevé chez les femmes apparaît dans *l'industrie chimique*, et chez les hommes dans les *services financiers et assurances*.

Figure 4 : Salaire moyen par branche économique



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

3.4 Grandes régions

Dans cette partie figurent les mêmes indicateurs pour les sept grandes régions de Suisse. Comme le montre le Tableau 11, les différences entre régions sont nettement inférieures aux écarts entre branches économiques. La part des femmes salariées la plus basse, en 2020, se retrouve au Tessin (41.5%), tandis que la grande région Zurich, comme les années précédentes, affiche la plus grande part des femmes (46.3%). Toutefois, les différences entre régions sont globalement ténues.

On observe en revanche davantage de différence entre les régions dans les écarts salariaux : le salaire moyen des femmes est inférieur de 14.7% dans la Région lémanique à 24.1% dans la région de Zurich à celui des hommes. Dans la partie 4.4, on détermine dans quelle mesure ces écarts salariaux peuvent être expliqués par d'autres indicateurs, telles les branches économiques ou la formation.

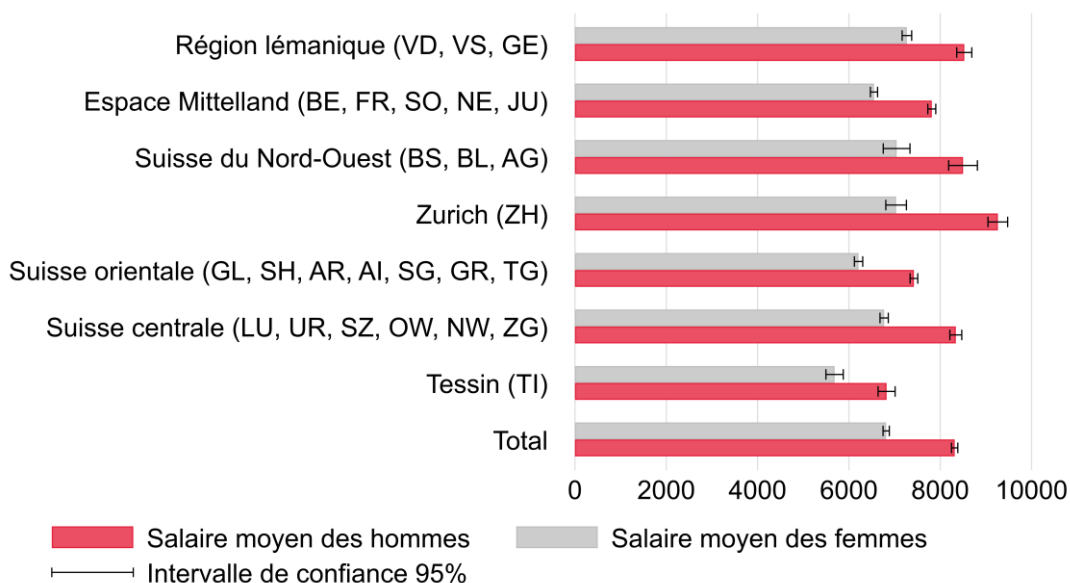
Tableau 11 : Emplois et écarts salariaux par grande région

Grande région	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Région lémanique (VD, VS, GE)	18.2%	18.9%	18.5%	45.2%	-14.7%
Espace Mittelland (BE, FR, SO, NE, JU)	21.1%	20.6%	20.9%	43.6%	-16.2%
Suisse du Nord-Ouest (BS, BL, AG)	12.8%	12.4%	12.6%	43.5%	-17.1%
Zurich (ZH)	22.5%	24.5%	23.4%	46.3%	-24.1%
Suisse orientale (GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG)	12.0%	10.9%	11.5%	41.8%	-16.3%
Suisse centrale (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG)	9.0%	8.8%	8.9%	43.7%	-18.8%
Tessin (TI)	4.3%	3.8%	4.1%	41.5%	-16.7%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	44.2%	-18.0%

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Figure 5 illustre les salaires moyens des deux sexes selon les grandes régions. La présentation tabulaire des salaires moyens de la Figure 5 se retrouve dans l'annexe E (Tableau 34). Le salaire moyen le plus élevé est obtenu par les hommes dans la région de Zurich. Chez les femmes, Zurich, la Suisse du Nord-Ouest et la Région lémanique présentent des salaires moyens comparables. Le niveau salarial le plus bas pour les deux sexes est enregistré au Tessin.

Figure 5 : Salaire moyen par grande région



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Les tableaux des analyses descriptives par grande région et par secteur figurent dans l'annexe E. L'analyse du secteur privé apparaît dans le Tableau 50 et le Tableau 51, celle du secteur public dans le Tableau 83 et le Tableau 84. On observe des différences notables d'un secteur à l'autre. Dans le secteur public, avec une valeur d'environ 60%, la part des femmes dans les régions Suisse orientale et Suisse centrale est relativement élevée. Dans l'économie privée, la Suisse orientale affiche la part des femmes la plus basse avec 38.7%.

3.5 Analyse selon d'autres critères

Nous procédons ci-après à l'analyse descriptive pour d'autres caractéristiques. Nous commençons par les critères personnels (âge, formation, état civil et statut de séjour), suivis des critères liés à l'emploi (position professionnelle, profession, niveau de compétence et taux d'occupation), ainsi que des particularités liées à la taille de l'entreprise.

3.5.1 Âge

Le Tableau 12 présente la part des employé(e)s, celle des femmes et l'écart salarial moyen différencié selon trois groupes d'âges.

La tranche des moins de 30 ans présente la part des femmes la plus élevée, avec 47.6%. On observe de grandes différences entre hommes et femmes en matière salariale d'une tranche d'âge à l'autre. Comparé avec les employé(e)s de moins de 30 ans, l'écart salarial moyen dans les groupes plus âgés (≥ 50 ans) est près de cinq fois plus élevé. On évalue dans la partie 4.5.1 dans quelle mesure l'écart salarial est explicable au moyen d'autres facteurs d'influence, telles la formation acquise ou la position professionnelle, qui ont toutes deux tendance à augmenter avec l'âge.

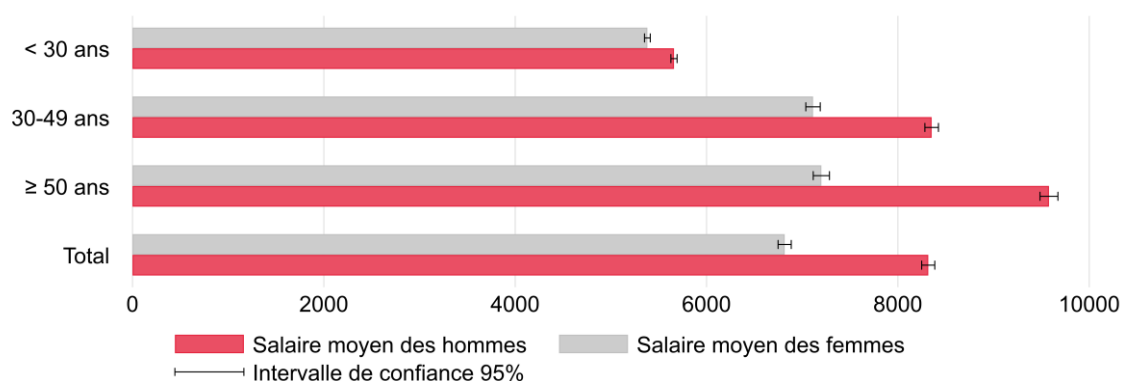
Tableau 12 : Emplois et écarts salariaux selon le groupe d'âge

Groupe d'âge	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
< 30 ans	16.3%	18.7%	17.4%	47.6%	-4.9%
30-49 ans	50.8%	49.8%	50.4%	43.7%	-14.8%
≥ 50 ans	32.9%	31.5%	32.3%	43.2%	-24.8%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	44.2%	-18.0%

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

La Figure 6 décrit les salaires moyens des deux sexes à partir des trois groupes d'âge. Chez les hommes, le niveau salarial augmente avec celui des groupes d'âge. Il est intéressant de constater que cette relation de cause à effet est moins marquée chez les femmes. Alors que le salaire moyen entre le groupe « < 30 ans » et le groupe « 30-49 ans » augmente de manière nette, les femmes des groupes les plus âgés ne gagnent guère plus que celles des groupes d'âge moyen.

Figure 6 : Salaire moyen par groupe d'âge



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

La présentation tabulaire des salaires moyens figure dans l'annexe E (Tableau 35).

Le principe d'une hausse des différences salariales avec l'âge s'observe également dans les deux secteurs, privé et public (cf. annexe E, Tableau 52 et Tableau 53 pour le secteur privé ; Tableau 85 et Tableau 86 pour le secteur public). Le secteur public présente toutefois une moindre différence salariale dans les trois groupes d'âges. Dans le groupe d'âge le plus jeune, la différence salariale moyenne dans le secteur public est favorable aux femmes à hauteur de 0.6%. Il s'agit de l'un des rares sous-groupes où les femmes obtiennent un salaire moyen supérieur à celui des hommes.

3.5.2 Niveau de formation

Le Tableau 13 présente les indicateurs différenciés en fonction de la plus haute formation achevée. Les salaires augmentent avec le niveau de formation (cf. Figure 7), mais l'écart salarial en pourcentage entre femmes et hommes a tendance à croître.

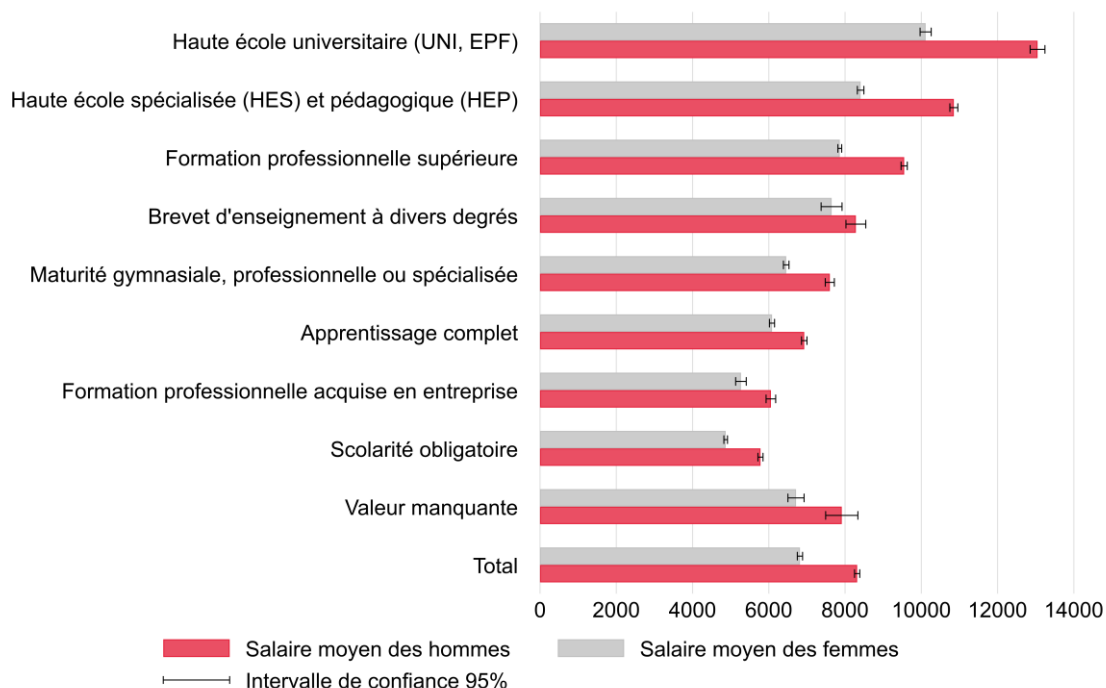
Tableau 13 : Emplois et écarts salariaux selon les niveaux de formation

Niveau de formation achevée	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Haute école universitaire (UNI, EPF)	14.3%	12.8%	13.6%	41.6%	-22.5%
Haute école spécialisée (HES) et pédagogique (HEP)	7.9%	7.1%	7.6%	41.6%	-22.5%
Formation professionnelle supérieure	13.1%	11.5%	12.4%	41.0%	-17.7%
Brevet d'enseignement à divers degrés	0.7%	1.2%	0.9%	57.6%	-7.7%
Maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée	3.4%	4.1%	3.7%	49.2%	-15.1%
Apprentissage complet	42.8%	44.5%	43.6%	45.2%	-12.2%
Formation professionnelle acquise en entreprise	6.0%	4.5%	5.4%	37.5%	-13.0%
Scolarité obligatoire	11.0%	12.9%	11.8%	48.3%	-15.8%
Valeur manquante	0.9%	1.3%	1.1%	53.5%	-15.2%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	44.2%	-18.0%

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

La Figure 7 présente les salaires moyens des deux sexes dans les différents niveaux de formation. La présentation tabulaire des salaires moyens décrits dans la Figure 7 apparaît dans l'annexe E (Tableau 36). L'analyse du secteur privé figure dans l'annexe E (Tableau 54 et Tableau 55), celle du secteur public dans le Tableau 87 et le Tableau 88. Dans la catégorie « Haute école universitaire (UNI, EPF) », la différence salariale moyenne dans le secteur privé (-24.7%) est presque deux fois plus élevée que dans le secteur public (-12.5%).

Figure 7 : Salaire moyen par niveau de formation achevée



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

3.5.3 État civil

Le Tableau 14 répartit les employé(e)s selon leur état civil. Le groupe « autre état civil » comprend principalement les individus veufs et divorcés. Il présente la plus grande part de femmes avec 55.9%. Les groupes « célibataires » et « mariés » ont un taux de femmes comparable, tout en se démarquant fortement en matière d'écarts salariaux. Tandis que les femmes célibataires gagnent en moyenne 5.2% de moins que les hommes célibataires, l'écart salarial moyen chez les employées mariées atteint 25.2%. La part d'autres facteurs d'influence de ces différences est analysée dans la partie 4.5.3.

Tableau 14 : Emplois et écarts salariaux selon l'état civil

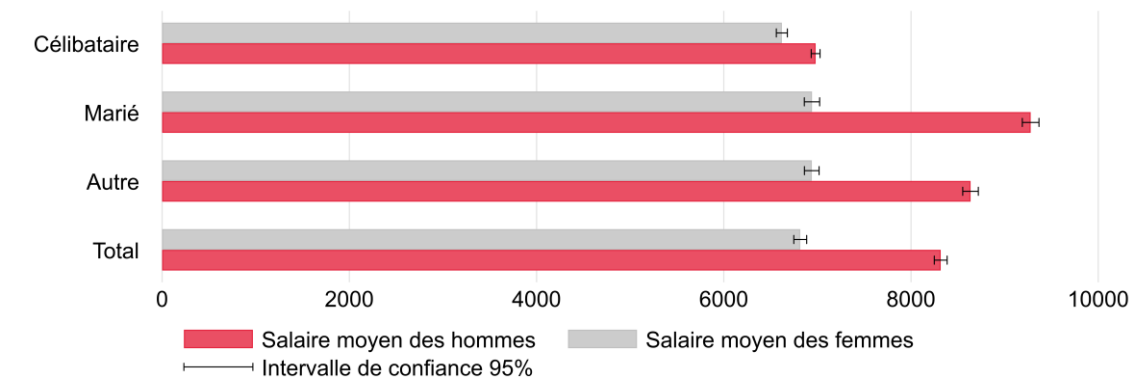
Etat civil	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Célibataire	39.5%	38.9%	39.2%	43.9%	-5.2%
Marié	52.1%	47.6%	50.1%	42.0%	-25.2%
Autre	8.5%	13.6%	10.7%	55.9%	-19.6%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	44.2%	-18.0%

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

La Figure 8 illustre les salaires moyens des deux sexes basés sur leur état civil. Les hommes mariés gagnent nettement plus que les hommes célibataires. Chez les femmes, on n'observe en revanche

qu’une très faible différence entre mariées et célibataires. La présentation tabulaire des salaires moyens de la Figure 8 apparaît dans l’annexe E (Tableau 37).

Figure 8 : Salaire moyen par état civil



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

L’analyse du secteur privé est présentée dans l’annexe E (Tableau 56 et Tableau 57), celle du secteur public dans le Tableau 89 et le Tableau 90.

3.5.4 Statut de séjour (nationalité)

Le Tableau 15 présente les indicateurs à partir du statut de séjour des employé(e)s. Environ deux tiers des salarié(e)s dans l’ensemble de l’économie possèdent la nationalité suisse. Les salarié(e)s étrangers avec le permis C (permis d’établissement) forment le deuxième groupe. Tant la part des femmes que l’écart salarial moyen sont les plus élevés dans le groupe des employé(e)s suisses. Toutes les catégories d’employé(e)s étrangers présentent une proportion de femmes inférieure à la moyenne.

Tableau 15 : Emplois et écarts salariaux selon le statut de séjour

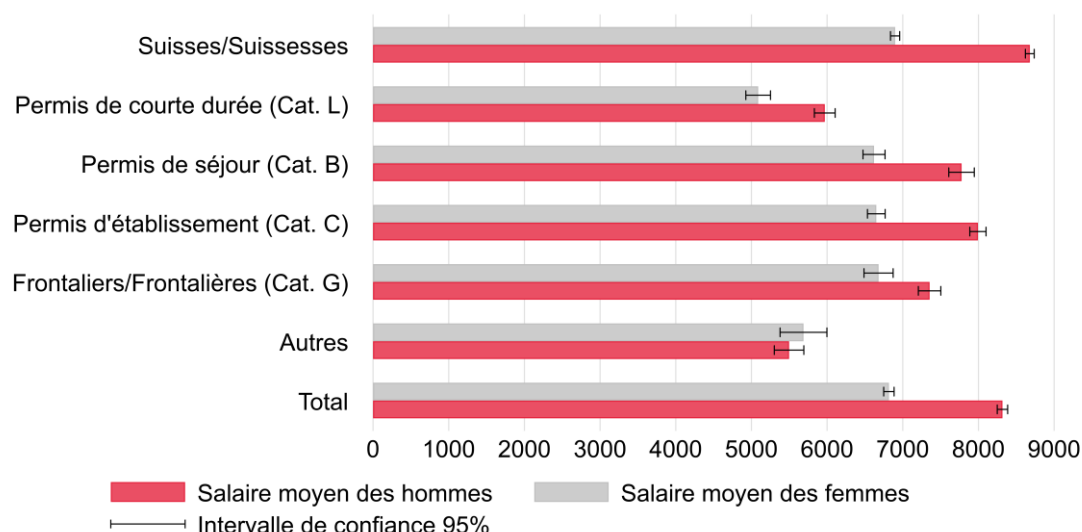
Nationalité/statut de séjour	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Suisses/Suissesses	63.3%	70.6%	66.5%	46.9%	-20.5%
Permis de courte durée (Cat. L)	0.8%	0.4%	0.6%	26.1%	-14.7%
Permis de séjour (Cat. B)	8.9%	7.7%	8.4%	40.5%	-14.9%
Permis d’établissement (Cat. C)	16.9%	15.1%	16.1%	41.5%	-16.8%
Frontaliers/Frontalières (Cat. G)	9.7%	6.1%	8.1%	33.2%	-9.2%
Autres	0.5%	0.3%	0.4%	30.6%	3.5%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	44.2%	-18.0%

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

La Figure 9 présente les salaires moyens des deux sexes selon leur statut de séjour. Chez les hommes, les salarié(e)s de nationalité suisse obtiennent les salaires moyens les plus élevés. Chez

les femmes, la différence entre statuts de séjour est moindre ; les « frontalières », « permis d'établissement » et « permis de séjour » touchent un salaire moyen comparable à celui des Suissesses. Les données relatives à la Figure 9 apparaissent dans l'annexe E (Tableau 38).

Figure 9 : Salaire moyen par statut de séjour (nationalité)



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

L'analyse pour les deux secteurs figure dans l'annexe E, soit le Tableau 58 et le Tableau 59 pour le secteur privé, et le Tableau 91 et le Tableau 92 pour le secteur public. La part des employé(e)s de nationalité suisse dans le secteur public atteint 80.9%, respectivement 63.7% dans le secteur privé. Dans toutes les catégories, la part des femmes est plus élevée dans le secteur public que dans le secteur privé.

3.5.5 Position professionnelle

Le Tableau 16 répartit les employé(e)s selon leur position professionnelle au sein de l'entreprise. 29.7% des salarié(e)s exercent une activité de cadre. La part des femmes décroît de manière continue au fur et à mesure que s'élève leur statut professionnel, ce qui est souvent considéré comme un « plafond de verre » dans la recherche sur le marché du travail.⁹ La situation est inverse en matière d'écart salarial moyen. Cet écart passe de 9.2% entre femmes et hommes sans fonction de cadre, à 24.6% chez les cadres supérieurs.

⁹ Le « plafond de verre » est une métaphore définissant le fait que les femmes (ou des membres d'autres groupes de population, souvent minoritaires) ne peuvent pas accéder à des positions supérieures.

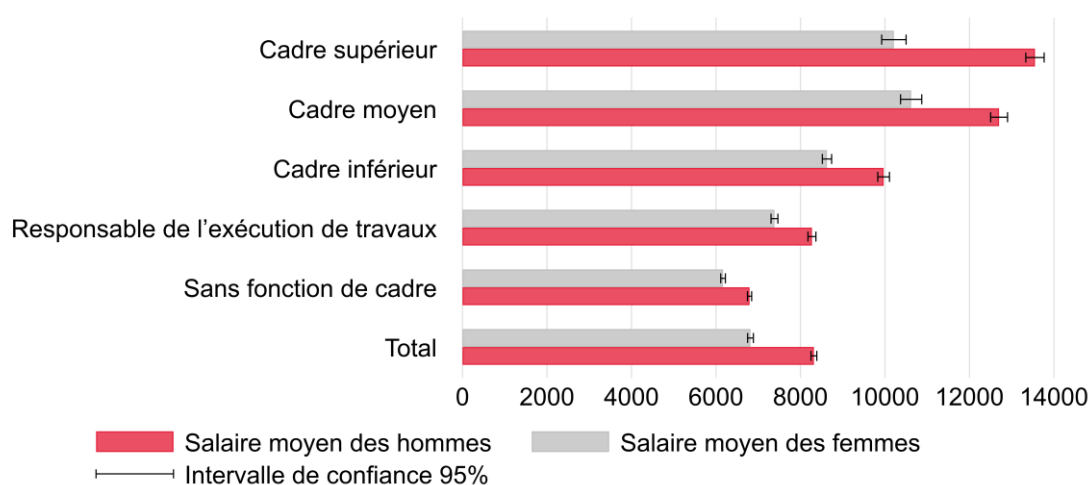
Tableau 16 : Emplois et écarts salariaux selon la position professionnelle

Position professionnelle	Part des personnes salariées			Part de femmes	Ecart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Cadre supérieur	9.0%	3.7%	6.7%	24.8%	-24.6%
Cadre moyen	8.4%	5.2%	7.0%	33.1%	-16.4%
Cadre inférieur	9.7%	7.4%	8.7%	37.8%	-13.4%
Responsable de l'exécution de travaux	7.8%	6.9%	7.4%	41.1%	-10.7%
Sans fonction de cadre	65.2%	76.7%	70.3%	48.3%	-9.2%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	44.2%	-18.0%

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Comme le révèle la Figure 10, les salaires moyens augmentent conformément à la position professionnelle, avec toutefois une exception : le salaire moyen des femmes du cadre moyen est légèrement *plus élevé* que celui du cadre supérieur. La différence relativement réduite entre les salaires des cadres moyens et supérieurs pourrait s'expliquer par le fait que les salaires les plus élevés sont exclus de l'ESS par le filtre partiel D (cf. partie 2.1.2). Il s'agit en l'occurrence majoritairement de salarié(e)s du cadre supérieur.

Figure 10 : Salaire moyen par position professionnelle



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Les données apparaissant dans la Figure 10 sont présentées dans l'annexe E (Tableau 39). L'analyse pour les deux secteurs est décrite dans l'annexe E, Tableau 60 et Tableau 61 pour le secteur privé, Tableau 93 et Tableau 94 pour le secteur public. Dans tous les groupes de cadres (y compris le poste « sans fonction de cadre »), la différence salariale est plus élevée dans le secteur privé, alors que la part des femmes y est plus basse.

3.5.6 Profession exercée et niveau de compétence

Cette partie est consacrée à l'analyse des indicateurs selon les groupes de professions et les niveaux de compétence. Comme il l'a été dit, les résultats relatifs aux groupes de professions ne sont

que partiellement comparables aux études antérieures (cf. 2.1.5). Le Tableau 17 présente la part des employé(e)s et des femmes, ainsi que l'écart salarial descriptif selon la profession exercée. On observe d'importants écarts entre les sexes dans le choix d'une profession. Les groupes de professions avec les *parts de femmes* les plus élevées sont les suivantes :

- Professions intermédiaires de la santé (part des femmes de 87.9%)
- Auxiliaires des soins et de l'assistance (86.4%)
- Aides de ménage et de nettoyage (80.6%)

Les *parts des hommes* les plus élevées se présentent dans les catégories suivantes :

- Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens (part des hommes : 97.4%)
- Métiers de l'électricité et de l'électrotechniques (96.7%)
- Métiers qualifiés de la métallurgie, la construction mécanique, la polymécanique, la mécanique de production et assimilés (95.3%).

Le groupe professionnel *spécialistes de la santé* présente la différence salariale descriptive la plus élevée (-26.2%). Une partie de cet écart salarial descriptif élevé s'explique par le fait que ce groupe comprend tant les médecins (CH-ISCO-19 : Code 221) que le chef des services de soins, infirmiers et sage-femmes (CH-ISCO-19 : code 222). Dans la branche médicale, les salaires tendent à être plus élevés, et la part des femmes plus basse que dans le personnel de santé diplômé. Ces différences *au sein* du groupe de professions font que l'écart salarial entre sexes est relativement élevé compte tenu de la prise en compte du niveau ISCO à deux chiffres.

Les *assistant(e)s de fabrication de l'alimentation* constituent la seule catégorie professionnelle avantageuse pour les femmes en matière de différence salariale descriptive, avec un écart ténu de 0.6%.

Tableau 17 : Emplois et écarts salariaux selon le groupe de professions

CH-ISCO-19	Profession exercée	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
		Hommes	Femmes	Total		
Professions militaires						
1, 2, 3	Professions militaires	[]	[]	[]	[]	[]
Directeurs/trices, cadres de direction et gérant(e)s						
11	Dir. généraux/ales, cadres sup., membres de l'Exécutif et du Législatif	4.1%	1.5%	3.0%	22.8%	-23.6%
12	Dir. de services admin. et commerciaux	2.4%	2.0%	2.2%	39.5%	-23.4%
13	Dir. et cadres de direction, production et services spécialisés	1.9%	1.0%	1.5%	30.5%	-12.2%
14	Dir. et gérant(e)s de l'hôtellerie, restauration, commerce et autres services	0.3%	0.2%	0.3%	39.8%	-13.1%
10	Dir., cadres de direction et gérant(e)s - attr. imp.	0.7%	0.4%	0.6%	31.7%	-13.0%
Professions intellectuelles et scientifiques						
21	Spécialistes des sciences techniques	3.5%	1.2%	2.5%	21.9%	-16.9%
22	Spécialistes de la santé	1.8%	7.3%	4.2%	76.4%	-26.2%
23	Spécialistes de l'enseignement	1.2%	2.5%	1.8%	62.2%	-19.7%
24	Spécialistes en adm. d'entreprises	3.1%	2.9%	3.0%	42.5%	-21.7%

CH-ISCO-19	Profession exercée	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
		Hommes	Femmes	Total		
25	Spécialistes des technologies de l'information et de la communication	3.3%	0.7%	2.1%	13.7%	-7.0%
26	Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	1.3%	2.2%	1.7%	58.1%	-12.4%
20	Professions intellectuelles et scientifiques - attr. imp.	1.9%	1.6%	1.8%	40.3%	-11.7%
Professions intermédiaires techniques et non techniques						
31	Professions interméd. des sciences et techniques	6.2%	1.6%	4.2%	16.6%	-11.9%
32	Professions interméd. de la santé	0.6%	5.4%	2.7%	87.9%	-11.4%
33	Professions interméd., finance et adm.	3.8%	5.4%	4.5%	53.0%	-21.8%
34	Professions interméd. des services juridiques, sociaux et assimilés	1.3%	2.3%	1.7%	57.9%	-5.3%
35	Techn. de l'information et de la communication	0.8%	0.3%	0.6%	21.4%	-11.5%
30	Professions intermédiaires - attr. imp.	3.3%	1.5%	2.5%	26.8%	-12.3%
Employé(e)s de type administratif						
41	Employé(e)s de bureau	2.3%	10.6%	6.0%	78.7%	-11.6%
42	Employé(e)s de type administratif avec contact client	0.6%	1.4%	1.0%	64.4%	-16.4%
43	Employé(e)s des services comptables et d'approvisionnement	3.1%	2.3%	2.7%	36.7%	-1.2%
44	Autres employé(e)s de type admin.	1.6%	2.9%	2.2%	59.1%	-16.4%
40	Employé(e)s de type admin. - attr. impossible	[]	[]	[]	[]	[]
Métiers des services et de la vente						
51	Personnel des serv. directs aux particuliers	3.8%	6.7%	5.1%	58.5%	-12.0%
52	Commerçant(e)s et vendeur(euse)s	2.3%	7.5%	4.6%	72.3%	-22.8%
53	Auxiliaires des soins et de l'assistance	0.5%	4.3%	2.2%	86.4%	-6.1%
54	Personnel des serv. de protection et de sécurité	1.3%	0.5%	1.0%	23.4%	-6.2%
50	Personnel des serv. directs aux particul., commerçant(e)s et vend. - attr. imp.	[]	[]	[]	[]	[]
Agriculteurs/trices et ouvr. qualifié(e)s de l'agriculture, la sylviculture et la pêche						
61	Agriculteur(trice)s et ouvr. qual. de l'agriculture commerciale	0.6%	0.1%	0.4%	16.5%	-12.1%
62	Professions commerciales qualifiées de la sylviculture, la pêche et la chasse	[]	[]	[]	[]	[]
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat						
71	Métiers qual. du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	6.2%	0.2%	3.5%	2.6%	-9.7%
72	Métiers qualifiés de la métallurgie, la construction mécanique, la polymécanique, la mécanique de production et assimilés	4.5%	0.3%	2.6%	4.7%	-17.9%
73	Métiers qual. de l'artisanat et de l'imprimerie	0.6%	0.5%	0.6%	38.2%	-10.7%
74	Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique	1.8%	0.1%	1.0%	3.3%	-11.8%

CH-ISCO-19	Profession exercée	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
		Hommes	Femmes	Total		
75	Métiers de l'alim., du travail sur bois, de l'habillement et autres	0.9%	0.9%	0.9%	45.6%	-9.8%
70	Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat - attr. imp.	0.4%	0.1%	0.3%	20.7%	-2.2%
Conducteur/trice d'installations et de machines, ouvr. de l'assemblage						
81	Conducteur(trice)s de machines et d'installations fixes	1.9%	1.2%	1.6%	32.4%	-18.4%
82	Ouvrier(ère)s de l'assemblage	0.9%	0.4%	0.7%	24.4%	-24.7%
83	Conducteur(trice)s de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre	3.9%	0.3%	2.3%	6.6%	-5.8%
80	Conducteur(trice)s d'instal. et de machines, ouvrier(ère)s de l'assemblage - attr. imp.	[]	[]	[]	[]	[]
Professions élémentaires						
91	Aides de ménage et de nettoyage	0.8%	4.1%	2.2%	80.6%	-6.3%
92	Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	0.2%	0.1%	0.2%	14.3%	-15.0%
93	Manœuvres des mines, du bâtiment et travaux publics, des industries manuf. et des transports	4.4%	1.8%	3.3%	24.8%	-17.7%
94	Assistant(e)s de fabrication de l'alimentation	0.5%	0.4%	0.4%	39.2%	0.6%
96	Éboueur(euse)s et autres travaux non qualifié(e)s	0.2%	0.1%	0.2%	21.7%	-11.4%
90	Professions élémentaires - attribution impossible	1.2%	0.9%	1.1%	37.7%	-10.1%
	Valeur manquante	13.8%	12.3%	13.1%	41.3%	-20.3%
	Total	100.0%	100.0%	100.0%	44.2%	-18.0%

Remarque : Les valeurs ne sont pas publiées si elles se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises. Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

La Figure 11 présente les salaires moyens des femmes et des hommes par groupes de professions sous forme d'histogramme. Les données afférentes figurent dans l'annexe E (Tableau 40). L'analyse du secteur privé apparaît dans l'annexe E (Tableau 62 et Tableau 63), celle du secteur public dans le Tableau 95 et le Tableau 96.

Figure 11 : Salaire moyen par groupes de professions (profession exercée)



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Les groupes de professions susmentionnés se répartissent en quatre catégories par rapport au « niveau de compétence » exigé :

- Tâches simples de nature physique ou artisanale
- Tâches pratiques, telles que vente / soins / informatique et administration / manœuvre de machines et appareils électroniques / services de sécurité / services de transport

- Tâches pratiques complexes nécessitant des connaissances approfondies dans un domaine particulier
- Tâches pour résoudre des problèmes et des processus de décision complexes qui supposent un important savoir pratique et théorique dans un domaine particulier.

La part des femmes ne se différencie guère d'une catégorie à l'autre (cf. le Tableau 18).

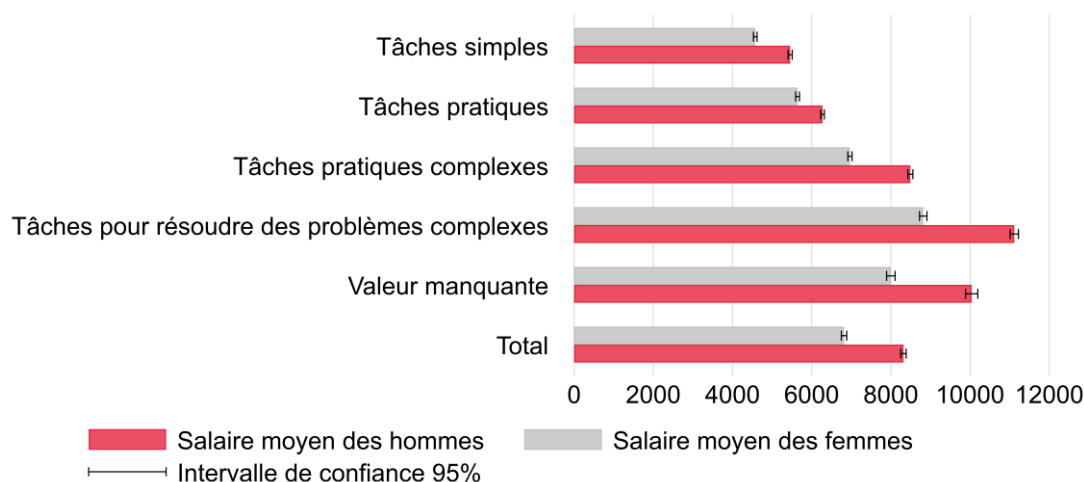
Il apparaît, pour les deux sexes, qu'un niveau de compétence supérieur s'accompagne d'un salaire moyen plus élevé (cf. la Figure 12, présentation tabulaire dans l'annexe E, Tableau 41).

Tableau 18 : Emplois et écarts salariaux selon le niveau de compétence

Niveau de compétence	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Tâches simples	7.4%	7.4%	7.4%	44.2%	-16.2%
Tâches pratiques	37.4%	40.4%	38.7%	46.2%	-10.0%
Tâches pratiques complexes	16.0%	16.4%	16.2%	44.8%	-18.0%
Tâches pour résoudre des problèmes complexes	25.3%	23.5%	24.5%	42.4%	-20.7%
Valeur manquante	13.8%	12.3%	13.1%	41.3%	-20.3%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	44.2%	-18.0%

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Figure 12 : Salaire moyen par niveau de compétence



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

L'analyse relative aux deux secteurs d'activité figure dans l'annexe E (Tableau 64 et Tableau 65 pour le secteur privé, Tableau 97 et Tableau 98 pour le secteur public).

3.5.7 Taux d'occupation

Taux d'occupation selon trois catégories

Sur le marché du travail suisse, une majorité significative d'hommes travaillent à plein temps, tandis qu'une majorité de femmes travaillent à temps partiel (cf. Tableau 19). La part des femmes dans les emplois à plein temps (définis comme taux d'activité d'au moins 90%) n'atteint que 29.2%. Près de trois employé(e)s à temps partiel sur quatre sont des femmes.

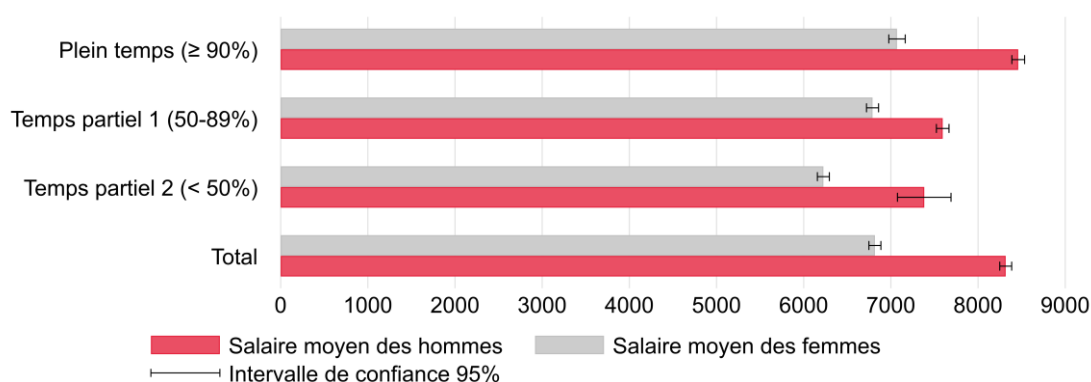
Tableau 19 : Emplois et écarts salariaux selon les taux d'occupation

Taux d'occupation	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Plein temps ($\geq 90\%$)	84.5%	44.0%	66.5%	29.2%	-16.4%
Temps partiel 1 (50-89%)	11.3%	39.0%	23.5%	73.3%	-10.6%
Temps partiel 2 ($< 50\%$)	4.3%	17.1%	9.9%	76.0%	-15.7%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	44.2%	-18.0%

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Comme le révèle la Figure 13, les salaires moyens augmentent conformément aux taux d'occupation. Ce faisant, il faut considérer que les salaires sont standardisés sur une occupation à plein temps. Ceci implique que les salarié(e)s avec un taux d'occupation de 100% bénéficient en moyenne d'un salaire *plus* de deux fois supérieur à ce que reçoit une personne avec un taux d'occupation de 50%. Ceci peut provenir du fait que des employé(e)s à plein temps ont en moyenne davantage d'expérience professionnelle et qu'ils occupent plus fréquemment des fonctions de cadres supérieurs. Les données sur lesquelles repose la Figure 13 se trouvent dans l'annexe E (Tableau 42).

Figure 13 : Salaire moyen par taux d'occupation



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

L'analyse relative aux deux secteurs figure dans l'annexe E (le Tableau 66 et le Tableau 67 pour le secteur privé, le Tableau 99 et le Tableau 100 pour le secteur public). Dans le secteur public, le travail partiel est plus répandu que dans le secteur privé.

Taux d'occupation selon cinq catégories

Ci-après, la catégorie susmentionnée *temps partiel 1* (50%-89%) est divisée en trois sous-catégories : les taux d'occupation 50%-69%, 70%-79% et 80%-89%. Les résultats sont présentés dans le Tableau 20 et la Figure 14. Il est impressionnant de constater combien les parts de taux d'occupation de la catégorie 80%-89% se distinguent de la catégorie $\geq 90\%$. Une forte différence apparaît notamment chez les hommes : alors que 84.5% d'entre eux travaillent à plein temps, ils ne sont que 5.5% dans la catégorie temps partiel 80%-89%.

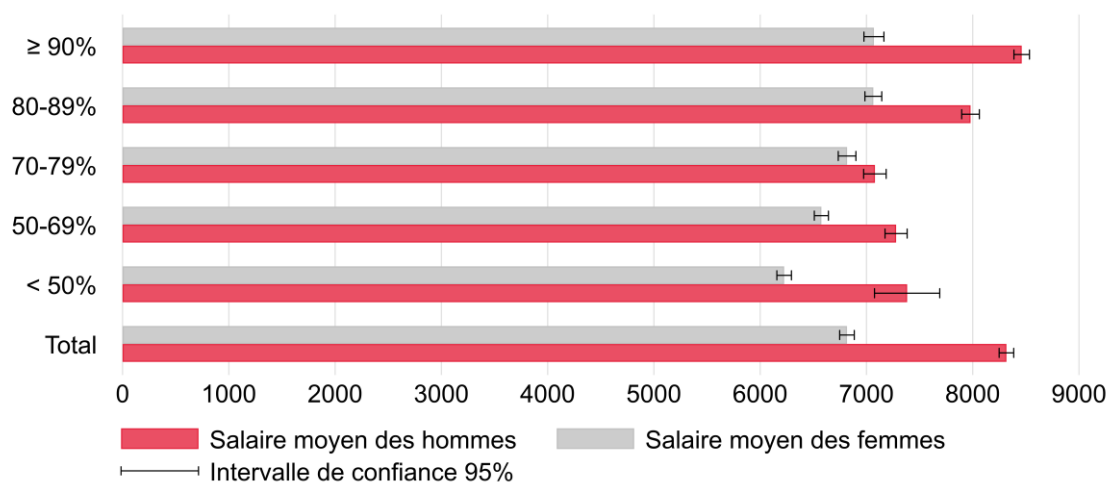
Les données présentées dans la Figure 14 sont présentées dans l'annexe E (Tableau 43). L'analyse des différents secteurs apparaît dans l'annexe E, le Tableau 68 et le Tableau 69 pour le secteur privé, le Tableau 101 et le Tableau 102 pour le secteur public.

Tableau 20 : Emplois et écarts salariaux selon les taux d'occupation détaillés

Taux d'occupation (détaillé)	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
$\geq 90\%$	84.5%	44.0%	66.5%	29.2%	-16.4%
80-89%	5.5%	14.1%	9.3%	66.9%	-11.5%
70-79%	1.7%	5.9%	3.5%	74.0%	-3.7%
50-69%	4.1%	18.9%	10.6%	78.7%	-9.7%
< 50%	4.3%	17.1%	9.9%	76.0%	-15.7%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	44.2%	-18.0%

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Figure 14 : Salaire moyen par taux d'occupation détaillé



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

3.5.8 Taille des entreprises

Ultimes caractéristiques de cette partie, l'emploi et la rémunération des femmes et des hommes sont analysés ici selon la taille d'entreprise, celle-ci étant définie en tant que nombre des employé(e)s dans une unité institutionnelle.¹⁰

La taille d'entreprise en cinq catégories

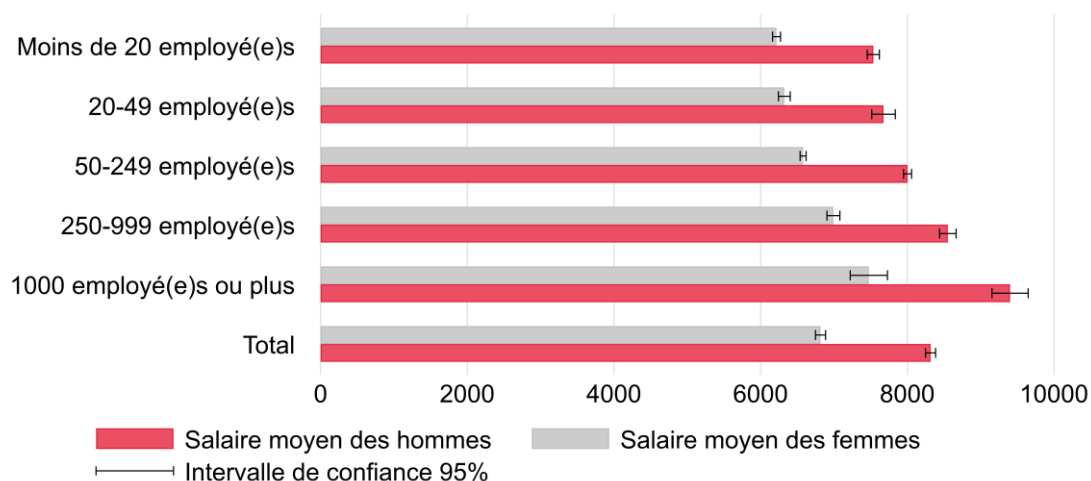
Dans le Tableau 21 et la Figure 15, les employé(e)s sont répartis en fonction du nombre des collaborateurs dans l'entreprise. On observe que plus l'entreprise est importante, plus le salaire moyen est élevé. La différence salariale moyenne tend aussi à augmenter avec le nombre des employé(e)s. En revanche, on ne constate plus de corrélation manifeste pour ce qui concerne la part des femmes.

Tableau 21 : Emplois et écarts salariaux selon la taille d'entreprise

Classe de taille d'entreprise	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Moins de 20 employé(e)s	20.2%	20.0%	20.1%	44.0%	-17.5%
20-49 employé(e)s	14.0%	10.9%	12.6%	38.2%	-17.6%
50-249 employé(e)s	23.6%	23.5%	23.5%	44.1%	-17.8%
250-999 employé(e)s	16.2%	14.8%	15.6%	42.0%	-18.2%
1000 employé(e)s ou plus	26.1%	30.9%	28.2%	48.4%	-20.5%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	44.2%	-18.0%

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Figure 15 : Salaire moyen par taille d'entreprise



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

¹⁰ Par souci de simplification, la notion « entreprise », dans ce chapitre, est utilisée pour toutes les unités institutionnelles, y compris les organismes de droit public.

Les données sur lesquelles repose la Figure 15 se trouvent dans l'annexe E (Tableau 44). L'analyse pour les deux secteurs apparaît dans l'annexe E, le Tableau 70 et le Tableau 71 pour le secteur privé, le Tableau 103 et le Tableau 104 pour le secteur public. Dans le secteur public, la majorité des salarié(e)s se trouvent dans la catégorie « 1000 employé(e)s ou plus », ce qui est probablement lié à la définition de l'unité institutionnelle dans le secteur public. Les employé(e)s du secteur privé se répartissent de manière relativement équilibrée entre les cinq catégories de taille.

Taille des entreprises +/- 50 employé(e)s

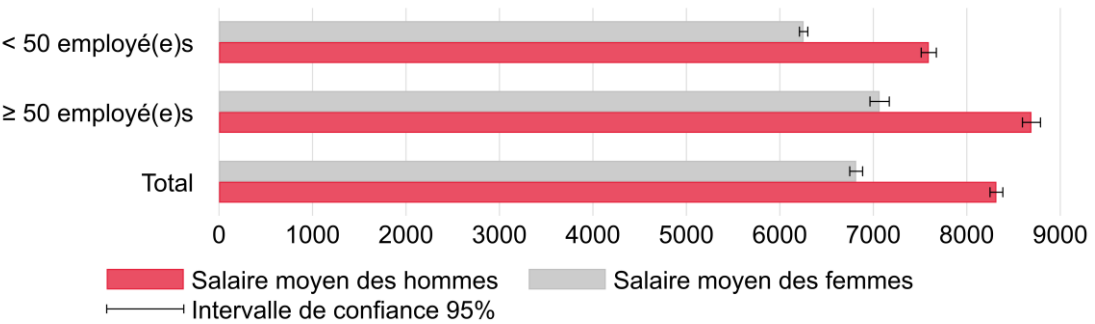
Dans cette partie, les cinq catégories de tailles d'entreprise sont agrégées à deux catégories : les entreprises qui occupent moins de 50 employé(e)s, et celles qui en emploient 50 et davantage. Les résultats de cette analyse apparaissent dans le Tableau 22 et la Figure 16. Elles présentent en substance les mêmes tendances que dans la partie précédente. Les données sur lesquelles repose la Figure 16 apparaissent dans l'annexe E (Tableau 45).

Tableau 22 : Emplois et écarts salariaux selon la taille d'entreprise (+/- 50 employé(e)s)

Classe de taille d'entreprise (+/- 50)	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
< 50 employé(e)s	34.1%	30.9%	32.7%	41.8%	-17.6%
≥ 50 employé(e)s	65.9%	69.1%	67.3%	45.4%	-18.7%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	44.2%	-18.0%

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Figure 16 : Salaire moyen par taille d'entreprise (+/- 50 employé(e)s)



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Dans l'annexe E, les tableaux se réfèrent aux branches économiques. Le Tableau 72 et le Tableau 73 contiennent les analyses relatives au secteur privé, le Tableau 105 et le Tableau 106 présentent celles du secteur public.

Taille des entreprises +/- 100 employé(e)s

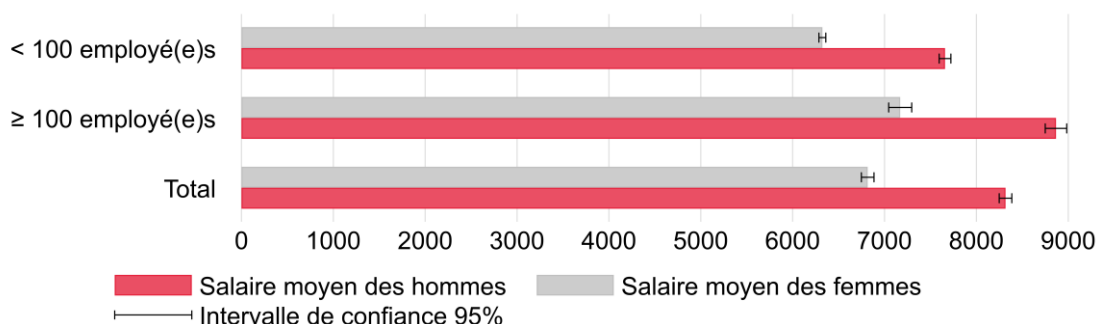
Ci-après, les analyses sont différenciées selon des entreprises avec moins, respectivement plus de 100 employé(e)s. Les résultats de cette répartition apparaissent dans le Tableau 23 et la Figure 17. Les données sur lesquelles repose cette figure apparaissent dans l'annexe E (Tableau 46).

Tableau 23 : Emplois et écarts salariaux selon la taille d'entreprise (+/- 100)

Classe de taille d'entreprise (+/- 100)	Part des employé(e)s			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
< 100 employé(e)s	45.5%	41.8%	43.8%	42.2%	-17.4%
≥ 100 employé(e)s	54.5%	58.2%	56.2%	45.8%	-19.1%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	44.2%	-18.0%

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Figure 17 : Salaire moyen par taille d'entreprise (+/- 100)



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Dans l'annexe E, les tableaux se réfèrent aux branches économiques. Le Tableau 74 et le Tableau 75 présentent les analyses pour le secteur privé, le Tableau 107 et le Tableau 108 celles du secteur public.

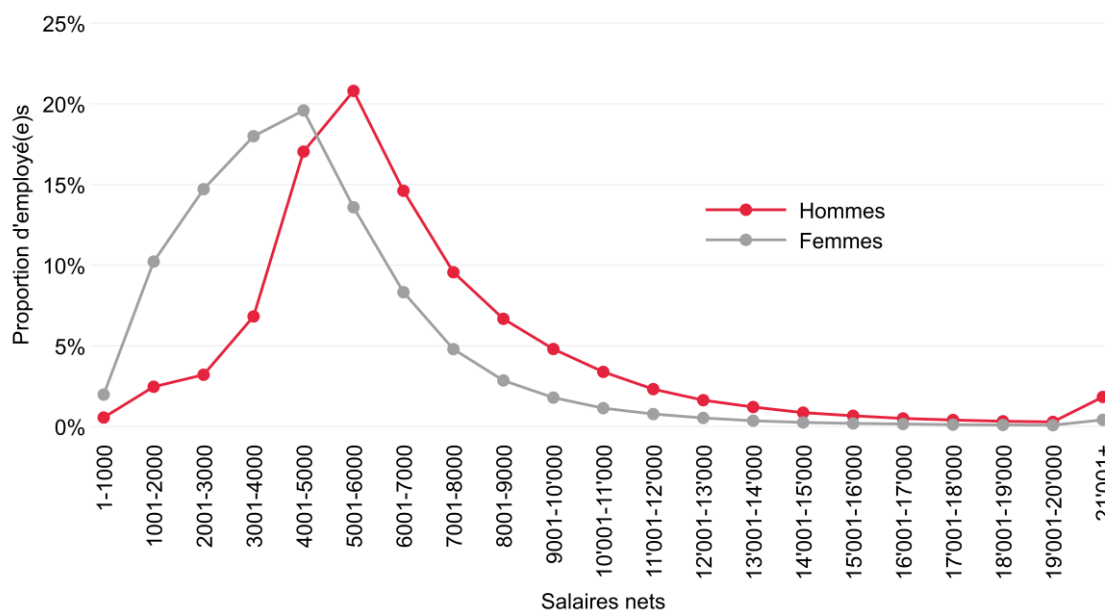
3.6 Salaires nets et paiements exceptionnels

Jusqu'ici, les analyses reposaient sur les *salaires bruts, standardisés sur le plein temps* en tant que mesures salariales unifiées. Ci-après, les *salaires nets* non standardisés sur le plein temps sont considérés de manière plus détaillée et différenciée selon la branche et la position professionnelle. On analyse d'autre part l'importance des *paiements exceptionnels*, tels les bonus, dans le cadre de la rémunération globale des employé(e)s.

3.6.1 Répartition des salaires nets

La Figure 18 présente d'abord la répartition des salaires nets selon le sexe. Il apparaît clairement que les femmes sont surreprésentées dans l'éventail des bas salaires nets jusqu'à 5'000 francs par mois. L'une des raisons majeures de cette situation s'explique par le fait qu'elles travaillent davantage à temps partiel que les hommes (cf. 3.5.7). Étant donné que les salaires nets présentés ici n'ont *pas* été standardisés en fonction du taux d'occupation, cette différence exerce une influence directe sur la répartition des salaires.

Figure 18 : Répartition des salaires nets selon les sexes



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

3.6.2 Salaires nets selon la branche économique

Le Tableau 24 présente les salaires nets moyens dans les différentes branches économiques des secteurs secondaire et tertiaire. Les salaires nets n'étant pas standardisés sur le plein temps, ils sont répartis selon les taux d'occupation pour faciliter la comparabilité entre les branches économiques. L'analyse relative aux deux secteurs figure dans l'annexe E (Tableau 76 pour le secteur privé, Tableau 109 pour le secteur public).

Tableau 24 : Salaire net moyen net par taux d'occupation et branche économique

Branche économique	< 50%			50-89%			≥ 90%		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
2e secteur (industrie et commerce)									
Industries extractives	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]
Ind. alim., fabric. de boiss. et de prod. à base de tabac	1'632	1'579	1'588	4'022	3'349	3'488	6'280	5'183	5'936
Fabrication de textiles / industrie du cuir	[]	[]	[]	[]	[]	[]	5'833	4'634	5'332
Imprimerie	[]	[]	[]	4'115	3'519	3'688	6'558	5'052	6'200
Industrie chimique	[]	[]	[]	6'643	5'733	5'916	9'853	9'483	9'737
Fabrication de machines et équipements	2'458	2'046	2'162	5'105	3'959	4'407	7'191	5'556	6'830
Autres industries manufacturières	2'364	1'854	2'009	4'418	3'690	3'991	6'247	5'174	6'079
Production et distribution d'électricité	[]	[]	[]	6'093	4'917	5'434	8'211	7'332	8'114

Branche économique	< 50%			50-89%			≥ 90%		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Produc. et distr. d'eau / assainissement	[]	[]	[]	4'743	4'115	4'377	6'417	6'196	6'399
Construction	2'163	1'848	1'963	4'286	3'684	4'020	6'141	5'681	6'119
3e secteur (services)									
Commerce et réparation autos et motos	2'087	1'845	1'913	4'627	4'143	4'293	7'934	7'721	7'884
Commerce de détail	1'609	1'618	1'616	3'619	3'147	3'213	5'875	4'866	5'367
Transports et entreposage	1'698	1'681	1'689	4'396	3'890	4'115	6'352	5'548	6'221
Hébergement et restauration	1'492	1'461	1'470	2'937	2'806	2'846	4'853	4'373	4'663
Information et communication	2'399	1'998	2'157	5'947	4'829	5'388	9'733	7'825	9'371
Services financiers et assurances	3'277	2'356	2'590	6'803	5'242	5'598	11'791	8'172	10'597
Activ. immobilières	2'071	1'869	1'922	4'817	4'316	4'426	8'184	6'342	7'409
Activ. spécialisées, scientifiques et techniques	2'275	2'038	2'098	5'627	4'686	4'994	9'704	7'489	9'005
Activ. de services administratifs et de soutien	1'984	1'442	1'639	3'841	3'304	3'580	6'051	5'420	5'900
Admin. publiques et défense	2'508	2'140	2'212	6'006	4'969	5'218	8'360	7'087	7'973
Enseignement	2'472	2'237	2'306	5'301	4'839	4'978	8'101	7'098	7'690
Santé humaine et action sociale	2'441	2'119	2'148	5'050	4'118	4'242	7'671	5'912	6'548
Arts, spectacles et activités récréatives	1'610	1'650	1'635	4'150	3'972	4'039	7'230	6'214	6'915
Autres activités de services	2'080	1'831	1'892	4'796	4'024	4'221	7'276	5'577	6'418
Total	2'083	1'877	1'927	4'839	4'118	4'311	7'546	6'301	7'182

Remarque : Les valeurs ne sont pas publiées si elles se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises. Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

3.6.3 Salaires nets selon la position professionnelle

Le Tableau 25 répartit les salaires nets en fonction de la position professionnelle des employé(e)s, ainsi que selon leur taux d'occupation. Dans l'annexe E, les tableaux pour le secteur privé (Tableau 77) et pour le secteur public (Tableau 110) sont présentés séparément.

Tableau 25 : Salaire net moyen par taux d'occupation et position professionnelle

Position professionnelle	< 50%			50-89%			≥ 90%		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Cadre supérieur	3'144	2'337	2'722	6'675	5'481	6'008	12'193	9'720	11'745
Cadre moyen	2'975	2'524	2'671	7'067	6'100	6'420	11'333	9'973	11'003
Cadre inférieur	2'638	2'342	2'418	6'011	5'276	5'493	8'910	7'843	8'621

Position professionnelle	< 50%			50-89%			≥ 90%		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Responsable de l'exécution de travaux	2'202	2'084	2'112	5'200	4'563	4'737	7'402	6'648	7'180
Sans fonction de cadre	1'908	1'814	1'835	4'341	3'820	3'951	6'119	5'457	5'910
Total	2'083	1'877	1'927	4'839	4'118	4'311	7'546	6'301	7'182

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

3.6.4 Paiements exceptionnels selon la branche économique

Cette partie et la suivante sont consacrées aux paiements exceptionnels versés aux salarié(e)s par leur employeur. Il s'agit notamment de primes, mais aussi de jetons de présence de conseils d'administrations et d'autres rémunérations occasionnelles (cf. partie 2.1.4).

Il ressort du Tableau 26 que les paiements exceptionnels moyens se différencient fortement selon les branches économiques. Chez les hommes, les rémunérations les plus élevées sont octroyées dans la branche « Services financiers et assurances » (2'038 francs par mois en moyenne, soit 10.1% du salaire brut). Chez les femmes, les paiements exceptionnels les plus élevés sont versés dans « l'industrie chimique ». Ils représentent en moyenne un montant mensuel de 953 francs, soit 6.3% du salaire brut. Ces paiements exceptionnels, pour l'ensemble de l'économie (toutes branches incluses) sont nettement plus élevés chez les hommes (448 francs par mois) que chez les femmes (169 francs).

Tableau 26 : Paiements exceptionnels par branche économique

NOGA-08	Branche économique	Hommes		Femmes		Total	
		CHF	Part en %	CHF	Part en %	CHF	Part en %
	2 ^e secteur (industrie et commerce)						
8, 9	Industries extractives	139	1.5%	176	1.8%	143	1.5%
10, 11, 12	Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac	298	2.4%	138	1.4%	229	2.0%
13, 14, 15	Fabrication de textiles / industrie du cuir	201	2.0%	92	1.4%	142	1.7%
18	Imprimerie	174	1.6%	35	0.5%	123	1.2%
19, 20, 21	Industrie chimique	1'116	6.7%	953	6.3%	1'055	6.5%
26, 27, 28, 29, 30, 33	Fabrication de machines et équipements	416	3.5%	215	2.4%	361	3.2%
16, 17, 22, 23, 24, 25, 31, 32	Autres industries manufacturières	219	2.0%	128	1.7%	199	1.9%
35	Production et distribution d'électricité	575	4.1%	290	2.8%	524	3.9%
36, 37, 38, 39	Production et distribution d'eau / assainissement	165	1.8%	129	1.3%	159	1.7%

NOGA-08	Branche économique	Hommes		Femmes		Total	
		CHF	Part en %	CHF	Part en %	CHF	Part en %
41, 42, 43	Construction	133	1.2%	105	1.1%	130	1.2%
3^e secteur (services)							
45, 46	Commerce et réparation automobiles et motocycles	698	4.2%	533	3.6%	646	4.0%
47	Commerce de détail	206	2.3%	90	1.4%	128	1.7%
49, 50, 51, 52, 53	Transports et entreposage	194	1.9%	99	1.2%	170	1.7%
55, 56	Hébergement et restauration	55	0.6%	27	0.4%	41	0.5%
58, 59, 60, 61, 62, 63	Information et communication	893	5.3%	409	3.2%	762	4.7%
64, 65, 66	Services financiers et assurances	2'038	10.1%	693	5.5%	1'459	8.1%
68	Activités immobilières	568	3.5%	190	1.8%	362	2.6%
69, 70, 71, 72, 73, 74, 75	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	905	5.0%	349	2.7%	668	4.0%
77, 78, 79, 80, 81, 82	Activités de services administratifs et de soutien	124	0.9%	68	0.7%	103	0.8%
84	Administrations publiques et défense	57	0.5%	28	0.3%	43	0.4%
85	Enseignement	54	0.4%	29	0.3%	40	0.4%
86, 87, 88	Santé humaine et action sociale	154	1.0%	43	0.5%	68	0.6%
90, 91, 92, 93	Arts, spectacles et activités récréatives	155	1.3%	70	0.8%	115	1.1%
94, 95, 96	Autres activités de services	117	1.0%	59	0.8%	81	0.9%
Total		448	2.9%	169	1.5%	325	2.3%

Remarque : Les valeurs ne sont pas publiées si elles se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises. Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

L'analyse figurant dans l'annexe E est présentée séparément pour les deux secteurs (Tableau 78 pour le secteur privé, Tableau 111 pour le secteur public).

3.6.5 Paiements exceptionnels selon la position professionnelle

Le Tableau 27 analyse les paiements exceptionnels moyens de manière différenciée selon la position professionnelle des employé(e)s. En général, la règle est la suivante : plus la position professionnelle est élevée, plus les paiements exceptionnels le sont également. Avec pour exception la différence entre cadres moyens et cadres supérieurs chez les femmes : les paiements exceptionnels y sont légèrement supérieurs chez les cadres moyens.

Tableau 27 : Paiements exceptionnels par position professionnelle

Position professionnelle	Hommes		Femmes		Total	
	CHF	Part en %	CHF	Part en %	CHF	Part en %
Cadre supérieur	1'585	6.4%	712	3.5%	1'368	5.7%
Cadre moyen	1'309	6.9%	736	4.3%	1'119	6.0%
Cadre inférieur	659	4.5%	362	2.9%	547	3.9%
Responsable de l'exécution de travaux	352	3.0%	215	2.1%	296	2.6%
Sans fonction de cadre	162	1.6%	81	1.0%	123	1.3%
Total	448	2.9%	169	1.5%	325	2.3%

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

L'annexe E présente une analyse distincte selon les secteurs (Tableau 79 pour le secteur privé, Tableau 112 pour le secteur public).

4. Décomposition des écarts salariaux entre femmes et hommes

Ce chapitre est consacré à la décomposition des écarts salariaux entre femmes et hommes. Conformément à la méthode Oaxaca-Blinder, l'écart salarial est réparti en parts d'influence expliquées et inexpliquées. Ce faisant, toutes les variables explicatives du Tableau 1 dans la partie 2.1.5 sont incluses dans l'analyse. Contrairement au chapitre 3, dans lequel les salaires sont analysés de manière descriptive en fonction des divers facteurs d'influence (p. ex. par branches), le présent chapitre considère l'*interaction* de l'ensemble des facteurs. Le *concept* de la décomposition de l'écart salarial et l'interprétation de ses résultats (y compris la relation entre « l'écart salarial inexpliqué » et la discrimination salariale), sont présentés de manière détaillée dans le chapitre 2.3. Le présent chapitre contient les *résultats* de la décomposition salariale.

Ce chapitre présente la structure suivante : on procède d'abord à la décomposition de l'écart salarial pour l'ensemble de l'économie, secteurs privé et public (4.1). Puis on considère les principaux indicateurs dans la durée (2012 à 2020) (4.2). Vient ensuite la décomposition de l'écart salarial dans les différentes branches économiques (4.3), ainsi qu'à l'intérieur des grandes régions de la Suisse (4.4). Ce chapitre s'achève par la réalisation des décompositions salariales conformément à d'autres caractéristiques personnelles et spécifiques aux entreprises (4.5).

4.1 Économie totale, secteurs privé et public

Cette partie présente les résultats de la décomposition salariale pour l'ensemble de l'économie, secteurs privé et public inclus. Tous les écarts salariaux évoqués dans ce chapitre se rapportent aux différences des salaires logarithmiques bruts moyens. Comme il l'est précisé dans la partie 2.2, ceci constitue une approximation des écarts salariaux exacts décrits en pourcentage dans le chapitre 3.

Le Tableau 28, la Figure 19 et la Figure 20 présentent les écarts salariaux moyens par secteur économique, ainsi que leur décomposition en une part expliquée par les facteurs d'influence, et une part non explicable au moyen des facteurs d'influence figurant dans les données. Cette dernière est désignée ci-après comme « part inexpliquée ». Dans l'économie totale, l'écart salarial moyen atteint 0.164, soit près de 16.4%. Il ressort de la décomposition que les différents facteurs d'influence (formation, profession, branche, etc.) pourraient expliquer près de 52% de l'écart salarial, les 48% restants ne pouvant être expliqués par ces facteurs. Il s'ensuit, avec la prise en compte de qualifications comparables, que les femmes gagnent en moyenne près de 7.8% de moins que les hommes. L'intervalle de confiance 95% est de [0.074; 0.083], de sorte que l'écart salarial inexpliqué se situe dans cette fourchette avec une certitude statistique élevée. Cet écart salarial inexpliqué pourrait reposer d'une part sur une discrimination et, d'autre part, sur le manque de facteurs explicatifs dans le modèle choisi. L'écart salarial expliqué à l'aide des facteurs d'influence, pour l'ensemble de l'économie, atteint près de 8.6%.

Tableau 28 : Décomposition des écarts salariaux moyens par secteur économique

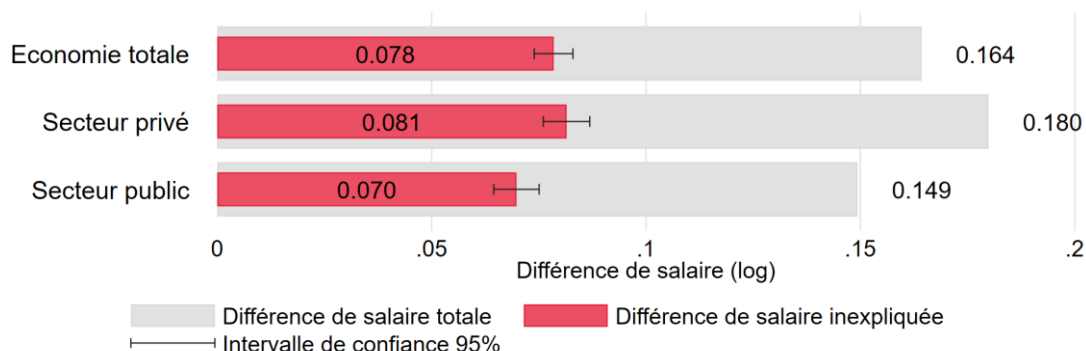
	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Économie totale	0.164 *** (0.003) [0.159, 0.170]	0.078 *** (0.002) [0.074, 0.083]	48% (2) [45%, 51%]	0.086 *** (0.003) [0.080, 0.091]	52% (1) [50%, 55%]
Secteur privé	0.180 *** (0.003) [0.174, 0.186]	0.081 *** (0.003) [0.076, 0.087]	45% (1) [42%, 48%]	0.098 *** (0.003) [0.092, 0.105]	55% (1) [52%, 57%]
Secteur public	0.149 *** (0.003) [0.143, 0.156]	0.070 *** (0.003) [0.064, 0.075]	47% (2) [43%, 51%]	0.080 *** (0.003) [0.074, 0.086]	53% (2) [50%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne sont les coefficients, les chiffres entre parenthèses rondes de la deuxième ligne se rapportent aux erreurs standard connexes, et les chiffres entre crochets aux intervalles de confiance 95%. Les niveaux significatifs présentés sont définis de la manière suivante : *** $p < 0.001$, ** $p < 0.01$ et * $p < 0.05$. En calculant les erreurs standard et les valeurs-p, on tient compte du design de l'enquête (pondération, clustering et inclusion dans les strates). Source : ESS 2020 ; calculs : BSS.

Dans le secteur privé, l'écart salarial moyen est de 0.180, respectivement près de 18.0%. Il est par conséquent légèrement supérieur à celui du secteur public (0.149, soit près de 14.9%). Les facteurs d'influence permettent d'expliquer 55% de l'écart global dans le secteur privé et 53% dans le secteur public. Il en résulte une différence salariale explicable de près de 9.8% dans le secteur privé et de près de 8.0% dans le secteur public. Autrement dit, les femmes gagnent près de 10% de moins que les hommes parce qu'elles se répartissent par exemple différemment dans les branches et qu'elles occupent en moyenne des positions professionnelles inférieures, ou qu'elles ont suivi d'autres filières de formation. La part restante de l'écart salarial global ne peut être expliquée par le modèle. Cette part est légèrement plus élevée dans le secteur privé (env. 8.1%) que dans le secteur public (env. 7.0%). En termes d'écart salarial global, la part relative de l'écart inexpliqué atteint 45% dans le secteur privé et 47% dans le secteur public. On observe que la part relative de l'écart salarial inexpliqué dans les deux secteurs est inférieure à celle de l'ensemble de l'économie (48%). La raison est liée au modèle utilisé.¹¹

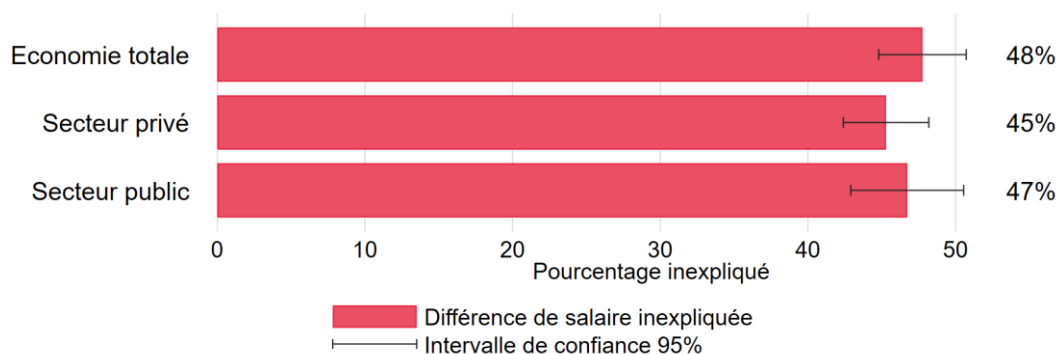
¹¹ Alors que tous les coefficients pour les secteurs sont évalués séparément dans les deux modèles, aucune variable spécifique aux secteurs n'est utilisée dans le modèle pour l'économie totale. Cette restriction paramétrique du modèle pour l'ensemble de l'économie a ainsi pour conséquence que les résultats obtenus ne présentent pas de moyenne pondérée des résultats des deux modèles de secteurs. Si les résultats pour l'ensemble de l'économie provenaient d'une moyenne pondérée des deux modèles de secteurs, les écarts salariaux de l'ensemble de l'économie se situeraient toujours entre les écarts salariaux des deux modèles de secteurs. Ceci peut être démontré mathématiquement et s'applique tant à l'écart salarial absolu que relatif.

Figure 19 : Décomposition des écarts salariaux par secteur économique



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Figure 20 : Part inexpliquée des écarts salariaux par secteur économique



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

4.2 Analyse au cours du temps

On procède ci-après à la comparaison des principaux indicateurs agrégés de la décomposition des écarts salariaux de 2020 avec les résultats des ESS de 2012 à 2018. Le Tableau 29 chiffre l'évolution des écarts salariaux pour l'ensemble de l'économie. En outre, les parts expliquées et inexpliquées par les facteurs d'influence sont présentées de manière distincte.¹² Les tableaux correspondants pour les deux secteurs figurent dans l'annexe F (secteur privé : Tableau 129, secteur public: Tableau 145).

¹² Selon Strub & Bannwart (2017), la qualité des données entre 2012 et 2014 s'est améliorée, ce qui pourrait avoir des effets sur la comparabilité de ces deux années. L'interprétation des différences entre 2012 et 2014 est par conséquent liée à une certaine incertitude.

Tableau 29 : Décomposition des écarts salariaux 2012-2020, économie totale

Année	Écart salarial global		Part inexpliquée		Part expliquée	
	Coeff.	en %	Coeff.	en %	Coeff.	en %
2012	0.190 ***	100%	0.083 ***	44%	0.106 ***	56%
2014	0.175 ***	100%	0.074 ***	42%	0.101 ***	58%
2016	0.174 ***	100%	0.077 ***	44%	0.097 ***	56%
2018	0.178 ***	100%	0.081 ***	45%	0.097 ***	55%
2020	0.164 ***	100%	0.078 ***	48%	0.086 ***	52%

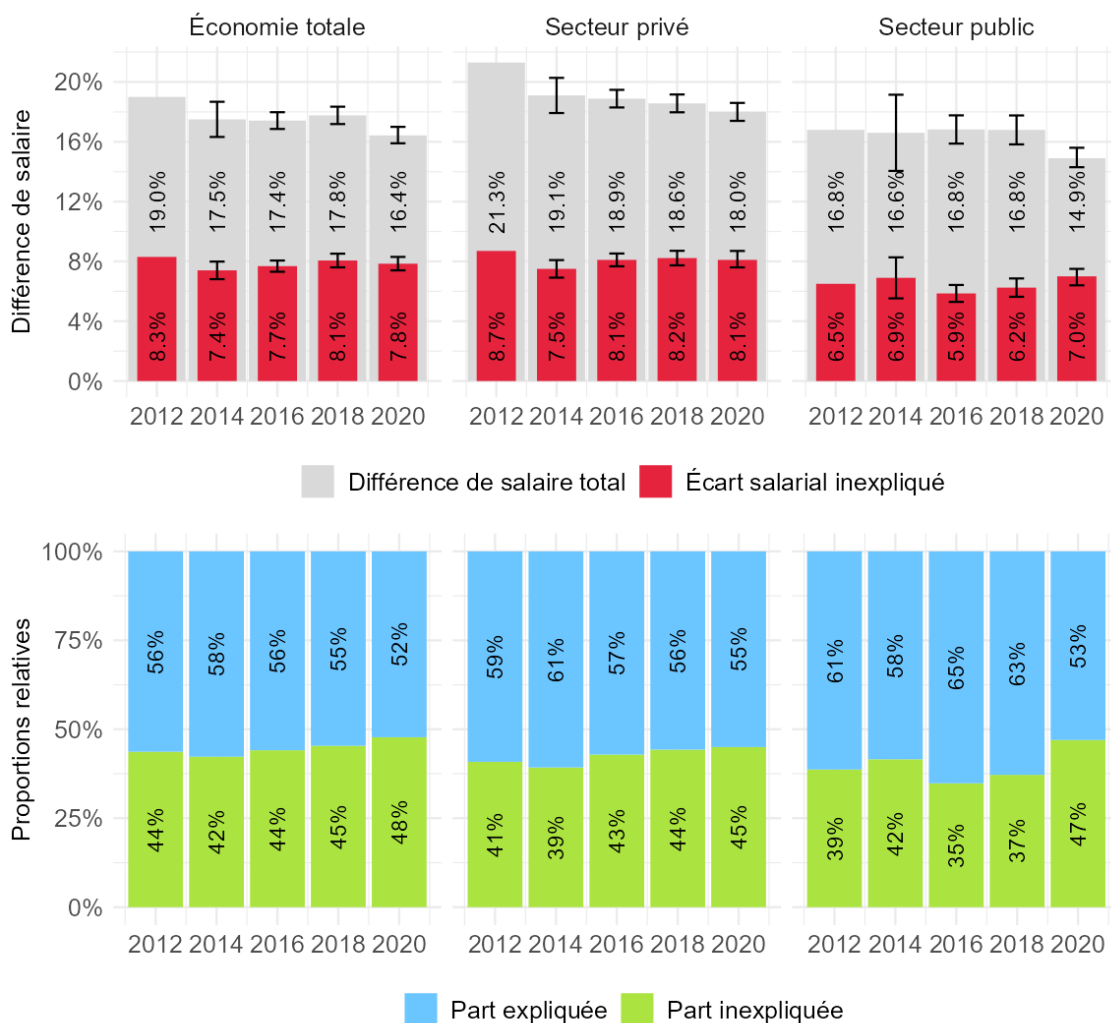
Source : ESS 2012-2020. Économie totale. Calculs : Kaiser & Möhr (2021, ESS 2016-2020), Strub & Bannwart (2017, ESS 2014) et Strub et al. (2016, ESS 2012).

L'écart salarial moyen dans l'ensemble de l'économie a diminué de près de 1.5% entre 2012 et 2014, avant de rester pratiquement constant jusqu'en 2018, puis de diminuer encore une fois de près de 1.4% entre 2018 et 2020. En revanche, l'écart salarial inexpliqué n'a changé que de manière négligeable au cours de la période considérée. Les changements observés se situent dans la plage d'incertitude statistique qui résulte du plan d'échantillonnage et ne doivent donc pas être surinterprétés. Globalement, on ne constate entre 2012 et 2020 pas de tendance marquée. La différence salariale inexpliquée n'a statistiquement pas diminué de manière significative.

La Figure 21 révèle comment l'évolution des différences salariales globales et inexpliquées se différencie entre 2012 et 2020 d'un secteur à l'autre. Au cours de chaque année, les valeurs du secteur privé se situent légèrement au-dessus des valeurs du secteur public : ceci apparaît tant dans la différence salariale globale que dans la différence inexpliquée. La part relative de la différence salariale inexpliquée se situe, pour les deux secteurs, dans une gamme de 40% à 45%. Il est intéressant de constater le net recul apparu dans la différence salariale globale entre 2018 et 2020, en particulier dans le secteur public. Le recul dans le secteur public est imputable à une diminution de l'écart salarial expliqué (de 10.5% à 8.0%, cf. Tableau 145). Ceci tend à démontrer que les femmes et les hommes, dans le secteur public, ont gagné en similitude pour ce qui concerne les caractéristiques observées (formation, position professionnelle, etc.) en comparaison des années précédentes. Exemple : la part des femmes parmi les diplômés universitaires dans le secteur public est passée de 44.0% à 48.2% (cf. Tableau 87). Quant à la position professionnelle, on observe dans le cadre supérieur une hausse de la part des femmes de 25.7% (2018) à 28.9% en 2020 (cf. Tableau 93).¹³

¹³ Comme il l'est décrit dans la partie 2.3.2, le découpage salarial appliqué repose sur deux modèles OLS de régression distincts. Il est intéressant de constater que le coefficient de détermination «R²», valeur permettant d'estimer dans quelle mesure la régression permet d'expliquer la variation salariale, a diminué entre 2012 et 2020. Cet aspect est discuté dans l'annexe D.

Figure 21 : Écart salarial global et inexpliqué de 2012 à 2020, par secteurs



Remarques : Les intervalles de confiance pour l'année 2012 font défaut parce que l'étude concernée ne fournit pas de donnée correspondante. Les intervalles de confiance pour 2014 sont plus importants parce que le correctif de finitude a été négligé. Source : ESS 2012-2020, économie dans son ensemble. Calculs : Kaiser & Möhr (ESS 2016-2020), Strub & Bannwart (2017, ESS 2014) et Strub et al. (2016, ESS 2012).

Comme le révèle la partie 2.1.5, il a été procédé à une modification méthodologique dans l'attribution par branche dans le secteur public. Le secteur privé n'est pas touché par ce changement. Des analyses distinctes montrent que cette modification n'a exercé qu'une influence négligeable sur les résultats de la décomposition salariale ; la différence salariale inexpliquée ne change que de près de 0.1%.¹⁴

¹⁴ Dans le *secteur public*, la différence salariale inexpliquée, avec l'ancienne attribution des branches, serait inférieure d'un dixième de pourcent (6.9% au lieu de 7.0%). De sorte que la part inexpliquée diminuerait également très légèrement de 47% à 46%, alors que la part expliquée augmenterait de 53% à 54%. Dans l'économie totale, la différence salariale inexpliquée, compte tenu de « l'ancienne » attribution des branches, serait d'un dixième de point plus élevée (7.9% au lieu de 7.8%).

4.3 Branches économiques

Il ressort de la Figure 22 que les écarts salariaux, tant totaux qu'inexpliqués, diffèrent fortement d'une branche économique à l'autre. Les chiffres détaillés correspondants figurent dans l'annexe F (Tableau 114).

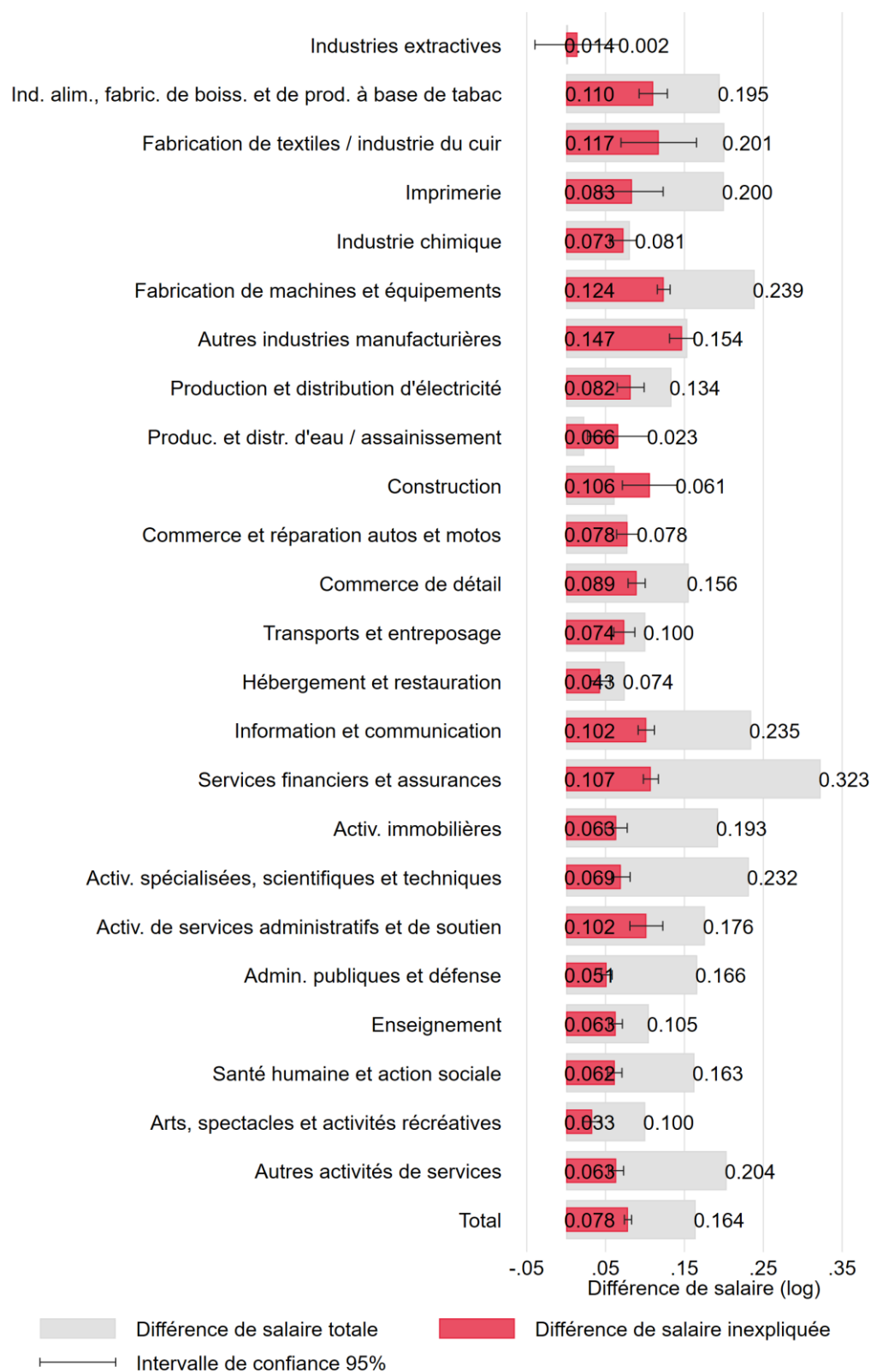
C'est la branche « services financiers et assurances » qui présente les écarts salariaux moyens entre femmes et hommes les plus élevés (cf. chapitre 3.1). Il n'est toutefois pas possible de déduire leur part inexpliquée à partir de l'écart salarial moyen. En fait, les facteurs d'influence expliquent une part élevée de la différence salariale dans la branche finances et assurances. La « partie inexpliquée » restante ne représente que 33% (cf. Figure 23).

L'écart salarial inexpliqué le plus élevé se situe dans les branches « auxiliaires dans la fabrication de textiles / industrie » (14.7%), « construction de machines/appareils » (12.4%) et « fabrication textiles/articles de cuir » (11.7%). Ces résultats peuvent être interprétés de la manière suivante : dans ces branches, les femmes gagnent en moyenne plus de 11% de moins que les hommes, compte tenu de caractéristiques observables similaires.

Il n'existe aucune branche dans laquelle l'écart salarial inexpliqué est favorable aux femmes. L'industrie extractive constitue la branche avec la différence salariale inexpliquée la plus basse (1.4%). Mais cette branche est très modeste. Elle n'occupe que 0.1% des salarié(e)s du pays (cf. chapitre 3.3).

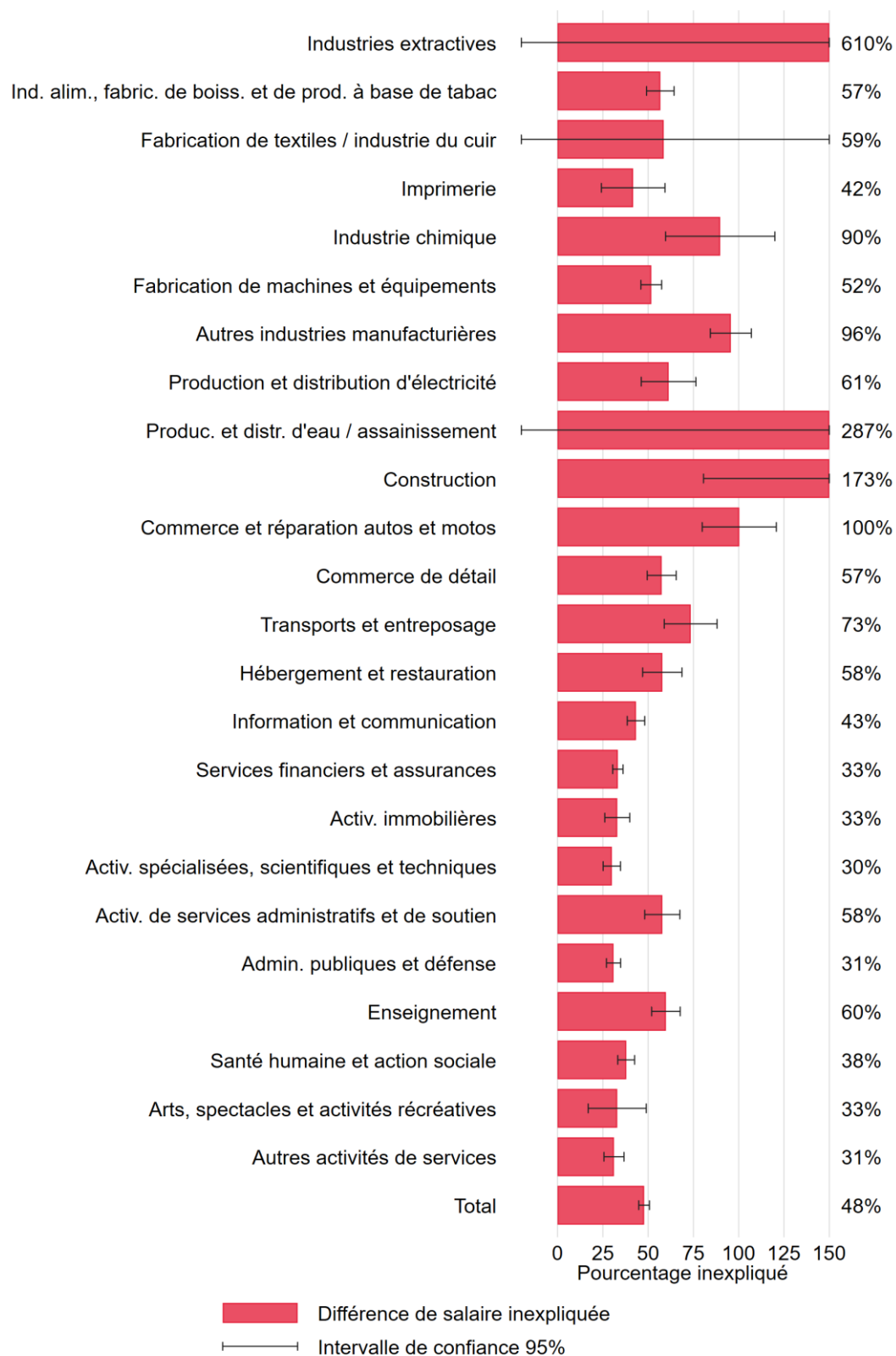
Comme pour les analyses descriptives selon les branches économiques, on observe ici que la comparaison avec les études précédentes reste très limitée. La raison en est que l'attribution des branches dans le secteur public a été modifiée (cf. 2.1.5). Ceci concerne les résultats de l'ensemble de l'économie et le secteur public, mais pas les résultats du secteur privé. Pour ce dernier, les résultats sont comparables à ceux des études précédentes.

Figure 22 : Décomposition des écarts salariaux par branche économique



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Figure 23 : Part inexpliquée des écarts salariaux par branche économique



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS. Les valeurs extrêmes sont limitées, aussi bien pour l'écart salarial inexpliqué que pour les intervalles de confiance du domaine [-20%, 150%].

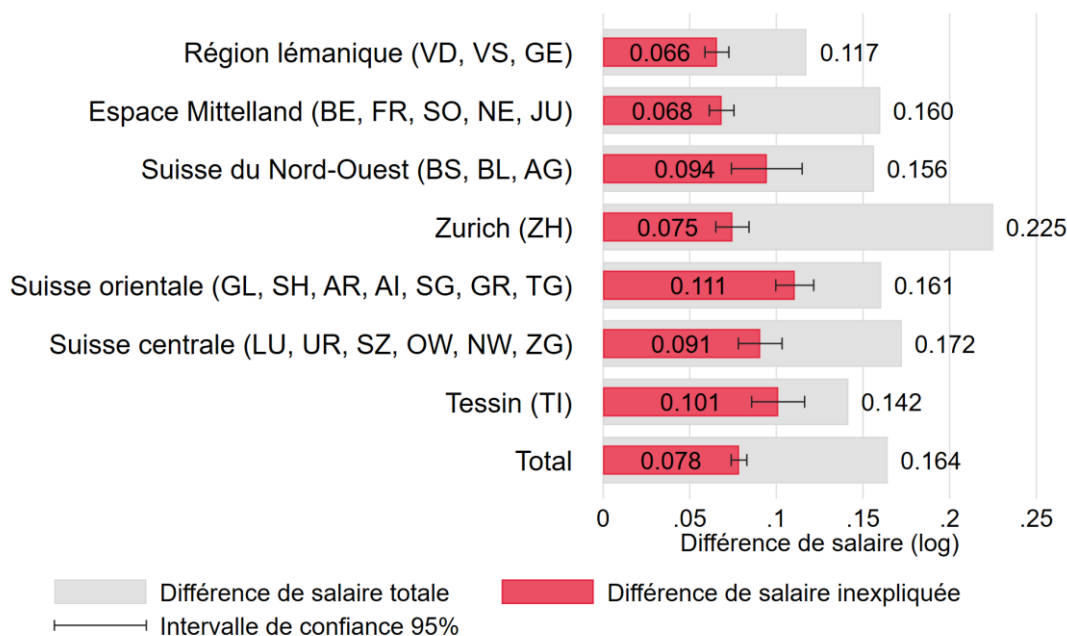
Dans certaines branches, la part inexpliquée est supérieure à 100% (cf. Figure 23). Cela signifie que les femmes obtiendraient un salaire moyen supérieur à celui des hommes si elles étaient rémunérées à fonction salariale égale compte tenu des facteurs d'influence. Il apparaît toutefois que dans ces branches, l'incertitude statistique est supérieure à la moyenne. Il convient d'autre part de souligner que la part des femmes dans ces branches est très réduite et qu'elles ne peuvent, compte tenu de leurs activités, être comparées de manière adéquate avec les hommes, de sorte que les résultats peuvent en être faussés.

La décomposition a été effectuée séparément pour les secteurs privé (Tableau 130) et public (Tableau 146). Ses résultats figurent dans l'annexe F. Comme dans l'analyse descriptive, le Tableau 146 ne présente pas de chiffres pour plusieurs groupes de branches. La raison en est à nouveau que de nombreuses branches sont formées exclusivement ou en grande partie d'entreprises privées. Le faible nombre d'observations effectuées a d'autre part pour conséquence que certains résultats du secteur public ont été évalués de manière imprécise et qu'ils ne sont statistiquement pas différents du zéro.

4.4 Grandes régions

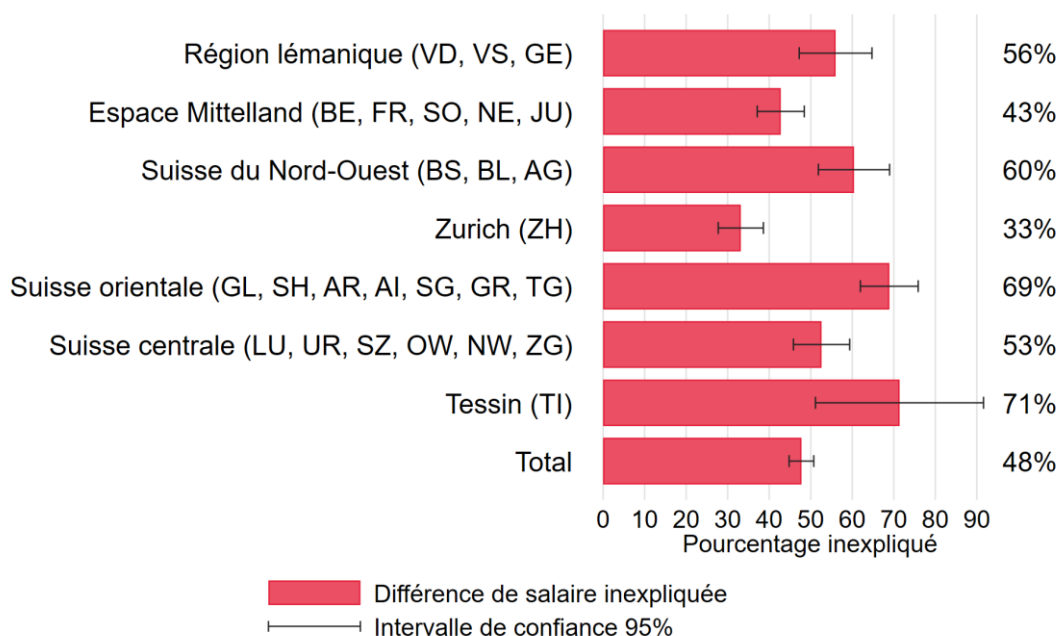
La Figure 24 présente l'écart salarial moyen, ainsi que sa part inexpliquée pour les sept grandes régions de Suisse. Les données correspondantes figurent dans l'annexe F (Tableau 115).

Figure 24 : Décomposition des écarts salariaux par grande région



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Figure 25 : Part inexpliquée des écarts salariaux par grande région



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

L'écart salarial moyen est le plus faible dans la Région lémanique (11.7%), et de loin le plus élevé dans la région de Zurich (22.5%). L'écart inexpliqué se situe entre 6.6% (Région lémanique) et 11.1% (Suisse orientale). Dans la grande région Zurich, une part importante de la différence salariale s'explique par les facteurs d'influence utilisés dans le modèle, seulement 33% de la différence salariale totale restant inexpliqués (cf. Figure 25). Au Tessin en revanche, les facteurs d'influence n'expliquent qu'une part réduite de l'écart salarial, 71% restant inexpliqués. On relève ici le très important intervalle de confiance 95%, qui coïncide avec le nombre de cas relativement bas.

L'analyse du secteur privé figure dans l'annexe F (Tableau 131), celle du secteur public dans le Tableau 147. La Région lémanique présente dans les deux secteurs l'écart salarial le plus bas. Les plus grands écarts se situent en Suisse centrale pour le secteur public et dans la grande région Zurich pour le secteur privé. La différence salariale inexpliquée atteint dans le secteur privé entre 7.1% (Région lémanique) et 11.2% (Suisse orientale) et, dans le secteur public entre 4.3% (Zurich) et 10.7% (Suisse centrale).

4.5 Analyse selon d'autres critères

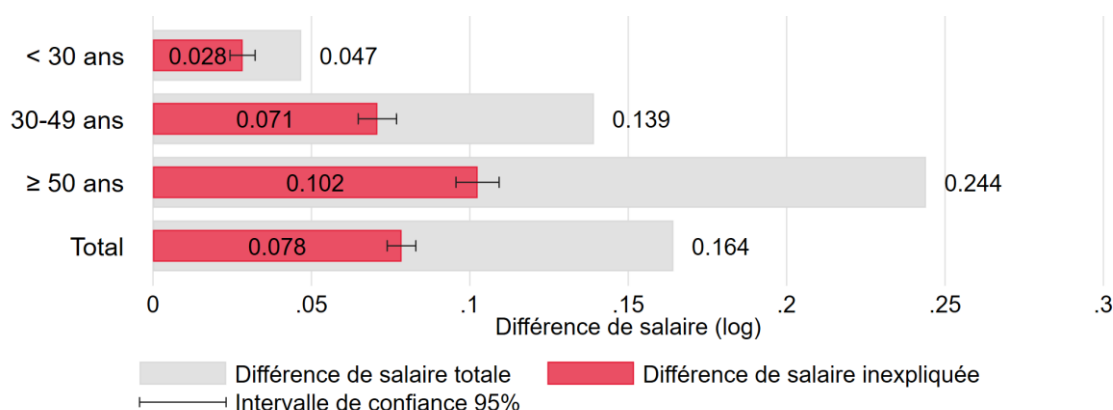
On trouvera ci-après la décomposition salariale induite par d'autres caractéristiques liées aux personnes, aux places de travail et aux entreprises. On y analyse les mêmes critères que dans le chapitre 3.

4.5.1 Âge

La Figure 26 démontre que tant l'écart salarial global qu'inexpliqué augmentent avec l'âge des employé(e)s. Ce faisant, la part relative de la différence salariale inexpliquée ne cesse de diminuer

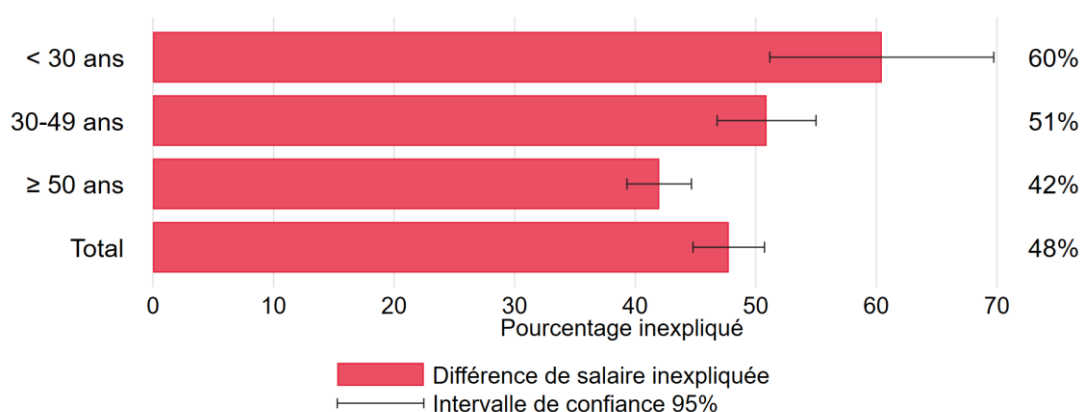
(cf. Figure 27). Autrement dit, les variables utilisées dans le modèle peuvent expliquer une part de l'écart salarial qui augmente avec l'âge.

Figure 26 : Décomposition des écarts salariaux par groupe d'âge



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Figure 27 : Part inexpliquée des écarts salariaux par groupe d'âge



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Une analyse distincte pour les secteurs privé et public figure dans l'annexe F (Tableau 132 et Tableau 148). On observe dans le secteur privé le même schéma que dans l'ensemble de l'économie. C'est en principe aussi le cas dans le secteur public, même si l'on remarque que la différence salariale moyenne chez les moins de 30 ans présente un écart de 0.7% en faveur des *femmes*.¹⁵

4.5.2 Niveau de formation

La Figure 28 révèle que les écarts salariaux moyens divergent fortement d'un niveau de formation à l'autre. Les groupes « Haute école universitaire UNI, EPF » et « Haute école spécialisée (HES), haute école pédagogique (HEP) », présentent, avec respectivement 21.0% et 22.2%, les écarts salariaux les plus élevés. Une part importante de cet écart s'explique toutefois dans ces deux groupes

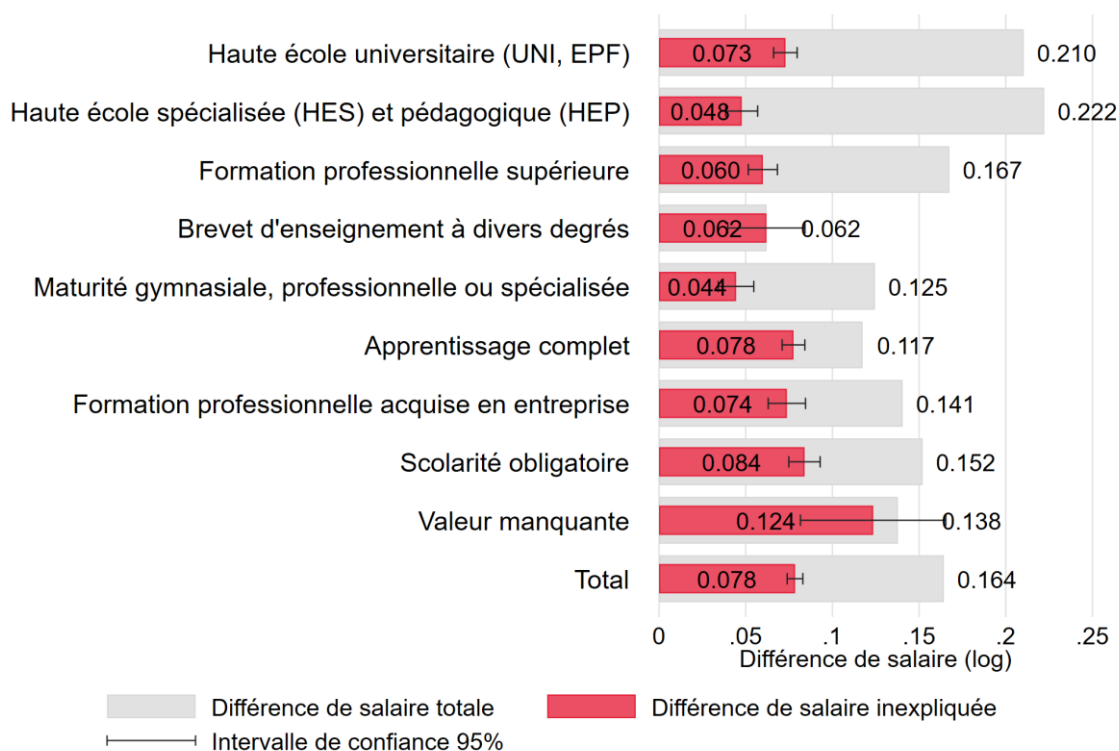
¹⁵ La valeur p est de 0.036. Le salaire moyen des femmes est donc, sur le niveau de 5%, significativement plus élevé que le salaire moyen des hommes.

par les variables utilisées dans le modèle, de sorte que l'écart salarial inexpliqué se situe pour les deux groupes en-dessous de l'écart salarial moyen inexpliqué.

Comme on le voit sous 3.5.2, les employé(e)s avec une formation professionnelle achevée, tant chez les hommes que chez les femmes, constituent le groupe le plus important (part des employé(e)s de plus de 40%). La différence salariale inexpliquée y atteint 7.8%, et correspond ainsi exactement à la valeur observée dans l'ensemble de l'économie. Chez les employé(e)s dotés d'une formation professionnelle achevée, les variables utilisées dans le modèle ne peuvent expliquer qu'une part relativement réduite des différences salariales entre femmes et hommes : la part relative de l'écart salarial inexpliqué atteint 66% de la différence salariale totale (cf. Figure 29).

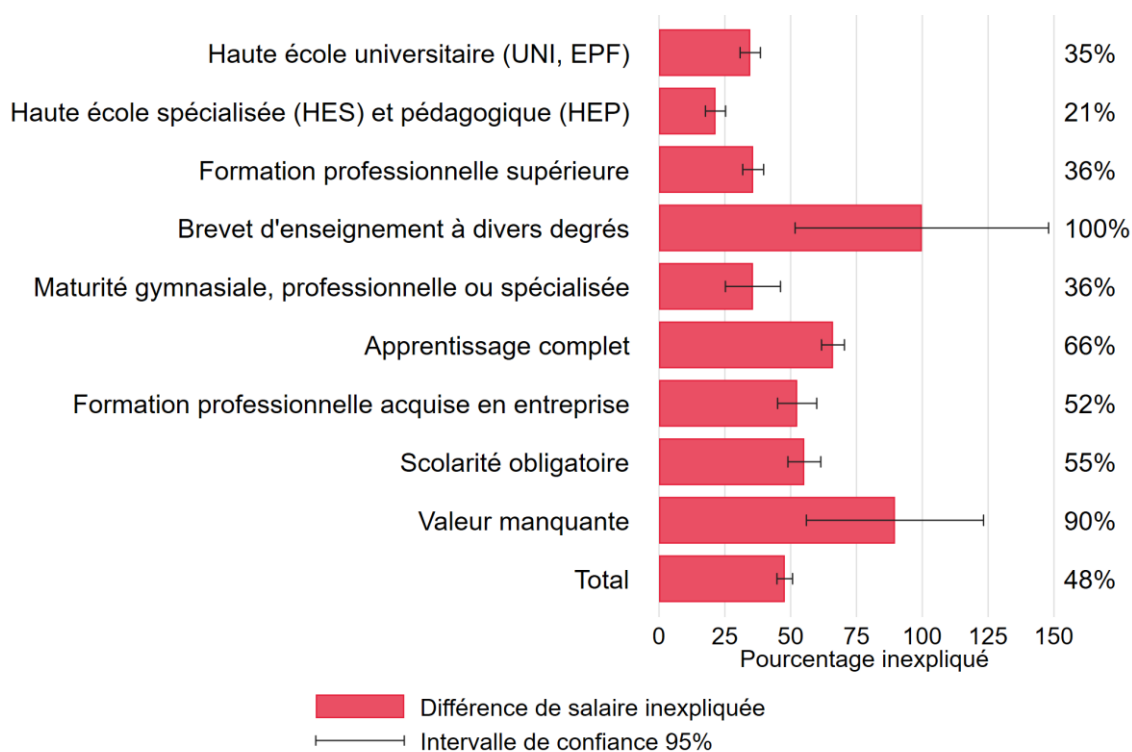
L'analyse du secteur privé figure dans l'annexe F Tableau 133, celle du secteur public dans le Tableau 149.

Figure 28 : Décomposition des écarts salariaux par niveau de formation



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Figure 29 : Part inexpliquée des écarts salariaux par niveau de formation

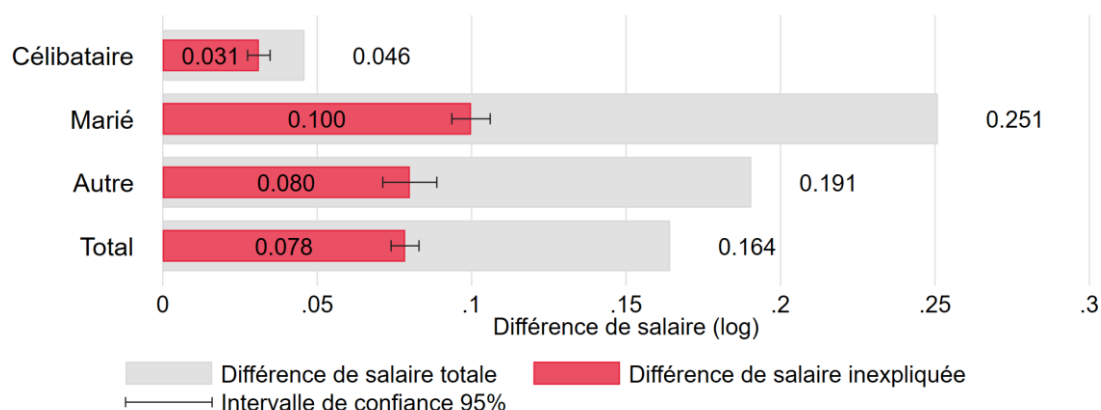


Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

4.5.3 État civil

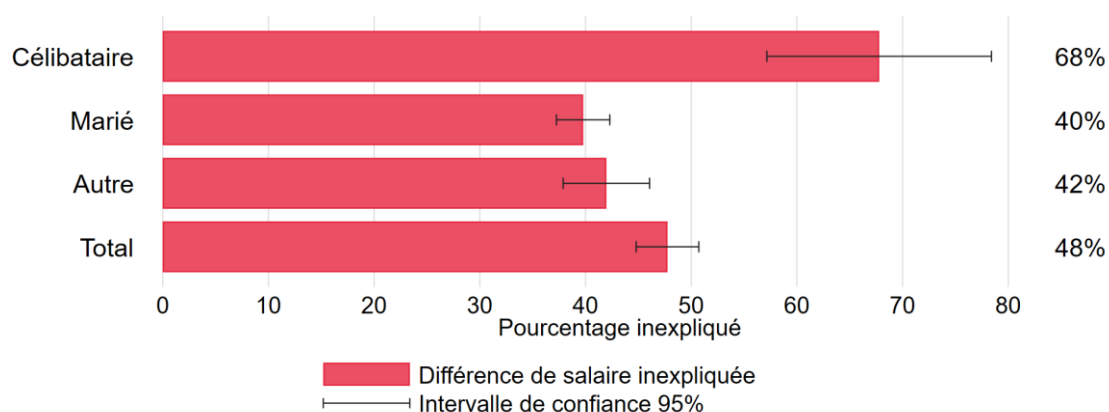
La Figure 30 et la Figure 31 présentent la différenciation de la décomposition salariale en fonction de l'état civil. La différence entre les groupes d'employé(e)s célibataires et mariés est très importante : chez les employé(e)s célibataires, l'écart salarial inexpliqué atteint 3.1% (écart salarial global : 4.6%), tandis que les employé(e)s mariés présentent un écart salarial inexpliqué de 10.0% (écart salarial global : 25.1%).

Figure 30 : Décomposition des écarts salariaux par état civil



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Figure 31 : Part inexpliquée des écarts salariaux par état civil



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

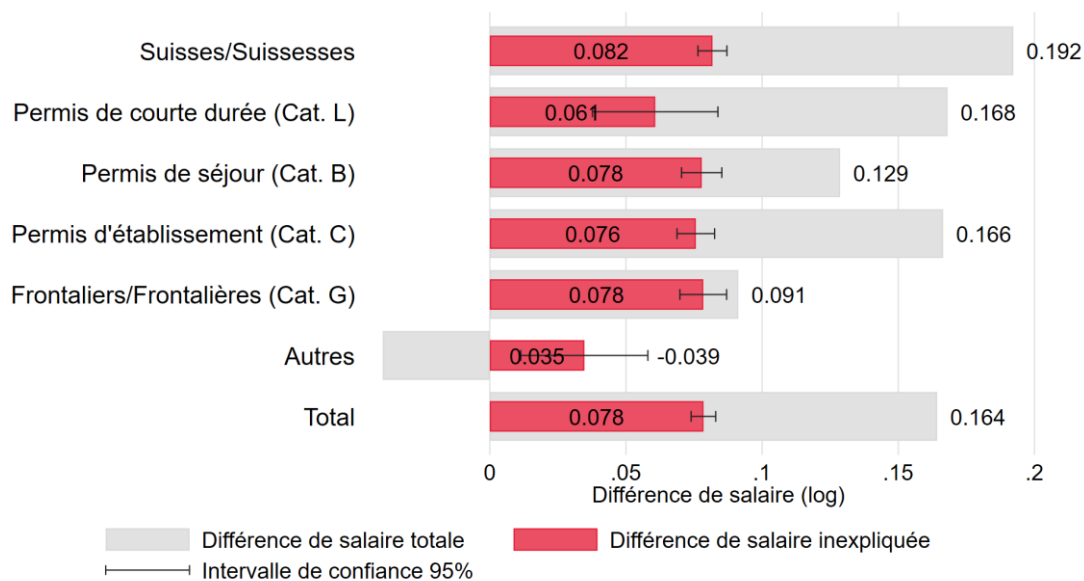
Une analyse distincte pour les secteurs privé (Tableau 134) et public (Tableau 150) figure dans l'annexe F. Les deux secteurs suivent le même schéma que l'économie dans son ensemble.

4.5.4 Statut de séjour

La Figure 32 décrit l'écart salarial entre femmes et hommes selon leur statut de séjour. Ce sont les employé(e)s suisses qui présentent le plus grand écart salarial global (19.2%). La différence salariale inexpliquée chez les employé(e)s suisses est à un niveau similaire à celle des employé(e)s avec des statuts de séjour B, C et G (env. 8%). Il est intéressant de constater que les différences

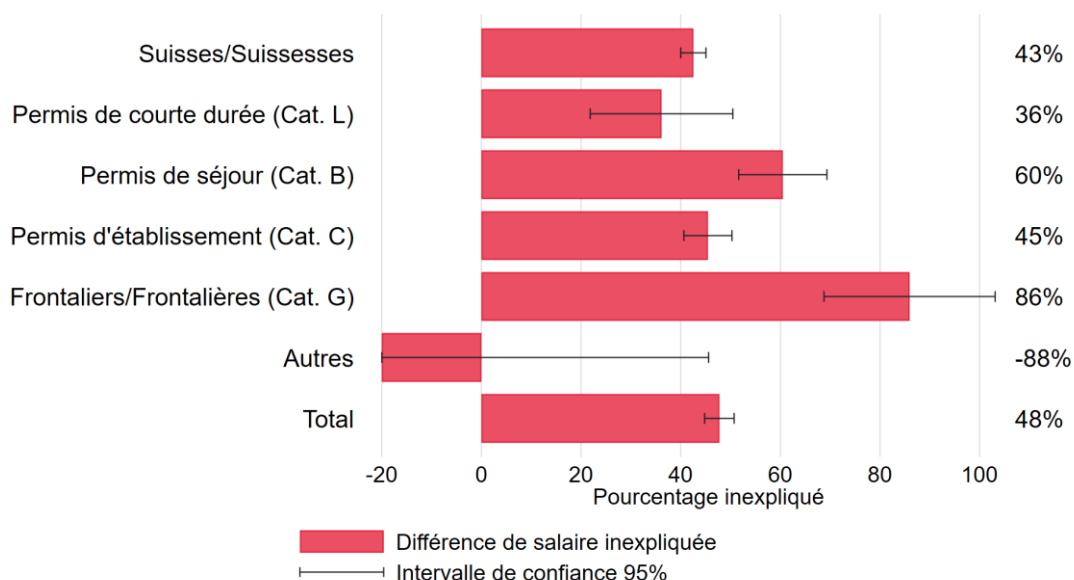
observées dans les écarts expliqués y sont nettement plus élevées : chez les employé(e)s suisses, les différences en matière de formation, de position professionnelle, etc., permettent d'expliquer env. de 57% de la différence salariale, de sorte que la part de l'écart salarial inexpliqué atteint 43% (cf. Figure 33). Chez les frontaliers et frontalières, les différences dans les facteurs d'influence ne contribuent que très modérément aux différences salariales entre sexes. Ainsi, l'écart salarial inexpliqué y est presque équivalent à la différence salariale totale ; sa part est de 86%.

Figure 32 : Décomposition des écarts salariaux par statut de séjour



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Figure 33 : Part inexpliquée des écarts salariaux par statut de séjour



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS. Les valeurs extrêmes sont limitées, aussi bien pour l'écart salarial inexpliqué que pour les intervalles de confiance du domaine [-20%, 150%].

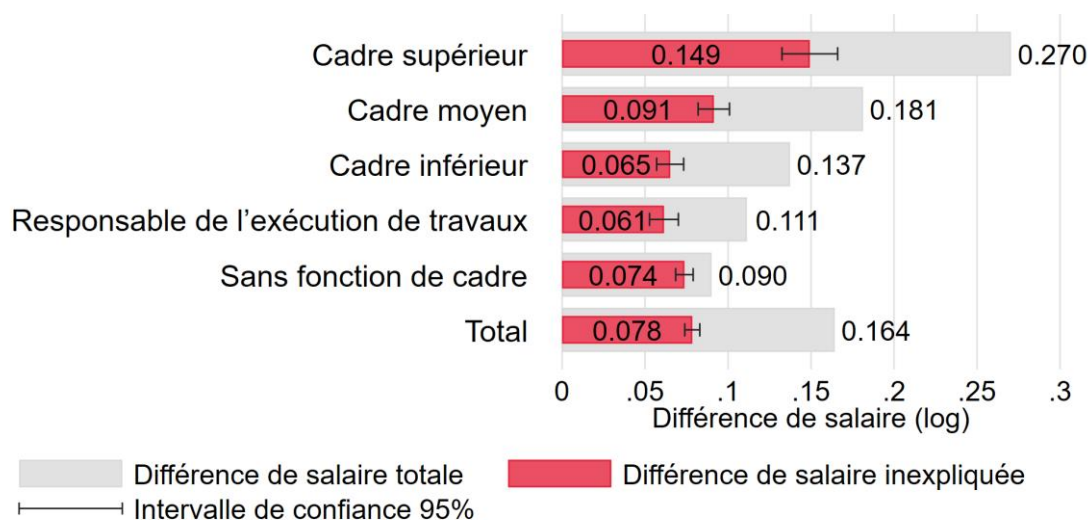
L'analyse des secteurs privé (Tableau 135) et public (Tableau 151) figure dans l'annexe F.

4.5.5 Position professionnelle

Il ressort de la Figure 34 que la position professionnelle du / de la salarié(e) dans l'entreprise exerce une grande influence sur les écarts salariaux moyens entre femmes et hommes. Alors que les employé(e)s sans fonction dirigeante enregistrent un écart salarial moyen d'env. 9%, cette valeur progresse de manière continue avec les niveaux de hiérarchie jusqu'à près de 27%% chez les cadres supérieurs. Si l'on ne considère que l'écart salarial inexpliqué, on observe une hausse modérée entre les employé(e)s sans fonction dirigeante (7.4%) et les cadres moyens (9.1%). Les cadres supérieurs présentent les écarts inexpliqués de loin les plus élevés (14.9%).

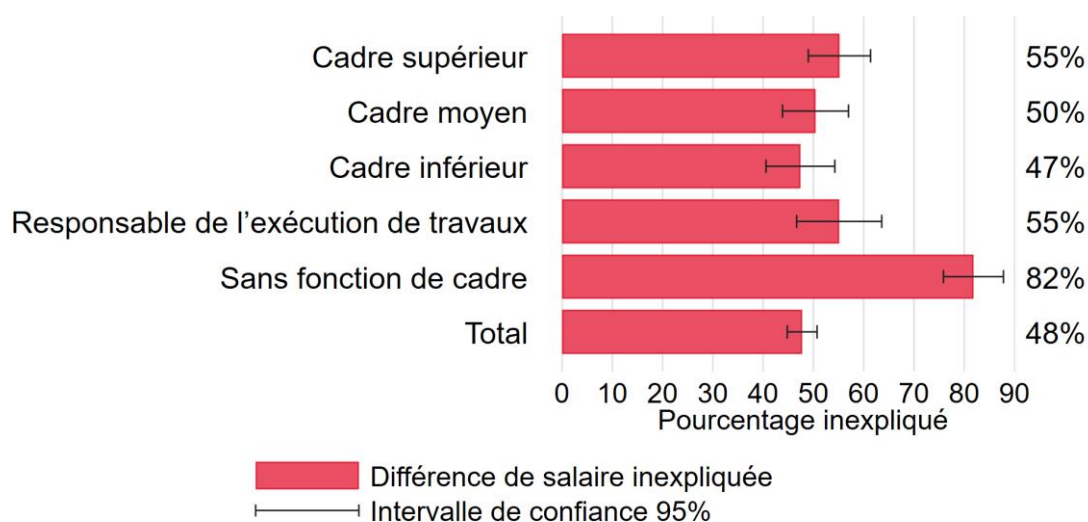
Chez les employé(e)s avec une fonction de cadre, près de la moitié de la différence salariale totale s'explique par les facteurs d'influence, tandis que l'autre moitié ne se laisse pas expliquer par ces facteurs. Chez les employé(e)s sans fonction de cadre, les facteurs d'influence ont une capacité explicative bien moindre (cf. Figure 35).

Figure 34 : Décomposition des écarts salariaux par position professionnelle



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Figure 35 : Part inexpliquée des écarts salariaux par position professionnelle



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Les chiffres de la décomposition salariale par position professionnelle figurent dans l'annexe F (Tableau 136 pour le secteur privé, Tableau 152 pour le secteur public). Le secteur privé présente une situation similaire à celle de l'ensemble de l'économie. Dans le secteur public, l'écart salarial inexpliqué entre les différents niveaux hiérarchiques diffère nettement moins que dans le secteur privé. Cela s'explique surtout par le fait que l'écart salarial inexpliqué est nettement plus faible chez les cadres supérieurs (secteur privé : 15.7%, secteur public : 6.5%).

4.5.6 Profession exercée et niveau de compétence

La Figure 36 et la Figure 37 présentent les résultats de la décomposition salariale selon la profession exercée par les employé(e)s. Comme mentionné ci-dessus, les résultats relatifs aux groupes de professions ne sont que partiellement comparables avec ceux des études antérieures (cf. 2.1.5).

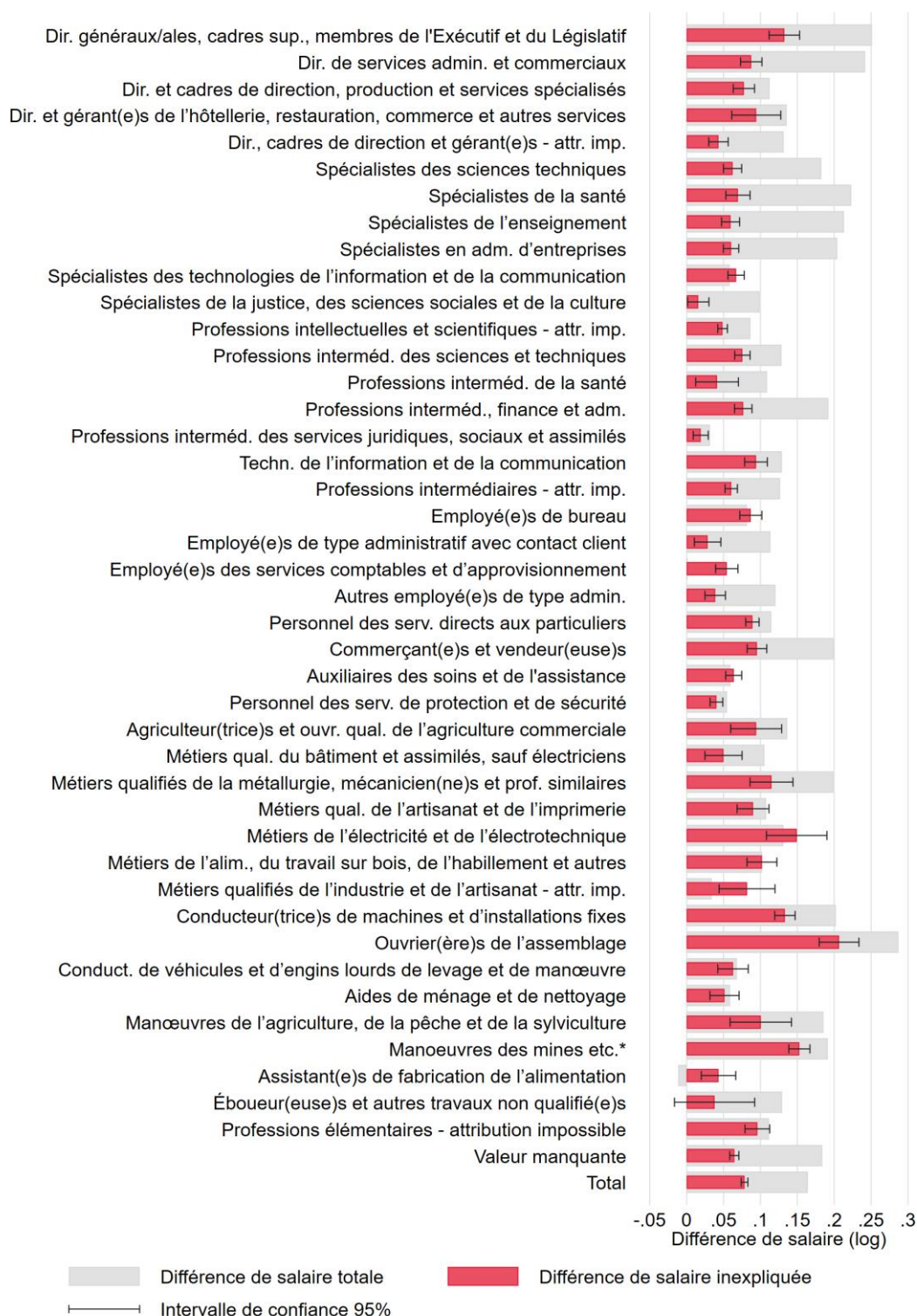
On observe une forte hétérogénéité entre les différents groupes de professions, tant pour l'écart salarial moyen que pour sa part inexpliquée. Les écarts moyens les plus élevés apparaissent dans les groupes de professions suivants :

- Ouvrier(ère)s de l'assemblage : 28.7% (différence salariale inexpliquée : 20.7%, ce qui correspond à l'écart salarial le plus élevé)
- Directrices/directeurs, fonctions administratives dirigeantes : 25.1% (différence salariale inexpliquée : 13.2%)
- Directrices/directeurs de services administratifs et commerciaux: 24.2% (différence salariale inexpliquée : 8.8%).

Les parts relatives de la différence salariale inexpliquée présentent parfois des valeurs extrêmement élevées qui ne paraissent pas plausibles, tels les 5829% dans le groupe des « employé(e)s des services comptables et d'approvisionnement, des statisticiens et de l'économie matérielle » (cf. Figure 37). De tels résultats se produisent quand la différence salariale totale est proche du zéro. Dans l'exemple des groupes de professions susmentionnés, cette différence n'est que de 0.1%, de sorte qu'une division des données par ce chiffre se traduit par des valeurs extrêmes.

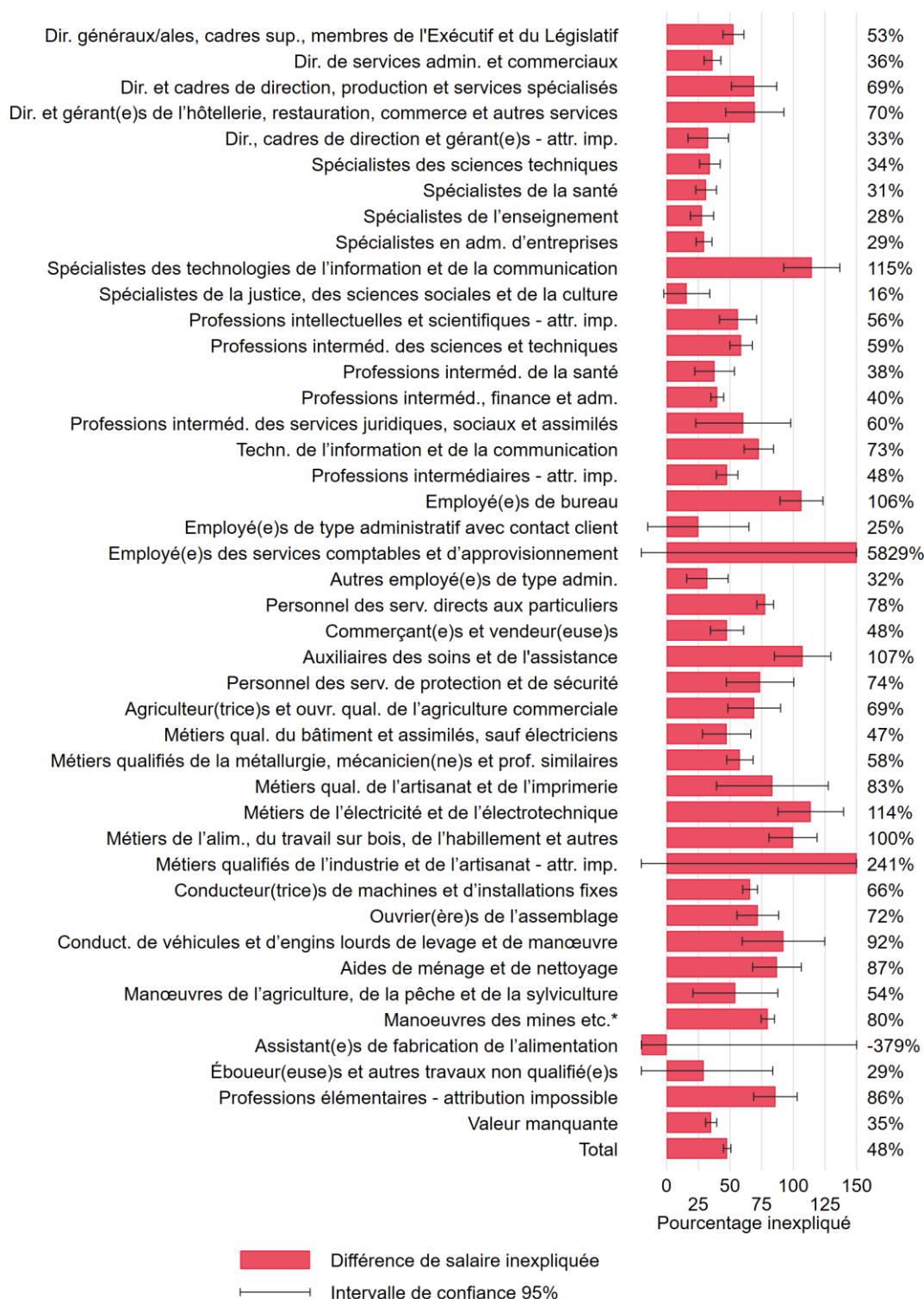
Les tableaux de la décomposition salariale par profession exercée figurent dans l'annexe F. L'analyse du secteur privé apparaît dans le Tableau 137, celle du secteur public dans le Tableau 153.

Figure 36 : Décomposition des écarts salariaux par groupe de professions



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS. La catégorie « Manœuvres des mines, etc.*. » comprend les ouvriers des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports.

Figure 37 : Part inexpliquée des écarts salariaux par groupe de professions

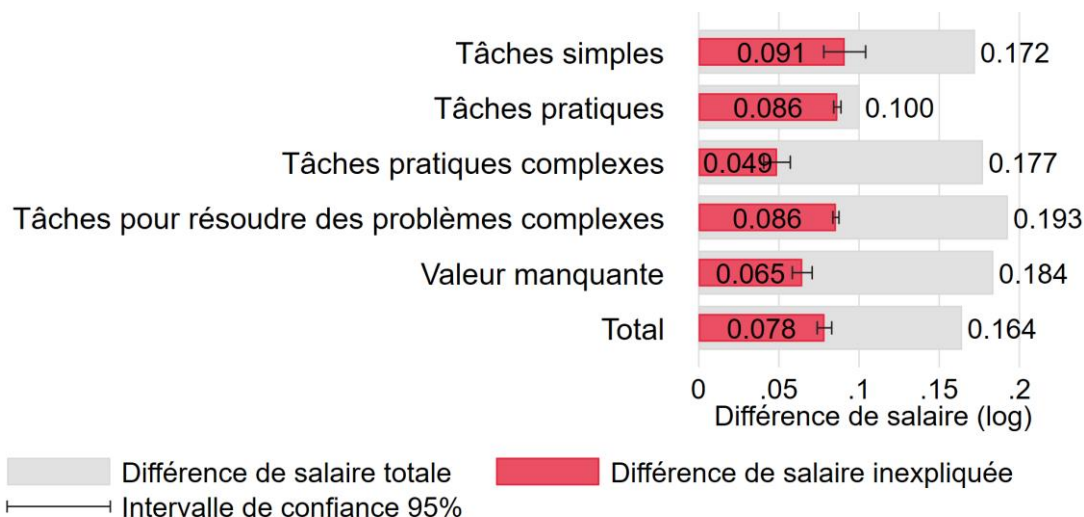


Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS. Les valeurs extrêmes sont limitées, aussi bien pour l'écart salarial inexpliqué que pour les intervalles de confiance du domaine [-20%, 150%].

Comme dans la partie 3.5.6, les groupes de professions sont également subdivisés en quatre niveaux de compétence (cf. Figure 38 et Figure 39). La catégorie « tâches pour résoudre des problèmes complexes » présente l'écart salarial global le plus élevé (19.3%). Dans cette catégorie, la

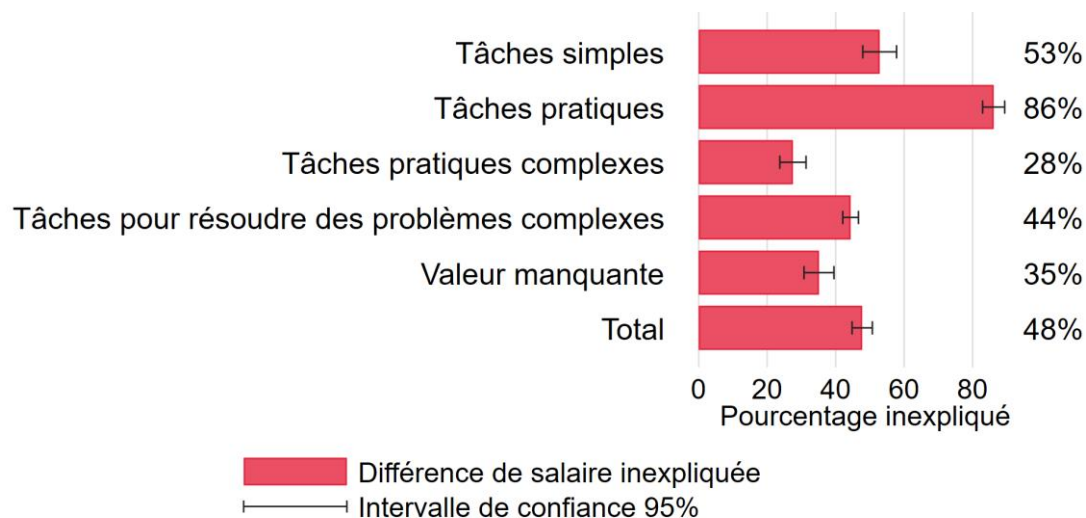
différence salariale inexpliquée atteint le même niveau que dans les « tâches simples » et « tâches pratiques ». Dans la catégorie « tâches pratiques complexes », la différence salariale inexpliquée est en revanche nettement moindre.

Figure 38 : Décomposition des écarts salariaux par niveau de compétence



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Figure 39 : Part inexpliquée des écarts salariaux par niveau de compétence



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

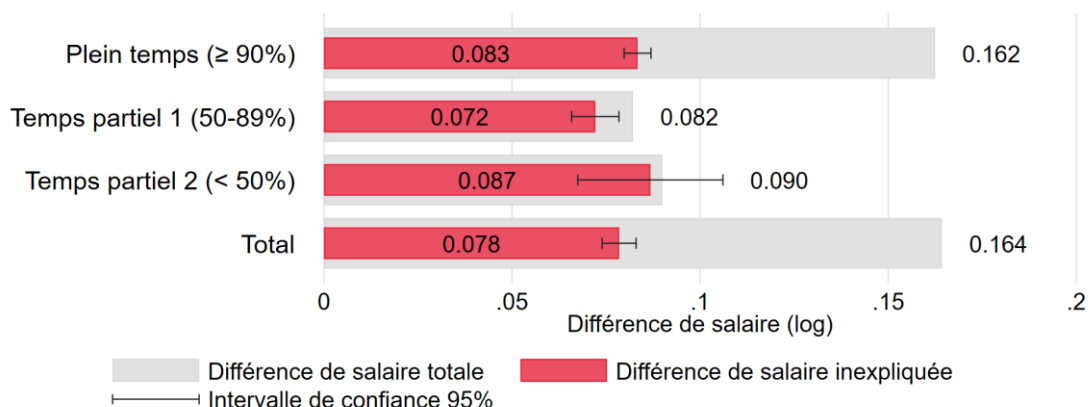
L'analyse selon les secteurs (Tableau 138 pour le privé, Tableau 154 pour le public) figure dans l'annexe F.

4.5.7 Taux d'occupation

Il ressort de la Figure 40 que dans les emplois à plein temps, la différence salariale moyenne est nettement plus élevée que dans les emplois à temps partiel. Cette différence s'explique dans une

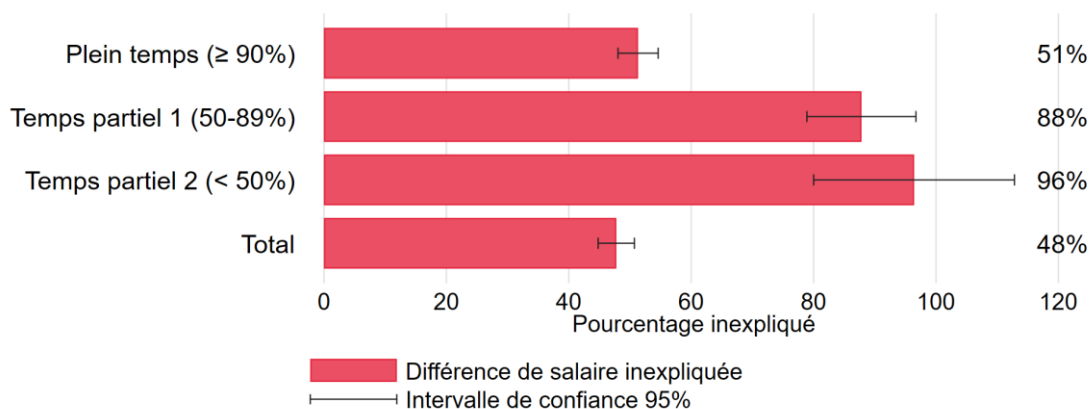
large mesure par les facteurs d'influence : la différence salariale inexpliquée se situe dans toutes les catégories à un niveau comparable. Ceci implique que la part de la différence salariale inexpliquée dans les emplois à temps partiel est nettement plus élevée que dans les emplois à plein temps (cf. Figure 41). Les données pour les secteurs figurent dans l'annexe F. L'analyse du secteur privé est présentée dans le Tableau 139, celle du secteur public dans le Tableau 155.

Figure 40 : Décomposition des écarts salariaux par taux d'occupation



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Figure 41 : Part inexpliquée des écarts salariaux par taux d'occupation

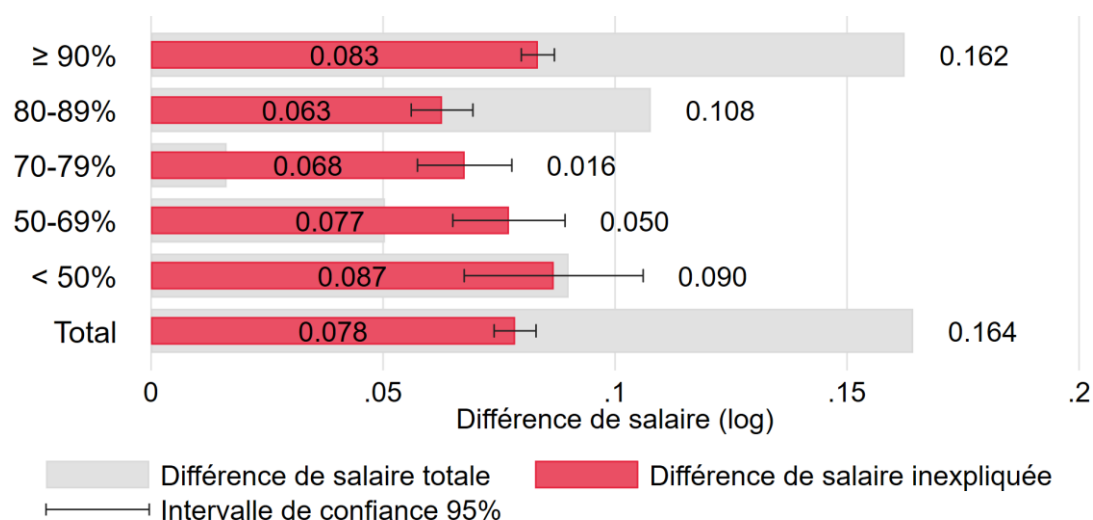


Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

L'analyse des taux d'occupation détaillés (cf. Figure 42 et Figure 43) révèle d'importants écarts au sein du groupe *temps partiel 1*. Les employé(e)s avec des taux d'occupation entre 80% et 89% présentent un écart salarial moyen de 10.8%. Pour les taux de 70% à 79%, cet écart tombe à 1.6%. Après correction des différences dans les variables explicatives, ces deux catégories présentent toutefois un écart salarial inexpliqué similaire près de 6% à 7%. Quand la différence salariale inexpliquée dépasse la différence salariale totale, cela signifie que les femmes gagneraient davantage que les hommes si elles étaient rémunérées conformément aux mêmes fonctions salariales. Ceci tend à démontrer que les femmes sont clairement mieux qualifiées que les hommes dans des mêmes catégories de taux d'occupation.

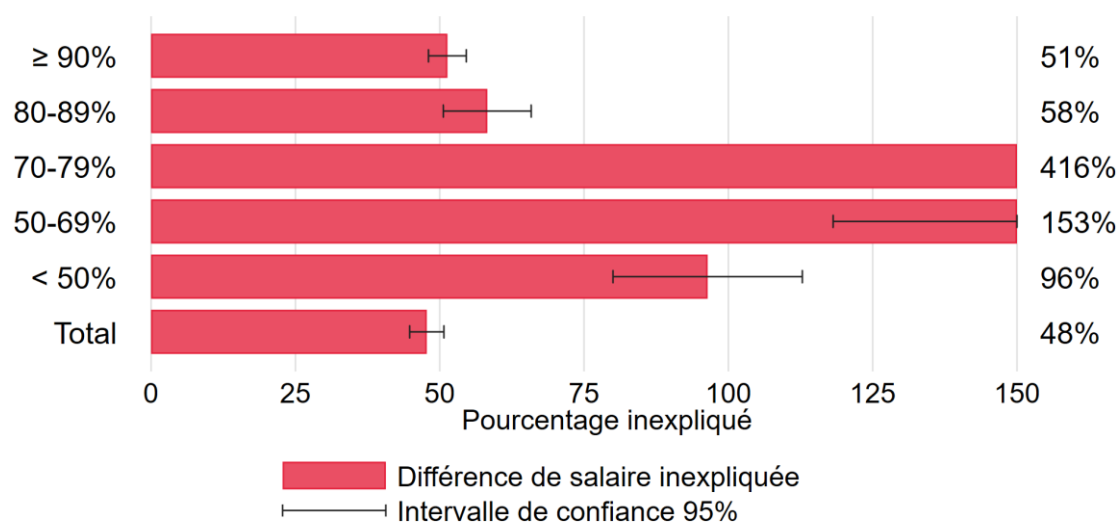
L'analyse par secteur économique figure dans l'annexe F, soit le Tableau 140 pour le privé et le Tableau 156 pour le public.

Figure 42 : Décomposition des écarts salariaux par taux d'occupation détaillé



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Figure 43 : Part inexpliquée des écarts salariaux par taux d'occupation détaillé



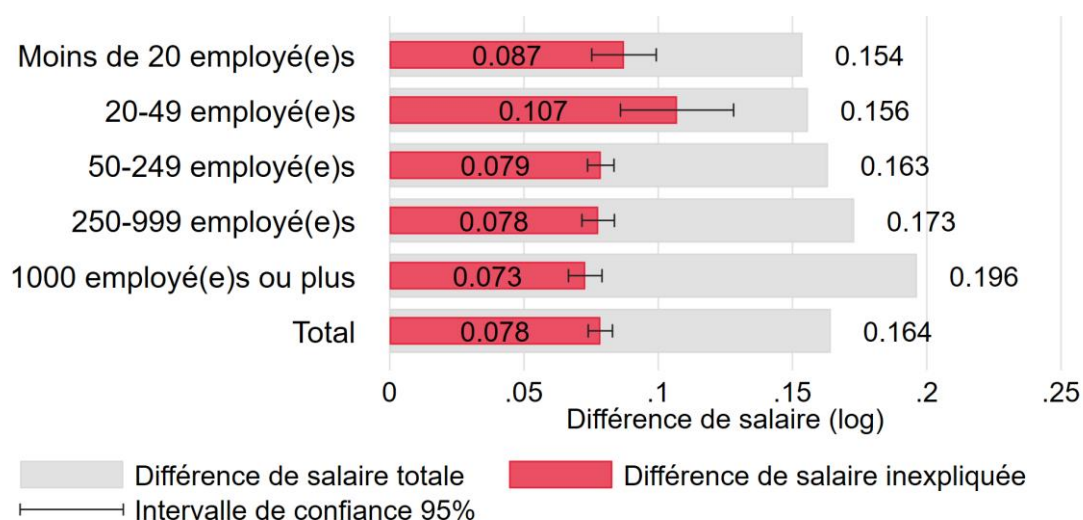
Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS. Les valeurs extrêmes sont limitées, aussi bien pour l'écart salarial inexpliqué que pour les intervalles de confiance du domaine [-20%, 150%].

4.5.8 Taille des entreprises

La Figure 44 et la Figure 45 se réfèrent à l'analyse selon la taille des entreprises. La tendance est la suivante : plus les employé(e)s sont nombreux plus la différence salariale moyenne entre sexes est élevée. Cette corrélation s'explique par les facteurs d'influence. Si l'on ne considère que la différence salariale inexpliquée, la situation est différente : les plus grandes entreprises ont tendance à présenter des valeurs plus basses que les petites entreprises. Les différences entre catégories

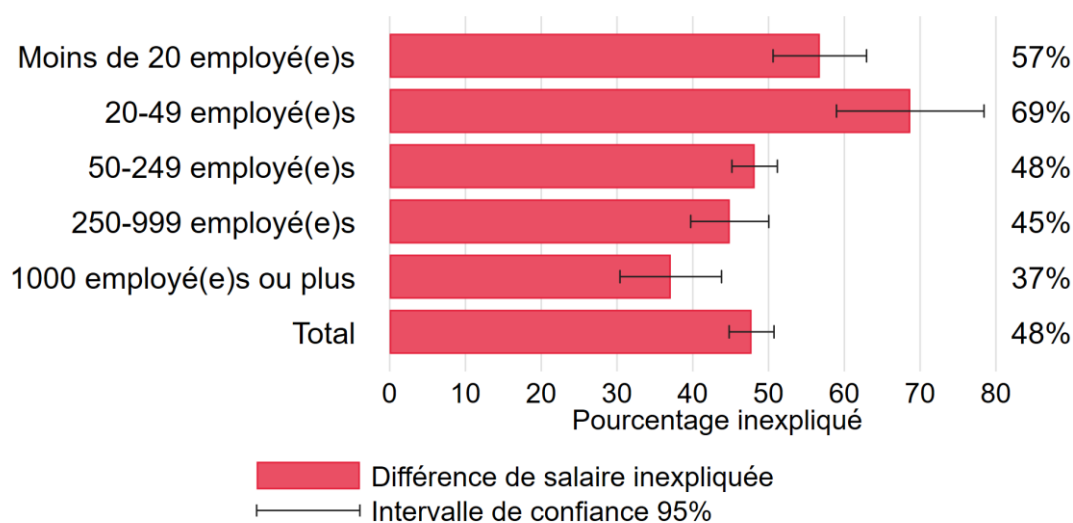
sont toutefois très réduites. La différence salariale inexpliquée se situe ici entre 7.3% (« 1000 employé(e)s ou plus »), et 10.7% (« 20 à 49 employé(e)s »).

Figure 44 : Décomposition des écarts salariaux par taille d'entreprise



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Figure 45 : Part inexpliquée des écarts salariaux par taille d'entreprise



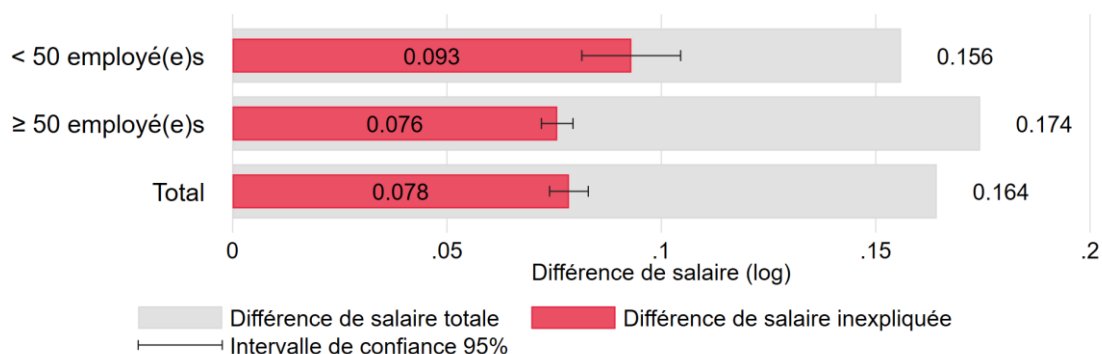
Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Les tableaux de la décomposition salariale par taille d'entreprise figurent dans l'annexe F. L'analyse du secteur privé apparaît dans le Tableau 141, celle du secteur public dans le Tableau 157.

Comme dans l'analyse descriptive (cf. 3.5.8), les cinq catégories définies sont agrégées en deux catégories dans cette partie également.

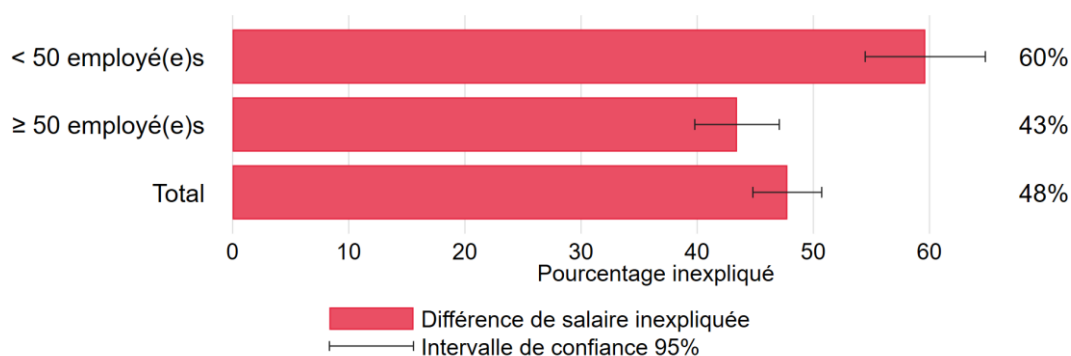
- *Limite : +/- 50 employé(e)s* : la Figure 46 et la Figure 47 présentent les résultats correspondants. Une analyse distincte pour les secteurs privé et public figure dans l'annexe F (Tableau 142 et Tableau 158).
- *Limite : +/- 100 employé(e)s* : les résultats correspondants se trouvent dans la Figure 48 et la Figure 49. Une analyse distincte pour les secteurs privé et public apparaît dans l'annexe F (Tableau 143 et Tableau 159).

Figure 46 : Décomposition des écarts salariaux par taille d'entreprise, (+/- 50)



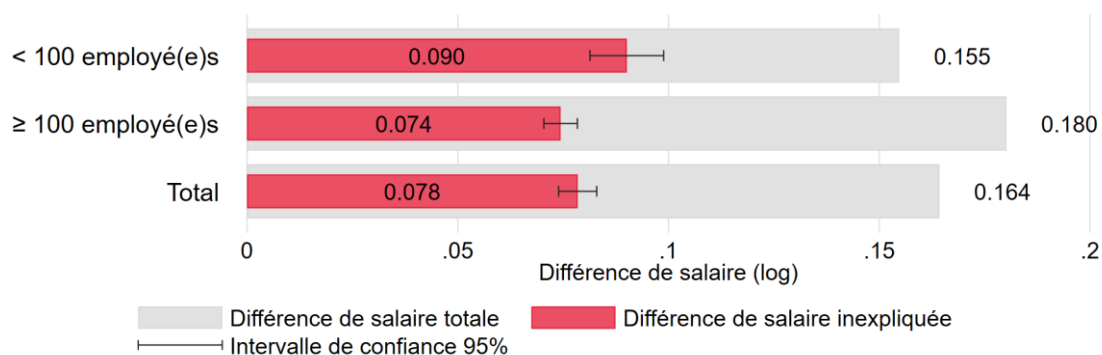
Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Figure 47 : Part inexpliquée des écarts salariaux par taille d'entreprise, (+/- 50)



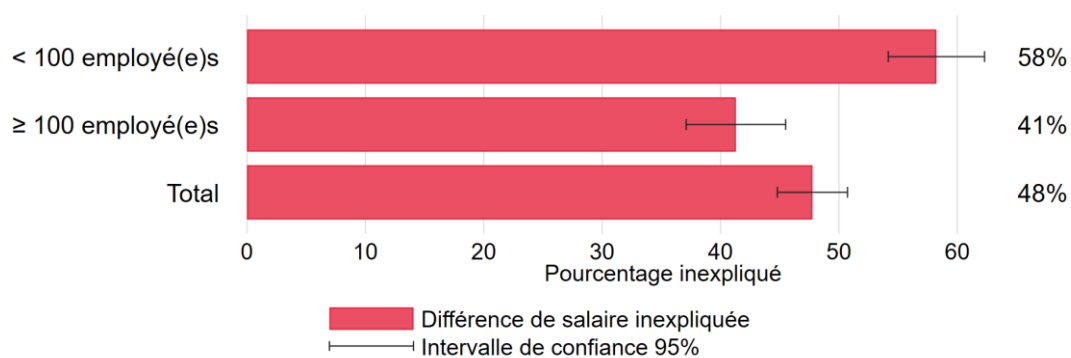
Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Figure 48 : Décomposition des écarts salariaux par taille d'entreprise, (+/- 100)



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Figure 49 : Part inexpliquée des écarts salariaux par taille d'entreprise, (+/- 100)



Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

5. Résumé des résultats

Il subsiste des différences salariales importante entre femmes et hommes sur le marché suisse du travail. Pour clarifier le débat public résultant de cette situation, l'Office fédéral de la statistique (OFS) commande régulièrement des études qui évaluent les écarts salariaux à partir de l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS). Le but de la présente étude est de mettre à jour les résultats de l'analyse précédente en s'appuyant sur les données de l'ESS 2020. Conformément aux spécifications de l'OFS, l'approche méthodologique des études précédentes a été conservée pour s'assurer que les résultats restent comparables au cours du temps. Les principales conclusions de l'étude sont résumées ci-après.

5.1 Emploi et rémunération des femmes et hommes

L'analyse se réfère à une population de base de 3.7 millions de salarié(e)s d'entreprises suisses des secteurs secondaire et tertiaire. La part des femmes dans l'ensemble de l'économie est de 44%. Le salaire mensuel brut des femmes, standardisé sur un plein temps, atteint en moyenne 6'817 francs, celui des hommes 8'317 francs. Autrement dit, le *salaire moyen* des femmes est inférieur de 18% à celui des hommes. Outre la différence salariale moyenne, l'écart médian est lui aussi significatif. Le médian correspond au salaire d'une personne qui se situe exactement au centre de la distribution salariale. Autrement dit, une moitié des salarié(e)s obtient un salaire supérieur, et l'autre moitié un salaire inférieur au médian. Le salaire brut médian des femmes est de 6'090 francs par mois, celui des hommes de 6'921 francs. Ainsi, sur la base du médian, le salaire des femmes est inférieur de 12% à celui des hommes.

Dans le secteur privé, les femmes représentent 42% des salarié(e)s. Dans le secteur public (Confédération, cantons, communes, districts et collectivités publiques), leur part atteint 53%. L'écart salarial entre femmes et hommes, mesuré en valeur moyenne, est supérieur dans le secteur privé (-19.5%) que dans le secteur public (-15.1%). Quant à l'écart salarial médian, la différence entre les secteurs y est moins marquée (-13.8% dans le secteur privé, -12.6% dans le secteur public).

Femmes et hommes se répartissent de cas en cas de manière très diversifiée sur le marché du travail : les hommes sont plus nombreux dans l'industrie et les activités manufacturières, tandis les femmes sont très présentes dans les activités sanitaires et sociales notamment (78%), ainsi que dans le commerce de détail (67%).

Il apparaît d'autre part que la répartition des *salaires net* et des *paiements spéciaux* (p. ex. les bonus) se différencie très clairement entre les sexes. Le salaire net moyen des femmes est inférieur de 33% au salaire net moyen des hommes. Les femmes sont surreprésentées dans le domaine des bas salaires nets de moins de 5'000 francs, ce qui s'explique, parmi d'autres raisons, par davantage d'activité à temps partiel. En outre, la part moyenne des paiements spéciaux dans le salaire brut est plus faible chez les femmes que chez les hommes.

5.2 Différences salariales expliquées et inexpliquées

La décomposition des écarts salariaux en parts expliquées et inexpliquées fournit les résultats majeurs de la présente étude. Ces deux grandeurs se définissent de la manière suivante :

- *L'écart salarial expliqué (part expliquée)* : il détermine quantitativement l'écart salarial entre femmes et hommes qui s'explique par les différences de caractéristiques observables, telles la profession, la branche, la formation, le statut professionnel, et autres.
- *L'écart salarial inexpliqué (part inexpliquée)* : cette part définit les différences qui subsistent après que l'on ait comparés les revenus des femmes et hommes qui présentent en moyenne les mêmes facteurs explicatifs observés, tels la formation, la profession, la branche, etc. Ainsi, un écart salarial inexpliqué apparaît quand les femmes et les hommes, avec les mêmes caractéristiques observées, obtiennent des salaires moyens différents. L'écart salarial inexpliqué est aussi appelé « différence salariale résiduelle » ou « différence salariale ajustée ».

La méthode utilisée pour décomposer la différence salariale repose sur les salaires bruts logarithmiques moyens et peut être approximativement interprétée comme différence de pourcentage. Étant donné que l'ESS constitue un échantillonnage, et non pas un recensement complet, ses résultats sont liés à une certaine incertitude statistique. Pour quantifier cette incertitude, on précise l'intervalle de confiance 95% pour certains des résultats retenus. Cet intervalle décrit avec un taux de sécurité statistique élevé la marge de fluctuation dans laquelle se meuvent les valeurs réelles.

Résultats par secteurs et au fil du temps

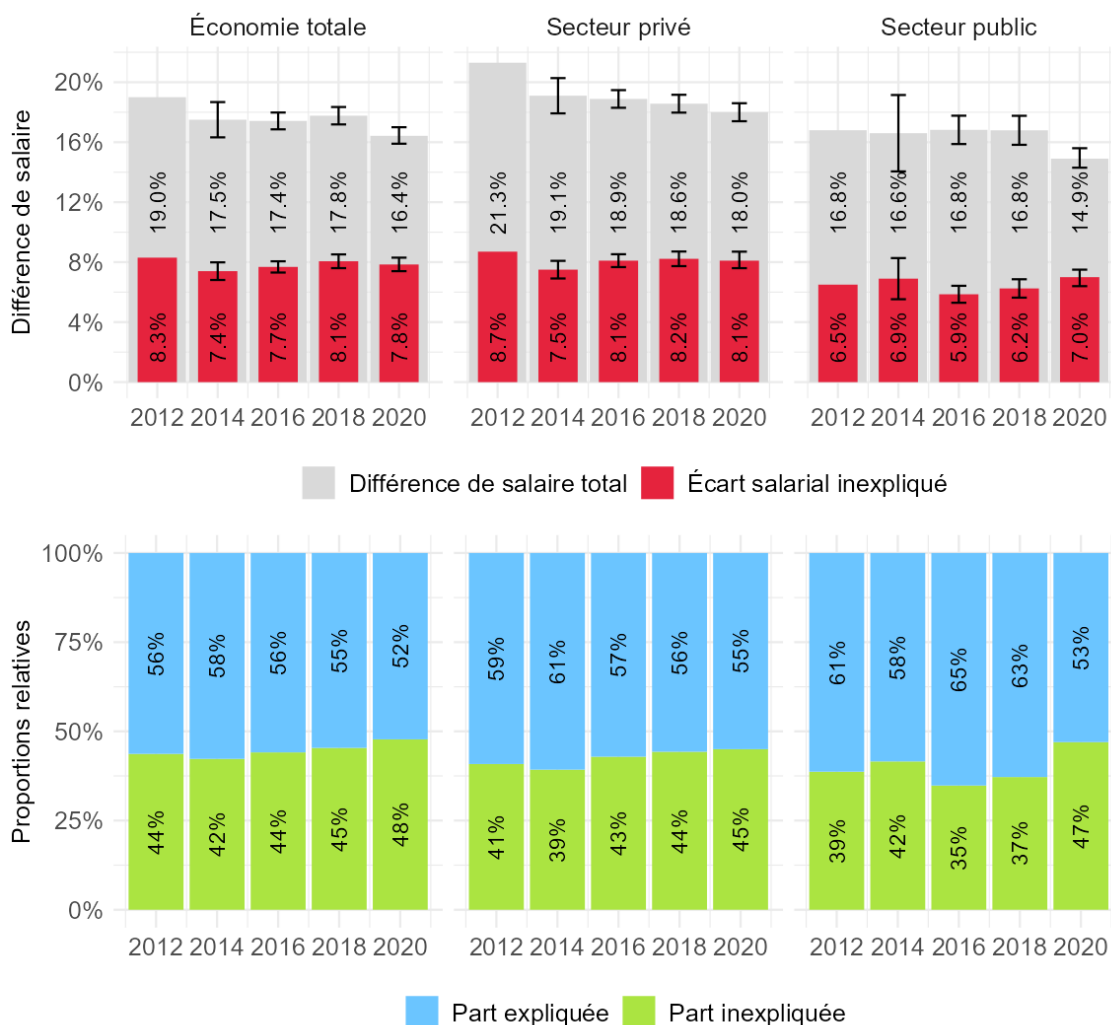
La Figure 50 illustre les principaux résultats relatifs aux différences salariales d'un secteur à l'autre (économie totale, secteurs privé et public). En outre, les résultats les plus récents (ESS 2020) sont comparés avec ceux de la période 2012-2018. Dans l'économie totale, l'écart salarial moyen en 2020 basé sur les salaires bruts logarithmiques est de 0.164 au désavantage des femmes.¹⁶ Ce qui signifie que le salaire moyen des femmes, standardisé pour un emploi à temps plein, est inférieur de près de 16.4% à celui des hommes standardisé pour un emploi à temps plein. Conformément aux résultats de la décomposition salariale, plus de la moitié (52%) de cet écart résulte de facteurs explicatifs, tels l'âge, le niveau de formation, la branche, etc. Ainsi, l'écart salarial dans l'ensemble de l'économie atteint 0.078. Autrement dit, les femmes, compte tenu de caractéristiques observables comparables, gagnent en moyenne 7.8% de moins que les hommes. L'intervalle de confiance représente [0.074; 0.083], de sorte que l'écart salarial inexpliqué se meut dans cet espace avec une sécurité statistique élevée.

Il ressort par ailleurs de la Figure 50 que dans le secteur privé, les femmes gagnaient en 2020 en moyenne 18% de moins que les hommes. 55% de cet écart sont attribuables aux différences dans les caractéristiques prises en considération. Compte tenu des caractéristiques observées comparables, les femmes obtiennent en moyenne dans le secteur privé une rémunération inférieure de près de 8.1% à celle des hommes. En 2018, cet écart était pratiquement identique (8.2%). Dans le secteur public, la différence salariale globale entre les sexes était en 2020 inférieure à celle du secteur privé (14.9%). 53% de cet écart, soit un peu plus de la moitié, peuvent s'expliquer par les facteurs d'influence observés. Ainsi, dans le secteur public, les femmes gagnent en moyenne 7%

¹⁶ La différence salariale basée sur les salaires bruts logarithmiques s'écarte légèrement de la différence salariale exacte susmentionnée. La version logarithmique est toutefois recommandée pour décomposer la différence salariale avec la méthode Oaxaca-Blinder en une part expliquée et une part inexpliquée.

de moins que les hommes à caractéristique comparable. La différence salariale inexpliquée dans le secteur public, avec 6.2%, était inférieure deux années auparavant. Cette différence se situe toutefois dans le domaine de l'incertitude statistique qui résulte du sondage par échantillonnage.

Figure 50 : Différences salariales par secteur et au fil du temps



Remarques : Les intervalles de confiance pour l'année 2012 font défaut parce que l'étude concernée ne fournit pas de donnée correspondante. Les intervalles de confiance pour 2014 sont plus importants parce que le correctif de finitude a été négligé. Source : ESS 2012-2020, économie dans son ensemble. Calculs : Kaiser & Möhr (ESS 2016-2020), Strub & Bannwart (2017, ESS 2014) et Strub et al. (2016, ESS 2012).

Le fait est que la différence salariale inexpliquée ne doit pas être interprétée comme une mesure quantitative de discrimination salariale.

Branches économiques

Les affirmations ci-après se rapportent à l'économie totale. On observe de grandes différences dans les écarts salariaux moyens d'une branche économique à l'autre. Une différence salaire relativement faible se retrouve par exemple dans la branche « hébergement et restauration » (7%). Elle est la plus élevée dans la branche « services financiers et assurances » (32%), suivie des

branches « fabrication de machines et équipements » (24%) et « information et communication » (23%).

La différence salariale inexpliquée diffère elle aussi fortement d'une branche à l'autre. Elle est la plus élevée (15%) dans la branche « autres industries manufacturières ». Une différence salariale inexpliquée relativement faible peut être observée dans la branche « arts, spectacles et activités récréatives » (3%).

Grandes régions

Il ressort de l'analyse distincte des grandes régions de Suisse que les écarts salariaux moyens s'étendent de 12% dans la région lémanique à 23% dans la grande région Zurich. L'importance de ces écarts régionaux s'explique dans une large mesure par les facteurs d'influence observés, tels les branches, professions, tailles d'entreprise, etc. L'écart salarial *inexpliqué* varie de façon moins marquante et se situe entre 7% (région lémanique, Espace Mittelland et Zurich) et 11% (Suisse orientale).

Autres caractéristiques

Outre les branches et les régions, l'analyse des écarts salariaux a également inclus d'autres dimensions. En voici les principaux résultats :

- *Selon l'âge* : dans les groupes d'employé(e)s plus âgés, l'écart salarial inexpliqué est nettement plus élevé que chez les jeunes (3% chez les moins de 30 ans ; 10% chez les plus de 49 ans).
- *Selon le niveau de formation* : on observe d'importants écarts salariaux entre les différents groupes (de 6% chez les titulaires de brevets d'enseignement de divers degrés, jusqu'à 22% chez les diplômés HES-HEP). En revanche, la différence salariale inexpliquée varie moins fortement (de 4% dans le groupe « maturité gymnasiale, maturité professionnelle ou spécialisée », à 8% chez les employé(e)s sans diplôme post-obligatoire).
- *Selon l'état civil* : chez les femmes et hommes célibataires, l'écart salarial inexpliqué est de 3%, mais nettement supérieur chez les employé(e)s marié(e)s (10%).
- *Selon le statut de séjour* : les différences salariales inexpliquées entre sexes ne varient que modérément entre employé(e)s suisses d'un côté, et étrangers aux différents statuts de séjour de l'autre (entre 6% et 8%).
- *Selon la position professionnelle* : les écarts salariaux ont tendance à augmenter avec le niveau de hiérarchie. On observe la différence salariale inexpliquée la plus élevée chez les cadres supérieurs (15%).
- *Selon la profession exercée et le niveau de compétence* : on observe de grandes différences dans l'écart salarial inexpliqué entre les différents groupes de professions. Ils s'étendent de 2% (groupe « juristes, sciences sociales et métiers culturels ») à 21% (« métiers de montage »).
- *Selon les taux d'occupation* : les différences salariales inexpliquées ne présentent pas de corrélation claire avec les taux d'occupation. La différence salariale expliquée par les facteurs d'influence utilisés dans le modèle est toutefois nettement supérieure (près de 8%) chez les employé(e)s à plein temps que chez celles / ceux à temps partiel (près de 1%). Cela signifie que les

variables utilisées dans le modèle peuvent surtout expliciter les écarts salariaux des employé(e)s à plein temps, alors qu'elles n'ont pas une grande valeur explicative pour les différences de salaire de celles / ceux à temps partiel.

- *Selon la taille des entreprises* : l'écart salarial inexpliqué décroît avec l'augmentation de la taille de l'entreprise. Il atteint 9% dans les petites entreprises de moins de 20 salarié(e)s, et 7% dans celles qui comptent 1000 employé(e)s et davantage.

6. Bibliographie et liste des sources

Blinder, A. S. (1973). Wage discrimination: reduced form and structural estimates. *Journal of Human Resources*, 436-455.

Donzé, L. (2013). Analyse des salaires des femmes et des hommes sur la base des enquêtes sur la structure des salaires 2008 et 2010. Université de Fribourg. Sur mandat de l'Office fédéral de la statistique OFS.

Jann, B. (2008). Erwerbsarbeit, Einkommen und Geschlecht. Dissertation, EPFZ.

Kaiser, B. & Lobsiger, M. (2019). Lohnunterschiede zwischen Frauen und Männern: Evaluation alternativer statistischer Methoden und der Integration weiterer Faktoren aus administrativen Registern der Schweiz. BSS Volkswirtschaftliche Beratung. Sur mandat de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Kaiser, B. & Möhr, T. (2019). Analyse des différences salariales entre femmes et hommes sur la base de l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) 2016. BSS Volkswirtschaftliche Beratung. Étude sur mandat de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Kaiser, B. & Möhr, T. (2021). Analyse des différences salariales entre femmes et hommes sur la base de l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) 2018. BSS Volkswirtschaftliche Beratung. Étude sur mandat de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Kitagawa, E. M. (1955). Components of a difference between two rates. *Journal of the American statistical association*, 50(272), 1168-1194.

Oaxaca, R. (1973). Male-female wage differentials in urban labor markets. *International Economic Review*, 693-709.

Office fédéral de la statistique (2022). Enquête suisse sur la structure des salaires. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/enquetes/ess.asset-detail.23124233.html> (dernière saisie : 04.11.2022).

Strub S., Gerfin, M. & Büttikofer, A. (2005). Vergleichende Analyse der Löhne von Frauen und Männern anhand der Lohnstrukturhebungen 1998, 2000 und 2002. Untersuchung im Rahmen der Evaluation der Wirksamkeit des Gleichstellungsgesetzes. BASS SA et Université de Berne. Sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Non publié.

Strub S., Gerfin M. & Büttikofer A. (2006). Vergleichende Analyse der Löhne von Frauen und Männern anhand der Lohnstrukturhebungen 1998, 2000 und 2002 / 2004. Untersuchung im Rahmen der Evaluation der Wirksamkeit des Gleichstellungsgesetzes. BASS SA et Université de Berne. Sur mandat de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

Strub S., Gerfin M. & Bütikofer A. (2008). Vergleichende Analyse der Löhne von Frauen und Männern anhand der Lohnstrukturhebungen 1998 bis 2006. Untersuchung im Rahmen der Evaluation der Wirksamkeit des Gleichstellungsgesetzes. Büro BASS SA et Université de Berne. Sur mandat de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

Strub, S. & Stocker, D. (2010). Analyse der Löhne von Frauen und Männern anhand der Lohnstrukturhebung 2008. Aktuelle Entwicklungen in der Privatwirtschaft und Situation im öffentlichen Sektor des Bundes. Büro BASS SA. Sur mandat de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

Strub S., Abrassart A., Bannwart L. & Oesch T. (2016). Analyse der Löhne von Frauen und Männern anhand der Lohnstrukturhebung (LSE) 2012. Büro BASS SA. Sur mandat de l'Office fédéral de la Statistique (OFS).

Strub, S. & Bannwart, L. (2017). Analyse der Löhne von Frauen und Männern anhand der Lohnstrukturhebung 2014. Büro BASS SA. Sur mandat de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Weesie, J. (1999). Seemingly unrelated estimation and the cluster-adjusted sandwich estimator. *Stata Technical Bulletin* 52: 34–47.

Annexes

A. Description de la méthode

La méthode utilisée repose sur les notations suivantes :

- Y Variable dépendante : logarithme du salaire
- X $(1 \times k)$ - vecteur avec les variables explicatives
- $D \in \{0,1\}$ décrit le sexe d'un individu, avec $D = 0$ pour les hommes et $D = 1$ pour les femmes.
- w Poids de l'échantillonnage
- Δ Écart salarial. Les précisions sont caractérisées par des indices.

On utilise $\{Y, X, D, w\}$ pour l'ensemble de la population, et pour l'échantillon par personne l'indice i , soit $\{Y_i, X_i, D_i, w_i\}$. Quand il faut distinguer les niveaux de structure des données (strates, entreprises et personnes), on utilise des indices différents.

A.1 Mesure des écarts salariaux

Dans la présente étude, l'écart salarial est mesuré à partir de la *valeur moyenne* du logarithme des salaires standardisés. Dans la population de base, la différence des valeurs moyennes des salaires de Log s'articule ainsi :

$$\Delta = \mathbb{E}[Y|D = 0] - \mathbb{E}[Y|D = 1].$$

L'écart salarial Δ est une approximation de Taylor de premier ordre de la différence relative dans les valeurs moyennes *géométriques* :

$$\frac{\exp(\mathbb{E}[Y|D = 0])}{\exp(\mathbb{E}[Y|D = 1])} - 1,$$

où $\exp(\mathbb{E}[Y|D = d])$ correspond à la moyenne géométrique.

La preuve : Soit $\mu_d \equiv \mathbb{E}[Y|D = d]$. Ainsi, la différence relative des moyennes géométriques devient $\exp(\mu_0 - \mu_1) - 1$. L'approximation de Taylor du premier ordre au point $\mu_0 - \mu_1 = 0$ donne :

$$\exp(\mu_0 - \mu_1) - 1 \approx (\exp(0) - 1) + \left. \frac{\partial \exp(\mu_0 - \mu_1) - 1}{\partial (\mu_0 - \mu_1)} \right|_{\mu_0 - \mu_1 = 0} (\mu_0 - \mu_1 - 0) = \mu_0 - \mu_1. \blacksquare$$

Si les deux hypothèses statistiques ci-après sont vérifiées, Δ peut être également interprété comme écart salarial relatif approximatif des valeurs moyennes *arithmétiques*.

- *Hypothèse I*. Normalité de la répartition salariale logarithmique :
 $Y|D = 0 \sim N(\mu_0, \sigma_0^2)$ et $Y|D = 1 \sim N(\mu_1, \sigma_1^2)$
- *Hypothèse II*. Homoscédasticité de la variance $\sigma = \sigma_0 = \sigma_1$

Preuve : Si $L \equiv \exp(Y)$ exprime le salaire en francs, il résulte alors de l'hypothèse I que $\mathbb{E}[L|D = d] = \exp(\mu_d + 0.5\sigma_d^2)$ pour $d = \{0, 1\}$. Il ressort alors de l'hypothèse II que la différence relative des valeurs arithmétiques moyennes peut être décrite ainsi : $\{\mathbb{E}[L|D = 0] - \mathbb{E}[L|D = 1]\} / \mathbb{E}[L|D = 1] = \exp(\mu_0 - \mu_1) - 1$. L'approximation Taylor d'ordre 1 de cette expression est alors : $\Delta = \mu_0 - \mu_1 = \mathbb{E}[Y|D = 0] - \mathbb{E}[Y|D = 1]$. ■

A.2 Décomposition des écarts salariaux

La décomposition des salaires est basée sur le concept des *salaires moyens contrefactuels*. Ce concept est défini formellement comme suit dans la population de base :

$$\mathbb{E}_X[f_0(x)|D = 1],$$

où nous désignons l'espérance conditionnelle $f_d(x) \equiv \mathbb{E}_Y[Y|X = x, D = d]$ comme fonction de salaire (ou structure de salaire). Cette expression correspond au salaire moyen observé dans la population pour des caractéristiques données $(X, D = d)$. Dans le salaire moyen contrefactuel, la fonction de salaire des hommes est donc établie, alors que dans le groupe des femmes, la valeur moyenne est constituée. La différence de salaire Δ se décompose en une partie expliquée et une partie inexpliquée comme suit :

$$\Delta = \underbrace{\mathbb{E}[Y|D = 0] - \mathbb{E}_X[f_0(x)|D = 1]}_{\Delta_X} + \underbrace{\mathbb{E}_X[f_0(x)|D = 1] - \mathbb{E}[Y|D = 1]}_{\Delta_S},$$

où le premier terme Δ_X correspond à la partie expliquée («*Composition Effect*»), et la deuxième partie Δ_S à la partie inexpliquée («*Structural Effect*»). Par la loi des espérances itérées, on peut écrire de manière équivalente :

$$\Delta = \underbrace{\mathbb{E}_X[f_0(x)|D = 0] - \mathbb{E}_X[f_0(x)|D = 1]}_{\Delta_X} + \underbrace{\mathbb{E}_X[f_0(x) - f_1(x)|D = 1]}_{\Delta_S}.$$

L'équation ci-dessus donne la représentation *non paramétrique* de la différence de salaire dans la population, puisqu'aucune structure de modèle n'est supposée pour $f_d(x)$.

A.3 Méthode d'estimation

A.3.1 Modèle linéaire

Dans la pratique, un modèle approprié doit être spécifié pour la fonction salariale non paramétrique $\mathbb{E}_Y[Y|X, D = d]$. Dans la plupart des cas, on applique un modèle linéaire logarithmique $\mathbb{E}[Y|X, D = d] = X\beta_d$. On peut alors en déduire la formule de la célèbre décomposition d'Oaxaca-Blinder :

$$\Delta = (\mathbb{E}[Y|D = 0] - \mathbb{E}[X|D = 1]\beta_0) + (\mathbb{E}[X|D = 1]\beta_0 - \mathbb{E}[Y|D = 1]),$$

$$\Leftrightarrow \Delta = (\mathbb{E}[X|D = 0] - \mathbb{E}[X|D = 1])\beta_0 + \mathbb{E}[X|D = 1](\beta_0 - \beta_1),$$

qui est utilisée dans la présente étude. Le modèle salarial linéaire est appliqué de manière distincte pour les échantillonnages des femmes et des hommes. L'estimateur OLS des coefficients est le suivant :

$$\hat{\beta}_{d,OLS} = \left(\sum_{i:D_i=d} w_i X_i' X_i \right)^{-1} \left(\sum_{i:D_i=d} w_i X_i' Y_i \right), \text{ pour } d = \{0,1\},$$

w_i représentant la pondération de l'échantillon.

A.3.2 Déroulement de la décomposition

Pour la décomposition, on utilise des moyennes pondérées des variables dépendantes et explicatives :

$$\bar{Y}_1 = \frac{1}{\sum_{i:D=1} w_i} \sum_{i:D=1} w_i Y_i$$

$$\bar{Y}_0 = \frac{1}{\sum_{i:D=0} w_i} \sum_{i:D=0} w_i Y_i$$

$$\bar{X}_1 = \frac{1}{\sum_{i:D=1} w_i} \sum_{i:D=1} w_i X_i$$

$$\bar{X}_0 = \frac{1}{\sum_{i:D=0} w_i} \sum_{i:D=0} w_i X_i$$

Ensuite de quoi on procède à la décomposition Oaxaca-Blinder au moyen des coefficients OLS. Il en résulte les parts expliquées et inexpliquées des écarts salariaux observés. La décomposition est alors :

$$\hat{\Delta} = \hat{\Delta}_X + \hat{\Delta}_S = (\bar{X}_0 - \bar{X}_1)\hat{\beta}_{0,OLS} + \bar{X}_1(\hat{\beta}_{0,OLS} - \hat{\beta}_{1,OLS}).$$

A.3.3 Inférence statistique

Afin d'estimer l'incertitude statistique de la décomposition salariale, on recourt à un estimateur de la variance. Nous portons l'accent ci-après sur l'estimation de l'écart salarial inexpliqué $\hat{\Delta}_S$. Jann (2008) montre que l'écart $\hat{\Delta}_S$ peut être calculé de la manière suivante :

$$\hat{V}(\hat{\Delta}_S) \approx \bar{X}_1' \left(\hat{V}(\hat{\beta}_{0,OLS}) + \hat{V}(\hat{\beta}_{1,OLS}) \right) \bar{X}_1 + (\hat{\beta}_{0,OLS} - \hat{\beta}_{1,OLS})' \hat{V}(\bar{X}_1) (\hat{\beta}_{0,OLS} - \hat{\beta}_{1,OLS}).$$

Aussi a-t-on besoin d'estimateurs pour déterminer les variances des coefficients $\hat{\beta}_{0,OLS}$ et $\hat{\beta}_{1,OLS}$ et les valeurs moyennes de l'échantillonnage $\bar{X}_1$. La variance de l'estimateur OLS dans une structure de sondage complexe peut être calculée au moyen d'une formule de variance linéarisée ou d'une méthode Bootstrap. Comme pour les études précédentes, on utilise ici la première proposition. Cameron & Trivedi (2008, chap. 24.8.1) montrent que la variance d'un estimateur OLS $\hat{\beta}_{OLS}$, est déterminée par la formule :

$$\hat{V}(\hat{\beta}_{OLS}) = A^{-1}BA^{-1}.$$

Le premier terme est le suivant :

$$A = \left(\sum_i w_i X_i' X_i \right).$$

Pour le deuxième terme, il faut différencier les niveaux de structure des données. Chaque personne $j \in \{1, \dots, n_{sc}\}$ est affectée à une entreprise $c \in \{1, \dots, n_s\}$ et à une strate $s \in \{1, \dots, S\}$. f_s représente la probabilité d'inclusion dans la strate s , et f_{sc} la probabilité d'inclusion dans l'entreprise c dans la strate s . Le terme B s'écrit :

$$B = \sum_{s=1}^S (1 - f_s) \frac{n_s}{n_s - 1} \sum_{c=1}^{n_s} (z_{sc} - \bar{z}_s)' (z_{sc} - \bar{z}_s) \\ + \sum_{s=1}^S f_s \sum_{c=1}^{n_s} (1 - f_{sc}) \frac{n_{sc}}{n_{sc} - 1} \sum_{j=1}^{n_{sc}} (z_{scj} - \bar{z}_{sc})' (z_{scj} - \bar{z}_{sc}),$$

étant donné que

$$z_{scj} = w_{scj} X_{scj} (Y_{scj} - X_{scj} \hat{\beta}), z_{sc} = \sum_{j=1}^{n_{sc}} z_{scj}, \bar{z}_{sc} = \frac{1}{n_{sc}} \sum_{j=1}^{n_{sc}} z_{scj} \text{ et } \bar{z}_s = \frac{1}{n_s} \sum_{c=1}^{n_s} z_{sc}.$$

Les termes $(1 - f_s)$ et $(1 - f_{sc})$ sont aussi appelés *correction de population finie* («*Finite Population Correction*») et tiennent compte du fait que la population est finie.

La variance $\hat{V}(\bar{X})$ peut être calculée de manière analogue, puisque la moyenne d'échantillon d'une variable est la même qu'une régression sur une constante. Ainsi :

$$A = \sum_i w_i,$$

$$z_{scj} = w_{scj} (X_{scj} - \bar{X}).$$

En outre, la *part* de l'écart salarial inexpliquée dans la différence de salaire totale, $r_s \equiv \hat{\Delta}_s / \hat{\Delta}$, est également intéressante. Soit $\hat{\theta} \equiv (\hat{\Delta}_s \quad \hat{\Delta})$. La variance de cette part peut être calculée à l'aide de la méthode delta :

$$\hat{V}(r_s) = \left(\frac{\partial r_s}{\partial \hat{\theta}} \right)' \hat{V}(\hat{\theta}) \left(\frac{\partial r_s}{\partial \hat{\theta}} \right) = \begin{pmatrix} \hat{\Delta}^{-1} \\ -\hat{\Delta}_s \hat{\Delta}^{-2} \end{pmatrix}' \begin{pmatrix} \hat{V}(\hat{\Delta}_s) & \widehat{Cov}(\hat{\Delta}_s, \hat{\Delta}) \\ \widehat{Cov}(\hat{\Delta}_s, \hat{\Delta}) & \hat{V}(\hat{\Delta}) \end{pmatrix} \begin{pmatrix} \hat{\Delta}^{-1} \\ -\hat{\Delta}_s \hat{\Delta}^{-2} \end{pmatrix}.$$

Comme les données pour estimer le numérateur et le dénominateur se chevauchent, on obtient $\widehat{Cov}(\widehat{\Delta}_S, \widehat{\Delta}) \neq 0$.

Dans la pratique, il convient de noter que $\hat{\beta}_{1,OLS}$ et $\hat{\beta}_{0,OLS}$ ne sont pas basés sur des échantillons exactement indépendants, car les effets liés à la conception de l'enquête (regroupement en fonction des niveaux de l'entreprise) jouent un rôle. Pour cette raison, une matrice de covariance commune est estimée pour toutes les quantités évaluées. Cette covariance est estimée de manière analogue au principe de *Seemingly Unrelated Regression* (SUR) (voir Weesie 1999). À cette fin, la commande Stata «suest» est utilisée dans la commande Stata «oaxaca» de Ben Jann (Université de Berne).

A.4 Indications sur la mise en œuvre

Les analyses statistiques ont été exécutées avec le logiciel de statistique Stata (version 16.0).

A.4.1 Agrégation des strates

Dans la pratique, les variances des termes de la décomposition ne peuvent être calculées que si chaque strate comporte plus d'une entreprise. Pour satisfaire cette condition, les petites strates sont agrégées en cas de besoin à une autre strate. La démarche décrite ci-après repose sur Strub & Bannwart (2017). Pour chaque strate $s \in \{1, \dots, S\}$, on réalise l'algorithme suivant :

- *Étape 1* : calcul du nombre d'entreprises par strate pour chacun des quatre sous-échantillons selon le sexe (femmes / hommes) et le secteur économique (privé / public).
- *Étape 2* : quand une strate comporte une seule entreprise dans l'un des sous-échantillons au moins, elle est alors regroupée de la manière suivante :
 - Le code de la strate ESS se termine sur un nombre entre 0 et 8 : la strate est regroupée sur le code équipe suivant.
 - Le code de la strate ESS se termine sur 9 : la strate est regroupée sur le code équipe inférieur.

Les étapes 1 et 2 se répètent jusqu'à ce que toutes les strates à l'intérieur des quatre échantillons partiels comportent plus d'une entreprise. Ensuite de quoi la probabilité d'inclusion f_s pour les strates regroupées est recalculé. Cette démarche a été maintenue pour faciliter des comparaisons avec des études antérieures. Sur le plan conceptuel, il serait préférable d'agréger progressivement les strates à l'aide de critères de stratification (branche, grande région, taille) (cf. Kaiser & Lobsiger 2019).

Dans les sous-échantillons partiels de tailles réduites (p. ex. par professions), il est toujours possible qu'une strate ne comporte qu'une seule entreprise. Le cas échéant, le terme de la variance B est centré sur la valeur moyenne globale, et non pas sur la valeur moyenne de la strate.

A.4.2 Remarque à propos du traitement de coefficients non identifiés

Lors de la mise en œuvre empirique de la décomposition de Oaxaca-Blinder, il convient de s'interroger sur la manière de traiter les coefficients non identifiés. Cette question apparaît toujours

en cas d'absence, dans l'échantillonnage correspondant, de caractéristiques d'une variable qualitative (par exemple un groupe de professions ou une branche).¹⁷ Par la suite, la variable muette correspondante est parfaitement multicollinéaire, et les coefficients de régression ne sont pas identifiés. Il convient de distinguer deux cas :

- *Cas 1* : Le coefficient de régression dans les deux catégories de sexe de l'échantillonnage n'est pas identifié. Autrement dit, la variable est parfaitement multicollinéaire.
- *Cas 2* : Le coefficient de régression n'est pas identifié uniquement dans l'échantillonnage des femmes, ni exclusivement dans l'échantillonnage des hommes. Autrement dit, la variable est un prédicteur parfait du sexe pour une partie de l'échantillonnage.

Il apparaît clairement que le cas 1 n'est pas pertinent pour la décomposition. Dans le cas 2, la manière dont on aborde le problème joue toutefois un rôle. Dans toutes les études précédentes (p. ex. Strub & Bannwart 2017, Kaiser & Möhr 2019 et 2021), le problème de l'identification est contourné en ramenant les coefficients non identifiés à zéro. Les variables explicatives concernées sont alors *conservées* et les observations concernées ne sont *pas exclues*. Pour faciliter la comparaison, cette démarche a été choisie dans la présente étude également. Il est toutefois évident que l'extrapolation de la décomposition Oaxaca-Blinder, le cas échéant (coefficient = zéro), n'est pas judicieuse. De sorte qu'il serait conceptuellement plus pertinent d'exclure de l'analyse les personnes concernées.

¹⁷ Précision technique : le modèle salarial comprend toujours une constante, de sorte qu'une variable muette, qui est toujours de zéro, est parfaitement colinéaire avec cette constante et n'exerce pas d'influence sur la décomposition.

B. Filtres

Le Tableau 30 révèle le nombre des cas exclus par les différents filtres partiels à cause de valeurs manquantes et / ou invraisemblables. Globalement, environ 10% des observations (colonne « non pondéré ») sont exclus du jeu de données.

Tableau 30 : Filtres partiels et unité d'analyse

	Cas exclus	
	Pondéré	Non pondéré
Filtre partiel A	0.09%	0.06%
Filtre partiel B	6.06%	4.93%
Filtre partiel C	0.52%	0.39%
Filtre partiel D	0.02%	0.02%
Filtre partiel E	4.25%	5.86%
Nombre de cas valides	3'699'355	1'893'740
Nombre total de cas	4'109'734	2'109'377
Pourcentage de cas exclus	9.99%	10.22%

Source : ESS 2020 ; économie totale ; calculs : BSS.

C. Agrégation par branches

Dans la présente étude, les filières économiques sont agrégées en 24 groupes de branches de la manière la plus homogène possible selon NOGA 2008 (position 2). Cette agrégation est présentée dans le Tableau 31.

Tableau 31 : Groupement des branches économiques selon NOGA 2008

Branche économique (groupée)	Branche économique conforme à NOGA 2008 (2 positions)	
Industries extractives	8	Autres industries extractives
	9	Services de soutien aux industries extractives
Industries alimentaires, fabrication de boissons et de production à base de tabac	10	Industries alimentaires
	11	Fabrication de boissons
	12	Fabrication de produits à base de tabac
Fabrication de textiles / industrie du cuir	13	Fabrication de textiles
	14	Industrie de l'habillement
	15	Industrie du cuir et de la chaussure
Imprimerie	18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements
Industrie chimique	19	Cokéfaction et raffinage
	20	Industrie chimique
	21	Industrie pharmaceutique
Fabrication de machines et équipements	26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
	27	Fabrication d'équipements électriques
	28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
	29	Industrie automobile
	30	Fabrication d'autres matériels de transport
	33	Réparation et installation de machines et d'équipements
Production et distr. d'électricité	35	Production et distribution d'électricité
Prod. et distr. d'eau / assainissement	36	Captage, traitement et distribution d'eau
	37	Collecte et traitement des eaux usées
	38	Collecte, traitement et élimination des déchets récupération
	39	Dépollution et autres services de gestion des déchets
Autres industries manufacturières	16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles
	17	Industrie du papier et du carton
	22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
	23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques

Branche économique (groupée)	Branche économique conforme à NOGA 2008 (2 positions)	
	24	Métallurgie
	25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
	31	Fabrication de meubles
	32	Autres industries manufacturières
Construction	41	Construction de bâtiments
	42	Génie civil
	43	Travaux de construction spécialisés
Commerce et rép. autos et motos	45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles
	46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles
Commerce de détail	47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles
Transports et entreposage	49	Transports terrestres et transport par conduites
	50	Transports par eau
	51	Transports aériens
	52	Entreposage et services auxiliaires des transports
	53	Activités de poste et de courrier
Hébergement et restauration	55	Hébergement
	56	Restauration
Information et communication	58	Édition
	59	Production de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale
	60	Programmation et diffusion
	61	Télécommunications
	62	Programmation, conseil et autres activités informatiques
	63	Services d'information
Services financiers et assurances	64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
	65	Assurances
	66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurances
Activités immobilières	68	Activités immobilières
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	69	Activités juridiques et comptables
	70	Activités des sièges sociaux ; conseils de gestion
	71	Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques
	72	Recherche & développement scientifique
	73	Publicité et études de marché

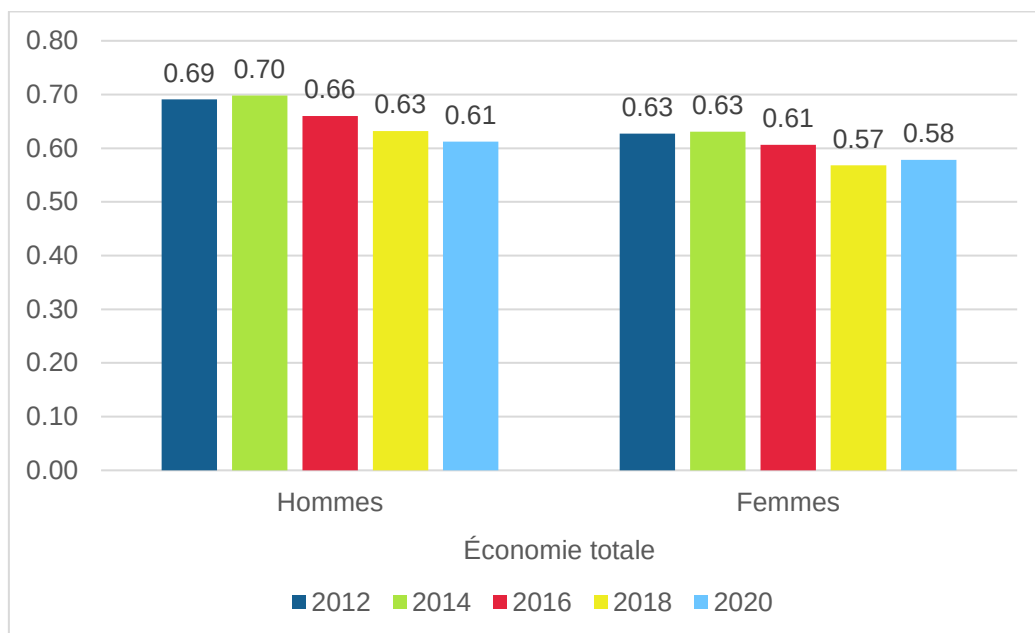
Branche économique (groupée)	Branche économique conforme à NOGA 2008 (2 positions)	
Activités de services administratifs et de soutien	74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
	75	Activités vétérinaires
	77	Activités de location et location-bail
	78	Activités liées à l'emploi
	79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes
	80	Enquêtes et sécurité
	81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager
	82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises
Administrations publiques et défense	84	Administrations publiques et défense
Enseignement	85	Enseignement
Santé humaine et action sociale	86	Activités pour la santé humaine
	87	Hébergement médico-social et social
	88	Action sociale sans hébergement
Arts, spectacles et activités récréatives	90	Activités créatives, artistiques et de spectacle
	91	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
	92	Organisation de jeux de hasard et d'argent
	93	Activités sportives, récréatives et de loisirs
Autres activités de services	94	Activités des organisations associatives
	95	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
	96	Autres services personnels

Remarque : L'agrégation des branches a été effectuée de la même manière que dans les études précédentes.

D. Digression : évolution du coefficient de détermination R^2

Comme on le constate dans la partie 2.3.2, la décomposition salariale utilisée ici repose sur deux modèles de régression OLS évalués séparément. Dans un modèle de régression OLS, le coefficient de détermination « R^2 » constitue une mesure pour déterminer quelle part de la variation salariale est explicitée par le modèle. Le R^2 se situe entre 0 et 1 ; plus il est élevé, meilleure est alors la corrélation entre les salaires prédits par le modèle et les salaires effectifs. Il ressort du graphique ci-après qu'entre 2012 et 2020, le R^2 a diminué chez les deux sexes. Chez les hommes, ce recul atteint près de 8 points de pourcentage. Autrement dit, les variables de contrôle expliquent pour 2020 une moindre partie de la variation salariale que c'était le cas en 2012.

Figure 51 : Digression : évolution du coefficient de détermination R^2



La raison de cette évolution ne peut être entièrement expliquée à partir des données disponibles. Certains développements sur le marché du travail (progrès technologiques, changements structurels, conjoncture, globalisation ou tertiarisation) peuvent se traduire par le fait que les facteurs d'influence observés ne peuvent expliquer qu'une partie décroissante des salaires. Une autre cause possible réside dans une augmentation de la dispersion des salaires au cours du temps. Il n'en résulte toutefois pas de lien direct avec l'évolution de la *différence salariale* inexpliquée entre les femmes et les hommes.

E. Tableaux du chapitre 4

E.1 Économie totale

Tableau 32 : Évolution du salaire moyen brut en 2012-2020, économie totale

Évolution salariale	Salaire brut			Écart salarial	
	Hommes	Femmes	Total	en Fr.	en %
2012	7'961	6'427	7'308	-1'534	-19.3%
2014	7'809	6'397	7'201	-1'412	-18.1%
2016	7'946	6'491	7'303	-1'455	-18.3%
2018	7'968	6'456	7'309	-1'512	-19.0%
2020	8'317	6'817	7'653	-1'500	-18.0%

Source : ESS 2012-2020, économie totale. Calculs : Kaiser & Möhr (ESS 2016-2020), Strub & Bannwart (2017, ESS 2014) et Strub et al. (2016, ESS 2012).

Tableau 33 : Salaires bruts moyens selon la branche économique, économie totale

NOGA-08	Branche économique	Salaire brut		
		Hommes	Femmes	Total
2e secteur (industrie et commerce)				
8, 9	Industries extractives	7'017	7'142	7'032
10, 11, 12	Ind. alim., fabric. de boiss. et de prod. à base de tabac	6'861	5'524	6'282
13, 14, 15	Fabrication de textiles / industrie du cuir	6'385	5'004	5'636
18	Imprimerie	7'301	5'907	6'792
19, 20, 21	Industrie chimique	11'258	10'350	10'917
26, 27, 28, 29, 30, 33	Fabrication de machines et équipements	8'204	6'440	7'723
16, 17, 22, 23, 24, 25, 31, 32	Autres industries manufacturières	6'985	5'960	6'763
35	Production et distribution d'électricité	9'344	8'074	9'116
36, 37, 38, 39	Produc. et distr. d'eau / assainissement	7'060	6'847	7'028
41, 42, 43	Construction	6'866	6'497	6'828
3e secteur (services)				
45, 46	Commerce et réparation autos et motos	8'736	7'911	8'475
47	Commerce de détail	6'301	5'210	5'570
49, 50, 51, 52, 53	Transports et entreposage	7'007	6'241	6'814
55, 56	Hébergement et restauration	5'118	4'675	4'893
58, 59, 60, 61, 62, 63	Information et communication	10'735	8'300	10'078
64, 65, 66	Services financiers et assurances	13'114	8'873	11'287
68	Activ. immobilières	8'947	6'945	7'853
69, 70, 71, 72, 73, 74, 75	Activ. spécialisées, scientifiques et techniques	10'521	7'930	9'417

NOGA-08	Branche économique	Salaire brut		
		Hommes	Femmes	Total
77, 78, 79, 80, 81, 82	Activ. de services administratifs et de soutien	6'498	5'374	6'069
84	Admin. publiques et défense	9'468	8'016	8'779
85	Enseignement	9'105	8'040	8'489
86, 87, 88	Santé humaine et action sociale	8'347	6'756	7'105
90, 91, 92, 93	Arts, spectacles et activités récréatives	7'468	6'484	7'002
94, 95, 96	Autres activités de services	7'991	6'431	6'998
	Total	8'317	6'817	7'653

Remarque : Les valeurs ne sont pas publiées s'ils se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises.
Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 34 : Salaires bruts moyens selon la grande région, économie totale

Grande région	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Région lémanique (VD, VS, GE)	8'527	7'271	7'960
Espace Mittelland (BE, FR, SO, NE, JU)	7'816	6'550	7'264
Suisse du Nord-Ouest (BS, BL, AG)	8'501	7'046	7'868
Zurich (ZH)	9'262	7'035	8'230
Suisse orientale (GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG)	7'425	6'212	6'918
Suisse centrale (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG)	8'342	6'772	7'656
Tessin (TI)	6'826	5'687	6'353
Total	8'317	6'817	7'653

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 35 : Salaires bruts moyens selon le groupe d'âge, économie totale

Groupe d'âge	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
< 30 ans	5'660	5'381	5'527
30-49 ans	8'353	7'113	7'811
≥ 50 ans	9'579	7'200	8'552
Total	8'317	6'817	7'653

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 36 : Salaires bruts moyens selon le niveau de formation achevée, économie totale

Niveau de formation achevée	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Haute école universitaire (UNI, EPF)	13'048	10'114	11'829
Haute école spécialisée (HES) et pédagogique (HEP)	10'853	8'408	9'835
Formation professionnelle supérieure	9'550	7'861	8'857

Niveau de formation achevée	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Brevet d'enseignement à divers degrés	8'283	7'646	7'916
Maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée	7'600	6'456	7'038
Apprentissage complet	6'929	6'083	6'547
Formation professionnelle acquise en entreprise	6'055	5'270	5'760
Scolarité obligatoire	5'782	4'869	5'341
Valeur manquante	7'914	6'713	7'271
Total	8'317	6'817	7'653

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 37 : Salaires bruts moyens selon l'état civil, économie totale

Etat civil	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Célibataire	6'981	6'620	6'823
Marié	9'278	6'942	8'296
Autre	8'636	6'940	7'688
Total	8'317	6'817	7'653

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 38 : Salaires bruts moyens selon le statut de séjour, économie totale

Nationalité/statut de séjour	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Suisses/Suissesses	8'678	6'899	7'843
Permis de courte durée (Cat. L)	5'969	5'089	5'739
Permis de séjour (Cat. B)	7'776	6'620	7'308
Permis d'établissement (Cat. C)	7'993	6'650	7'436
Frontaliers/Frontalières (Cat. G)	7'354	6'680	7'130
Autres	5'497	5'688	5'556
Total	8'317	6'817	7'653

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 39 : Salaires bruts moyens selon la position professionnelle, économie totale

Position professionnelle	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Cadre supérieur	13'549	10'211	12'722
Cadre moyen	12'700	10'620	12'011
Cadre inférieur	9'967	8'627	9'460
Responsable de l'exécution de travaux	8'271	7'384	7'906

Position professionnelle	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Sans fonction de cadre	6'794	6'167	6'491
Total	8'317	6'817	7'653

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 40 : Salaires bruts moyens selon le groupe de professions, économie totale

CH-ISCO-19	Profession exercée	Salaire brut		
		Hommes	Femmes	Total
Professions militaires				
1, 2, 3	Professions militaires			
Directeurs/trices, cadres de direction et gérant(e)s				
11	Dir. généraux/ales, cadres sup., membres de l'Exécutif et du Législatif	13'124	10'026	12'418
12	Dir. de services admin. et commerciaux	12'872	9'865	11'684
13	Dir. et cadres de direction, production et services spécialisés	10'924	9'588	10'517
14	Dir. et gérant(e)s de l'hôtellerie, restauration, commerce et autres services	6'924	6'018	6'564
10	Dir., cadres de direction et gérant(e)s - attr. imp.	11'522	10'025	11'048
Professions intellectuelles et scientifiques				
21	Spécialistes des sciences techniques	9'630	8'007	9'275
22	Spécialistes de la santé	10'881	8'034	8'705
23	Spécialistes de l'enseignement	11'538	9'265	10'124
24	Spécialistes en adm. d'entreprises	11'648	9'123	10'574
25	Spécialistes des technologies de l'information et de la communication	10'103	9'399	10'007
26	Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	10'501	9'200	9'745
20	Professions intellectuelles et scientifiques - attr. imp.	9'187	8'116	8'756
Professions intermédiaires techniques et non techniques				
31	Professions interméd. des sciences et techniques	7'705	6'786	7'552
32	Professions interméd. de la santé	6'827	6'047	6'141
33	Professions interméd., finance et adm.	9'725	7'604	8'600
34	Professions interméd. des services juridiques, sociaux et assimilés	7'224	6'840	7'002
35	Techn. de l'information et de la communication	8'145	7'211	7'945
30	Professions intermédiaires - attr. imp.	9'442	8'278	9'129
Employé(e)s de type administratif				
41	Employé(e)s de bureau	7'285	6'441	6'621
42	Employé(e)s de type administratif avec contact client	7'177	6'001	6'420
43	Employé(e)s des services comptables et d'approvisionnement	6'438	6'363	6'410
44	Autres employé(e)s de type admin.	7'449	6'227	6'727
40	Employé(e)s de type admin. - attr. impossible			

CH- ISCO- 19	Profession exercée	Salaire brut		
		Hommes	Femmes	Total
	Personnel des serv. directs aux particuliers, commerçant(e)s et vendeurs/euses			
51	Personnel des serv. directs aux particuliers	5'491	4'834	5'107
52	Commerçant(e)s et vendeur(euse)s	6'429	4'965	5'370
53	Auxiliaires des soins et de l'assistance	5'885	5'528	5'576
54	Personnel des serv. de protection et de sécurité	6'901	6'473	6'801
50	Personnel des serv. directs aux particul., commerçant(e)s et vend. - attr. imp.			
	Agriculteurs/trices et ouv. qualifié(e)s de l'agriculture, la sylviculture et la pêche			
61	Agriculteur(trice)s et ouv. qual. de l'agriculture commerciale	5'764	5'067	5'649
62	Professions commerciales qualifiées de la sylviculture, la pêche et la chasse			
	Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat			
71	Métiers qual. du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	6'084	5'493	6'069
72	Métiers qualifiés de la métallurgie, la construction mécanique, la polymécanique, la mécanique de production et assimilés	6'304	5'176	6'252
73	Métiers qual. de l'artisanat et de l'imprimerie	6'282	5'611	6'026
74	Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique	6'354	5'607	6'329
75	Métiers de l'alim., du travail sur bois, de l'habillement et autres	5'598	5'051	5'349
70	Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat - attr. imp.	6'859	6'705	6'828
	Conducteur/trice d'installations et de machines, ouv. de l'assemblage			
81	Conducteur(trice)s de machines et d'installations fixes	6'220	5'075	5'849
82	Ouvrier(ère)s de l'assemblage	5'959	4'489	5'601
83	Conducteur(trice)s de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre	5'900	5'556	5'877
80	Conducteur(trice)s d'instal. et de machines, ouvrier(ère)s de l'assemblage - attr. imp.			
	Professions élémentaires			
91	Aides de ménage et de nettoyage	4'751	4'453	4'511
92	Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	4'989	4'241	4'882
93	Manœuvres des mines, du bâtiment et travaux publics, des industries manuf. et des transports	5'730	4'718	5'479
94	Assistant(e)s de fabrication de l'alimentation	4'423	4'449	4'433
96	Éboueur(euse)s et autres travaux non qualifié(e)s	5'360	4'747	5'227
90	Professions élémentaires - attribution impossible	5'414	4'866	5'207
	Valeur manquante	10'039	7'998	9'196
	Total	8'317	6'817	7'653

Remarque : Les valeurs ne sont pas publiées s'ils se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises.
Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 41 : Salaires bruts moyens selon le niveau de compétence, économie totale

Niveau de compétence	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Tâches simples	5'456	4'574	5'066
Tâches pratiques	6'273	5'642	5'982
Tâches pratiques complexes	8'491	6'966	7'807
Tâches pour résoudre des problèmes complexes	11'116	8'816	10'141
Valeur manquante	10'039	7'998	9'196
Total	8'317	6'817	7'653

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 42 : Salaires bruts moyens selon le taux d'occupation, économie totale

Taux d'occupation	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Plein temps (≥ 90%)	8'461	7'070	8'054
Temps partiel 1 (50-89%)	7'594	6'789	7'004
Temps partiel 2 (< 50%)	7'383	6'225	6'504
Total	8'317	6'817	7'653

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 43 : Salaires bruts moyens selon le taux d'occupation (détaillé), économie totale

Taux d'occupation (détaillé)	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
≥ 90%	8'461	7'070	8'054
80-89%	7'979	7'065	7'368
70-79%	7'079	6'818	6'886
50-69%	7'279	6'576	6'725
< 50%	7'383	6'225	6'504
Total	8'317	6'817	7'653

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 44 : Salaires bruts moyens selon la taille d'entreprise, économie totale

Classe de taille d'entreprise	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Moins de 20 employé(e)s	7'536	6'217	6'955
20-49 employé(e)s	7'676	6'323	7'159
50-249 employé(e)s	8'004	6'579	7'376
250-999 employé(e)s	8'553	6'992	7'896

Classe de taille d'entreprise	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
1000 employé(e)s ou plus	9'401	7'475	8'469
Total	8'317	6'817	7'653

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 45 : Salaires bruts moyens selon la taille d'entreprise (+/- 50), économie totale

Classe de taille d'entreprise (+/- 50)	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
< 50 employé(e)s	7'593	6'254	7'034
≥ 50 employé(e)s	8'692	7'068	7'954
Total	8'317	6'817	7'653

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 46 : Salaires bruts moyens selon la taille d'entreprise (+/- 100), économie totale

Classe de taille d'entreprise (+/- 100)	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
< 100 employé(e)s	7'658	6'323	7'096
≥ 100 employé(e)s	8'866	7'171	8'089
Total	8'317	6'817	7'653

Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

E.2 Secteur privé

Tableau 47 : Évolution du salaire moyen brut standardisé en 2012-2020, secteur privé

Évolution salariale	Salaire brut			Écart salarial	
	Hommes	Femmes	Total	en Fr.	en %
2012	7'776	6'117	7'105	-1'659	-21.3%
2014	7'661	6'166	7'046	-1'495	-19.5%
2016	7'798	6'266	7'148	-1'532	-19.6%
2018	7'899	6'354	7'242	-1'545	-19.6%
2020	8'193	6'594	7'514	-1'599	-19.5%

Source : ESS 2012-2020, secteur privé. Calculs : Kaiser & Möhr (ESS 2016-2020), Strub & Bannwart (2017, ESS 2014) et Strub et al. (2016, ESS 2012).

Tableau 48 : Emplois et écarts salariaux selon la branche économique, secteur privé

NOGA-08	Branche économique	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
		Hommes	Femmes	Total		
	2e secteur (industrie et commerce)					
8, 9	Industries extractives	0.2%	0.0%	0.1%	11.7%	1.8%
10, 11, 12	Ind. alim., fabric. de boiss. et de prod. à base de tabac	2.7%	2.8%	2.7%	43.2%	-19.5%
13, 14, 15	Fabrication de textiles / industrie du cuir	0.3%	0.4%	0.3%	54.2%	-21.6%
18	Imprimerie	0.5%	0.4%	0.5%	36.5%	-19.1%
19, 20, 21	Industrie chimique	2.6%	2.1%	2.4%	37.5%	-8.1%
26, 27, 28, 29, 30, 33	Fabrication de machines et équipements	9.1%	4.6%	7.2%	27.3%	-21.5%
16, 17, 22, 23, 24, 25, 31, 32	Autres industries manufacturières	8.0%	3.0%	5.8%	21.6%	-14.7%
35	Production et distribution d'électricité	0.9%	0.3%	0.6%	17.4%	-16.0%
36, 37, 38, 39	Produc. et distr. d'eau / assainissement	0.5%	0.1%	0.4%	15.2%	-2.1%
41, 42, 43	Construction	13.7%	2.1%	8.8%	10.4%	-5.4%
	3e secteur (services)					
45, 46	Commerce et réparation autos et motos	9.5%	5.9%	8.0%	31.6%	-9.5%
47	Commerce de détail	4.8%	13.2%	8.4%	67.0%	-17.3%
49, 50, 51, 52, 53	Transports et entreposage	6.6%	3.2%	5.1%	26.6%	-10.6%
55, 56	Hébergement et restauration	4.2%	5.9%	4.9%	50.7%	-8.7%
58, 59, 60, 61, 62, 63	Information et communication	5.8%	2.9%	4.5%	27.0%	-22.8%
64, 65, 66	Services financiers et assurances	6.0%	6.0%	6.0%	42.3%	-32.4%
68	Activ. immobilières	0.8%	1.4%	1.1%	54.6%	-22.5%

NOGA-08	Branche économique	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
		Hommes	Femmes	Total		
69, 70, 71, 72, 73, 74, 75	Activ. spécialisées, scientifiques et techniques	8.1%	8.2%	8.2%	42.8%	-25.1%
77, 78, 79, 80, 81, 82	Activ. de services administratifs et de soutien	7.7%	6.8%	7.3%	39.4%	-17.2%
84	Admin. publiques et défense	[]	[]	[]	[]	[]
85	Enseignement	0.8%	1.8%	1.2%	63.0%	-12.5%
86, 87, 88	Santé humaine et action sociale	4.6%	23.7%	12.7%	79.3%	-19.5%
90, 91, 92, 93	Arts, spectacles et activités récréatives	1.1%	1.3%	1.2%	45.9%	-15.2%
94, 95, 96	Autres activités de services	1.5%	3.7%	2.5%	64.5%	-20.2%
	Total	100.0%	100.0%	100.0%	42.5%	-19.5%

Remarque : Les valeurs ne sont pas publiées s'ils se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises.
Source : ESS 2020, Secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 49 : Salaires bruts moyens selon la branche économique, secteur privé

NOGA-08	Branche économique	Salaire brut		
		Hommes	Femmes	Total
2e secteur (industrie et commerce)				
8, 9	Industries extractives	7'017	7'142	7'032
10, 11, 12	Ind. alim., fabric. de boiss. et de prod. à base de tabac	6'862	5'527	6'285
13, 14, 15	Fabrication de textiles / industrie du cuir	6'385	5'004	5'636
18	Imprimerie	7'299	5'906	6'791
19, 20, 21	Industrie chimique	11'258	10'350	10'917
26, 27, 28, 29, 30, 33	Fabrication de machines et équipements	8'204	6'440	7'723
16, 17, 22, 23, 24, 25, 31, 32	Autres industries manufacturières	6'985	5'960	6'763
35	Production et distribution d'électricité	9'585	8'053	9'318
36, 37, 38, 39	Produc. et distr. d'eau / assainissement	6'812	6'669	6'790
41, 42, 43	Construction	6'856	6'484	6'817
3e secteur (services)				
45, 46	Commerce et réparation autos et motos	8'737	7'911	8'476
47	Commerce de détail	6'302	5'209	5'569
49, 50, 51, 52, 53	Transports et entreposage	6'663	5'959	6'476
55, 56	Hébergement et restauration	5'115	4'672	4'891
58, 59, 60, 61, 62, 63	Information et communication	10'737	8'290	10'077
64, 65, 66	Services financiers et assurances	13'305	8'996	11'482
68	Activ. immobilières	8'943	6'933	7'846
69, 70, 71, 72, 73, 74, 75	Activ. spécialisées, scientifiques et techniques	10'572	7'914	9'435

NOGA-08	Branche économique	Salaire brut		
		Hommes	Femmes	Total
77, 78, 79, 80, 81, 82	Activ. de services administratifs et de soutien	6'459	5'347	6'021
84	Admin. publiques et défense	[]	[]	[]
85	Enseignement	8'383	7'337	7'723
86, 87, 88	Santé humaine et action sociale	8'197	6'595	6'926
90, 91, 92, 93	Arts, spectacles et activités récréatives	7'333	6'220	6'822
94, 95, 96	Autres activités de services	8'032	6'408	6'985
	Total	8'193	6'594	7'514

Remarque : Les valeurs ne sont pas publiées s'ils se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises.
Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 50 : Emplois et écarts salariaux selon la grande région, secteur privé

Grande région	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Région lémanique (VD, VS, GE)	17.7%	17.8%	17.7%	42.7%	-17.0%
Espace Mittelland (BE, FR, SO, NE, JU)	19.7%	20.4%	20.0%	43.3%	-17.0%
Suisse du Nord-Ouest (BS, BL, AG)	13.3%	12.9%	13.1%	41.9%	-17.8%
Zurich (ZH)	23.0%	25.3%	24.0%	44.8%	-25.7%
Suisse orientale (GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG)	12.6%	10.8%	11.9%	38.7%	-18.3%
Suisse centrale (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG)	9.5%	9.0%	9.3%	41.2%	-19.1%
Tessin (TI)	4.3%	3.8%	4.1%	39.5%	-18.6%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	42.5%	-19.5%

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 51 : Salaires bruts moyens selon la grande région, secteur privé

Grande région	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Région lémanique (VD, VS, GE)	8'373	6'950	7'765
Espace Mittelland (BE, FR, SO, NE, JU)	7'462	6'196	6'914
Suisse du Nord-Ouest (BS, BL, AG)	8'452	6'950	7'823
Zurich (ZH)	9'298	6'909	8'228
Suisse orientale (GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG)	7'268	5'937	6'752
Suisse centrale (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG)	8'246	6'674	7'599
Tessin (TI)	6'663	5'422	6'173
Total	8'193	6'594	7'514

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 52 : Emplois et écarts salariaux selon le groupe d'âge, secteur privé

Groupe d'âge	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
< 30 ans	17.0%	19.4%	18.0%	45.8%	-6.5%
30-49 ans	51.2%	49.9%	50.7%	41.8%	-16.4%
≥ 50 ans	31.8%	30.7%	31.3%	41.6%	-26.7%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	42.5%	-19.5%

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 53 : Salaires bruts moyens selon le groupe d'âge, secteur privé

Groupe d'âge	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
< 30 ans	5'626	5'262	5'459
30-49 ans	8'269	6'911	7'702
≥ 50 ans	9'437	6'922	8'390
Total	8'193	6'594	7'514

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 54 : Emplois et écarts salariaux selon le niveau de formation, secteur privé

Niveau de formation achevée	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Haute école universitaire (UNI, EPF)	12.4%	10.8%	11.7%	39.0%	-24.7%
Haute école spécialisée (HES) et pédagogique (HEP)	7.5%	6.1%	6.9%	37.6%	-24.0%
Formation professionnelle supérieure	12.5%	10.9%	11.8%	39.1%	-18.9%
Brevet d'enseignement à divers degrés	0.6%	0.9%	0.7%	53.4%	-11.7%
Maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée	3.4%	4.3%	3.8%	48.1%	-16.0%
Apprentissage complet	44.2%	46.7%	45.3%	43.8%	-12.8%
Formation professionnelle acquise en entreprise	6.6%	5.0%	5.9%	35.8%	-13.3%
Scolarité obligatoire	12.1%	14.7%	13.2%	47.3%	-16.2%
Valeur manquante	0.6%	0.7%	0.7%	43.8%	-17.8%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	42.5%	-19.5%

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 55 : Salaires bruts moyens selon le niveau de formation, secteur privé

Niveau de formation achevée	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Haute école universitaire (UNI, EPF)	13'687	10'305	12'369
Haute école spécialisée (HES) et pédagogique (HEP)	10'992	8'358	10'003

Niveau de formation achevée	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Formation professionnelle supérieure	9'566	7'759	8'860
Brevet d'enseignement à divers degrés	7'758	6'850	7'273
Maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée	7'582	6'366	6'997
Apprentissage complet	6'850	5'972	6'465
Formation professionnelle acquise en entreprise	5'986	5'191	5'702
Scolarité obligatoire	5'747	4'815	5'307
Valeur manquante	7'153	5'882	6'597
Total	8'193	6'594	7'514

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 56 : Emplois et écarts salariaux selon l'état civil, secteur privé

Etat civil	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Célibataire	40.0%	38.9%	39.5%	41.8%	-6.7%
Marié	51.6%	47.7%	50.0%	40.5%	-26.8%
Autre	8.3%	13.5%	10.5%	54.5%	-20.9%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	42.5%	-19.5%

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 57 : Salaires bruts moyens selon l'état civil, secteur privé

Etat civil	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Célibataire	6'873	6'410	6'679
Marié	9'173	6'717	8'178
Autre	8'460	6'691	7'497
Total	8'193	6'594	7'514

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 58 : Emplois et écarts salariaux selon la nationalité / statut de séjour, secteur privé

Nationalité/statut de séjour	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Suisses/Suissesses	60.3%	68.2%	63.7%	45.5%	-22.4%
Permis de courte durée (Cat. L)	0.9%	0.4%	0.7%	25.1%	-17.0%
Permis de séjour (Cat. B)	9.5%	8.3%	9.0%	39.4%	-15.9%
Permis d'établissement (Cat. C)	18.1%	16.2%	17.3%	39.7%	-17.5%
Frontaliers/Frontalières (Cat. G)	10.6%	6.6%	8.9%	31.4%	-11.5%

Nationalité/statut de séjour	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Autres	0.5%	0.3%	0.4%	29.0%	2.4%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	42.5%	-19.5%

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 59 : Salaires bruts moyens selon la nationalité / statut de séjour, secteur privé

Nationalité/statut de séjour	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Suisses/Suissesses	8'548	6'637	7'679
Permis de courte durée (Cat. L)	5'905	4'900	5'653
Permis de séjour (Cat. B)	7'848	6'600	7'356
Permis d'établissement (Cat. C)	7'928	6'540	7'377
Frontaliers/Frontalières (Cat. G)	7'265	6'430	7'003
Autres	5'435	5'568	5'474
Total	8'193	6'594	7'514

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 60 : Emplois et écarts salariaux selon la position professionnelle, secteur privé

Position professionnelle	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Cadre supérieur	9.7%	4.3%	7.4%	24.5%	-26.0%
Cadre moyen	8.0%	5.2%	6.8%	32.4%	-17.3%
Cadre inférieur	9.3%	7.3%	8.5%	36.8%	-14.5%
Responsable de l'exécution de travaux	7.5%	6.9%	7.3%	40.5%	-11.2%
Sans fonction de cadre	65.4%	76.2%	70.0%	46.3%	-10.9%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	42.5%	-19.5%

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 61 : Salaires bruts moyens selon la position professionnelle, secteur privé

Position professionnelle	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Cadre supérieur	13'414	9'931	12'562
Cadre moyen	12'737	10'531	12'022
Cadre inférieur	9'945	8'505	9'415
Responsable de l'exécution de travaux	8'072	7'171	7'708
Sans fonction de cadre	6'624	5'902	6'290
Total	8'193	6'594	7'514

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 62 : Emplois et écarts salariaux selon le groupe de professions, secteur privé

CH-ISCO-19	Profession exercée	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
		Hommes	Femmes	Total		
	Professions militaires					
1, 2, 3	Professions militaires	[]	[]	[]	[]	[]
	Directeurs/trices, cadres de direction et gérant(e)s					
11	Dir. généraux/ales, cadres sup., membres de l'Exécutif et du Législatif	4.3%	1.6%	3.2%	22.1%	-25.2%
12	Dir. de services admin. et commerciaux	2.5%	2.1%	2.3%	38.6%	-23.8%
13	Dir. et cadres de direction, production et services spécialisés	1.8%	0.9%	1.4%	26.5%	-13.0%
14	Dir. et gérant(e)s de l'hôtellerie, restauration, commerce et autres services	0.3%	0.3%	0.3%	39.2%	-13.2%
10	Dir., cadres de direction et gérant(e)s - attr. imp.	0.6%	0.4%	0.5%	29.1%	-14.3%
	Professions intellectuelles et scientifiques					
21	Spécialistes des sciences techniques	3.7%	1.4%	2.8%	21.9%	-17.6%
22	Spécialistes de la santé	1.3%	5.9%	3.2%	77.5%	-28.3%
23	Spécialistes de l'enseignement	0.4%	1.1%	0.7%	70.0%	-15.1%
24	Spécialistes en adm. d'entreprises	3.2%	3.1%	3.1%	41.4%	-22.4%
25	Spécialistes des technologies de l'information et de la communication	3.3%	0.7%	2.2%	13.3%	-7.0%
26	Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	1.1%	1.7%	1.3%	53.1%	-12.1%
20	Professions intellectuelles et scientifiques - attr. imp.	1.0%	0.7%	0.9%	35.5%	-19.2%
	Professions intermédiaires techniques et non techniques					
31	Professions interméd. des sciences et techniques	6.4%	1.6%	4.4%	15.8%	-13.6%
32	Professions interméd. de la santé	0.5%	5.6%	2.7%	89.6%	-10.9%
33	Professions interméd., finance et adm.	3.5%	5.3%	4.3%	52.4%	-22.3%
34	Professions interméd. des services juridiques, sociaux et assimilés	1.2%	2.0%	1.6%	54.9%	-5.9%
35	Techn. de l'information et de la communication	0.8%	0.3%	0.6%	21.6%	-11.8%
30	Professions intermédiaires - attr. imp.	3.3%	1.6%	2.6%	25.8%	-12.6%
	Employé(e)s de type administratif					
41	Employé(e)s de bureau	1.8%	9.6%	5.1%	79.5%	-11.7%
42	Employé(e)s de type administratif avec contact client	0.7%	1.6%	1.1%	64.1%	-16.3%
43	Employé(e)s des services comptables et d'approvisionnement	3.3%	2.5%	3.0%	36.1%	-0.9%
44	Autres employé(e)s de type admin.	1.7%	3.3%	2.4%	58.4%	-17.1%
40	Employé(e)s de type admin. - attr. impossible	[]	[]	[]	[]	[]
	Personnel des serv. directs aux particuliers, commerçant(e)s et vendeurs/euses					
51	Personnel des serv. directs aux particuliers	3.6%	7.4%	5.2%	60.1%	-9.0%
52	Commerçant(e)s et vendeur(euse)s	2.6%	9.3%	5.4%	72.4%	-22.4%
53	Auxiliaires des soins et de l'assistance	0.5%	4.0%	1.9%	86.7%	-5.5%
54	Personnel des serv. de protection et de sécurité	0.8%	0.3%	0.6%	22.4%	-3.0%

CH-ISCO-19	Profession exercée	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
		Hommes	Femmes	Total		
50	Personnel des serv. directs aux particul., commerçant(e)s et vend. - attr. imp.	[]	[]	[]	[]	[]
	Agriculteurs/trices et ouv. qualifié(e)s de l'agriculture, la sylviculture et la pêche					
61	Agriculteur(trice)s et ouv. qual. de l'agriculture commerciale	0.6%	0.2%	0.4%	16.7%	-13.1%
62	Professions commerciales qualifiées de la sylviculture, la pêche et la chasse	[]	[]	[]	[]	[]
	Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat					
71	Métiers qual. du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	7.1%	0.3%	4.2%	2.5%	-9.9%
72	Métiers qualifiés de la métallurgie, la construction mécanique, la polymécanique, la mécanique de production et assimilés	5.1%	0.3%	3.1%	4.7%	-18.1%
73	Métiers qual. de l'artisanat et de l'imprimerie	0.7%	0.6%	0.7%	38.2%	-10.7%
74	Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique	2.0%	0.1%	1.2%	3.3%	-12.5%
75	Métiers de l'alim., du travail sur bois, de l'habillement et autres	1.0%	1.1%	1.0%	45.7%	-9.6%
70	Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat - attr. imp.	0.4%	0.1%	0.2%	14.2%	-10.3%
	Conducteur/trice d'installations et de machines, ouv. de l'assemblage					
81	Conducteur(trice)s de machines et d'installations fixes	2.2%	1.4%	1.9%	32.3%	-18.2%
82	Ouvrier(ère)s de l'assemblage	1.1%	0.5%	0.8%	25.2%	-24.2%
83	Conducteur(trice)s de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre	4.1%	0.4%	2.5%	6.0%	-8.6%
80	Conducteur(trice)s d'instal. et de machines, ouvrier(ère)s de l'assemblage - attr. imp.	[]	[]	[]	[]	[]
	Professions élémentaires					
91	Aides de ménage et de nettoyage	0.8%	4.4%	2.3%	80.2%	-6.0%
92	Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	0.3%	0.1%	0.2%	14.4%	-16.3%
93	Manœuvres des mines, du bâtiment et travaux publics, des industries manuf. et des transports	4.8%	2.2%	3.7%	25.4%	-17.4%
94	Assistant(e)s de fabrication de l'alimentation	0.5%	0.4%	0.5%	38.4%	1.1%
96	Éboueur(euse)s et autres travaux non qualifié(e)s	0.2%	0.1%	0.1%	23.9%	-9.0%
90	Professions élémentaires - attribution impossible	1.1%	0.9%	1.0%	36.4%	-12.0%
	Valeur manquante	13.9%	12.9%	13.5%	40.5%	-20.9%
	Total	100.0%	100.0%	100.0%	42.5%	-19.5%

Remarque : Les valeurs ne sont pas publiées s'ils se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises.
Source : ESS 2020, Secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 63 : Salaires bruts moyens selon le groupe de professions, secteur privé

CH-ISCO-19	Profession exercée	Salaire brut		
		Hommes	Femmes	Total
Professions militaires				
1, 2, 3	Professions militaires	[]	[]	[]
Directeurs/trices, cadres de direction et gérant(e)s				
11	Dir. généraux/ales, cadres sup., membres de l'Exécutif et du Législatif	13'161	9'839	12'427
12	Dir. de services admin. et commerciaux	12'992	9'899	11'797
13	Dir. et cadres de direction, production et services spécialisés	10'888	9'472	10'512
14	Dir. et gérant(e)s de l'hôtellerie, restauration, commerce et autres services	6'805	5'906	6'452
10	Dir., cadres de direction et gérant(e)s - attr. imp.	11'495	9'854	11'018
Professions intellectuelles et scientifiques				
21	Spécialistes des sciences techniques	9'592	7'902	9'222
22	Spécialistes de la santé	11'072	7'941	8'646
23	Spécialistes de l'enseignement	8'996	7'634	8'043
24	Spécialistes en adm. d'entreprises	11'763	9'132	10'674
25	Spécialistes des technologies de l'information et de la communication	10'092	9'382	9'997
26	Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	10'394	9'134	9'725
20	Professions intellectuelles et scientifiques - attr. imp.	11'007	8'897	10'258
Professions intermédiaires techniques et non techniques				
31	Professions interméd. des sciences et techniques	7'649	6'611	7'486
32	Professions interméd. de la santé	6'691	5'963	6'039
33	Professions interméd., finance et adm.	9'772	7'595	8'631
34	Professions interméd. des services juridiques, sociaux et assimilés	6'977	6'565	6'750
35	Techn. de l'information et de la communication	8'035	7'088	7'830
30	Professions intermédiaires - attr. imp.	9'292	8'120	8'989
Employé(e)s de type administratif				
41	Employé(e)s de bureau	7'089	6'260	6'430
42	Employé(e)s de type administratif avec contact client	7'098	5'944	6'359
43	Employé(e)s des services comptables et d'approvisionnement	6'328	6'271	6'308
44	Autres employé(e)s de type admin.	7'418	6'151	6'678
40	Employé(e)s de type admin. - attr. impossible	[]	[]	[]
Personnel des serv. directs aux particuliers, commerçant(e)s et vendeurs/euses				
51	Personnel des serv. directs aux particuliers	5'190	4'722	4'909
52	Commerçant(e)s et vendeur(euse)s	6'382	4'951	5'346
53	Auxiliaires des soins et de l'assistance	5'727	5'411	5'453
54	Personnel des serv. de protection et de sécurité	5'405	5'245	5'369
50	Personnel des serv. directs aux particul., commerçant(e)s et vend. - attr. imp.	[]	[]	[]
Agriculteurs/trices et ouvr. qualifié(e)s de l'agriculture, la sylviculture et la pêche				
61	Agriculteur(trice)s et ouvr. qual. de l'agriculture commerciale	5'617	4'883	5'494
62	Professions commerciales qualifiées de la sylviculture, la pêche et la chasse	[]	[]	[]

CH-ISCO-19	Profession exercée	Salaire brut		
		Hommes	Femmes	Total
	Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat			
71	Métiers qual. du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	6'078	5'476	6'063
72	Métiers qualifiés de la métallurgie, la construction mécanique, la polymécanique, la mécanique de production et assimilés	6'263	5'132	6'210
73	Métiers qual. de l'artisanat et de l'imprimerie	6'269	5'597	6'013
74	Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique	6'319	5'530	6'293
75	Métiers de l'alim., du travail sur bois, de l'habillement et autres	5'562	5'026	5'317
70	Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat - attr. imp.	6'653	5'970	6'556
	Conducteur/trice d'installations et de machines, ouv. de l'assemblage			
81	Conducteur(trice)s de machines et d'installations fixes	6'194	5'067	5'830
82	Ouvrier(ère)s de l'assemblage	5'915	4'485	5'555
83	Conducteur(trice)s de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre	5'711	5'220	5'682
80	Conducteur(trice)s d'instal. et de machines, ouvrier(ère)s de l'assemblage - attr. imp.	[]	[]	[]
	Professions élémentaires			
91	Aides de ménage et de nettoyage	4'634	4'355	4'410
92	Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	4'917	4'117	4'802
93	Manœuvres des mines, du bâtiment et travaux publics, des industries manuf. et des transports	5'689	4'697	5'437
94	Assistant(e)s de fabrication de l'alimentation	4'364	4'411	4'382
96	Éboueur(euse)s et autres travaux non qualifié(e)s	5'034	4'579	4'925
90	Professions élémentaires - attribution impossible	5'206	4'579	4'978
	Valeur manquante	10'121	8'005	9'264
	Total	8'193	6'594	7'514

Remarque : Les valeurs ne sont pas publiées s'ils se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises.
Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 64 : Emplois et écarts salariaux selon le niveau de compétence, secteur privé

Niveau de compétence	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Tâches simples	7.7%	8.1%	7.9%	43.5%	-16.8%
Tâches pratiques	39.1%	42.8%	40.7%	44.7%	-10.7%
Tâches pratiques complexes	15.8%	16.4%	16.0%	43.4%	-18.5%
Tâches pour résoudre des problèmes complexes	23.5%	19.8%	21.9%	38.4%	-22.4%
Valeur manquante	13.9%	12.9%	13.5%	40.5%	-20.9%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	42.5%	-19.5%

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 65 : Salaires bruts moyens selon le niveau de compétence, secteur privé

Niveau de compétence	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Tâches simples	5'380	4'478	4'988
Tâches pratiques	6'134	5'477	5'840
Tâches pratiques complexes	8'410	6'854	7'734
Tâches pour résoudre des problèmes complexes	11'254	8'733	10'285
Valeur manquante	10'121	8'005	9'264
Total	8'193	6'594	7'514

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 66 : Emplois et écarts salariaux selon le taux d'occupation, secteur privé

Taux d'occupation	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Plein temps (≥ 90%)	85.4%	45.8%	68.6%	28.4%	-17.2%
Temps partiel 1 (50-89%)	10.4%	36.8%	21.6%	72.3%	-11.2%
Temps partiel 2 (< 50%)	4.2%	17.4%	9.8%	75.4%	-15.3%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	42.5%	-19.5%

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 67 : Salaires bruts moyens selon le taux d'occupation, secteur privé

Taux d'occupation	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Plein temps (≥ 90%)	8'358	6'917	7'949
Temps partiel 1 (50-89%)	7'277	6'462	6'888
Temps partiel 2 (< 50%)	7'109	6'024	6'291
Total	8'193	6'594	7'514

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 68 : Emplois et écarts salariaux selon le taux d'occupation (détaillé), secteur privé

Taux d'occupation (détaillé)	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
≥ 90%	85.4%	45.8%	68.6%	28.4%	-17.2%
80-89%	5.0%	13.2%	8.5%	65.9%	-12.1%
70-79%	1.5%	5.4%	3.2%	72.3%	-4.5%
50-69%	3.8%	18.1%	9.9%	77.7%	-10.1%
< 50%	4.2%	17.4%	9.8%	75.4%	-15.3%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	42.5%	-19.5%

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 69 : Salaires bruts moyens selon le taux d'occupation (détaillé), secteur privé

Taux d'occupation (détaillé)	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
≥ 90%	8'358	6'917	7'949
80-89%	7'677	6'744	7'062
70-79%	6'719	6'415	6'499
50-69%	6'976	6'271	6'428
< 50%	7'109	6'024	6'291
Total	8'193	6'594	7'514

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 70 : Emplois et écarts salariaux selon la taille d'entreprise, secteur privé

Classe de taille d'entreprise	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Moins de 20 employé(e)s	23.0%	24.4%	23.6%	43.9%	-17.8%
20-49 employé(e)s	15.8%	12.8%	14.5%	37.4%	-17.8%
50-249 employé(e)s	25.7%	25.4%	25.6%	42.1%	-17.8%
250-999 employé(e)s	16.8%	15.2%	16.1%	40.0%	-19.3%
1000 employé(e)s ou plus	18.7%	22.3%	20.2%	46.8%	-25.4%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	42.5%	-19.5%

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 71 : Salaires bruts moyens selon la taille d'entreprise, secteur privé

Classe de taille d'entreprise	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Moins de 20 employé(e)s	7'538	6'199	6'950
20-49 employé(e)s	7'662	6'296	7'151
50-249 employé(e)s	7'989	6'569	7'390
250-999 employé(e)s	8'520	6'877	7'862
1000 employé(e)s ou plus	9'433	7'034	8'311
Total	8'193	6'594	7'514

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 72 : Emplois et écarts salariaux selon la taille d'entreprise (+/- 50), secteur privé

Classe de taille d'entreprise (+/- 50)	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
< 50 employé(e)s	38.8%	37.2%	38.1%	41.4%	-17.9%
≥ 50 employé(e)s	61.2%	62.8%	61.9%	43.1%	-20.6%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	42.5%	-19.5%

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 73 : Salaires bruts moyens selon la taille d'entreprise (+/- 50), secteur privé

Classe de taille d'entreprise (+/- 50)	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
< 50 employé(e)s	7'588	6'232	7'026
≥ 50 employé(e)s	8'576	6'808	7'814
Total	8'193	6'594	7'514

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 74 : Emplois et écarts salariaux selon la taille d'entreprise (+/- 100), secteur privé

Classe de taille d'entreprise (+/- 100)	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
< 100 employé(e)s	51.2%	49.2%	50.4%	41.5%	-17.6%
≥ 100 employé(e)s	48.8%	50.8%	49.6%	43.5%	-21.5%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	42.5%	-19.5%

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 75 : Salaires bruts moyens selon la taille d'entreprise (+/- 100), secteur privé

Classe de taille d'entreprise (+/- 100)	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
< 100 employé(e)s	7'648	6'303	7'090
≥ 100 employé(e)s	8'764	6'876	7'944
Total	8'193	6'594	7'514

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 76 : Salaires nets moyens par taux d'occupation et branche écon., secteur privé

Branche économique	< 50%			50-89%			≥ 90%		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
2e secteur (industrie et commerce)									
Industries extractives	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]
Ind. alim., fabric. de boiss. et de prod. à base de tabac	1'632	1'579	1'588	4'025	3'350	3'488	6'280	5'188	5'938
Fabrication de textiles / industrie du cuir	[]	[]	[]	[]	[]	[]	5'833	4'634	5'332
Imprimerie	[]	[]	[]	4'115	3'519	3'688	6'557	5'052	6'200
Industrie chimique	[]	[]	[]	6'643	5'733	5'916	9'853	9'483	9'737
Fabrication de machines et équipements	2'458	2'046	2'162	5'105	3'959	4'407	7'191	5'556	6'830
Autres industries manufacturières	2'364	1'854	2'009	4'417	3'690	3'991	6'246	5'174	6'079
Production et distribution d'électricité	[]	[]	[]	6'335	4'946	5'581	8'455	7'371	8'340
Produc. et distr. d'eau / assainissement	[]	[]	[]	4'609	3'950	4'257	6'294	6'158	6'281
Construction	2'159	1'848	1'961	4'274	3'667	4'007	6'135	5'669	6'112

Branche économique	< 50%			50-89%			≥ 90%		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
3e secteur (services)									
Commerce et réparation autos et motos	2'087	1'844	1'912	4'627	4'143	4'293	7'936	7'721	7'886
Commerce de détail	1'609	1'618	1'616	3'619	3'147	3'213	5'875	4'865	5'366
Transports et entreposage	1'679	1'663	1'671	4'123	3'703	3'885	6'129	5'339	5'993
Hébergement et restauration	1'491	1'461	1'470	2'933	2'804	2'843	4'852	4'372	4'662
Information et communication	2'400	1'996	2'156	5'942	4'822	5'383	9'738	7'822	9'374
Services financiers et assurances	3'101	2'333	2'536	6'854	5'296	5'650	11'967	8'310	10'772
Activ. immobilières	2'074	1'865	1'921	4'798	4'303	4'412	8'188	6'332	7'404
Activ. spécialisées, scientifiques et techniques	2'269	2'034	2'094	5'575	4'646	4'947	9'773	7'505	9'052
Activ. de services administratifs et de soutien	1'990	1'434	1'641	3'839	3'291	3'576	6'037	5'414	5'877
Admin. publiques et défense	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]
Enseignement	2'589	2'236	2'341	4'908	4'441	4'552	7'345	6'255	6'816
Santé humaine et action sociale	2'453	2'114	2'141	5'008	4'036	4'168	7'539	5'697	6'323
Arts, spectacles et activités récréatives	1'574	1'588	1'583	3'837	3'758	3'789	7'239	6'101	6'880
Autres activités de services	2'095	1'831	1'895	4'781	4'004	4'201	7'340	5'561	6'419
Total	2'018	1'817	1'867	4'656	3'937	4'137	7'472	6'189	7'108

Remarque : Les valeurs ne sont pas publiées s'ils se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises.
Source : ESS 2020, Secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 77 : Salaire net moyen par taux d'occupation et position prof., secteur privé

Position professionnelle	< 50%			50-89%			≥ 90%		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Cadre supérieur	3'079	2'264	2'637	6'522	5'283	5'834	12'093	9'508	11'634
Cadre moyen	2'961	2'441	2'601	6'855	5'902	6'211	11'389	10'001	11'054
Cadre inférieur	2'587	2'259	2'340	5'893	5'123	5'349	8'924	7'846	8'634
Responsable de l'exécution de travaux	2'064	1'999	2'015	5'020	4'429	4'591	7'275	6'544	7'057
Sans fonction de cadre	1'851	1'756	1'778	4'162	3'629	3'770	6'007	5'293	5'790
Total	2'018	1'817	1'867	4'656	3'937	4'137	7'472	6'189	7'108

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 78 : Paiements exceptionnels par branche économique, secteur privé

NOGA-08	Branche économique	Hommes		Femmes		Total	
		CHF	Prop.	CHF	Prop.	CHF	Prop.
2e secteur (industrie et commerce)							
8, 9	Industries extractives	140	1.5%	176	1.8%	144	1.5%
10, 11, 12	Ind. alim., fabric. de boiss. et de prod. à base de tabac	298	2.4%	138	1.4%	229	2.0%
13, 14, 15	Fabrication de textiles / industrie du cuir	201	2.0%	92	1.4%	142	1.7%
18	Imprimerie	174	1.6%	35	0.5%	123	1.2%
19, 20, 21	Industrie chimique	1'116	6.7%	953	6.3%	1'055	6.5%
26, 27, 28, 29, 30, 33	Fabrication de machines et équipements	416	3.5%	215	2.4%	361	3.2%
16, 17, 22, 23, 24, 25, 31, 32	Autres industries manufacturières	219	2.0%	128	1.7%	199	1.9%
35	Production et distribution d'électricité	755	5.3%	375	3.6%	689	5.0%
36, 37, 38, 39	Produc. et distr. d'eau / assainissement	209	2.2%	176	1.8%	204	2.1%
41, 42, 43	Construction	134	1.2%	106	1.1%	131	1.2%
3e secteur (services)							
45, 46	Commerce et réparation autos et motos	699	4.2%	533	3.6%	646	4.0%
47	Commerce de détail	206	2.3%	90	1.4%	128	1.7%
49, 50, 51, 52, 53	Transports et entreposage	207	2.0%	101	1.3%	179	1.8%
55, 56	Hébergement et restauration	55	0.6%	27	0.4%	41	0.5%
58, 59, 60, 61, 62, 63	Information et communication	897	5.3%	410	3.2%	766	4.8%
64, 65, 66	Services financiers et assurances	2'097	10.2%	737	5.7%	1'522	8.3%
68	Activ. immobilières	578	3.5%	194	1.9%	368	2.6%
69, 70, 71, 72, 73, 74, 75	Activ. spécialisées, scientifiques et techniques	945	5.2%	361	2.8%	696	4.2%
77, 78, 79, 80, 81, 82	Activ. de services administratifs et de soutien	132	1.0%	70	0.7%	108	0.9%
84	Admin. publiques et défense						
85	Enseignement	158	1.1%	65	0.7%	99	0.8%
86, 87, 88	Santé humaine et action sociale	165	1.1%	49	0.5%	73	0.7%

NOGA-08	Branche économique	Hommes		Femmes		Total	
		CHF	Prop.	CHF	Prop.	CHF	Prop.
90, 91, 92, 93	Arts, spectacles et activités récréatives	178	1.5%	82	0.9%	134	1.2%
94, 95, 96	Autres activités de services	122	1.0%	60	0.8%	82	0.9%
	Total	495	3.2%	199	1.8%	369	2.6%

Remarque : Les valeurs ne sont pas publiées s'ils se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises.
Source : ESS 2020, Secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 79 : Paiements exceptionnels par position professionnelle, secteur privé

Position professionnelle	Hommes		Femmes		Total	
	CHF	Prop.	CHF	Prop.	CHF	Prop.
Cadre supérieur	1'657	6.7%	754	3.7%	1'436	6.0%
Cadre moyen	1'473	7.7%	876	5.1%	1'279	6.9%
Cadre inférieur	770	5.2%	441	3.5%	649	4.6%
Responsable de l'exécution de travaux	372	3.2%	241	2.4%	319	2.9%
Sans fonction de cadre	178	1.8%	95	1.2%	139	1.5%
Total	495	3.2%	199	1.8%	369	2.6%

Source : ESS 2020, secteur privé ; calculs : BSS.

E.3 Secteur public

Tableau 80 : Évolution du salaire moyen brut standardisé en 2012-2020, secteur public

Évolution salariale	Salaire brut			Écart salarial	
	Hommes	Femmes	Total	en Fr.	en %
2012	8'933	7'454	8'168	-1'478	-16.5%
2014	8'784	7'327	8'008	-1'457	-16.6%
2016	8'966	7'468	8'159	-1'498	-16.7%
2018	8'922	7'304	8'029	-1'618	-18.1%
2020	9'091	7'718	8'361	-1'373	-15.1%

Source : ESS 2012-2020, secteur public. Calculs : Kaiser & Möhr (ESS 2016-2020), Strub & Bannwart (2017, ESS 2014) et Strub et al. (2016, ESS 2012).

Tableau 81 : Emplois et écarts salariaux selon la branche économique, secteur public

NOGA-08	Branche économique	Part des personnes salariées			Part de femmes	Ecart salarial
		Hommes	Femmes	Total		
2e secteur (industrie et commerce)						
8, 9	Industries extractives	[]	[]	[]	[]	[]
10, 11, 12	Ind. alim., fabric. de boiss. et de prod. à base de tabac	[]	[]	[]	[]	[]
13, 14, 15	Fabrication de textiles / industrie du cuir	[]	[]	[]	[]	[]
18	Imprimerie	[]	[]	[]	[]	[]
19, 20, 21	Industrie chimique	[]	[]	[]	[]	[]
26, 27, 28, 29, 30, 33	Fabrication de machines et équipements	[]	[]	[]	[]	[]
16, 17, 22, 23, 24, 25, 31, 32	Autres industries manufacturières	[]	[]	[]	[]	[]
35	Production et distribution d'électricité	2.5%	0.5%	1.4%	19.0%	-7.8%
36, 37, 38, 39	Produc. et distr. d'eau / assainissement	1.6%	0.2%	0.9%	14.7%	-4.5%
41, 42, 43	Construction	1.2%	0.1%	0.6%	10.6%	-3.0%
3e secteur (services)						
45, 46	Commerce et réparation autos et motos	[]	[]	[]	[]	[]
47	Commerce de détail	[]	[]	[]	[]	[]
49, 50, 51, 52, 53	Transports et entreposage	10.5%	2.2%	6.1%	19.2%	-5.2%
55, 56	Hébergement et restauration	[]	[]	[]	[]	[]

NOGA-08	Branche économique	Part des personnes salariées			Part de femmes	Ecart salarial
		Hommes	Femmes	Total		
58, 59, 60, 61, 62, 63	Information et communication	0.3%	0.1%	0.2%	27.1%	-8.4%
64, 65, 66	Services financiers et assurances	5.3%	4.3%	4.8%	48.1%	-30.4%
68	Activ. immobilières	0.1%	0.1%	0.1%	57.6%	-18.4%
69, 70, 71, 72, 73, 74, 75	Activ. spécialisées, scientifiques et techniques	2.5%	1.4%	1.9%	39.4%	-12.6%
77, 78, 79, 80, 81, 82	Activ. de services administratifs et de soutien	4.9%	1.3%	3.0%	23.8%	-13.8%
84	Admin. publiques et défense	35.6%	28.4%	31.8%	47.5%	-15.3%
85	Enseignement	19.0%	21.5%	20.3%	56.3%	-10.9%
86, 87, 88	Santé humaine et action sociale	14.3%	37.7%	26.7%	74.9%	-17.1%
90, 91, 92, 93	Arts, spectacles et activités récréatives	1.5%	1.5%	1.5%	53.4%	-8.5%
94, 95, 96	Autres activités de services	0.6%	0.4%	0.5%	44.6%	-2.1%
Total		100.0%	100.0%	100.0%	53.1%	-15.1%

Remarque : Les valeurs ne sont pas s'ils se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises. Source : ESS 2020, Secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 82 : Salaires bruts moyens selon la branche économique, secteur public

NOGA-08	Branche économique	Salaire brut		
		Hommes	Femmes	Total
2e secteur (industrie et commerce)				
8, 9	Industries extractives	[]	[]	[]
10, 11, 12	Ind. alim., fabric. de boiss. et de prod. à base de tabac	[]	[]	[]
13, 14, 15	Fabrication de textiles / industrie du cuir	[]	[]	[]
18	Imprimerie	[]	[]	[]
19, 20, 21	Industrie chimique	[]	[]	[]
26, 27, 28, 29, 30, 33	Fabrication de machines et équipements	[]	[]	[]
16, 17, 22, 23, 24, 25, 31, 32	Autres industries manufacturières	[]	[]	[]
35	Production et distribution d'électricité	8'803	8'116	8'672
36, 37, 38, 39	Produc. et distr. d'eau / assainissement	7'559	7'218	7'509
41, 42, 43	Construction	7'645	7'417	7'621
3e secteur (services)				
45, 46	Commerce et réparation autos et motos	[]	[]	[]
47	Commerce de détail	[]	[]	[]
49, 50, 51, 52, 53	Transports et entreposage	8'345	7'908	8'261

NOGA-08	Branche économique	Salaire brut		
		Hommes	Femmes	Total
55, 56	Hébergement et restauration	[]	[]	[]
58, 59, 60, 61, 62, 63	Information et communication	10'485	9'608	10'247
64, 65, 66	Services financiers et assurances	11'758	8'183	10'038
68	Activ. immobilières	9'136	7'455	8'167
69, 70, 71, 72, 73, 74, 75	Activ. spécialisées, scientifiques et techniques	9'488	8'296	9'019
77, 78, 79, 80, 81, 82	Activ. de services administratifs et de soutien	6'884	5'936	6'659
84	Admin. publiques et défense	9'468	8'016	8'779
85	Enseignement	9'292	8'282	8'724
86, 87, 88	Santé humaine et action sociale	8'646	7'165	7'537
90, 91, 92, 93	Arts, spectacles et activités récréatives	8'115	7'422	7'745
94, 95, 96	Autres activités de services	7'374	7'220	7'305
	Total	9'091	7'718	8'361

Remarque : Les valeurs ne sont pas publiées s'ils se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises.
Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 83 : Emplois et écarts salariaux selon la grande région, secteur public

Grande région	Part des personnes salariées			Part de femmes	Ecart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Région lémanique (VD, VS, GE)	21.7%	23.4%	22.6%	55.1%	-11.3%
Espace Mittelland (BE, FR, SO, NE, JU)	30.2%	21.5%	25.6%	44.7%	-14.5%
Suisse du Nord-Ouest (BS, BL, AG)	9.9%	10.2%	10.0%	53.9%	-15.3%
Zurich (ZH)	19.4%	21.5%	20.5%	55.6%	-15.2%
Suisse orientale (GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG)	8.2%	11.1%	9.7%	60.4%	-18.2%
Suisse centrale (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG)	6.2%	8.3%	7.3%	60.1%	-22.1%
Tessin (TI)	4.4%	4.1%	4.2%	51.3%	-14.5%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	53.1%	-15.1%

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 84 : Salaires bruts moyens selon la grande région, secteur public

Grande région	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Région lémanique (VD, VS, GE)	9'311	8'261	8'733
Espace Mittelland (BE, FR, SO, NE, JU)	9'251	7'905	8'649
Suisse du Nord-Ouest (BS, BL, AG)	8'904	7'539	8'168
Zurich (ZH)	9'001	7'633	8'240
Suisse orientale (GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG)	8'922	7'297	7'940
Suisse centrale (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG)	9'251	7'206	8'022

Grande région	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Tessin (TI)	7'817	6'683	7'235
Total	9'091	7'718	8'361

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 85 : Emplois et écarts salariaux selon le groupe d'âge, secteur public

Groupe d'âge	Part des personnes salariées			Part de femmes	Ecart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
< 30 ans	12.2%	15.7%	14.1%	59.4%	0.6%
30-49 ans	48.3%	49.7%	49.0%	53.8%	-10.9%
≥ 50 ans	39.5%	34.6%	36.9%	49.8%	-20.3%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	53.1%	-15.1%

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 86 : Salaires bruts moyens selon le groupe d'âge, secteur public

Groupe d'âge	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
< 30 ans	5'946	5'980	5'966
30-49 ans	8'904	7'932	8'381
≥ 50 ans	10'289	8'199	9'247
Total	9'091	7'718	8'361

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 87 : Emplois et écarts salariaux selon le niveau de formation, secteur public

Niveau de formation achevée	Part des personnes salariées			Part de femmes	Ecart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Haute école universitaire (UNI, EPF)	25.5%	20.9%	23.1%	48.2%	-12.5%
Haute école spécialisée (HES) et pédagogique (HEP)	10.5%	11.2%	10.9%	54.8%	-16.8%
Formation professionnelle supérieure	16.8%	14.0%	15.3%	48.6%	-13.6%
Brevet d'enseignement à divers degrés	1.5%	2.5%	2.0%	64.9%	-7.5%
Maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée	3.1%	3.4%	3.3%	55.4%	-10.6%
Apprentissage complet	34.1%	35.7%	34.9%	54.3%	-11.8%
Formation professionnelle acquise en entreprise	2.2%	2.7%	2.5%	58.0%	-19.9%
Scolarité obligatoire	4.0%	5.8%	5.0%	62.5%	-15.9%

Niveau de formation achevée	Part des personnes salariées			Part de femmes	Ecart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Valeur manquante	2.3%	3.7%	3.1%	64.1%	-20.4%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	53.1%	-15.1%

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 88 : Salaires bruts moyens selon le niveau de formation, secteur public

Niveau de formation achevée	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Haute école universitaire (UNI, EPF)	11'107	9'714	10'436
Haute école spécialisée (HES) et pédagogique (HEP)	10'234	8'519	9'295
Formation professionnelle supérieure	9'474	8'182	8'846
Brevet d'enseignement à divers degrés	9'497	8'787	9'036
Maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée	7'730	6'914	7'278
Apprentissage complet	7'566	6'675	7'082
Formation professionnelle acquise en entreprise	7'317	5'859	6'472
Scolarité obligatoire	6'436	5'413	5'797
Valeur manquante	9'205	7'329	8'002
Total	9'091	7'718	8'361

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 89 : Emplois et écarts salariaux selon l'état civil, secteur public

Etat civil	Part des personnes salariées			Part de femmes	Ecart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Célibataire	35.8%	38.8%	37.4%	55.1%	-3.3%
Marié	54.6%	47.2%	50.6%	49.5%	-20.6%
Autre	9.6%	14.0%	12.0%	62.3%	-17.5%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	53.1%	-15.1%

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 90 : Salaires bruts moyens selon l'état civil, secteur public

État civil	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Célibataire	7'731	7'474	7'589
Marié	9'898	7'862	8'889

État civil	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Autre	9'579	7'907	8'538
Total	9'091	7'718	8'361

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 91 : Emplois et écarts salariaux selon la nationalité / statut de séjour, sect. public

Nationalité/statut de séjour	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Suisses/Suissesses	81.5%	80.3%	80.9%	52.8%	-15.9%
Permis de courte durée (Cat. L)	0.3%	0.2%	0.2%	43.1%	-5.9%
Permis de séjour (Cat. B)	5.5%	4.9%	5.2%	50.2%	-3.6%
Permis d'établissement (Cat. C)	9.0%	10.6%	9.8%	57.2%	-16.8%
Frontaliers/Frontalières (Cat. G)	3.5%	3.9%	3.7%	55.7%	-7.1%
Autres	0.2%	0.2%	0.2%	49.3%	0.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	53.1%	-15.1%

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 92 : Salaires bruts moyens selon la nationalité / statut de séjour, secteur public

Nationalité/statut de séjour	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Suisses/Suissesses	9'277	7'799	8'497
Permis de courte durée (Cat. L)	7'366	6'930	7'178
Permis de séjour (Cat. B)	7'014	6'759	6'886
Permis d'établissement (Cat. C)	8'809	7'328	7'962
Frontaliers/Frontalières (Cat. G)	9'047	8'402	8'687
Autres	6'523	6'525	6'524
Total	9'091	7'718	8'361

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 93 : Emplois et écarts salariaux selon la position professionnelle, secteur public

Position professionnelle	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Cadre supérieur	4.5%	1.6%	3.0%	28.9%	-14.1%
Cadre moyen	10.4%	5.2%	7.6%	36.5%	-12.3%
Cadre inférieur	11.8%	7.7%	9.6%	42.5%	-9.7%
Responsable de l'exécution de travaux	9.7%	6.7%	8.1%	44.2%	-10.4%
Sans fonction de cadre	63.7%	78.7%	71.7%	58.4%	-8.6%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	53.1%	-15.1%

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 94 : Salaires bruts moyens selon la position professionnelle, secteur public

Position professionnelle	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Cadre supérieur	15'370	13'206	14'744
Cadre moyen	12'525	10'978	11'961
Cadre inférieur	10'079	9'099	9'663
Responsable de l'exécution de travaux	9'232	8'270	8'807
Sans fonction de cadre	7'885	7'206	7'489
Total	9'091	7'718	8'361

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 95 : Emplois et écarts salariaux selon le groupe de professions, secteur public

CH-ISCO-19	Profession exercée	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
		Hommes	Femmes	Total		
Professions militaires						
1, 2, 3	Professions militaires	[]	[]	[]	[]	[]
Directeurs/trices, cadres de direction et gérant(e)s						
11	Dir. généraux/ales, cadres sup., membres de l'Exécutif et du Législatif	2.9%	1.0%	1.9%	28.5%	-11.9%
12	Dir. de services admin. et commerciaux	1.8%	1.4%	1.6%	46.1%	-18.5%
13	Dir. et cadres de direction, production et services spécialisés	2.3%	1.7%	2.0%	44.8%	-11.3%
14	Dir. et gérant(e)s de l'hôtellerie, restauration, commerce et autres services	0.1%	0.1%	0.1%	48.9%	-18.9%
10	Dir., cadres de direction et gérant(e)s - attr. imp.	1.3%	0.7%	1.0%	38.2%	-10.7%
Professions intellectuelles et scientifiques						
21	Spécialistes des sciences techniques	1.9%	0.5%	1.1%	21.6%	-7.6%
22	Spécialistes de la santé	5.0%	13.1%	9.3%	74.6%	-22.5%
23	Spécialistes de l'enseignement	6.4%	7.9%	7.2%	58.5%	-17.8%
24	Spécialistes en adm. d'entreprises	2.3%	2.1%	2.2%	50.9%	-14.8%
25	Spécialistes des technologies de l'information et de la communication	3.0%	0.5%	1.7%	15.9%	-6.8%
26	Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	2.3%	4.3%	3.4%	68.3%	-14.0%
20	Professions intellectuelles et scientifiques - attr. imp.	7.5%	5.1%	6.2%	43.7%	-0.6%
Professions intermédiaires techniques et non techniques						
31	Professions interméd. des sciences et techniques	5.3%	1.3%	3.2%	22.3%	-6.0%
32	Professions interméd. de la santé	1.2%	4.5%	3.0%	80.4%	-9.6%
33	Professions interméd., finance et adm.	5.2%	5.7%	5.5%	55.5%	-19.8%
34	Professions interméd. des services juridiques, sociaux et assimilés	1.8%	3.3%	2.6%	67.0%	-8.9%

CH-ISCO-19	Profession exercée	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
		Hommes	Femmes	Total		
35	Techn. de l'information et de la communication	0.8%	0.2%	0.5%	19.7%	-8.4%
30	Professions intermédiaires - attr. imp.	3.3%	1.4%	2.3%	32.6%	-13.4%
Employé(e)s de type administratif						
41	Employé(e)s de bureau	5.2%	14.8%	10.3%	76.5%	-10.4%
42	Employé(e)s de type administratif avec contact client	0.3%	0.6%	0.5%	67.9%	-19.2%
43	Employé(e)s des services comptables et d'approvisionnement	1.9%	1.2%	1.5%	42.5%	-6.5%
44	Autres employé(e)s de type admin.	0.8%	1.4%	1.1%	66.6%	-11.5%
40	Employé(e)s de type admin. - attr. impossible	[]	[]	[]	[]	[]
Personnel des serv. directs aux particuliers, commerçant(e)s et vendeurs/euses						
51	Personnel des serv. directs aux particuliers	4.9%	4.1%	4.5%	49.1%	-18.0%
52	Commerçant(e)s et vendeur(euse)s	0.2%	0.2%	0.2%	58.3%	-31.8%
53	Auxiliaires des soins et de l'assistance	1.1%	5.9%	3.6%	85.6%	-6.9%
54	Personnel des serv. de protection et de sécurité	4.9%	1.4%	3.1%	24.4%	-9.8%
50	Personnel des serv. directs aux particul., commerçant(e)s et vend. - attr. imp.	[]	[]	[]	[]	[]
Agriculteurs/trices et ouv. qualifié(e)s de l'agriculture, la sylviculture et la pêche						
61	Agriculteur(trice)s et ouv. qual. de l'agriculture commerciale	0.5%	0.1%	0.3%	15.1%	-3.7%
62	Professions commerciales qualifiées de la sylviculture, la pêche et la chasse	[]	[]	[]	[]	[]
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat						
71	Métiers qual. du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	[]	[]	[]	[]	[]
72	Métiers qualifiés de la métallurgie, la construction mécanique, la polymécanique, la mécanique de production et assimilés	[]	[]	[]	[]	[]
73	Métiers qual. de l'artisanat et de l'imprimerie	[]	[]	[]	[]	[]
74	Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique	[]	[]	[]	[]	[]
75	Métiers de l'alim., du travail sur bois, de l'habillement et autres	[]	[]	[]	[]	[]
70	Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat - attr. imp.	0.9%	0.4%	0.6%	33.3%	-0.8%
Conducteur/trice d'installations et de machines, ouv. de l'assemblage						
81	Conducteur(trice)s de machines et d'installations fixes	0.3%	0.2%	0.2%	37.4%	-27.2%
82	Ouvrier(ère)s de l'assemblage	[]	[]	[]	[]	[]

CH-ISCO-19	Profession exercée	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
		Hommes	Femmes	Total		
83	Conducteur(trice)s de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre	3.1%	0.3%	1.6%	10.7%	-5.4%
80	Conducteur(trice)s d'instal. et de machines, ouvrier(ère)s de l'assemblage - attr. imp.	[]	[]	[]	[]	[]
Professions élémentaires						
91	Aides de ménage et de nettoyage	0.7%	2.8%	1.8%	82.6%	-9.7%
92	Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	[]	[]	[]	[]	[]
93	Manœuvres des mines, du bâtiment et travaux publics, des industries manuf. et des transports	1.9%	0.2%	1.0%	11.9%	-12.9%
94	Assistant(e)s de fabrication de l'alimentation	0.2%	0.2%	0.2%	51.4%	-12.1%
96	Éboueur(euse)s et autres travaux non qualifié(e)s	[]	[]	[]	[]	[]
90	Professions élémentaires - attribution impossible	1.9%	1.2%	1.5%	42.1%	-7.8%
	Valeur manquante	13.2%	9.9%	11.4%	46.0%	-16.2%
	Total	100.0%	100.0%	100.0%	53.1%	-15.1%

Remarque : Les valeurs ne sont pas publiées s'ils se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises.
Source : ESS 2020, Secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 96 : Salaires bruts moyens selon le groupe de professions, secteur public

CH-ISCO-19	Profession exercée	Salaire brut		
		Hommes	Femmes	Total
Professions militaires				
1, 2, 3	Professions militaires	[]	[]	[]
Directeurs/trices, cadres de direction et gérant(e)s				
11	Dir. généraux/ales, cadres sup., membres de l'Exécutif et du Législatif	12'779	11'254	12'344
12	Dir. de services admin. et commerciaux	11'834	9'644	10'825
13	Dir. et cadres de direction, production et services spécialisés	11'098	9'840	10'534
14	Dir. et gérant(e)s de l'hôtellerie, restauration, commerce et autres services	9'115	7'396	8'274
10	Dir., cadres de direction et gérant(e)s - attr. imp.	11'601	10'356	11'125
Professions intellectuelles et scientifiques				
21	Spécialistes des sciences techniques	10'100	9'330	9'933
22	Spécialistes de la santé	10'584	8'204	8'807
23	Spécialistes de l'enseignement	12'432	10'214	11'135
24	Spécialistes en adm. d'entreprises	10'646	9'072	9'846
25	Spécialistes des technologies de l'information et de la communication	10'182	9'493	10'072
26	Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	10'817	9'304	9'785
20	Professions intellectuelles et scientifiques - attr. imp.	7'717	7'668	7'696

CH-ISCO-19	Profession exercée	Salaire brut		
		Hommes	Femmes	Total
	Professions intermédiaires techniques et non techniques			
31	Professions interméd. des sciences et techniques	8'124	7'638	8'016
32	Professions interméd. de la santé	7'154	6'464	6'600
33	Professions interméd., finance et adm.	9'528	7'639	8'479
34	Professions interméd. des services juridiques, sociaux et assimilés	8'263	7'531	7'772
35	Techn. de l'information et de la communication	8'843	8'096	8'696
30	Professions intermédiaires - attr. imp.	10'370	8'983	9'918
	Employé(e)s de type administratif			
41	Employé(e)s de bureau	7'718	6'916	7'104
42	Employé(e)s de type administratif avec contact client	8'164	6'596	7'099
43	Employé(e)s des services comptables et d'approvisionnement	7'627	7'128	7'414
44	Autres employé(e)s de type admin.	7'880	6'970	7'273
40	Employé(e)s de type admin. - attr. impossible	[]	[]	[]
	Métiers des services et de la vente			
51	Personnel des serv. directs aux particuliers	6'878	5'643	6'272
52	Commerçant(e)s et vendeur(euse)s	10'551	7'196	8'595
53	Auxiliaires des soins et de l'assistance	6'283	5'848	5'911
54	Personnel des serv. de protection et de sécurité	8'344	7'529	8'145
50	Personnel des serv. directs aux particul., commerçant(e)s et vend. - attr. imp.	[]	[]	[]
	Agriculteurs/trices et ouv. qualifié(e)s de l'agriculture, la sylviculture et la pêche			
61	Agriculteur(trice)s et ouv. qual. de l'agriculture commerciale	6'845	6'594	6'807
62	Professions commerciales qualifiées de la sylviculture, la pêche et la chasse	[]	[]	[]
	Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat			
71	Métiers qual. du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	[]	[]	[]
72	Métiers qualifiés de la métallurgie, la construction mécanique, la polymécanique, la mécanique de production et assimilés	[]	[]	[]
73	Métiers qual. de l'artisanat et de l'imprimerie	[]	[]	[]
74	Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique	[]	[]	[]
75	Métiers de l'alim., du travail sur bois, de l'habillement et autres	[]	[]	[]
70	Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat - attr. imp.	7'369	7'308	7'349
	Conducteur/trice d'installations et de machines, ouv. de l'assemblage			
81	Conducteur(trice)s de machines et d'installations fixes	7'376	5'370	6'626
82	Ouvrier(ère)s de l'assemblage	[]	[]	[]
83	Conducteur(trice)s de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre	7'416	7'013	7'373
80	Conducteur(trice)s d'instal. et de machines, ouvrier(ère)s de l'assemblage - attr. imp.	[]	[]	[]
	Professions élémentaires			
91	Aides de ménage et de nettoyage	5'609	5'064	5'159
92	Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	[]	[]	[]
93	Manœuvres des mines, du bâtiment et travaux publics, des industries manuf. et des transports	6'387	5'564	6'289
94	Assistant(e)s de fabrication de l'alimentation	5'549	4'879	5'205
96	Éboueur(euse)s et autres travaux non qualifié(e)s	[]	[]	[]

CH-ISCO-19	Profession exercée	Salaire brut		
		Hommes	Femmes	Total
90	Professions élémentaires - attribution impossible	6'182	5'699	5'978
	Valeur manquante	9'503	7'961	8'793
	Total	9'091	7'718	8'361

Remarque : Les valeurs ne sont pas publiées s'ils se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises.
Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 97 : Emplois et écarts salariaux selon le niveau de compétence, secteur public

Niveau de compétence	Part des personnes salariées			Part de femmes	Ecart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Tâches simples	5.1%	4.5%	4.8%	49.8%	-14.6%
Tâches pratiques	27.0%	30.8%	29.0%	56.4%	-12.6%
Tâches pratiques complexes	17.7%	16.5%	17.1%	51.3%	-17.0%
Tâches pour résoudre des problèmes complexes	37.0%	38.4%	37.7%	54.1%	-15.0%
Valeur manquante	13.2%	9.9%	11.4%	46.0%	-16.2%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	53.1%	-15.1%

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 98 : Salaires bruts moyens selon le niveau de compétence, secteur public

Niveau de compétence	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Tâches simples	6'165	5'266	5'717
Tâches pratiques	7'523	6'574	6'988
Tâches pratiques complexes	8'938	7'416	8'157
Tâches pour résoudre des problèmes complexes	10'571	8'991	9'717
Valeur manquante	9'503	7'961	8'793
Total	9'091	7'718	8'361

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 99 : Emplois et écarts salariaux selon le taux d'occupation, secteur public

Taux d'occupation	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Plein temps (≥ 90%)	78.8%	36.6%	56.3%	34.5%	-14.3%
Temps partiel 1 (50-89%)	16.4%	47.8%	33.1%	76.8%	-11.7%
Temps partiel 2 (< 50%)	4.8%	15.6%	10.6%	78.5%	-19.5%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	53.1%	-15.1%

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 100 : Salaires bruts moyens selon le taux d'occupation, secteur public

Taux d'occupation	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
Plein temps (≥ 90%)	9'156	7'848	8'705
Temps partiel 1 (50-89%)	8'847	7'808	8'049
Temps partiel 2 (< 50%)	8'863	7'136	7'507
Total	9'091	7'718	8'361

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 101 : Emplois et écarts salariaux selon le taux d'occupation (détaillé), sect. public

Taux d'occupation (détaillé)	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
≥ 90%	78.8%	36.6%	56.3%	34.5%	-14.3%
80-89%	8.6%	17.8%	13.5%	70.1%	-11.6%
70-79%	2.4%	7.9%	5.3%	79.1%	-7.0%
50-69%	5.4%	22.2%	14.3%	82.2%	-11.9%
< 50%	4.8%	15.6%	10.6%	78.5%	-19.5%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	53.1%	-15.1%

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 102 : Salaires bruts moyens selon le taux d'occupation (détaillé), secteur public

Taux d'occupation (détaillé)	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
≥ 90%	9'156	7'848	8'705
80-89%	9'079	8'027	8'342
70-79%	8'545	7'944	8'069
50-69%	8'609	7'584	7'766
< 50%	8'863	7'136	7'507
Total	9'091	7'718	8'361

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 103 : Emplois et écarts salariaux selon la taille d'entreprise, secteur public

Classe de taille d'entreprise	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
Moins de 20 employé(e)s	2.2%	2.0%	2.1%	50.4%	-4.8%
20-49 employé(e)s	2.9%	3.2%	3.1%	56.1%	-16.9%
50-249 employé(e)s	10.4%	15.7%	13.3%	63.1%	-19.3%
250-999 employé(e)s	12.5%	13.3%	13.0%	54.7%	-14.8%
1000 employé(e)s ou plus	71.9%	65.7%	68.6%	50.9%	-13.6%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	53.1%	-15.1%

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 104 : Salaires bruts moyens selon la taille d'entreprise, secteur public

Classe de taille d'entreprise	Salaire brut		Total
	Hommes	Femmes	
Moins de 20 employé(e)s	7'436	7'078	7'256
20-49 employé(e)s	8'138	6'759	7'364
50-249 employé(e)s	8'236	6'649	7'235
250-999 employé(e)s	8'822	7'520	8'110
1000 employé(e)s ou plus	9'351	8'080	8'704
Total	9'091	7'718	8'361

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 105 : Emplois et écarts salariaux selon la taille d'entreprise (+/- 50), secteur public

Classe de taille d'entreprise (+/- 50)	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
< 50 employé(e)s	5.1%	5.2%	5.1%	53.8%	-12.2%
≥ 50 employé(e)s	94.9%	94.8%	94.9%	53.1%	-15.2%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	53.1%	-15.1%

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 106 : Salaires bruts moyens selon taille d'entreprise (+/- 50), secteur public

Classe de taille d'entreprise (+/- 50)	Salaire brut		Total
	Hommes	Femmes	
< 50 employé(e)s	7'835	6'879	7'320
≥ 50 employé(e)s	9'158	7'764	8'418
Total	9'091	7'718	8'361

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 107 : Emplois et écarts salariaux selon la taille d'entreprise (+/- 100), sect. public

Classe de taille d'entreprise (+/- 100)	Part des personnes salariées			Part de femmes	Écart salarial
	Hommes	Femmes	Total		
< 100 employé(e)s	9.8%	11.8%	10.9%	57.6%	-16.5%
≥ 100 employé(e)s	90.2%	88.2%	89.1%	52.6%	-14.7%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	53.1%	-15.1%

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 108 : Salaires bruts moyens selon la taille d'entreprise (+/- 100), secteur public

Classe de taille d'entreprise (+/- 100)	Salaire brut		
	Hommes	Femmes	Total
< 100 employé(e)s	7'992	6'672	7'231
≥ 100 employé(e)s	9'211	7'858	8'499
Total	9'091	7'718	8'361

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 109 : Salaire net moyen par taux d'occupation et branche écon., secteur public

Branche économique	< 50%			50-89%			≥ 90%		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
2e secteur (industrie et commerce)									
Industries extractives	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]
Ind. alim., fabric. de boiss. et de prod. à base de tabac	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]
Fabrication de textiles / industrie du cuir	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]
Imprimerie	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]
Industrie chimique	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]
Fabrication de machines et équipements	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]
Autres industries manufacturières	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]
Production et distribution d'électricité	[]	[]	[]	5'530	4'863	5'132	7'668	7'255	7'619
Produc. et distr. d'eau / assainissement	[]	[]	[]	[]	[]	[]	6'662	6'311	6'640
Construction	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]
3e secteur (services)									
Commerce et réparation autos et motos	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]
Commerce de détail	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]
Transports et entreposage	2'060	2'060	2'060	5'530	4'854	5'183	7'175	6'671	7'112
Hébergement et restauration	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]
Information et communication	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]
Services financiers et assurances	4'478	2'469	2'877	6'579	5'000	5'367	10'477	7'256	9'339
Activ. immobilières	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]
Activ. spécialisées, scientifiques et techniques	[]	[]	[]	6'349	5'354	5'720	8'244	7'072	7'926
Activ. de services administratifs et de soutien	[]	[]	[]	3'916	3'543	3'685	6'150	5'609	6'107
Admin. publiques et défense	2'508	2'140	2'212	6'006	4'969	5'218	8'361	7'087	7'973
Enseignement	2'434	2'238	2'295	5'387	4'970	5'103	8'300	7'428	7'963

Branche économique	< 50%			50-89%			≥ 90%		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Santé humaine et action sociale	2'411	2'138	2'171	5'158	4'315	4'422	7'903	6'413	7'019
Arts, spectacles et activités récréatives	1'965	1'907	1'919	5'060	4'465	4'665	7'184	6'892	7'101
Autres activités de services	[]	[]	[]	5'118	4'591	4'754	6'480	6'144	6'390
Total	2'435	2'149	2'211	5'559	4'682	4'886	8'041	6'874	7'638

Remarque : Les valeurs ne sont pas publiées s'ils se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises.
Source : ESS 2020, Secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 110 : Salaire net moyen par taux d'occupation et position prof., secteur public

Position professionnelle	< 50%			50-89%			≥ 90%		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Cadre supérieur	3'572	3'500	3'549	8'630	7'545	7'973	13'595	11'882	13'202
Cadre moyen	3'021	2'941	2'974	7'618	6'668	6'997	11'039	9'839	10'736
Cadre inférieur	2'789	2'646	2'687	6'337	5'709	5'897	8'833	7'829	8'550
Responsable de l'exécution de travaux	2'654	2'368	2'437	5'742	4'956	5'167	8'063	7'270	7'848
Sans fonction de cadre	2'243	2'075	2'107	5'082	4'407	4'550	6'902	6'245	6'648
Total	2'435	2'149	2'211	5'559	4'682	4'886	8'041	6'874	7'638

Remarque : Les valeurs ne sont pas publiées s'ils se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises.
Source : ESS 2020, Secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 111 : Paiements exceptionnels par branche économique, secteur public

NOGA-08	Branche économique	Hommes		Femmes		Total	
		CHF	Part en %	CHF	Part en %	CHF	Part en %
	2 ^e secteur (industrie et commerce)						
8, 9	Industries extractives	[]	[]	[]	[]	[]	[]
10, 11, 12	Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac	[]	[]	[]	[]	[]	[]
13, 14, 15	Fabrication de textiles / industrie du cuir	[]	[]	[]	[]	[]	[]
18	Imprimerie	[]	[]	[]	[]	[]	[]
19, 20, 21	Industrie chimique	[]	[]	[]	[]	[]	[]
26, 27, 28, 29, 30, 33	Fabrication de machines et équipements	[]	[]	[]	[]	[]	[]
16, 17, 22, 23, 24, 25, 31, 32	Autres industries manufacturières	[]	[]	[]	[]	[]	[]
35	Production et distribution d'électricité	169	1.6%	117	1.2%	159	1.5%

NOGA-08	Branche économique	Hommes		Femmes		Total	
		CHF	Part en %	CHF	Part en %	CHF	Part en %
36, 37, 38, 39	Production et distribution d'eau / assainissement	76	0.9%	29	0.4%	69	0.9%
41, 42, 43	Construction	25	0.3%	22	0.3%	24	0.3%
3^e secteur (services)							
45, 46	Commerce et réparation automobiles et motos	[]	[]	[]	[]	[]	[]
47	Commerce de détail	[]	[]	[]	[]	[]	[]
49, 50, 51, 52, 53	Transports et entreposage	143	1.4%	91	0.9%	133	1.3%
55, 56	Hébergement et restauration	[]	[]	[]	[]	[]	[]
58, 59, 60, 61, 62, 63	Information et communication	282	1.8%	347	2.8%	300	2.1%
64, 65, 66	Services financiers et assurances	1'619	9.4%	449	4.1%	1'056	6.9%
68	Activités immobilières	87	0.9%	42	0.5%	61	0.7%
69, 70, 71, 72, 73, 74, 75	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	95	0.8%	54	0.5%	79	0.7%
77, 78, 79, 80, 81, 82	Activités de services administratifs et de soutien	45	0.6%	21	0.3%	39	0.5%
84	Administrations publiques et défense	57	0.5%	28	0.3%	43	0.4%
85	Enseignement	27	0.3%	17	0.2%	22	0.2%
86, 87, 88	Santé humaine et action sociale	133	0.7%	30	0.3%	56	0.4%
90, 91, 92, 93	Arts, spectacles et activités récréatives	45	0.5%	25	0.3%	34	0.4%
94, 95, 96	Autres activités de services	49	0.6%	31	0.4%	41	0.5%
	Total	157	1.1%	47	0.5%	99	0.8%

Remarque : Les valeurs ne sont pas publiées s'ils se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises.
Source : ESS 2020, Secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 112 : Paiements exceptionnels par position professionnelle, secteur public

Position professionnelle	Hommes		Femmes		Total	
	CHF	Part en %	CHF	Part en %	CHF	Part en %
Cadre supérieur	617	2.4%	257	1.2%	513	2.1%
Cadre moyen	523	2.7%	173	1.1%	396	2.1%
Cadre inférieur	112	1.0%	57	0.6%	89	0.8%
Responsable de l'exécution de travaux	251	2.0%	110	1.0%	189	1.6%
Sans fonction de cadre	59	0.6%	28	0.4%	41	0.5%
Total	157	1.1%	47	0.5%	99	0.8%

Source : ESS 2020, secteur public ; calculs : BSS.

F. Tableaux du chapitre 5

F.1 Économie totale

Tableau 113 : Résultats de l'estimation régressive, économie totale

	Hommes			Femmes		
	Coef.	Sign.	Erreur stand.	Coef.	Sign.	Erreur stand.
Qualifications personnelles (capital humain)						
Age	0.021	***	0.000	0.020	***	0.000
$[(\text{Age}-15)^2]/100$	-0.026	***	0.001	-0.027	***	0.001
Années de service	0.002	***	0.000	0.003	***	0.000
Niveau de formation achevée - catégorie de référence : apprentissage complet						
Valeur manquante	0.054	**	0.018	0.054	***	0.011
Haute école universitaire (UNI, EPF)	0.288	***	0.007	0.261	***	0.006
Haute école spécialisée (HES) et pédagogique (HEP)	0.187	***	0.005	0.162	***	0.005
Formation professionnelle supérieure	0.100	***	0.004	0.109	***	0.004
Brevet d'enseignement à divers degrés	0.083	***	0.010	0.090	***	0.011
Maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée	0.019	***	0.005	0.030	***	0.004
Formation professionnelle acquise en entreprise	-0.052	***	0.005	-0.064	***	0.006
Scolarité obligatoire	-0.077	***	0.004	-0.097	***	0.004
Autres caractéristiques personnelles						
Etat civil - catégorie de référence : célibataire						
Marié	0.048	***	0.001	-0.021	***	0.001
Autre	0.017	***	0.002	-0.015	***	0.002
Nationalité/statut de séjour - catégorie de référence : Suisses/Suissesses						
Permis de courte durée (Cat. L)	-0.026	**	0.010	-0.012		0.009
Permis de séjour (Cat. B)	-0.017	***	0.004	-0.009	**	0.003
Permis d'établissement (Cat. C)	-0.013	***	0.002	-0.001		0.002
Frontaliers/Frontalières (Cat. G)	-0.053	***	0.004	-0.038	***	0.004
Autres	-0.062	***	0.016	-0.026		0.014
Caractéristiques liées au poste de travail						
Position professionnelle - catégorie de référence : sans fonction de cadre						
Cadre supérieur	0.331	***	0.007	0.225	***	0.009

	Hommes			Femmes		
	Coef.	Sign.	Erreur stand.	Coef.	Sign.	Erreur stand.
Cadre moyen	0.254	***	0.005	0.238	***	0.007
Cadre inférieur	0.135	***	0.004	0.133	***	0.004
Responsable de l'exécution de travaux	0.063	***	0.004	0.064	***	0.005
Groupe professionnel - catégorie de référence : prof. interméd. techniques et non techniques - attr. impossible						
Valeur manquante	0.026	***	0.004	-0.008		0.005
Professions militaires	-0.050		0.026	-0.283	*	0.130
Dir. généraux/ales, cadres sup., membres de l'Exécutif et du Législatif	0.082	***	0.008	0.041	***	0.010
Dir. de services admin. et commerciaux	0.127	***	0.007	0.076	***	0.007
Dir. et cadres de direction, production et services spécialisés	0.037	***	0.006	0.046	***	0.008
Dir. et gérant(e)s de l'hôtellerie, restauration, commerce et autres services	-0.119	***	0.013	-0.160	***	0.017
Dir., cadres de direction et gérant(e)s - attr. imp.	0.052	***	0.010	0.059	***	0.013
Spécialistes des sciences techniques	-0.040	***	0.006	-0.069	***	0.008
Spécialistes de la santé	0.127	***	0.010	0.044	***	0.006
Spécialistes de l'enseignement	0.202	***	0.009	0.106	***	0.011
Spécialistes en adm. d'entreprises	0.044	***	0.006	0.038	***	0.005
Spécialistes des technologies de l'information et de la communication	0.051	***	0.006	0.088	***	0.007
Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	0.002		0.010	0.046	***	0.008
Professions intellectuelles et scientifiques - attr. imp.	-0.056	***	0.008	-0.075	***	0.007
Professions interméd. des sciences et techniques	-0.040	***	0.005	-0.065	***	0.007
Professions interméd. de la santé	-0.030	*	0.012	-0.019	**	0.007
Professions interméd., finance et adm.	0.023	***	0.005	-0.010	*	0.005
Professions interméd. des services juridiques, sociaux et assimilés	-0.022	***	0.007	-0.044	***	0.006
Techn. de l'information et de la communication	-0.041	***	0.007	-0.049	***	0.008
Employé(e)s de bureau	-0.060	***	0.008	-0.071	***	0.005
Employé(e)s de type administratif avec contact client	-0.148	***	0.013	-0.134	***	0.008
Employé(e)s des services comptables et d'approvisionnement	-0.140	***	0.006	-0.098	***	0.007

	Hommes			Femmes		
	Coef.	Sign.	Erreur stand.	Coef.	Sign.	Erreur stand.
Autres employé(e)s de type admin.	-0.120	***	0.012	-0.110	***	0.008
Employé(e)s de type admin. - attr. impossible	0.010		0.057	0.047	***	0.008
Personnel des serv. directs aux particuliers	-0.116	***	0.006	-0.196	***	0.007
Commerçant(e)s et vendeur(euse)s	-0.097	***	0.007	-0.169	***	0.006
Auxiliaires des soins et de l'assistance	-0.115	***	0.007	-0.139	***	0.006
Personnel des serv. de protection et de sécurité	-0.113	***	0.013	-0.097	***	0.009
Personnel des serv. directs aux particul., commerçant(e)s et vend. - attr. imp.	-0.209	**	0.071	-0.206	***	0.038
Agriculteur(trice)s et ouvr. qual. de l'agriculture commerciale	-0.093	***	0.009	-0.173	***	0.024
Professions commerciales qualifiées de la sylviculture, la pêche et la chasse	-0.061	**	0.021	-0.203	**	0.062
Métiers qual. du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	-0.066	***	0.007	-0.016		0.015
Métiers qualifiés de la métallurgie, la construction mécanique, la polymécanique, la mécanique de production et assimilés	-0.076	***	0.005	-0.135	***	0.013
Métiers qual. de l'artisanat et de l'imprimerie	-0.088	***	0.012	-0.113	***	0.013
Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique	-0.054	***	0.006	-0.154	***	0.024
Métiers de l'alim., du travail sur bois, de l'habillement et autres	-0.129	***	0.008	-0.163	***	0.010
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat - attr. imp.	-0.079	***	0.010	-0.057	*	0.022
Conducteur(trice)s de machines et d'installations fixes	-0.130	***	0.007	-0.226	***	0.008
Ouvrier(ère)s de l'assemblage	-0.115	***	0.007	-0.293	***	0.016
Conducteur(trice)s de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre	-0.142	***	0.006	-0.136	***	0.016
Conducteur(trice)s d'instal. et de machines, ouvrier(ère)s de l'assemblage - attr. imp.	-0.156	***	0.024	-0.214	***	0.025
Aides de ménage et de nettoyage	-0.302	***	0.012	-0.288	***	0.008
Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	-0.185	***	0.012	-0.348	***	0.032
Manœuvres des mines, du bâtiment et travaux publics, des industries manuf. et des transports	-0.151	***	0.006	-0.261	***	0.008

	Hommes			Femmes		
	Coef.	Sign.	Erreur stand.	Coef.	Sign.	Erreur stand.
Assistant(e)s de fabrication de l'alimentation	-0.151	***	0.010	-0.200	***	0.011
Éboueur(euse)s et autres travaux non qualifié(e)s	-0.251	***	0.021	-0.328	***	0.066
Professions élémentaires - attribution impossible	-0.152	***	0.008	-0.225	***	0.011
Caractéristiques spécifiques de l'entreprise						
Classe de taille d'entreprise - catégorie de référence : 250-999 employé(e)s						
Moins de 20 employé(e)s	-0.137	***	0.005	-0.092	***	0.005
20-49 employé(e)s	-0.067	***	0.007	-0.053	***	0.005
50-249 employé(e)s	-0.027	***	0.004	-0.027	***	0.004
1000 employé(e)s ou plus	0.038	***	0.006	0.031	***	0.005
Branche économique - catégorie de référence : transports et entreposage						
Industries extractives	0.070	***	0.012	0.114	***	0.024
Ind. alim., fabric. de boiss. et de prod. à base de tabac	-0.074	***	0.014	-0.047	***	0.013
Fabrication de textiles / industrie du cuir	-0.093	**	0.029	-0.112	***	0.031
Imprimerie	0.031	*	0.016	0.014		0.014
Industrie chimique	0.195	***	0.028	0.268	***	0.037
Fabrication de machines et équipements	0.046	***	0.007	0.063	***	0.009
Autres industries manufacturières	0.027	***	0.007	0.025	*	0.011
Production et distribution d'électricité	0.128	***	0.011	0.162	***	0.012
Produc. et distr. d'eau / assainissement	0.049	***	0.013	0.097	***	0.015
Construction	0.094	***	0.007	0.069	***	0.011
Commerce et réparation autos et motos	0.090	***	0.008	0.122	***	0.011
Commerce de détail	-0.124	***	0.008	-0.102	***	0.010
Hébergement et restauration	-0.135	***	0.008	-0.052	***	0.010
Information et communication	0.156	***	0.011	0.108	***	0.011
Services financiers et assurances	0.228	***	0.009	0.170	***	0.009
Activ. immobilières	0.090	***	0.008	0.101	***	0.009
Activ. spécialisées, scientifiques et techniques	0.118	***	0.009	0.111	***	0.010
Activ. de services administratifs et de soutien	0.022	*	0.010	-0.003		0.011
Admin. publiques et défense	0.091	***	0.008	0.121	***	0.009
Enseignement	-0.009		0.008	0.074	***	0.009
Santé humaine et action sociale	-0.023	**	0.007	0.028	**	0.009
Arts, spectacles et activités récréatives	-0.030	**	0.011	-0.019		0.011

	Hommes			Femmes		
	Coef.	Sign.	Erreur stand.	Coef.	Sign.	Erreur stand.
Autres activités de services	-0.028	**	0.009	0.017		0.010
Région - catégorie de référence : Zurich						
Région lémanique (VD, VS, GE)	-0.013	**	0.004	-0.005		0.004
Espace Mittelland (BE, FR, SO, NE, JU)	-0.044	***	0.004	-0.040	***	0.004
Suisse du Nord-Ouest (BS, BL, AG)	-0.012	*	0.006	-0.014	**	0.005
Suisse orientale (GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG)	-0.048	***	0.004	-0.056	***	0.004
Suisse centrale (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG)	-0.011	*	0.005	-0.011	*	0.004
Tessin (TI)	-0.175	***	0.008	-0.169	***	0.009
Charge de travail et rémunération						
Taux d'occupation - catégorie de référence : plein temps (90-150%)						
Temps partiel 1 (50-89%)	-0.022	***	0.002	0.004	*	0.002
Temps partiel 2 (< 50%)	0.006		0.010	0.027	***	0.003
Type de contrat et type de paie						
Salaire horaire (catégorie de référence : salaire mensuel)	0.053	***	0.005	0.029	***	0.005
Valeur manquante (catégorie de référence : contrat individuel)	-0.051	***	0.010	-0.045	***	0.007
Contrat collectif (catégorie de référence : contrat individuel)	-0.015	***	0.003	-0.015	***	0.003
Indemnités (Dummy)	0.030	***	0.005	0.016	***	0.003
Prestations non périodiques (Dummy)	0.110	***	0.002	0.083	***	0.003
13e salaire (Dummy)	0.021	***	0.005	0.039	***	0.004
Contrat à durée déterminée (Dummy)	-0.023	**	0.008	-0.029	***	0.004
Constante						
constante	8.385	***	0.010	8.355	***	0.013
Chiffres clés de l'estimation						
R-carré	0.612			0.578		
Nombre d'observations N	1'029'603			864'137		
Taille de la sous-population (pondération relative aux personnes)	2'063'064			1'636'292		

Remarque : Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 114 : Décomposition par branche économique, économie totale

NOGA-08		Diff. de sa- laire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
		coef.	coef.	en %	coef.	en %
2e secteur (industrie et commerce)						
8, 9	Industries extractives	0.002	0.014	610%	-0.012	-510%
		(0.025)	(0.027)	(6457)	(0.026)	(6208)
		[-0.048, 0.053]	[-0.040, 0.069]	[-12045%, 13266%]	[-0.065, 0.041]	[-12677%, 11657%]
10, 11, 12	Ind. alim., fabric. de boiss. et de prod. à base de tabac	0.195 ***	0.110 ***	57%	0.084 ***	43%
		(0.009)	(0.009)	(4)	(0.009)	(4)
		[0.178, 0.212]	[0.093, 0.128]	[49%, 64%]	[0.067, 0.102]	[36%, 51%]
13, 14, 15	Fabrication de textiles / industrie du cuir	0.201 *	0.117 ***	59%	0.083	41%
		(0.098)	(0.024)	(48)	(0.095)	(30)
		[0.008, 0.394]	[0.070, 0.165]	[-35%, 152%]	[-0.105, 0.272]	[-17%, 100%]
18	Imprimerie	0.200 ***	0.083 ***	42%	0.117 ***	58%
		(0.022)	(0.020)	(9)	(0.018)	(9)
		[0.157, 0.243]	[0.044, 0.123]	[24%, 59%]	[0.080, 0.153]	[40%, 77%]
19, 20, 21	Industrie chimique	0.081 ***	0.073 ***	90%	0.008	10%
		(0.013)	(0.009)	(15)	(0.013)	(15)
		[0.055, 0.107]	[0.056, 0.090]	[60%, 120%]	[-0.017, 0.033]	[-19%, 39%]
26, 27, 28, 29, 30, 33	Fabrication de machines et équipements	0.239 ***	0.124 ***	52%	0.115 ***	48%
		(0.008)	(0.004)	(3)	(0.007)	(2)
		[0.224, 0.254]	[0.116, 0.132]	[46%, 57%]	[0.102, 0.129]	[44%, 53%]
16, 17, 22, 23, 24, 25, 31, 32	Autres industries manufacturières	0.154 ***	0.147 ***	96%	0.007	4%
		(0.008)	(0.008)	(6)	(0.009)	(5)
		[0.137, 0.170]	[0.131, 0.163]	[84%, 107%]	[-0.011, 0.024]	[-6%, 15%]
35	Production et distribution d'électricité	0.134 ***	0.082 ***	61%	0.052 ***	39%
		(0.012)	(0.009)	(8)	(0.011)	(7)
		[0.110, 0.157]	[0.065, 0.099]	[46%, 76%]	[0.031, 0.073]	[25%, 52%]
36, 37, 38, 39	Produc. et distr. d'eau / assainissement	0.023 *	0.066 ***	287%	-0.043 *	-187%
		(0.012)	(0.020)	(235)	(0.019)	(177)
		[0.000, 0.046]	[0.027, 0.105]	[-173%, 748%]	[-0.081, -0.005]	[-534%, 159%]

NOGA-08		Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
		coef.	coef.	en %	coef.	en %
41, 42, 43	Construction	0.061 *** (0.008) [0.045, 0.078]	0.106 *** (0.018) [0.071, 0.141]	173% (47) [81%, 266%]	-0.045 ** (0.017) [-0.078, -0.012]	-73% (26) [-124%, -22%]
3e secteur (services)						
45, 46	Commerce et réparation autos et motos	0.078 *** (0.008) [0.062, 0.093]	0.078 *** (0.007) [0.064, 0.092]	100% (10) [80%, 121%]	-0.000 (0.008) [-0.016, 0.016]	-0% (10) [-20%, 20%]
47	Commerce de détail	0.156 *** (0.006) [0.144, 0.167]	0.089 *** (0.006) [0.079, 0.100]	57% (4) [49%, 65%]	0.066 *** (0.008) [0.051, 0.081]	43% (3) [37%, 48%]
49, 50, 51, 52, 53	Transports et entreposage	0.100 *** (0.009) [0.083, 0.117]	0.074 *** (0.007) [0.060, 0.087]	73% (7) [59%, 88%]	0.027 *** (0.008) [0.011, 0.042]	27% (7) [12%, 41%]
55, 56	Hébergement et restauration	0.074 *** (0.005) [0.064, 0.084]	0.043 *** (0.007) [0.030, 0.056]	58% (6) [47%, 69%]	0.031 *** (0.005) [0.021, 0.042]	42% (7) [29%, 56%]
58, 59, 60, 61, 62, 63	Information et communication	0.235 *** (0.007) [0.222, 0.247]	0.102 *** (0.005) [0.091, 0.112]	43% (2) [38%, 48%]	0.133 *** (0.006) [0.121, 0.145]	57% (2) [53%, 61%]
64, 65, 66	Services financiers et assurances	0.323 *** (0.005) [0.313, 0.333]	0.107 *** (0.005) [0.098, 0.117]	33% (1) [30%, 36%]	0.215 *** (0.005) [0.205, 0.226]	67% (1) [64%, 69%]
68	Activ. immobilières	0.193 *** (0.007) [0.178, 0.207]	0.063 *** (0.007) [0.049, 0.077]	33% (4) [26%, 40%]	0.129 *** (0.008) [0.114, 0.145]	67% (3) [61%, 73%]
69, 70, 71, 72, 73, 74, 75	Activ. spécialisées, scientifiques et techniques	0.232 *** (0.006) [0.220, 0.243]	0.069 *** (0.006) [0.058, 0.081]	30% (2) [25%, 35%]	0.162 *** (0.007) [0.149, 0.176]	70% (2) [66%, 74%]

NOGA-08		Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
		coef.	coef.	en %	coef.	en %
77, 78, 79, 80, 81, 82	Activ. de services administratifs et de soutien	0.176 *** (0.010) [0.157, 0.195]	0.102 *** (0.011) [0.081, 0.123]	58% (5) [48%, 68%]	0.074 *** (0.010) [0.054, 0.095]	42% (5) [32%, 52%]
84	Admin. publiques et défense	0.166 *** (0.004) [0.159, 0.173]	0.051 *** (0.004) [0.044, 0.058]	31% (2) [27%, 35%]	0.115 *** (0.004) [0.107, 0.122]	69% (2) [65%, 73%]
85	Enseignement	0.105 *** (0.005) [0.096, 0.114]	0.063 *** (0.004) [0.054, 0.071]	60% (4) [52%, 68%]	0.042 *** (0.005) [0.033, 0.052]	40% (4) [33%, 47%]
86, 87, 88	Santé humaine et action sociale	0.163 *** (0.004) [0.154, 0.171]	0.062 *** (0.005) [0.052, 0.071]	38% (2) [33%, 43%]	0.101 *** (0.004) [0.092, 0.110]	62% (2) [57%, 67%]
90, 91, 92, 93	Arts, spectacles et activités récréatives	0.100 *** (0.009) [0.083, 0.117]	0.033 *** (0.006) [0.021, 0.045]	33% (8) [17%, 49%]	0.067 *** (0.009) [0.050, 0.084]	67% (6) [56%, 78%]
94, 95, 96	Autres activités de services	0.204 *** (0.006) [0.191, 0.216]	0.063 *** (0.005) [0.054, 0.073]	31% (3) [26%, 37%]	0.140 *** (0.006) [0.128, 0.152]	69% (2) [64%, 73%]
Total		0.164 *** (0.003) [0.159, 0.170]	0.078 *** (0.002) [0.074, 0.083]	48% (2) [45%, 51%]	0.086 *** (0.003) [0.080, 0.091]	52% (1) [50%, 55%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Les valeurs ne sont pas publiées et sont marquées par «.» s'ils se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises. Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 115 : Décomposition par grande région, économie totale

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Région lémanique (VD, VS, GE)	0.117 *** (0.005) [0.107, 0.128]	0.066 *** (0.004) [0.059, 0.073]	56% (4) [47%, 65%]	0.052 *** (0.006) [0.041, 0.063]	44% (3) [38%, 50%]
Espace Mittelland (BE, FR, SO, NE, JU)	0.160 *** (0.005) [0.151, 0.169]	0.068 *** (0.004) [0.061, 0.076]	43% (3) [37%, 48%]	0.092 *** (0.005) [0.081, 0.102]	57% (2) [54%, 61%]
Suisse du Nord-Ouest (BS, BL, AG)	0.156 *** (0.007) [0.142, 0.171]	0.094 *** (0.010) [0.074, 0.115]	60% (4) [52%, 69%]	0.062 *** (0.009) [0.044, 0.080]	40% (5) [30%, 49%]
Zurich (ZH)	0.225 *** (0.007) [0.211, 0.239]	0.075 *** (0.005) [0.065, 0.084]	33% (3) [28%, 39%]	0.150 *** (0.006) [0.140, 0.161]	67% (2) [62%, 71%]
Suisse orientale (GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG)	0.161 *** (0.006) [0.149, 0.172]	0.111 *** (0.006) [0.100, 0.122]	69% (4) [62%, 76%]	0.050 *** (0.007) [0.037, 0.063]	31% (3) [25%, 37%]
Suisse centrale (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG)	0.172 *** (0.006) [0.161, 0.183]	0.091 *** (0.006) [0.078, 0.103]	53% (3) [46%, 59%]	0.082 *** (0.008) [0.067, 0.097]	47% (3) [42%, 53%]
Tessin (TI)	0.142 *** (0.015) [0.112, 0.171]	0.101 *** (0.008) [0.086, 0.116]	71% (10) [51%, 92%]	0.041 ** (0.015) [0.011, 0.070]	29% (8) [13%, 44%]
Total	0.164 *** (0.003) [0.159, 0.170]	0.078 *** (0.002) [0.074, 0.083]	48% (2) [45%, 51%]	0.086 *** (0.003) [0.080, 0.091]	52% (1) [50%, 55%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 116 : Décomposition par groupe d'âge, économie totale

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
< 30 ans	0.047 *** (0.003) [0.042, 0.052]	0.028 *** (0.002) [0.024, 0.032]	60% (5) [51%, 70%]	0.018 *** (0.002) [0.014, 0.023]	40% (4) [31%, 48%]

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
30-49 ans	0.139 *** (0.003) [0.133, 0.145]	0.071 *** (0.003) [0.065, 0.077]	51% (2) [47%, 55%]	0.068 *** (0.003) [0.062, 0.075]	49% (2) [45%, 53%]
≥ 50 ans	0.244 *** (0.004) [0.237, 0.251]	0.102 *** (0.003) [0.096, 0.109]	42% (1) [39%, 45%]	0.142 *** (0.004) [0.134, 0.149]	58% (1) [56%, 60%]
Total	0.164 *** (0.003) [0.159, 0.170]	0.078 *** (0.002) [0.074, 0.083]	48% (2) [45%, 51%]	0.086 *** (0.003) [0.080, 0.091]	52% (1) [50%, 55%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 117 : Décomposition par niveau de formation achevée, économie totale

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Haute école universitaire (UNI, EPF)	0.210 *** (0.005) [0.201, 0.219]	0.073 *** (0.003) [0.066, 0.080]	35% (2) [31%, 39%]	0.137 *** (0.004) [0.129, 0.146]	65% (2) [62%, 68%]
Haute école spécialisée (HES) et pédagogique (HEP)	0.222 *** (0.005) [0.213, 0.231]	0.048 *** (0.005) [0.038, 0.057]	21% (2) [18%, 25%]	0.175 *** (0.005) [0.165, 0.184]	79% (2) [75%, 82%]
Formation professionnelle supérieure	0.167 *** (0.004) [0.160, 0.175]	0.060 *** (0.004) [0.051, 0.068]	36% (2) [32%, 40%]	0.108 *** (0.004) [0.099, 0.116]	64% (2) [60%, 68%]
Brevet d'enseignement à divers degrés	0.062 *** (0.016) [0.030, 0.094]	0.062 *** (0.011) [0.040, 0.084]	100% (25) [52%, 148%]	0.000 (0.015) [-0.030, 0.030]	0% (26) [-51%, 51%]
Maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée	0.125 *** (0.007) [0.110, 0.139]	0.044 *** (0.005) [0.034, 0.055]	36% (5) [25%, 46%]	0.080 *** (0.007) [0.067, 0.093]	64% (4) [56%, 72%]
Apprentissage complet	0.117 *** (0.002) [0.113, 0.122]	0.078 *** (0.003) [0.071, 0.084]	66% (2) [62%, 70%]	0.040 *** (0.003) [0.033, 0.046]	34% (2) [30%, 38%]
Formation professionnelle acquise en entreprise	0.141 *** (0.006) [0.129, 0.152]	0.074 *** (0.005) [0.063, 0.084]	52% (4) [45%, 60%]	0.067 *** (0.006) [0.055, 0.078]	48% (4) [41%, 55%]

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Scolarité obligatoire	0.152 *** (0.005) [0.143, 0.161]	0.084 *** (0.005) [0.075, 0.093]	55% (3) [49%, 61%]	0.068 *** (0.006) [0.057, 0.079]	45% (2) [40%, 50%]
Valeur manquante	0.138 *** (0.016) [0.107, 0.169]	0.124 *** (0.021) [0.082, 0.165]	90% (17) [56%, 123%]	0.014 (0.025) [-0.035, 0.064]	10% (11) [-10%, 31%]
Total	0.164 *** (0.003) [0.159, 0.170]	0.078 *** (0.002) [0.074, 0.083]	48% (2) [45%, 51%]	0.086 *** (0.003) [0.080, 0.091]	52% (1) [50%, 55%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 118 : Décomposition par état civil, économie totale

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Célibataire	0.046 *** (0.003) [0.041, 0.051]	0.031 *** (0.002) [0.027, 0.035]	68% (5) [57%, 78%]	0.015 *** (0.003) [0.010, 0.020]	32% (5) [23%, 41%]
Marié	0.251 *** (0.003) [0.244, 0.258]	0.100 *** (0.003) [0.094, 0.106]	40% (1) [37%, 42%]	0.151 *** (0.004) [0.143, 0.159]	60% (1) [58%, 62%]
Autre	0.191 *** (0.004) [0.182, 0.199]	0.080 *** (0.004) [0.071, 0.089]	42% (2) [38%, 46%]	0.111 *** (0.005) [0.101, 0.120]	58% (2) [54%, 62%]
Total	0.164 *** (0.003) [0.159, 0.170]	0.078 *** (0.002) [0.074, 0.083]	48% (2) [45%, 51%]	0.086 *** (0.003) [0.080, 0.091]	52% (1) [50%, 55%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 119 : Décomposition par nationalité / statut de séjour, économie totale

	Diff. de salaire totale		Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.		coef.	en %	coef.	en %
Suisses/Suissesses	0.192 *** (0.003) [0.187, 0.198]		0.082 *** (0.003) [0.076, 0.087]	43% (1) [40%, 45%]	0.110 *** (0.003) [0.105, 0.116]	57% (1) [55%, 60%]
Permis de courte durée (Cat. L)	0.168 *** (0.014) [0.141, 0.195]		0.061 *** (0.012) [0.038, 0.084]	36% (7) [22%, 50%]	0.107 *** (0.013) [0.082, 0.132]	64% (7) [51%, 77%]
Permis de séjour (Cat. B)	0.129 *** (0.006) [0.116, 0.141]		0.078 *** (0.004) [0.070, 0.085]	60% (5) [52%, 69%]	0.051 *** (0.006) [0.039, 0.063]	40% (4) [33%, 46%]
Permis d'établissement (Cat. C)	0.166 *** (0.004) [0.158, 0.175]		0.076 *** (0.004) [0.069, 0.083]	45% (2) [41%, 50%]	0.091 *** (0.005) [0.082, 0.100]	55% (2) [51%, 58%]
Frontaliers/Frontalières (Cat. G)	0.091 *** (0.009) [0.073, 0.109]		0.078 *** (0.004) [0.070, 0.087]	86% (9) [69%, 103%]	0.013 (0.008) [-0.003, 0.028]	14% (9) [-3%, 31%]
Autres	-0.039 (0.021) [-0.080, 0.002]		0.035 ** (0.012) [0.011, 0.058]	-88% (68) [-222%, 46%]	-0.074 *** (0.019) [-0.112, -0.036]	188% (57) [76%, 300%]
Total	0.164 *** (0.003) [0.159, 0.170]		0.078 *** (0.002) [0.074, 0.083]	48% (2) [45%, 51%]	0.086 *** (0.003) [0.080, 0.091]	52% (1) [50%, 55%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 120 : Décomposition par position professionnelle, économie totale

	Diff. de salaire totale		Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.		coef.	en %	coef.	en %
Cadre supérieur	0.270 *** (0.010) [0.251, 0.290]		0.149 *** (0.009) [0.132, 0.166]	55% (3) [49%, 61%]	0.121 *** (0.009) [0.103, 0.140]	45% (3) [39%, 51%]
Cadre moyen	0.181 *** (0.007) [0.168, 0.195]		0.091 *** (0.005) [0.082, 0.101]	50% (3) [44%, 57%]	0.090 *** (0.006) [0.078, 0.102]	50% (3) [44%, 55%]

	Diff. de salaire totale coef.	Part inexpliquée coef.	en %	Part expliquée coef.	en %
Cadre inférieur	0.137 *** (0.005) [0.127, 0.148]	0.065 *** (0.004) [0.057, 0.073]	47% (3) [41%, 54%]	0.072 *** (0.005) [0.062, 0.083]	53% (3) [47%, 58%]
Responsable de l'exécution de travaux	0.111 *** (0.005) [0.102, 0.121]	0.061 *** (0.004) [0.053, 0.070]	55% (4) [47%, 64%]	0.050 *** (0.006) [0.039, 0.061]	45% (3) [38%, 52%]
Sans fonction de cadre	0.090 *** (0.003) [0.085, 0.096]	0.074 *** (0.003) [0.068, 0.079]	82% (3) [76%, 88%]	0.016 *** (0.003) [0.011, 0.022]	18% (3) [13%, 24%]
Total	0.164 *** (0.003) [0.159, 0.170]	0.078 *** (0.002) [0.074, 0.083]	48% (2) [45%, 51%]	0.086 *** (0.003) [0.080, 0.091]	52% (1) [50%, 55%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 121 : Décomposition par groupe de professions, économie totale

CH-ISCO-19		Diff. de salaire totale coef.	Part inexpliquée coef.	en %	Part expliquée coef.	en %
Professions militaires						
1, 2, 3	Professions militaires	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
Directeurs/trices, cadres de direction et gérant(e)s						
11	Dir. généraux/ales, cadres sup., membres de l'Exécutif et du Législatif	0.251 *** (0.013) [0.226, 0.276]	0.132 *** (0.011) [0.112, 0.153]	53% (4) [44%, 61%]	0.119 *** (0.011) [0.097, 0.140]	47% (4) [39%, 55%]
12	Dir. de services admin. et commerciaux	0.242 *** (0.009) [0.224, 0.260]	0.088 *** (0.007) [0.073, 0.102]	36% (3) [30%, 43%]	0.154 *** (0.008) [0.138, 0.171]	64% (3) [58%, 69%]
13	Dir. et cadres de direction, production et services spécialisés	0.112 *** (0.011) [0.090, 0.135]	0.078 *** (0.007) [0.063, 0.092]	69% (9) [51%, 87%]	0.035 *** (0.011) [0.014, 0.056]	31% (8) [15%, 47%]

CH-ISCO-19		Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
		coef.	coef.	en %	coef.	en %
14	Dir. et gérant(e)s de l'hôtellerie, restauration, commerce et autres services	0.136 *** (0.021) [0.095, 0.176]	0.094 *** (0.017) [0.061, 0.128]	70% (12) [47%, 93%]	0.041 * (0.016) [0.010, 0.073]	30% (13) [4%, 57%]
10	Dir., cadres de direction et gérant(e)s - attr. imp.	0.131 *** (0.011) [0.109, 0.154]	0.043 *** (0.007) [0.030, 0.056]	33% (8) [17%, 49%]	0.088 *** (0.011) [0.067, 0.109]	67% (5) [57%, 78%]
Professions intellectuelles et scientifiques						
21	Spécialistes des sciences techniques	0.182 *** (0.009) [0.166, 0.199]	0.062 *** (0.006) [0.050, 0.075]	34% (4) [26%, 42%]	0.120 *** (0.007) [0.106, 0.134]	66% (3) [59%, 73%]
22	Spécialistes de la santé	0.223 *** (0.010) [0.203, 0.243]	0.070 *** (0.008) [0.053, 0.086]	31% (4) [23%, 39%]	0.154 *** (0.010) [0.134, 0.173]	69% (3) [62%, 76%]
23	Spécialistes de l'enseignement	0.213 *** (0.010) [0.193, 0.234]	0.060 *** (0.006) [0.047, 0.072]	28% (5) [19%, 37%]	0.154 *** (0.010) [0.134, 0.173]	72% (3) [66%, 78%]
24	Spécialistes en adm. d'entreprises	0.204 *** (0.007) [0.191, 0.218]	0.060 *** (0.005) [0.050, 0.071]	29% (3) [23%, 36%]	0.144 *** (0.007) [0.130, 0.158]	71% (2) [66%, 75%]
25	Spécialistes des technologies de l'information et de la communication	0.059 *** (0.008) [0.043, 0.074]	0.067 *** (0.006) [0.056, 0.078]	115% (11) [92%, 137%]	-0.009 (0.006) [-0.021, 0.004]	-15% (14) [-43%, 14%]
26	Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	0.099 *** (0.010) [0.080, 0.118]	0.016 * (0.007) [0.001, 0.030]	16% (9) [-2%, 34%]	0.083 *** (0.009) [0.065, 0.101]	84% (7) [70%, 98%]
20	Professions intellectuelles et scientifiques - attr. imp.	0.086 *** (0.007) [0.073, 0.100]	0.049 *** (0.003) [0.042, 0.055]	56% (7) [42%, 71%]	0.038 *** (0.006) [0.025, 0.050]	44% (6) [33%, 55%]

CH-ISCO-19		Diff. de	Part inexpliquée		Part expliquée	
		salaire totale				
		coef.	coef.	en %	coef.	en %
Professions intermédiaires techniques et non techniques						
31	Professions interméd. des sciences et techniques	0.128 *** (0.007) [0.115, 0.142]	0.076 *** (0.005) [0.065, 0.086]	59% (5) [50%, 68%]	0.053 *** (0.006) [0.041, 0.065]	41% (4) [33%, 49%]
32	Professions interméd. de la santé	0.109 *** (0.009) [0.092, 0.126]	0.041 ** (0.015) [0.012, 0.070]	38% (8) [22%, 53%]	0.068 *** (0.014) [0.039, 0.096]	62% (10) [43%, 82%]
33	Professions interméd., finance et adm.	0.192 *** (0.005) [0.181, 0.203]	0.077 *** (0.006) [0.065, 0.089]	40% (3) [35%, 45%]	0.115 *** (0.006) [0.103, 0.128]	60% (3) [55%, 65%]
34	Professions interméd. des services juridiques, sociaux et assimilés	0.032 *** (0.007) [0.019, 0.044]	0.019 *** (0.005) [0.009, 0.029]	60% (19) [23%, 98%]	0.012 (0.007) [-0.000, 0.025]	40% (16) [8%, 71%]
35	Techn. de l'information et de la communication	0.129 *** (0.010) [0.109, 0.149]	0.094 *** (0.008) [0.079, 0.109]	73% (6) [61%, 84%]	0.035 *** (0.008) [0.020, 0.050]	27% (7) [14%, 41%]
30	Professions intermédiaires - attr. imp.	0.127 *** (0.006) [0.115, 0.139]	0.060 *** (0.004) [0.052, 0.069]	48% (4) [39%, 56%]	0.066 *** (0.006) [0.055, 0.077]	52% (3) [45%, 59%]
Employé(e)s de type administratif						
41	Employé(e)s de bureau	0.082 *** (0.007) [0.067, 0.096]	0.087 *** (0.008) [0.072, 0.102]	106% (9) [89%, 123%]	-0.005 (0.007) [-0.019, 0.008]	-6% (9) [-25%, 12%]
42	Employé(e)s de type administratif avec contact client	0.113 *** (0.024) [0.066, 0.161]	0.028 ** (0.009) [0.010, 0.046]	25% (20) [-15%, 65%]	0.085 *** (0.022) [0.042, 0.128]	75% (10) [56%, 94%]
43	Employé(e)s des services comptables et d'approvisionnement	0.001 (0.006) [-0.012, 0.013]	0.054 *** (0.008) [0.039, 0.070]	5829% (47951) [-88152%, 99810%]	-0.053 *** (0.007) [-0.067, -0.040]	-5729% (43642) [-91265%, 79807%]

CH-ISCO-19		Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
		coef.	coef.	en %	coef.	en %
44	Autres employé(e)s de type admin.	0.120 *** (0.011) [0.099, 0.142]	0.039 *** (0.007) [0.025, 0.053]	32% (8) [16%, 49%]	0.082 *** (0.010) [0.063, 0.101]	68% (6) [56%, 80%]
40	Employé(e)s de type admin. - attr. impossible	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
Métiers des services et de la vente						
51	Personnel des serv. directs aux particuliers	0.115 *** (0.004) [0.106, 0.123]	0.089 *** (0.005) [0.080, 0.098]	78% (3) [71%, 84%]	0.025 *** (0.004) [0.017, 0.034]	22% (4) [15%, 29%]
52	Commerçant(e)s et vendeur(euse)s	0.200 *** (0.013) [0.174, 0.226]	0.095 *** (0.007) [0.082, 0.109]	48% (7) [35%, 61%]	0.105 *** (0.014) [0.077, 0.133]	52% (4) [45%, 60%]
53	Auxiliaires des soins et de l'assistance	0.059 *** (0.007) [0.046, 0.073]	0.064 *** (0.006) [0.053, 0.075]	107% (11) [85%, 130%]	-0.004 (0.007) [-0.017, 0.009]	-7% (12) [-31%, 17%]
54	Personnel des serv. de protection et de sécurité	0.055 *** (0.008) [0.039, 0.070]	0.040 *** (0.004) [0.032, 0.049]	74% (14) [47%, 100%]	0.014 (0.008) [-0.001, 0.029]	26% (11) [4%, 48%]
50	Personnel des serv. directs aux particul., commerçant(e)s et vend. - attr. imp.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
Agriculteurs/trices et ouvr. qualifié(e)s de l'agriculture, la sylviculture et la pêche						
61	Agriculteur(trice)s et ouvr. qual. de l'agriculture commerciale	0.136 *** (0.020) [0.097, 0.176]	0.094 *** (0.018) [0.060, 0.129]	69% (11) [48%, 90%]	0.042 ** (0.015) [0.013, 0.071]	31% (13) [5%, 57%]
62	Professions commerciales qualifiées de la sylviculture, la pêche et la chasse	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .

CH-ISCO-19		Diff. de salaire totale coef.	Part inexpliquée coef.	en %	Part expliquée coef.	en %
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat						
71	Métiers qual. du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	0.105 *** (0.014) [0.078, 0.132]	0.050 *** (0.013) [0.025, 0.075]	47% (10) [28%, 66%]	0.055 *** (0.010) [0.036, 0.075]	53% (12) [30%, 76%]
72	Métiers qualifiés de la métallurgie, la construction mécanique, la polymécanique, la mécanique de production et assimilés	0.199 *** (0.011) [0.176, 0.222]	0.115 *** (0.015) [0.086, 0.144]	58% (5) [47%, 68%]	0.084 *** (0.014) [0.057, 0.111]	42% (6) [31%, 53%]
73	Métiers qual. de l'artisanat et de l'imprimerie	0.108 *** (0.026) [0.056, 0.160]	0.090 *** (0.011) [0.068, 0.112]	83% (23) [39%, 128%]	0.018 (0.024) [-0.030, 0.065]	17% (21) [-25%, 58%]
74	Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique	0.131 *** (0.019) [0.095, 0.168]	0.149 *** (0.021) [0.108, 0.190]	114% (13) [88%, 140%]	-0.018 (0.016) [-0.049, 0.013]	-14% (15) [-43%, 15%]
75	Métiers de l'alim., du travail sur bois, de l'habillement et autres	0.102 *** (0.013) [0.077, 0.128]	0.102 *** (0.010) [0.082, 0.122]	100% (10) [81%, 119%]	0.000 (0.010) [-0.019, 0.020]	0% (13) [-24%, 25%]
70	Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat - attr. imp.	0.034 (0.041) [-0.046, 0.114]	0.082 *** (0.019) [0.044, 0.120]	241% (185) [-122%, 603%]	-0.048 (0.046) [-0.138, 0.042]	-141% (302) [-732%, 450%]
Conducteur/trice d'installations et de machines, ouvr. de l'assemblage						
81	Conducteur(trice)s de machines et d'installations fixes	0.202 *** (0.007) [0.189, 0.215]	0.133 *** (0.007) [0.119, 0.147]	66% (3) [60%, 72%]	0.069 *** (0.007) [0.055, 0.083]	34% (3) [28%, 40%]
82	Ouvrier(ère)s de l'assemblage	0.287 *** (0.025) [0.238, 0.336]	0.207 *** (0.014) [0.180, 0.234]	72% (8) [56%, 88%]	0.080 ** (0.025) [0.032, 0.129]	28% (7) [15%, 41%]
83	Conducteur(trice)s de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre	0.068 *** (0.017) [0.036, 0.101]	0.063 *** (0.011) [0.042, 0.084]	92% (17) [60%, 125%]	0.005 (0.011) [-0.017, 0.027]	8% (23) [-38%, 54%]

CH-ISCO-19		Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
		coef.	coef.	en %	coef.	en %
80	Conducteur(trice)s d'instal. et de machines, ouvrier(ère)s de l'assemblage - attr. imp.	.	.	.	.	.
Professions élémentaires						
91	Aides de ménage et de nettoyage	0.059 *** (0.006) [0.047, 0.071]	0.051 *** (0.010) [0.031, 0.071]	87% (10) [68%, 106%]	0.008 (0.007) [-0.006, 0.021]	13% (11) [-8%, 34%]
92	Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	0.185 *** (0.037) [0.113, 0.257]	0.101 *** (0.021) [0.059, 0.142]	54% (17) [21%, 88%]	0.085 ** (0.030) [0.025, 0.145]	46% (14) [18%, 74%]
93	Manœuvres des mines, du bâtiment et travaux publics, des industries manuf. et des transports	0.191 *** (0.007) [0.177, 0.205]	0.153 *** (0.007) [0.138, 0.167]	80% (3) [75%, 85%]	0.039 *** (0.006) [0.028, 0.049]	20% (4) [13%, 27%]
94	Assistant(e)s de fabrication de l'alimentation	-0.011 (0.010) [-0.030, 0.007]	0.043 *** (0.012) [0.020, 0.067]	-379% (458) [-1277%, 519%]	-0.055 *** (0.009) [-0.072, -0.038]	479% (362) [-231%, 1188%]
96	Éboueur(euse)s et autres travaux non qualifié(e)s	0.129 ** (0.043) [0.045, 0.213]	0.038 (0.028) [-0.017, 0.092]	29% (28) [-25%, 84%]	0.092 *** (0.024) [0.044, 0.139]	71% (24) [24%, 117%]
90	Professions élémentaires - attribution impossible	0.112 *** (0.012) [0.087, 0.136]	0.096 *** (0.009) [0.079, 0.113]	86% (9) [69%, 103%]	0.016 (0.010) [-0.003, 0.035]	14% (10) [-6%, 34%]
	Valeur manquante	0.184 *** (0.004) [0.175, 0.192]	0.065 *** (0.003) [0.058, 0.071]	35% (2) [31%, 40%]	0.119 *** (0.004) [0.111, 0.128]	65% (2) [62%, 68%]

CH- ISCO- 19	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Total	0.164 *** (0.003) [0.159, 0.170]	0.078 *** (0.002) [0.074, 0.083]	48% (2) [45%, 51%]	0.086 *** (0.003) [0.080, 0.091]	52% (1) [50%, 55%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Les valeurs ne sont pas publiées et sont marquées par « . » s'ils se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises. Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 122 : Décomposition par niveau de compétence, économie totale

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Tâches simples	0.172 *** (0.004) [0.164, 0.181]	0.091 *** (0.007) [0.078, 0.104]	53% (3) [48%, 58%]	0.081 *** (0.006) [0.069, 0.093]	47% (3) [42%, 52%]
Tâches pratiques	0.100 *** (0.002) [0.096, 0.104]	0.086 *** (0.001) [0.084, 0.089]	86% (2) [83%, 89%]	0.014 *** (0.002) [0.011, 0.017]	14% (2) [10%, 17%]
Tâches pratiques complexes	0.177 *** (0.003) [0.171, 0.184]	0.049 *** (0.004) [0.041, 0.057]	28% (2) [24%, 31%]	0.129 *** (0.005) [0.119, 0.138]	72% (2) [69%, 76%]
Tâches pour résoudre des problèmes complexes	0.193 *** (0.002) [0.188, 0.198]	0.086 *** (0.001) [0.084, 0.087]	44% (1) [42%, 47%]	0.107 *** (0.002) [0.103, 0.111]	56% (1) [54%, 57%]
Valeur manquante	0.184 *** (0.004) [0.175, 0.192]	0.065 *** (0.003) [0.058, 0.071]	35% (2) [31%, 40%]	0.119 *** (0.004) [0.111, 0.128]	65% (2) [62%, 68%]
Total	0.164 *** (0.003) [0.159, 0.170]	0.078 *** (0.002) [0.074, 0.083]	48% (2) [45%, 51%]	0.086 *** (0.003) [0.080, 0.091]	52% (1) [50%, 55%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 123 : Décomposition par taux d'occupation, économie totale

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Plein temps (≥ 90%)	0.162 *** (0.003) [0.157, 0.168]	0.083 *** (0.002) [0.080, 0.087]	51% (2) [48%, 55%]	0.079 *** (0.003) [0.074, 0.085]	49% (1) [46%, 51%]
Temps partiel 1 (50-89%)	0.082 *** (0.004) [0.074, 0.090]	0.072 *** (0.003) [0.066, 0.078]	88% (5) [79%, 97%]	0.010 ** (0.004) [0.002, 0.018]	12% (5) [3%, 21%]
Temps partiel 2 (< 50%)	0.090 *** (0.009) [0.072, 0.108]	0.087 *** (0.010) [0.067, 0.106]	96% (8) [80%, 113%]	0.003 (0.008) [-0.012, 0.018]	4% (10) [-16%, 24%]
Total	0.164 *** (0.003) [0.159, 0.170]	0.078 *** (0.002) [0.074, 0.083]	48% (2) [45%, 51%]	0.086 *** (0.003) [0.080, 0.091]	52% (1) [50%, 55%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 124 : Décomposition par taux d'occupation (détaillé), économie totale

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
≥ 90%	0.162 *** (0.003) [0.157, 0.168]	0.083 *** (0.002) [0.080, 0.087]	51% (2) [48%, 55%]	0.079 *** (0.003) [0.074, 0.085]	49% (1) [46%, 51%]
80-89%	0.108 *** (0.005) [0.098, 0.117]	0.063 *** (0.003) [0.056, 0.069]	58% (4) [51%, 66%]	0.045 *** (0.004) [0.037, 0.053]	42% (4) [35%, 49%]
70-79%	0.016 * (0.007) [0.003, 0.030]	0.068 *** (0.005) [0.057, 0.078]	416% (120) [179%, 652%]	-0.051 *** (0.007) [-0.064, -0.038]	-316% (163) [-635%, 4%]
50-69%	0.050 *** (0.005) [0.040, 0.061]	0.077 *** (0.006) [0.065, 0.089]	153% (18) [118%, 188%]	-0.027 *** (0.006) [-0.039, -0.014]	-53% (15) [-82%, -24%]
< 50%	0.090 *** (0.009) [0.072, 0.108]	0.087 *** (0.010) [0.067, 0.106]	96% (8) [80%, 113%]	0.003 (0.008) [-0.012, 0.018]	4% (10) [-16%, 24%]

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Total	0.164 ***	0.078 ***	48%	0.086 ***	52%
	(0.003)	(0.002)	(2)	(0.003)	(1)
	[0.159, 0.170]	[0.074, 0.083]	[45%, 51%]	[0.080, 0.091]	[50%, 55%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 125 : Décomposition par taille d'entreprise, économie totale

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Moins de 20 employé(e)s	0.154 ***	0.087 ***	57%	0.066 ***	43%
	(0.004)	(0.006)	(3)	(0.007)	(3)
	[0.145, 0.162]	[0.075, 0.099]	[51%, 63%]	[0.054, 0.079]	[38%, 48%]
20-49 employé(e)s	0.156 ***	0.107 ***	69%	0.049 ***	31%
	(0.007)	(0.011)	(5)	(0.010)	(4)
	[0.142, 0.170]	[0.086, 0.128]	[59%, 78%]	[0.029, 0.068]	[23%, 40%]
50-249 employé(e)s	0.163 ***	0.079 ***	48%	0.085 ***	52%
	(0.003)	(0.003)	(2)	(0.003)	(1)
	[0.158, 0.168]	[0.074, 0.084]	[45%, 51%]	[0.079, 0.091]	[49%, 54%]
250-999 employé(e)s	0.173 ***	0.078 ***	45%	0.095 ***	55%
	(0.005)	(0.003)	(3)	(0.005)	(2)
	[0.164, 0.182]	[0.072, 0.084]	[40%, 50%]	[0.085, 0.105]	[52%, 58%]
1000 employé(e)s ou plus	0.196 ***	0.073 ***	37%	0.124 ***	63%
	(0.007)	(0.003)	(3)	(0.007)	(2)
	[0.182, 0.210]	[0.067, 0.079]	[30%, 44%]	[0.110, 0.137]	[59%, 67%]
Total	0.164 ***	0.078 ***	48%	0.086 ***	52%
	(0.003)	(0.002)	(2)	(0.003)	(1)
	[0.159, 0.170]	[0.074, 0.083]	[45%, 51%]	[0.080, 0.091]	[50%, 55%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 126 : Décomposition par taille d'entreprise, (+/- 50), économie totale

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
< 50 employé(e)s	0.156 *** (0.004) [0.148, 0.163]	0.093 *** (0.006) [0.081, 0.105]	60% (3) [54%, 65%]	0.063 *** (0.006) [0.052, 0.074]	40% (2) [35%, 45%]
≥ 50 employé(e)s	0.174 *** (0.004) [0.167, 0.181]	0.076 *** (0.002) [0.072, 0.079]	43% (2) [40%, 47%]	0.099 *** (0.003) [0.092, 0.105]	57% (1) [54%, 59%]
Total	0.164 *** (0.003) [0.159, 0.170]	0.078 *** (0.002) [0.074, 0.083]	48% (2) [45%, 51%]	0.086 *** (0.003) [0.080, 0.091]	52% (1) [50%, 55%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

Tableau 127 : Décomposition par taille d'entreprise, (+/- 100), économie totale

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
< 100 employé(e)s	0.155 *** (0.003) [0.149, 0.161]	0.090 *** (0.004) [0.081, 0.099]	58% (2) [54%, 62%]	0.065 *** (0.004) [0.056, 0.073]	42% (2) [38%, 46%]
≥ 100 employé(e)s	0.180 *** (0.004) [0.172, 0.188]	0.074 *** (0.002) [0.070, 0.078]	41% (2) [37%, 45%]	0.106 *** (0.004) [0.098, 0.113]	59% (1) [56%, 61%]
Total	0.164 *** (0.003) [0.159, 0.170]	0.078 *** (0.002) [0.074, 0.083]	48% (2) [45%, 51%]	0.086 *** (0.003) [0.080, 0.091]	52% (1) [50%, 55%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, économie totale ; calculs : BSS.

F.2 Secteur privé

Tableau 128 : Résultats de l'estimation régressive, secteur privé

	Hommes			Femmes		
	Coef.	Sign.	Erreur stand.	Coef.	Sign.	Erreur stand.
Qualifications personnelles (capital humain)						
Age	0.020	***	0.000	0.019	***	0.000
[(Age-15)^2]/100	-0.025	***	0.001	-0.026	***	0.001
Années de service	0.002	***	0.000	0.003	***	0.000
Niveau de formation achevée - catégorie de référence : apprentissage complet						
Valeur manquante	-0.002		0.015	-0.004		0.017
Haute école universitaire (UNI, EPF)	0.304	***	0.008	0.269	***	0.007
Haute école spécialisée (HES) et pédagogique (HEP)	0.195	***	0.005	0.169	***	0.006
Formation professionnelle supérieure	0.102	***	0.004	0.110	***	0.004
Brevet d'enseignement à divers degrés	0.056	***	0.012	0.056	***	0.011
Maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée	0.019	***	0.006	0.030	***	0.004
Formation professionnelle acquise en entreprise	-0.055	***	0.006	-0.063	***	0.006
Scolarité obligatoire	-0.075	***	0.004	-0.092	***	0.005
Autres caractéristiques personnelles						
Etat civil - catégorie de référence : célibataire						
Marié	0.050	***	0.001	-0.022	***	0.002
Autre	0.018	***	0.003	-0.013	***	0.002
Nationalité/statut de séjour - catégorie de référence : Suisses/Suissesses						
Permis de courte durée (Cat. L)	-0.035	***	0.010	-0.019		0.010
Permis de séjour (Cat. B)	-0.010	*	0.004	0.000		0.004
Permis d'établissement (Cat. C)	-0.011	***	0.002	0.002		0.002
Frontaliers/Frontalières (Cat. G)	-0.051	***	0.004	-0.045	***	0.004
Autres	-0.061	***	0.016	-0.025		0.015
Caractéristiques liées au poste de travail						
Position professionnelle - catégorie de référence : sans fonction de cadre						
Cadre supérieur	0.326	***	0.008	0.217	***	0.010
Cadre moyen	0.260	***	0.006	0.249	***	0.008
Cadre inférieur	0.136	***	0.004	0.141	***	0.004
Responsable de l'exécution de travaux	0.060	***	0.004	0.071	***	0.006

	Hommes			Femmes		
	Coef.	Sign.	Erreur stand.	Coef.	Sign.	Erreur stand.
Groupe professionnel - catégorie de référence : prof. interméd. techniques et non techniques - attr. impossible						
Valeur manquante	0.032	***	0.005	0.002		0.006
Professions militaires	-0.357	**	0.128	-0.420	**	0.138
Dir. généraux/ales, cadres sup., membres de l'Exécutif et du Législatif	0.092	***	0.009	0.047	***	0.012
Dir. de services admin. et commerciaux	0.136	***	0.008	0.085	***	0.008
Dir. et cadres de direction, production et services spécialisés	0.039	***	0.007	0.037	***	0.010
Dir. et gérant(e)s de l'hôtellerie, restauration, commerce et autres services	-0.114	***	0.014	-0.147	***	0.018
Dir., cadres de direction et gérant(e)s - attr. imp.	0.066	***	0.013	0.084	***	0.018
Spécialistes des sciences techniques	-0.045	***	0.006	-0.074	***	0.009
Spécialistes de la santé	0.134	***	0.013	0.049	***	0.007
Spécialistes de l'enseignement	0.103	***	0.012	0.028	*	0.014
Spécialistes en adm. d'entreprises	0.048	***	0.006	0.044	***	0.006
Spécialistes des technologies de l'information et de la communication	0.049	***	0.007	0.093	***	0.008
Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	-0.006		0.013	0.054	***	0.011
Professions intellectuelles et scientifiques - attr. imp.	0.046	***	0.009	0.025	**	0.009
Professions interméd. des sciences et techniques	-0.036	***	0.006	-0.065	***	0.008
Professions interméd. de la santé	-0.018		0.015	-0.008		0.008
Professions interméd., finance et adm.	0.034	***	0.006	0.004		0.006
Professions interméd. des services juridiques, sociaux et assimilés	-0.008		0.008	-0.030	***	0.007
Techn. de l'information et de la communication	-0.042	***	0.007	-0.048	***	0.009
Employé(e)s de bureau	-0.065	***	0.010	-0.064	***	0.006
Employé(e)s de type administratif avec contact client	-0.142	***	0.015	-0.123	***	0.009
Employé(e)s des services comptables et d'approvisionnement	-0.139	***	0.006	-0.092	***	0.008
Autres employé(e)s de type admin.	-0.106	***	0.013	-0.097	***	0.008
Employé(e)s de type admin. - attr. impossible	0.020		0.062	0.053	***	0.009
Personnel des serv. directs aux particuliers	-0.113	***	0.008	-0.187	***	0.007
Commerçant(e)s et vendeur(euse)s	-0.094	***	0.007	-0.159	***	0.007

	Hommes			Femmes		
	Coef.	Sign.	Erreur stand.	Coef.	Sign.	Erreur stand.
Auxiliaires des soins et de l'assistance	-0.099	***	0.009	-0.134	***	0.007
Personnel des serv. de protection et de sécurité	-0.195	***	0.014	-0.133	***	0.010
Personnel des serv. directs aux particul., commerçant(e)s et vend. - attr. imp.	-0.215	**	0.067	-0.226	***	0.043
Agriculteur(trice)s et ouvr. qual. de l'agriculture commerciale	-0.097	***	0.010	-0.179	***	0.025
Professions commerciales qualifiées de la sylviculture, la pêche et la chasse	-0.098	*	0.046	-0.104	**	0.036
Métiers qual. du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	-0.066	***	0.007	-0.012		0.016
Métiers qualifiés de la métallurgie, la construction mécanique, la polymécanique, la mécanique de production et assimilés	-0.073	***	0.005	-0.128	***	0.013
Métiers qual. de l'artisanat et de l'imprimerie	-0.081	***	0.012	-0.104	***	0.013
Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique	-0.055	***	0.007	-0.153	***	0.025
Métiers de l'alim., du travail sur bois, de l'habillement et autres	-0.126	***	0.008	-0.154	***	0.010
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat - attr. imp.	-0.084	***	0.013	-0.103	***	0.023
Conducteur(trice)s de machines et d'installations fixes	-0.125	***	0.007	-0.214	***	0.009
Ouvrier(ère)s de l'assemblage	-0.115	***	0.008	-0.279	***	0.015
Conducteur(trice)s de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre	-0.137	***	0.007	-0.154	***	0.016
Conducteur(trice)s d'instal. et de machines, ouvrier(ère)s de l'assemblage - attr. imp.	-0.145	***	0.024	-0.196	***	0.023
Aides de ménage et de nettoyage	-0.310	***	0.013	-0.280	***	0.009
Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	-0.187	***	0.014	-0.364	***	0.035
Manœuvres des mines, du bâtiment et travaux publics, des industries manuf. et des transports	-0.151	***	0.006	-0.254	***	0.009
Assistant(e)s de fabrication de l'alimentation	-0.145	***	0.010	-0.185	***	0.012
Éboueur(euse)s et autres travaux non qualifié(e)s	-0.257	***	0.025	-0.351	***	0.074
Professions élémentaires - attribution impossible	-0.163	***	0.010	-0.240	***	0.013

	Hommes			Femmes		
	Coef.	Sign.	Erreur stand.	Coef.	Sign.	Erreur stand.
Caractéristiques spécifiques de l'entreprise						
Classe de taille d'entreprise - catégorie de référence : 250-999 employé(e)s						
Moins de 20 employé(e)s	-0.130	***	0.005	-0.084	***	0.005
20-49 employé(e)s	-0.062	***	0.007	-0.047	***	0.006
50-249 employé(e)s	-0.025	***	0.004	-0.020	***	0.004
1000 employé(e)s ou plus	0.025	***	0.007	0.014	*	0.007
Branche économique - catégorie de référence : transports et entreposage						
Industries extractives	0.097	***	0.013	0.132	***	0.024
Ind. alim., fabric. de boiss. et de prod. à base de tabac	-0.043	**	0.013	-0.025	*	0.013
Fabrication de textiles / industrie du cuir	-0.061	*	0.029	-0.082	**	0.026
Imprimerie	0.059	***	0.016	0.035	**	0.013
Industrie chimique	0.219	***	0.027	0.285	***	0.036
Fabrication de machines et équipements	0.076	***	0.007	0.090	***	0.008
Autres industries manufacturières	0.057	***	0.007	0.047	***	0.010
Production et distribution d'électricité	0.177	***	0.013	0.187	***	0.013
Produc. et distr. d'eau / assainissement	0.070	***	0.017	0.101	***	0.019
Construction	0.124	***	0.007	0.092	***	0.011
Commerce et réparation autos et motos	0.115	***	0.008	0.138	***	0.010
Commerce de détail	-0.094	***	0.007	-0.078	***	0.009
Hébergement et restauration	-0.112	***	0.008	-0.034	***	0.010
Information et communication	0.173	***	0.011	0.119	***	0.011
Services financiers et assurances	0.254	***	0.009	0.194	***	0.009
Activ. immobilières	0.112	***	0.008	0.113	***	0.009
Activ. spécialisées, scientifiques et techniques	0.137	***	0.009	0.122	***	0.010
Activ. de services administratifs et de soutien	0.051	***	0.010	0.014		0.010
Admin. publiques et défense	0.327	***	0.017	0.000		
Enseignement	-0.013		0.012	0.051	***	0.011
Santé humaine et action sociale	-0.007		0.008	0.045	***	0.009
Arts, spectacles et activités récréatives	-0.019		0.012	-0.026	*	0.012
Autres activités de services	-0.002		0.009	0.032	***	0.009
Région - catégorie de référence : Zurich						
Région lémanique (VD, VS, GE)	-0.020	***	0.005	-0.013	**	0.005
Espace Mittelland (BE, FR, SO, NE, JU)	-0.059	***	0.004	-0.048	***	0.004
Suisse du Nord-Ouest (BS, BL, AG)	-0.015	*	0.007	-0.017	**	0.006
Suisse orientale (GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG)	-0.056	***	0.004	-0.065	***	0.005
Suisse centrale (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG)	-0.019	***	0.005	-0.016	***	0.005

	Hommes			Femmes		
	Coef.	Sign.	Erreur stand.	Coef.	Sign.	Erreur stand.
Tessin (TI)	-0.192	***	0.009	-0.193	***	0.008
Charge de travail et rémunération						
Taux d'occupation - catégorie de référence : plein temps (90-150%)						
Temps partiel 1 (50-89%)	-0.025	***	0.003	0.004		0.002
Temps partiel 2 (< 50%)	0.010		0.012	0.036	***	0.003
Type de contrat et type de paie						
Salaire horaire (catégorie de référence : salaire mensuel)	0.049	***	0.005	0.028	***	0.005
Contrat collectif (catégorie de référence : contrat individuel)	-0.012	***	0.003	-0.052	***	0.007
Valeur manquante (catégorie de référence : contrat individuel)	-0.055	***	0.009	-0.019	***	0.003
Indemnités (Dummy)	0.027	***	0.005	0.013	***	0.003
Prestations non périodiques (Dummy)	0.119	***	0.003	0.095	***	0.003
13e salaire (Dummy)	0.018	***	0.005	0.035	***	0.004
Contrat à durée déterminée (Dummy)	0.013		0.011	-0.001		0.006
Constante						
constante	8.370	***	0.011	8.346	***	0.013
Chiffres clés de l'estimation						
R-carré	0.607			0.561		
Nombre d'observations N	805'425			621'561		
Taille de la sous-population (pondération relative aux personnes)	1'777'323			1'312'210		

Remarque : Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 129 : Décomposition des écarts salariaux de 2012-2020, secteur privé

Année	Diff. de salaire totale		Part inexpliquée		Part expliquée	
	Coef.	en %	Coef.	en %	Coef.	en %
2012	0.213 ***	100%	0.087 ***	41%	0.126 ***	59%
2014	0.191 ***	100%	0.075 ***	39%	0.116 ***	61%
2016	0.189 ***	100%	0.081 ***	43%	0.108 ***	57%
2018	0.186 ***	100%	0.082 ***	44%	0.103 ***	56%
2020	0.180 ***	100%	0.081 ***	45%	0.098 ***	55%

Source : ESS 2012-2020. Économie totale. Calculs : Kaiser & Möhr (2021, ESS 2016-2020), Strub & Bannwart (2017, ESS 2014) et Strub et al. (2016, ESS 2012).

Tableau 130 : Décomposition par branche économique, secteur privé

NOGA-08		Diff. de sa- laire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
		coef.	coef.	en %	coef.	en %
2e secteur (industrie et commerce)						
8, 9	Industries extractives	0.002 (0.025) [-0.048, 0.053]	0.014 (0.027) [-0.040, 0.068]	605% (6405) [-11949%, 13159%]	-0.012 (0.026) [-0.065, 0.041]	-505% (6157) [-12572%, 11562%]
10, 11, 12	Ind. alim., fabric. de boiss. et de prod. à base de tabac	0.194 *** (0.009) [0.177, 0.211]	0.110 *** (0.009) [0.092, 0.128]	57% (4) [49%, 64%]	0.084 *** (0.009) [0.067, 0.102]	43% (4) [36%, 51%]
13, 14, 15	Fabrication de textiles / industrie du cuir	0.201 * (0.098) [0.008, 0.394]	0.117 *** (0.024) [0.070, 0.165]	59% (48) [-35%, 152%]	0.083 (0.095) [-0.105, 0.272]	41% (30) [-17%, 100%]
18	Imprimerie	0.200 *** (0.022) [0.157, 0.243]	0.083 *** (0.020) [0.044, 0.123]	42% (9) [24%, 59%]	0.117 *** (0.018) [0.080, 0.153]	58% (9) [40%, 77%]
19, 20, 21	Industrie chimique	0.081 *** (0.013) [0.055, 0.107]	0.073 *** (0.009) [0.056, 0.090]	90% (15) [60%, 120%]	0.008 (0.013) [-0.017, 0.033]	10% (15) [-19%, 39%]
26, 27, 28, 29, 30, 33	Fabrication de ma- chines et équipements	0.239 *** (0.008) [0.224, 0.254]	0.124 *** (0.004) [0.116, 0.132]	52% (3) [46%, 57%]	0.115 *** (0.007) [0.102, 0.129]	48% (2) [44%, 53%]
16, 17, 22, 23, 24, 25, 31, 32	Autres industries manu- facturières	0.154 *** (0.008) [0.137, 0.170]	0.147 *** (0.008) [0.131, 0.163]	96% (6) [84%, 107%]	0.007 (0.009) [-0.011, 0.024]	4% (5) [-6%, 15%]
35	Production et distribu- tion d'électricité	0.158 *** (0.010) [0.137, 0.179]	0.101 *** (0.011) [0.079, 0.123]	64% (6) [52%, 76%]	0.057 *** (0.012) [0.034, 0.080]	36% (6) [25%, 47%]
36, 37, 38, 39	Produc. et distr. d'eau / assainissement	0.014 (0.016) [-0.017, 0.045]	0.076 ** (0.025) [0.028, 0.125]	541% (914) [-1250%, 2332%]	-0.062 ** (0.024) [-0.109, -0.015]	-441% (780) [-1971%, 1088%]
41, 42, 43	Construction	0.062 *** (0.009) [0.045, 0.079]	0.104 *** (0.019) [0.067, 0.140]	167% (47) [74%, 260%]	-0.042 * (0.018) [-0.076, -0.007]	-67% (25) [-117%, -18%]
3e secteur (services)						
45, 46	Commerce et réparation autos et motos	0.078 *** (0.008) [0.062, 0.093]	0.078 *** (0.007) [0.064, 0.092]	100% (10) [80%, 120%]	-0.000 (0.008) [-0.016, 0.016]	-0% (10) [-20%, 20%]

NOGA-08		Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
		coef.	coef.	en %	coef.	en %
47	Commerce de détail	0.156 *** (0.006) [0.144, 0.167]	0.090 *** (0.006) [0.079, 0.100]	58% (4) [50%, 66%]	0.066 *** (0.008) [0.051, 0.081]	42% (3) [37%, 48%]
49, 50, 51, 52, 53	Transports et entreposage	0.090 *** (0.010) [0.071, 0.109]	0.076 *** (0.007) [0.061, 0.090]	84% (10) [66%, 103%]	0.014 (0.009) [-0.003, 0.031]	16% (10) [-3%, 34%]
55, 56	Hébergement et restauration	0.074 *** (0.005) [0.064, 0.084]	0.043 *** (0.007) [0.030, 0.055]	57% (6) [47%, 68%]	0.032 *** (0.005) [0.021, 0.042]	43% (7) [29%, 56%]
58, 59, 60, 61, 62, 63	Information et communication	0.236 *** (0.007) [0.223, 0.249]	0.102 *** (0.005) [0.092, 0.113]	43% (2) [39%, 48%]	0.133 *** (0.006) [0.121, 0.145]	57% (2) [52%, 61%]
64, 65, 66	Services financiers et assurances	0.322 *** (0.006) [0.311, 0.334]	0.110 *** (0.005) [0.099, 0.121]	34% (2) [31%, 37%]	0.212 *** (0.006) [0.200, 0.224]	66% (1) [63%, 69%]
68	Activ. immobilières	0.193 *** (0.007) [0.178, 0.207]	0.064 *** (0.007) [0.050, 0.078]	33% (4) [26%, 40%]	0.129 *** (0.008) [0.113, 0.145]	67% (3) [60%, 73%]
69, 70, 71, 72, 73, 74, 75	Activ. spécialisées, scientifiques et techniques	0.236 *** (0.006) [0.224, 0.248]	0.070 *** (0.006) [0.058, 0.083]	30% (2) [25%, 35%]	0.166 *** (0.007) [0.152, 0.180]	70% (2) [66%, 75%]
77, 78, 79, 80, 81, 82	Activ. de services administratifs et de soutien	0.171 *** (0.010) [0.150, 0.191]	0.101 *** (0.011) [0.081, 0.122]	59% (5) [49%, 70%]	0.069 *** (0.010) [0.049, 0.090]	41% (5) [30%, 51%]
84	Admin. publiques et défense	.	.	.	.	.
85	Enseignement	0.112 *** (0.011) [0.090, 0.134]	0.062 *** (0.011) [0.041, 0.084]	56% (8) [40%, 72%]	0.049 *** (0.010) [0.029, 0.069]	44% (9) [27%, 61%]
86, 87, 88	Santé humaine et action sociale	0.164 *** (0.006) [0.152, 0.176]	0.057 *** (0.006) [0.046, 0.069]	35% (3) [28%, 41%]	0.107 *** (0.006) [0.095, 0.119]	65% (3) [59%, 71%]
90, 91, 92, 93	Arts, spectacles et activités récréatives	0.115 *** (0.010) [0.095, 0.134]	0.041 *** (0.007) [0.028, 0.055]	36% (8) [20%, 52%]	0.073 *** (0.010) [0.054, 0.093]	64% (6) [53%, 75%]

NOGA-08		Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
		coef.	coef.	en %	coef.	en %
94, 95, 96	Autres activités de services	0.211 *** (0.006) [0.198, 0.224]	0.064 *** (0.005) [0.054, 0.074]	30% (3) [25%, 36%]	0.147 *** (0.006) [0.135, 0.159]	70% (2) [65%, 74%]
	Total	0.180 *** (0.003) [0.174, 0.186]	0.081 *** (0.003) [0.076, 0.087]	45% (1) [42%, 48%]	0.098 *** (0.003) [0.092, 0.105]	55% (1) [52%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Les valeurs ne sont pas publiées et sont marquées par «.» s'ils se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises. Source : ESS 2020, Secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 131 : Décomposition par grande région, secteur privé

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Région lémanique (VD, VS, GE)	0.142 *** (0.006) [0.131, 0.154]	0.071 *** (0.005) [0.062, 0.080]	50% (4) [42%, 58%]	0.071 *** (0.007) [0.059, 0.084]	50% (3) [44%, 56%]
Espace Mittelland (BE, FR, SO, NE, JU)	0.164 *** (0.006) [0.153, 0.175]	0.073 *** (0.005) [0.064, 0.082]	44% (4) [37%, 51%]	0.091 *** (0.007) [0.078, 0.105]	56% (2) [51%, 60%]
Suisse du Nord-Ouest (BS, BL, AG)	0.166 *** (0.008) [0.150, 0.181]	0.098 *** (0.012) [0.075, 0.120]	59% (5) [50%, 68%]	0.068 *** (0.010) [0.047, 0.089]	41% (5) [31%, 51%]
Zurich (ZH)	0.246 *** (0.008) [0.231, 0.260]	0.080 *** (0.005) [0.069, 0.090]	32% (3) [27%, 38%]	0.166 *** (0.006) [0.154, 0.178]	68% (2) [63%, 72%]
Suisse orientale (GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG)	0.183 *** (0.005) [0.173, 0.193]	0.112 *** (0.006) [0.099, 0.124]	61% (3) [55%, 67%]	0.071 *** (0.007) [0.058, 0.084]	39% (3) [34%, 44%]
Suisse centrale (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG)	0.178 *** (0.006) [0.166, 0.189]	0.089 *** (0.006) [0.077, 0.101]	50% (3) [43%, 57%]	0.089 *** (0.008) [0.074, 0.104]	50% (3) [45%, 55%]
Tessin (TI)	0.161 *** (0.014) [0.133, 0.189]	0.108 *** (0.009) [0.090, 0.125]	67% (8) [50%, 83%]	0.054 *** (0.014) [0.026, 0.081]	33% (7) [20%, 46%]

	Diff. de salaire totale coef.	Part inexpliquée coef.	en %	Part expliquée coef.	en %
Total	0.180 *** (0.003) [0.174, 0.186]	0.081 *** (0.003) [0.076, 0.087]	45% (1) [42%, 48%]	0.098 *** (0.003) [0.092, 0.105]	55% (1) [52%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 132 : Décomposition par groupe d'âge, secteur privé

	Diff. de salaire totale coef.	Part inexpliquée coef.	en %	Part expliquée coef.	en %
< 30 ans	0.063 *** (0.003) [0.057, 0.068]	0.032 *** (0.002) [0.027, 0.036]	51% (4) [43%, 58%]	0.031 *** (0.003) [0.026, 0.036]	49% (4) [42%, 56%]
30-49 ans	0.158 *** (0.004) [0.151, 0.164]	0.076 *** (0.004) [0.068, 0.083]	48% (2) [44%, 52%]	0.082 *** (0.004) [0.074, 0.090]	52% (2) [48%, 56%]
≥ 50 ans	0.261 *** (0.004) [0.254, 0.269]	0.105 *** (0.004) [0.097, 0.114]	40% (1) [38%, 43%]	0.156 *** (0.005) [0.147, 0.165]	60% (1) [57%, 62%]
Total	0.180 *** (0.003) [0.174, 0.186]	0.081 *** (0.003) [0.076, 0.087]	45% (1) [42%, 48%]	0.098 *** (0.003) [0.092, 0.105]	55% (1) [52%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 133 : Décomposition par niveau de formation achevée, secteur privé

	Diff. de salaire totale coef.	Part inexpliquée coef.	en %	Part expliquée coef.	en %
Haute école universitaire (UNI, EPF)	0.244 *** (0.006) [0.232, 0.256]	0.081 *** (0.005) [0.072, 0.090]	33% (2) [29%, 38%]	0.163 *** (0.006) [0.151, 0.174]	67% (2) [63%, 70%]
Haute école spécialisée (HES) et pédagogique (HEP)	0.244 *** (0.005) [0.233, 0.255]	0.057 *** (0.007) [0.044, 0.069]	23% (2) [19%, 27%]	0.187 *** (0.007) [0.174, 0.200]	77% (2) [72%, 81%]
Formation professionnelle supérieure	0.180 *** (0.004) [0.172, 0.188]	0.063 *** (0.005) [0.053, 0.074]	35% (2) [31%, 39%]	0.117 *** (0.005) [0.106, 0.127]	65% (2) [60%, 70%]

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Brevet d'enseignement à divers degrés	0.109 *** (0.018) [0.074, 0.144]	0.066 *** (0.016) [0.034, 0.099]	61% (14) [33%, 89%]	0.042 * (0.018) [0.008, 0.077]	39% (14) [12%, 66%]
Maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée	0.134 *** (0.008) [0.118, 0.150]	0.049 *** (0.006) [0.037, 0.061]	37% (6) [26%, 47%]	0.085 *** (0.008) [0.070, 0.100]	63% (4) [55%, 72%]
Apprentissage complet	0.124 *** (0.003) [0.119, 0.129]	0.081 *** (0.004) [0.074, 0.089]	66% (2) [61%, 70%]	0.043 *** (0.004) [0.036, 0.050]	34% (2) [30%, 38%]
Formation professionnelle acquise en entreprise	0.147 *** (0.006) [0.135, 0.160]	0.080 *** (0.006) [0.068, 0.091]	54% (4) [47%, 61%]	0.067 *** (0.006) [0.056, 0.079]	46% (4) [39%, 53%]
Scolarité obligatoire	0.157 *** (0.005) [0.147, 0.167]	0.085 *** (0.005) [0.075, 0.094]	54% (3) [48%, 61%]	0.072 *** (0.006) [0.060, 0.084]	46% (3) [41%, 51%]
Valeur manquante	0.190 *** (0.023) [0.145, 0.234]	0.060 ** (0.019) [0.023, 0.097]	32% (11) [10%, 53%]	0.130 *** (0.023) [0.084, 0.175]	68% (9) [51%, 86%]
Total	0.180 *** (0.003) [0.174, 0.186]	0.081 *** (0.003) [0.076, 0.087]	45% (1) [42%, 48%]	0.098 *** (0.003) [0.092, 0.105]	55% (1) [52%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 134 : Décomposition par état civil, secteur privé

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Célibataire	0.063 *** (0.003) [0.058, 0.069]	0.034 *** (0.002) [0.030, 0.039]	54% (4) [46%, 63%]	0.029 *** (0.003) [0.023, 0.035]	46% (4) [39%, 53%]
Marié	0.268 *** (0.004) [0.261, 0.275]	0.102 *** (0.004) [0.095, 0.109]	38% (1) [36%, 41%]	0.166 *** (0.004) [0.157, 0.174]	62% (1) [60%, 64%]
Autre	0.203 *** (0.005) [0.193, 0.213]	0.081 *** (0.006) [0.070, 0.092]	40% (2) [36%, 44%]	0.122 *** (0.006) [0.111, 0.133]	60% (2) [56%, 64%]

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Total	0.180 *** (0.003) [0.174, 0.186]	0.081 *** (0.003) [0.076, 0.087]	45% (1) [42%, 48%]	0.098 *** (0.003) [0.092, 0.105]	55% (1) [52%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 135 : Décomposition par nationalité / statut de séjour, secteur privé

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Suisses/Suisse- sesses	0.210 *** (0.003) [0.204, 0.215]	0.086 *** (0.003) [0.079, 0.093]	41% (1) [39%, 44%]	0.124 *** (0.003) [0.117, 0.130]	59% (1) [56%, 62%]
Permis de courte durée (Cat. L)	0.193 *** (0.014) [0.165, 0.222]	0.066 *** (0.013) [0.040, 0.091]	34% (7) [21%, 47%]	0.128 *** (0.014) [0.101, 0.155]	66% (6) [54%, 78%]
Permis de sé- jour (Cat. B)	0.143 *** (0.007) [0.130, 0.157]	0.081 *** (0.004) [0.073, 0.090]	57% (5) [48%, 66%]	0.062 *** (0.007) [0.049, 0.075]	43% (3) [36%, 50%]
Permis d'étab- lissement (Cat. C)	0.178 *** (0.005) [0.168, 0.187]	0.078 *** (0.004) [0.071, 0.086]	44% (3) [39%, 49%]	0.100 *** (0.005) [0.090, 0.109]	56% (2) [52%, 60%]
Fronta- liers/Frontali- ères (Cat. G)	0.120 *** (0.010) [0.100, 0.139]	0.083 *** (0.005) [0.074, 0.093]	70% (7) [55%, 84%]	0.036 *** (0.009) [0.019, 0.053]	30% (6) [18%, 43%]
Autres	-0.027 (0.023) [-0.072, 0.018]	0.040 ** (0.013) [0.014, 0.066]	-150% (133) [-410%, 109%]	-0.067 ** (0.022) [-0.110, -0.025]	250% (140) [-24%, 525%]
Total	0.180 *** (0.003) [0.174, 0.186]	0.081 *** (0.003) [0.076, 0.087]	45% (1) [42%, 48%]	0.098 *** (0.003) [0.092, 0.105]	55% (1) [52%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 136 : Décomposition par position professionnelle, secteur privé

	Diff. de salaire totale coef.	Part inexpliquée coef.	en %	Part expliquée coef.	en %
Cadre supérieur	0.286 *** (0.011) [0.266, 0.307]	0.157 *** (0.009) [0.138, 0.175]	55% (3) [48%, 61%]	0.130 *** (0.010) [0.109, 0.150]	45% (3) [39%, 51%]
Cadre moyen	0.197 *** (0.008) [0.180, 0.213]	0.099 *** (0.006) [0.087, 0.110]	50% (4) [43%, 58%]	0.098 *** (0.008) [0.083, 0.113]	50% (3) [44%, 56%]
Cadre inférieur	0.149 *** (0.006) [0.137, 0.161]	0.067 *** (0.005) [0.058, 0.077]	45% (4) [38%, 53%]	0.082 *** (0.006) [0.069, 0.094]	55% (3) [49%, 61%]
Responsable de l'exécution de travaux	0.116 *** (0.005) [0.106, 0.127]	0.062 *** (0.005) [0.052, 0.072]	53% (4) [45%, 62%]	0.054 *** (0.006) [0.043, 0.065]	47% (4) [39%, 54%]
Sans fonction de cadre	0.108 *** (0.003) [0.102, 0.113]	0.075 *** (0.003) [0.069, 0.082]	70% (3) [65%, 75%]	0.032 *** (0.003) [0.026, 0.039]	30% (2) [25%, 35%]
Total	0.180 *** (0.003) [0.174, 0.186]	0.081 *** (0.003) [0.076, 0.087]	45% (1) [42%, 48%]	0.098 *** (0.003) [0.092, 0.105]	55% (1) [52%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 137 : Décomposition par groupe de professions, secteur privé

CH-ISCO-19		Diff. de salaire totale coef.	Part inexpliquée coef.	en %	Part expliquée coef.	en %
Professions militaires						
1, 2, 3	Professions militaires	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
Directeurs/trices, cadres de direction et gérant(e)s						
11	Dir. généraux/ales, cadres sup., membres de l'Exécutif et du Législatif	0.273 *** (0.014) [0.245, 0.302]	0.146 *** (0.012) [0.123, 0.170]	54% (4) [45%, 62%]	0.127 *** (0.012) [0.103, 0.151]	46% (4) [38%, 55%]

CH-ISCO-19		Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
		coef.	coef.	en %	coef.	en %
12	Dir. de services admin. et commerciaux	0.250 *** (0.010) [0.230, 0.270]	0.095 *** (0.008) [0.079, 0.111]	38% (4) [31%, 45%]	0.155 *** (0.010) [0.136, 0.173]	62% (3) [56%, 68%]
13	Dir. et cadres de direction, production et services spécialisés	0.130 *** (0.016) [0.100, 0.161]	0.090 *** (0.010) [0.071, 0.109]	69% (11) [48%, 90%]	0.040 ** (0.015) [0.012, 0.069]	31% (9) [13%, 50%]
14	Dir. et gérant(e)s de l'hôtellerie, restauration, commerce et autres services	0.136 *** (0.022) [0.093, 0.179]	0.086 *** (0.018) [0.051, 0.122]	63% (12) [40%, 87%]	0.050 ** (0.017) [0.017, 0.082]	37% (14) [9%, 64%]
10	Dir., cadres de direction et gérant(e)s - attr. imp.	0.150 *** (0.017) [0.117, 0.182]	0.046 *** (0.009) [0.028, 0.065]	31% (10) [10%, 52%]	0.103 *** (0.015) [0.073, 0.133]	69% (7) [56%, 82%]
Professions intellectuelles et scientifiques						
21	Spécialistes des sciences techniques	0.191 *** (0.009) [0.173, 0.209]	0.066 *** (0.007) [0.053, 0.079]	35% (4) [26%, 43%]	0.125 *** (0.008) [0.110, 0.140]	65% (4) [58%, 72%]
22	Spécialistes de la santé	0.245 *** (0.014) [0.217, 0.273]	0.067 *** (0.010) [0.047, 0.088]	27% (6) [17%, 38%]	0.178 *** (0.014) [0.150, 0.206]	73% (4) [65%, 80%]
23	Spécialistes de l'enseignement	0.147 *** (0.016) [0.116, 0.179]	0.076 *** (0.012) [0.054, 0.099]	52% (10) [33%, 70%]	0.071 *** (0.014) [0.043, 0.100]	48% (8) [32%, 64%]
24	Spécialistes en adm. d'entreprises	0.213 *** (0.008) [0.198, 0.229]	0.063 *** (0.006) [0.052, 0.075]	30% (3) [23%, 36%]	0.150 *** (0.008) [0.134, 0.165]	70% (3) [65%, 75%]
25	Spécialistes des technologies de l'information et de la communication	0.058 *** (0.009) [0.040, 0.076]	0.072 *** (0.007) [0.059, 0.085]	124% (14) [97%, 152%]	-0.014 (0.008) [-0.029, 0.001]	-24% (18) [-60%, 11%]

CH-ISCO-19		Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
		coef.	coef.	en %	coef.	en %
26	Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	0.096 *** (0.013) [0.070, 0.122]	0.016 (0.011) [-0.006, 0.037]	17% (13) [-9%, 42%]	0.080 *** (0.013) [0.055, 0.105]	83% (11) [62%, 105%]
20	Professions intellectuelles et scientifiques - attr. imp.	0.171 *** (0.015) [0.141, 0.200]	0.071 *** (0.008) [0.056, 0.086]	42% (8) [26%, 58%]	0.099 *** (0.013) [0.073, 0.126]	58% (5) [48%, 69%]
Professions intermédiaires techniques et non techniques						
31	Professions interméd. des sciences et techniques	0.147 *** (0.007) [0.132, 0.162]	0.086 *** (0.006) [0.074, 0.098]	58% (4) [50%, 67%]	0.061 *** (0.007) [0.048, 0.075]	42% (4) [34%, 50%]
32	Professions interméd. de la santé	0.098 *** (0.011) [0.077, 0.120]	0.047 ** (0.017) [0.013, 0.081]	48% (11) [26%, 70%]	0.051 ** (0.017) [0.018, 0.084]	52% (12) [28%, 76%]
33	Professions interméd., finance et adm.	0.191 *** (0.006) [0.178, 0.204]	0.077 *** (0.007) [0.062, 0.092]	40% (3) [34%, 46%]	0.114 *** (0.008) [0.099, 0.129]	60% (3) [54%, 66%]
34	Professions interméd. des services juridiques, sociaux et assimilés	0.033 *** (0.008) [0.018, 0.049]	0.017 ** (0.007) [0.004, 0.030]	51% (21) [10%, 92%]	0.016 * (0.008) [0.001, 0.031]	49% (18) [13%, 85%]
35	Techn. de l'information et de la communication	0.133 *** (0.011) [0.112, 0.155]	0.099 *** (0.009) [0.082, 0.116]	74% (6) [62%, 87%]	0.034 *** (0.008) [0.018, 0.051]	26% (7) [11%, 40%]
30	Professions intermédiaires - attr. imp.	0.131 *** (0.007) [0.117, 0.145]	0.060 *** (0.005) [0.051, 0.070]	46% (5) [37%, 56%]	0.071 *** (0.007) [0.058, 0.084]	54% (4) [46%, 62%]

CH-ISCO-19		Diff. de sa- laire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
		coef.	coef.	en %	coef.	en %
Employé(e)s de type administratif						
41	Employé(e)s de bureau	0.070 *** (0.010) [0.051, 0.089]	0.086 *** (0.010) [0.067, 0.106]	123% (15) [94%, 153%]	-0.016 (0.009) [-0.034, 0.002]	-23% (15) [-53%, 6%]
42	Employé(e)s de type administratif avec contact client	0.110 *** (0.026) [0.059, 0.161]	0.021 * (0.010) [0.002, 0.040]	19% (23) [-25%, 64%]	0.089 *** (0.023) [0.043, 0.135]	81% (10) [61%, 100%]
43	Employé(e)s des services comptables et d'approvisionnement	-0.000 (0.007) [-0.014, 0.013]	0.056 *** (0.008) [0.040, 0.072]	-26650% (1041514) [-2067980%, 2014679%]	-0.056 *** (0.008) [-0.071, -0.042]	26750% (956666) [-1848281%, 1901781%]
44	Autres employé(e)s de type admin.	0.126 *** (0.012) [0.103, 0.149]	0.036 *** (0.007) [0.022, 0.050]	28% (9) [11%, 45%]	0.090 *** (0.011) [0.069, 0.111]	72% (6) [60%, 83%]
40	Employé(e)s de type admin. - attr. impossible	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
Métiers des services et de la vente						
51	Personnel des serv. directs aux particuliers	0.085 *** (0.004) [0.076, 0.094]	0.089 *** (0.005) [0.079, 0.098]	104% (5) [94%, 114%]	-0.004 (0.004) [-0.012, 0.004]	-4% (5) [-15%, 6%]
52	Commerçant(e)s et vendeur(euse)s	0.196 *** (0.013) [0.171, 0.222]	0.095 *** (0.007) [0.082, 0.109]	49% (7) [36%, 62%]	0.101 *** (0.014) [0.073, 0.128]	51% (4) [44%, 59%]
53	Auxiliaires des soins et de l'assistance	0.053 *** (0.007) [0.039, 0.068]	0.072 *** (0.007) [0.059, 0.085]	134% (15) [104%, 164%]	-0.018 ** (0.007) [-0.032, -0.005]	-34% (16) [-66%, -2%]
54	Personnel des serv. de protection et de sécurité	0.028 *** (0.006) [0.015, 0.040]	0.024 *** (0.005) [0.014, 0.035]	87% (19) [49%, 125%]	0.004 (0.006) [-0.007, 0.014]	13% (22) [-30%, 55%]

CH-ISCO-19		Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
		coef.	coef.	en %	coef.	en %
50	Personnel des serv. directs aux particul., commerçant(e)s et vend. - attr. imp.	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
Agriculteurs/trices et ouv. qualifié(e)s de l'agriculture, la sylviculture et la pêche						
61	Agriculteur(trice)s et ouv. qual. de l'agriculture commerciale	0.145 *** (0.020) [0.107, 0.184]	0.103 *** (0.021) [0.062, 0.144]	71% (10) [51%, 90%]	0.043 ** (0.016) [0.010, 0.075]	29% (13) [4%, 54%]
62	Professions commerciales qualifiées de la sylviculture, la pêche et la chasse	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat						
71	Métiers qual. du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	0.107 *** (0.014) [0.080, 0.134]	0.050 *** (0.013) [0.024, 0.075]	46% (10) [27%, 65%]	0.058 *** (0.010) [0.038, 0.077]	54% (12) [31%, 76%]
72	Métiers qualifiés de la métallurgie, la construction mécanique, la polymécanique, la mécanique de production et assimilés	0.200 *** (0.012) [0.178, 0.223]	0.118 *** (0.015) [0.088, 0.148]	59% (5) [48%, 69%]	0.082 *** (0.014) [0.055, 0.110]	41% (6) [30%, 52%]
73	Métiers qual. de l'artisanat et de l'imprimerie	0.108 *** (0.027) [0.056, 0.160]	0.091 *** (0.011) [0.070, 0.113]	84% (23) [40%, 129%]	0.017 (0.024) [-0.031, 0.065]	16% (21) [-26%, 58%]
74	Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique	0.138 *** (0.019) [0.101, 0.175]	0.156 *** (0.022) [0.113, 0.199]	113% (13) [88%, 138%]	-0.018 (0.016) [-0.049, 0.014]	-13% (14) [-41%, 15%]
75	Métiers de l'alim., du travail sur bois, de l'habillement et autres	0.101 *** (0.013) [0.075, 0.126]	0.102 *** (0.010) [0.082, 0.122]	101% (10) [82%, 121%]	-0.001 (0.010) [-0.021, 0.018]	-1% (13) [-27%, 24%]

CH- ISCO- 19		Diff. de sa- laire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
		coef.	coef.	en %	coef.	en %
70	Métiers qualifiés de l'in- dustrie et de l'artisanat - attr. imp.	0.122 * (0.055) [0.015, 0.229]	0.094 *** (0.026) [0.042, 0.146]	77% (53) [-27%, 181%]	0.028 (0.068) [-0.106, 0.162]	23% (33) [-42%, 88%]
Conducteur/trice d'installations et de machines, ouvr. de l'assemblage						
81	Conducteur(trice)s de machines et d'installa- tions fixes	0.200 *** (0.007) [0.187, 0.213]	0.134 *** (0.007) [0.120, 0.148]	67% (3) [61%, 73%]	0.066 *** (0.007) [0.052, 0.080]	33% (3) [27%, 39%]
82	Ouvrier(ère)s de l'as- semblage	0.281 *** (0.025) [0.232, 0.329]	0.206 *** (0.014) [0.179, 0.234]	74% (9) [57%, 90%]	0.074 ** (0.025) [0.025, 0.123]	26% (7) [13%, 40%]
83	Conducteur(trice)s de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre	0.095 *** (0.013) [0.070, 0.120]	0.075 *** (0.011) [0.053, 0.097]	79% (10) [60%, 98%]	0.020 * (0.009) [0.002, 0.038]	21% (12) [-3%, 46%]
80	Conducteur(trice)s d'instal. et de ma- chines, ouvrier(ère)s de l'assemblage - attr. imp.	.	.	.	.	.
Professions élémentaires						
91	Aides de ménage et de nettoyage	0.056 *** (0.007) [0.043, 0.069]	0.056 *** (0.011) [0.035, 0.077]	100% (12) [75%, 124%]	0.000 (0.007) [-0.014, 0.014]	0% (12) [-23%, 23%]
92	Manœuvres de l'agri- culture, de la pêche et de la sylviculture	0.199 *** (0.037) [0.125, 0.273]	0.108 *** (0.022) [0.065, 0.151]	54% (16) [22%, 86%]	0.091 ** (0.031) [0.029, 0.152]	46% (14) [19%, 72%]
93	Manœuvres des mines, du bâtiment et travaux publics, des industries manuf. et des trans- ports	0.188 *** (0.007) [0.174, 0.202]	0.154 *** (0.007) [0.139, 0.168]	82% (3) [76%, 87%]	0.034 *** (0.006) [0.023, 0.045]	18% (4) [11%, 26%]

CH-ISCO-19		Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
		coef.	coef.	en %	coef.	en %
94	Assistant(e)s de fabrication de l'alimentation	-0.015 (0.010) [-0.035, 0.005]	0.038 ** (0.013) [0.014, 0.063]	-259% (270) [-788%, 270%]	-0.053 *** (0.009) [-0.071, 0.036]	359% (219) [-70%, 788%]
96	Éboueur(euse)s et autres travaux non qualifié(e)s	0.105 * (0.046) [0.014, 0.196]	0.064 * (0.027) [0.010, 0.118]	61% (32) [-2%, 123%]	0.041 (0.028) [-0.014, 0.096]	39% (35) [-30%, 109%]
90	Professions élémentaires - attribution impossible	0.131 *** (0.014) [0.103, 0.158]	0.103 *** (0.010) [0.083, 0.124]	79% (8) [63%, 96%]	0.027 * (0.011) [0.005, 0.049]	21% (10) [2%, 40%]
	Valeur manquante	0.189 *** (0.005) [0.179, 0.198]	0.069 *** (0.004) [0.062, 0.076]	36% (2) [32%, 41%]	0.120 *** (0.005) [0.110, 0.129]	64% (2) [60%, 67%]
	Total	0.180 *** (0.003) [0.174, 0.186]	0.081 *** (0.003) [0.076, 0.087]	45% (1) [42%, 48%]	0.098 *** (0.003) [0.092, 0.105]	55% (1) [52%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Les valeurs ne sont pas publiées et sont marquées par « . » s'ils se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises. Source : ESS 2020, Secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 138 : Décomposition par niveau de compétence, secteur privé

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Tâches simples	0.178 *** (0.005) [0.169, 0.187]	0.094 *** (0.007) [0.081, 0.108]	53% (3) [48%, 58%]	0.084 *** (0.007) [0.071, 0.097]	47% (3) [42%, 52%]
Tâches pratiques	0.108 *** (0.002) [0.104, 0.112]	0.093 *** (0.001) [0.090, 0.095]	86% (2) [83%, 89%]	0.015 *** (0.002) [0.012, 0.019]	14% (2) [11%, 17%]
Tâches pratiques complexes	0.183 *** (0.004) [0.175, 0.191]	0.047 *** (0.006) [0.036, 0.058]	26% (2) [22%, 30%]	0.135 *** (0.006) [0.123, 0.148]	74% (2) [69%, 79%]

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Tâches pour résoudre des problèmes complexes	0.217 *** (0.004) [0.209, 0.225]	0.093 *** (0.005) [0.084, 0.102]	43% (2) [40%, 46%]	0.124 *** (0.005) [0.114, 0.133]	57% (2) [54%, 60%]
Valeur manquante	0.189 *** (0.005) [0.179, 0.198]	0.069 *** (0.004) [0.062, 0.076]	36% (2) [32%, 41%]	0.120 *** (0.005) [0.110, 0.129]	64% (2) [60%, 67%]
Total	0.180 *** (0.003) [0.174, 0.186]	0.081 *** (0.003) [0.076, 0.087]	45% (1) [42%, 48%]	0.098 *** (0.003) [0.092, 0.105]	55% (1) [52%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 139 : Décomposition par taux d'occupation, secteur privé

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Plein temps (≥ 90%)	0.172 *** (0.003) [0.165, 0.178]	0.087 *** (0.002) [0.083, 0.091]	51% (2) [47%, 54%]	0.085 *** (0.003) [0.079, 0.091]	49% (1) [47%, 52%]
Temps partiel 1 (50-89%)	0.085 *** (0.005) [0.076, 0.094]	0.073 *** (0.004) [0.065, 0.081]	86% (5) [76%, 96%]	0.012 ** (0.005) [0.003, 0.021]	14% (5) [5%, 24%]
Temps partiel 2 (< 50%)	0.080 *** (0.011) [0.059, 0.101]	0.089 *** (0.012) [0.065, 0.112]	111% (12) [86%, 135%]	-0.008 (0.009) [-0.026, 0.010]	-11% (14) [-37%, 16%]
Total	0.180 *** (0.003) [0.174, 0.186]	0.081 *** (0.003) [0.076, 0.087]	45% (1) [42%, 48%]	0.098 *** (0.003) [0.092, 0.105]	55% (1) [52%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 140 : Décomposition par taux d'occupation (détaillé), secteur privé

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
≥ 90%	0.172 *** (0.003) [0.165, 0.178]	0.087 *** (0.002) [0.083, 0.091]	51% (2) [47%, 54%]	0.085 *** (0.003) [0.079, 0.091]	49% (1) [47%, 52%]

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
80-89%	0.113 *** (0.006) [0.101, 0.124]	0.066 *** (0.004) [0.057, 0.074]	58% (4) [50%, 67%]	0.047 *** (0.005) [0.037, 0.057]	42% (4) [34%, 50%]
70-79%	0.025 ** (0.008) [0.009, 0.040]	0.071 *** (0.007) [0.059, 0.084]	291% (69) [156%, 427%]	-0.047 *** (0.008) [-0.062, -0.032]	-191% (85) [-359%, -24%]
50-69%	0.051 *** (0.006) [0.039, 0.063]	0.076 *** (0.008) [0.061, 0.092]	149% (22) [106%, 192%]	-0.025 ** (0.008) [-0.041, -0.009]	-49% (17) [-82%, -16%]
< 50%	0.080 *** (0.011) [0.059, 0.101]	0.089 *** (0.012) [0.065, 0.112]	111% (12) [86%, 135%]	-0.008 (0.009) [-0.026, 0.010]	-11% (14) [-37%, 16%]
Total	0.180 *** (0.003) [0.174, 0.186]	0.081 *** (0.003) [0.076, 0.087]	45% (1) [42%, 48%]	0.098 *** (0.003) [0.092, 0.105]	55% (1) [52%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 141 : Décomposition par taille d'entreprise, secteur privé

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Moins de 20 employé(e)s	0.156 *** (0.004) [0.148, 0.165]	0.088 *** (0.006) [0.076, 0.101]	57% (3) [51%, 63%]	0.068 *** (0.007) [0.055, 0.081]	43% (3) [38%, 48%]
20-49 employé(e)s	0.158 *** (0.007) [0.144, 0.173]	0.108 *** (0.011) [0.086, 0.129]	68% (5) [58%, 78%]	0.051 *** (0.010) [0.030, 0.071]	32% (5) [23%, 41%]
50-249 employé(e)s	0.164 *** (0.003) [0.159, 0.169]	0.082 *** (0.003) [0.077, 0.087]	50% (2) [47%, 53%]	0.082 *** (0.003) [0.076, 0.089]	50% (1) [48%, 53%]
250-999 employé(e)s	0.187 *** (0.005) [0.177, 0.197]	0.083 *** (0.003) [0.076, 0.089]	44% (3) [39%, 50%]	0.104 *** (0.006) [0.093, 0.115]	56% (2) [52%, 59%]
1000 employé(e)s ou plus	0.250 *** (0.009) [0.233, 0.267]	0.076 *** (0.005) [0.067, 0.085]	30% (3) [24%, 37%]	0.174 *** (0.009) [0.156, 0.191]	70% (2) [66%, 73%]

	Diff. de salaire totale coef.	Part inexpliquée coef.	en %	Part expliquée coef.	en %
Total	0.180 *** (0.003) [0.174, 0.186]	0.081 *** (0.003) [0.076, 0.087]	45% (1) [42%, 48%]	0.098 *** (0.003) [0.092, 0.105]	55% (1) [52%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 142 : Décomposition par taille d'entreprise, (+/- 50), secteur privé

	Diff. de salaire totale coef.	Part inexpliquée coef.	en %	Part expliquée coef.	en %
< 50 employé(e)s	0.158 *** (0.004) [0.151, 0.166]	0.094 *** (0.006) [0.082, 0.105]	59% (3) [54%, 64%]	0.065 *** (0.006) [0.053, 0.076]	41% (2) [36%, 46%]
≥ 50 employé(e)s	0.195 *** (0.004) [0.188, 0.203]	0.080 *** (0.002) [0.076, 0.084]	41% (2) [37%, 45%]	0.116 *** (0.004) [0.108, 0.123]	59% (1) [57%, 62%]
Total	0.180 *** (0.003) [0.174, 0.186]	0.081 *** (0.003) [0.076, 0.087]	45% (1) [42%, 48%]	0.098 *** (0.003) [0.092, 0.105]	55% (1) [52%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur privé ; calculs : BSS.

Tableau 143 : Décomposition par taille d'entreprise, (+/- 100), secteur privé

	Diff. de salaire totale coef.	Part inexpliquée coef.	en %	Part expliquée coef.	en %
< 100 employé(e)s	0.157 *** (0.003) [0.150, 0.163]	0.091 *** (0.005) [0.082, 0.100]	58% (2) [54%, 62%]	0.066 *** (0.005) [0.057, 0.075]	42% (2) [38%, 46%]
≥ 100 employé(e)s	0.207 *** (0.005) [0.198, 0.217]	0.079 *** (0.002) [0.074, 0.083]	38% (2) [34%, 42%]	0.128 *** (0.004) [0.120, 0.137]	62% (1) [59%, 65%]
Total	0.180 *** (0.003) [0.174, 0.186]	0.081 *** (0.003) [0.076, 0.087]	45% (1) [42%, 48%]	0.098 *** (0.003) [0.092, 0.105]	55% (1) [52%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur privé ; calculs : BSS.

F.3 Secteur public

Tableau 144 : Résultats de l'estimation régressive, secteur public

	Hommes			Femmes		
	Coef.	Sign.	Erreur stand.	Coef.	Sign.	Erreur stand.
Qualifications personnelles (capital humain)						
Age	0.028	***	0.001	0.025	***	0.000
$[(\text{Age}-15)^2]/100$	-0.033	***	0.001	-0.033	***	0.001
Années de service	0.002	***	0.000	0.004	***	0.000
Niveau de formation achevée - catégorie de référence : apprentissage complet						
Valeur manquante	0.099	***	0.023	0.080	***	0.012
Haute école universitaire (UNI, EPF)	0.197	***	0.004	0.210	***	0.005
Haute école spécialisée (HES) et pédagogique (HEP)	0.122	***	0.005	0.122	***	0.006
Formation professionnelle supérieure	0.074	***	0.004	0.099	***	0.005
Brevet d'enseignement à divers degrés	0.099	***	0.010	0.108	***	0.014
Maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée	0.024	***	0.004	0.038	***	0.005
Formation professionnelle acquise en entreprise	-0.062	***	0.006	-0.083	***	0.008
Scolarité obligatoire	-0.104	***	0.008	-0.103	***	0.006
Autres caractéristiques personnelles						
Etat civil - catégorie de référence : célibataire						
Marié	0.034	***	0.001	-0.018	***	0.002
Autre	0.011	***	0.002	-0.021	***	0.002
Nationalité/statut de séjour - catégorie de référence : Suisses/Suissesses						
Permis de courte durée (Cat. L)	-0.021	***	0.005	-0.020	**	0.006
Permis de séjour (Cat. B)	-0.067	***	0.003	-0.054	***	0.004
Permis d'établissement (Cat. C)	-0.016	***	0.002	-0.010	***	0.002
Frontaliers/Frontalières (Cat. G)	-0.013	**	0.004	0.034	***	0.005
Autres	-0.091	***	0.010	-0.043	***	0.008
Caractéristiques liées au poste de travail						
Position professionnelle - catégorie de référence : sans fonction de cadre						
Cadre supérieur	0.403	***	0.006	0.380	***	0.010
Cadre moyen	0.241	***	0.006	0.216	***	0.006
Cadre inférieur	0.126	***	0.004	0.114	***	0.005
Responsable de l'exécution de travaux	0.063	***	0.007	0.034	**	0.013

	Hommes			Femmes		
	Coef.	Sign.	Erreur stand.	Coef.	Sign.	Erreur stand.
Groupe professionnel - catégorie de référence : prof. interméd. techniques et non techniques - attr. impossible						
Valeur manquante	-0.024	***	0.004	-0.054	***	0.005
Professions militaires	-0.036	**	0.012	-0.086	***	0.014
Dir. généraux/ales, cadres sup., membres de l'Exécutif et du Législatif	0.035	***	0.007	0.044	***	0.009
Dir. de services admin. et commerciaux	0.036	***	0.008	0.019	*	0.008
Dir. et cadres de direction, production et services spécialisés	0.018	*	0.008	0.042	***	0.012
Dir. et gérant(e)s de l'hôtellerie, restauration, commerce et autres services	-0.048	***	0.010	-0.145	***	0.021
Dir., cadres de direction et gérant(e)s - attr. imp.	-0.004		0.007	0.000		0.007
Spécialistes des sciences techniques	0.007		0.009	0.004		0.007
Spécialistes de la santé	0.106	***	0.013	0.012		0.007
Spécialistes de l'enseignement	0.169	***	0.013	0.120	***	0.016
Spécialistes en adm. d'entreprises	0.011		0.010	0.013		0.010
Spécialistes des technologies de l'information et de la communication	0.061	***	0.004	0.059	***	0.006
Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	0.025	***	0.006	0.015	*	0.007
Professions intellectuelles et scientifiques - attr. imp.	-0.098	***	0.007	-0.111	***	0.007
Professions interméd. des sciences et techniques	-0.077	***	0.004	-0.070	***	0.008
Professions interméd. de la santé	-0.087	***	0.005	-0.090	***	0.006
Professions interméd., finance et adm.	-0.029	***	0.004	-0.076	***	0.006
Professions interméd. des services juridiques, sociaux et assimilés	-0.067	***	0.007	-0.075	***	0.008
Techn. de l'information et de la communication	-0.008		0.005	-0.013		0.007
Employé(e)s de bureau	-0.075	***	0.007	-0.108	***	0.006
Employé(e)s de type administratif avec contact client	-0.131	***	0.010	-0.172	***	0.008
Employé(e)s des services comptables et d'approvisionnement	-0.117	***	0.007	-0.091	***	0.008
Autres employé(e)s de type admin.	-0.117	***	0.010	-0.119	***	0.008
Employé(e)s de type admin. - attr. impossible	0.000			0.000		
Personnel des serv. directs aux particuliers	-0.160	***	0.005	-0.239	***	0.010
Commerçant(e)s et vendeur(euse)s	0.053	***	0.011	-0.105	***	0.026
Auxiliaires des soins et de l'assistance	-0.169	***	0.009	-0.168	***	0.007

	Hommes			Femmes		
	Coef.	Sign.	Erreur stand.	Coef.	Sign.	Erreur stand.
Personnel des serv. de protection et de sécurité	-0.024	**	0.008	-0.083	***	0.009
Personnel des serv. directs aux particul., com- merçant(e)s et vend. - attr. imp.	0.125	***	0.009	-0.191	***	0.044
Agriculteur(trice)s et ouvr. qual. de l'agriculture commerciale	-0.092	***	0.011	-0.127	***	0.013
Professions commerciales qualifiées de la sylvi- culture, la pêche et la chasse	-0.053	**	0.016	-0.366	***	0.034
Métiers qual. du bâtiment et assimilés, sauf élec- triciens	-0.119	***	0.011	-0.200	***	0.050
Métiers qualifiés de la métallurgie, la construction mécanique, la polymécanique, la mécanique de production et assimilés	-0.084	***	0.006	-0.070	***	0.017
Métiers qual. de l'artisanat et de l'imprimerie	-0.137	***	0.008	-0.119	***	0.016
Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique	-0.088	***	0.007	-0.042	***	0.012
Métiers de l'alim., du travail sur bois, de l'habille- ment et autres	-0.084	***	0.008	-0.092	***	0.020
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat - attr. imp.	-0.115	***	0.013	-0.078	**	0.028
Conducteur(trice)s de machines et d'installations fixes	-0.111	***	0.009	-0.262	***	0.011
Ouvrier(ère)s de l'assemblage	-0.153	***	0.009	-0.180	***	0.012
Conducteur(trice)s de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre	-0.127	***	0.008	-0.146	***	0.011
Conducteur(trice)s d'instal. et de machines, ou- vrier(ère)s de l'assemblage - attr. imp.	0.243	***	0.007	0.000		
Aides de ménage et de nettoyage	-0.286	***	0.009	-0.319	***	0.011
Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	-0.233	***	0.021	-0.242	***	0.035
Manœuvres des mines, du bâtiment et travaux publics, des industries manuf. et des transports	-0.168	***	0.008	-0.268	***	0.020
Assistant(e)s de fabrication de l'alimentation	-0.232	***	0.019	-0.305	***	0.017
Éboueur(euse)s et autres travaux non qualifié(e)s	-0.223	***	0.018	-0.219	***	0.030
Professions élémentaires - attribution impossible	-0.143	***	0.008	-0.202	***	0.014
Caractéristiques spécifiques de l'entreprise						
Classe de taille d'entreprise - catégorie de référence : 250-999 employé(e)s						
Moins de 20 employé(e)s	-0.131	***	0.011	-0.065	***	0.020
20-49 employé(e)s	-0.064	***	0.010	-0.063	***	0.012
50-249 employé(e)s	-0.026	***	0.006	-0.040	***	0.005
1000 employé(e)s ou plus	0.055	***	0.006	0.039	***	0.005

	Hommes			Femmes		
	Coef.	Sign.	Erreur stand.	Coef.	Sign.	Erreur stand.
Branche économique - catégorie de référence : transports et entreposage						
Industries extractives	-0.057	***	0.017	0.000		
Ind. alim., fabric. de boiss. et de prod. à base de tabac	-0.408	***	0.030	-0.847	***	0.043
Fabrication de textiles / industrie du cuir	0.000			0.000		
Imprimerie	-0.172	***	0.008	-0.090	***	0.010
Industrie chimique	0.000			0.000		
Fabrication de machines et équipements	0.000			0.000		
Autres industries manufacturières	-0.036	**	0.013	-0.017	*	0.008
Production et distribution d'électricité	0.009		0.012	-0.021		0.017
Produc. et distr. d'eau / assainissement	-0.025	*	0.010	-0.046	**	0.015
Construction	-0.088	***	0.012	-0.097	***	0.013
Commerce et réparation autos et motos	-0.060	***	0.016	-0.059		0.042
Commerce de détail	-0.422	**	0.156	-0.314	***	0.056
Hébergement et restauration	-0.119	***	0.020	-0.191	***	0.032
Information et communication	0.040	**	0.013	0.025		0.013
Services financiers et assurances	0.133	***	0.016	0.003		0.015
Activ. immobilières	0.050		0.029	-0.016		0.031
Activ. spécialisées, scientifiques et techniques	0.022	*	0.011	-0.040	**	0.015
Activ. de services administratifs et de soutien	-0.086	***	0.009	-0.120	***	0.012
Admin. publiques et défense	-0.022	**	0.008	-0.051	***	0.010
Enseignement	-0.041	***	0.009	-0.068	***	0.010
Santé humaine et action sociale	-0.073	***	0.009	-0.123	***	0.010
Arts, spectacles et activités récréatives	-0.102	***	0.013	-0.123	***	0.012
Autres activités de services	-0.114	***	0.022	-0.100	***	0.024
Région - catégorie de référence : Zurich						
Région lémanique (VD, VS, GE)	0.030	***	0.006	0.014	*	0.006
Espace Mittelland (BE, FR, SO, NE, JU)	0.023	***	0.007	-0.009		0.008
Suisse du Nord-Ouest (BS, BL, AG)	-0.004		0.008	-0.017	***	0.005
Suisse orientale (GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG)	0.000		0.007	-0.037	***	0.006
Suisse centrale (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG)	0.007		0.011	-0.023	**	0.008
Tessin (TI)	-0.069	***	0.008	-0.089	***	0.011
Charge de travail et rémunération						
Taux d'occupation - catégorie de référence : plein temps (90-150%)						
Temps partiel 1 (50-89%)	0.002		0.002	0.006	**	0.002
Temps partiel 2 (< 50%)	0.014	*	0.007	-0.007		0.004

	Hommes			Femmes		
	Coef.	Sign.	Erreur stand.	Coef.	Sign.	Erreur stand.
Type de contrat et type de paie						
Salaire horaire (catégorie de référence : salaire mensuel)	0.031	**	0.010	0.053	***	0.009
Valeur manquante (catégorie de référence : contrat individuel)	-0.007		0.014	-0.001		0.004
Contrat collectif (catégorie de référence : contrat individuel)	-0.018	***	0.004	-0.028	*	0.012
Indemnités (Dummy)	0.007	*	0.003	0.017	***	0.003
Prestations non périodiques (Dummy)	0.056	***	0.002	0.041	***	0.003
13e salaire (Dummy)	0.009		0.009	0.062	***	0.008
Contrat à durée déterminée (Dummy)	-0.086	***	0.004	-0.052	***	0.004
Constante						
constante	8.397	***	0.017	8.452	***	0.016
Chiffres clés de l'estimation						
R-carré	0.691			0.630		
Nombre d'observations N	224'178			242'576		
Taille de la sous-population (pondération relative aux personnes)	285'741			324'082		

Remarque : Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 145 : Décomposition des écarts salariaux en 2012-2020, secteur public

Année	Diff. de salaire totale		Part inexpliquée		Part expliquée	
	Coef.	en %	Coef.	en %	Coef.	en %
2012	0.168 ***	100%	0.065 ***	39%	0.103 ***	61%
2014	0.166 ***	100%	0.069 ***	42%	0.097 ***	58%
2016	0.168 ***	100%	0.059 ***	35%	0.110 ***	65%
2018	0.168 ***	100%	0.062 ***	37%	0.105 ***	63%
2020	0.149 ***	100%	0.070 ***	47%	0.080 ***	53%

Source : ESS 2012-2020, secteur public. Calculs : Kaiser & Möhr (ESS 2016-2020)), Strub & Bannwart (2017, ESS 2014) et Strub et al. (2016, ESS 2012).

Tableau 146 : Décomposition par branche économique, secteur public

NOGA-08		Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
		coef.	coef.	en %	coef.	en %
2e secteur (industrie et commerce)						
8, 9	Industries extractives	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
10, 11, 12	Ind. alim., fabric. de boiss. et de prod. à base de tabac	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
13, 14, 15	Fabrication de textiles / industrie du cuir	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
18	Imprimerie	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
19, 20, 21	Industrie chimique	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
26, 27, 28, 29, 30, 33	Fabrication de machines et équipements	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
16, 17, 22, 23, 24, 25, 31, 32	Autres industries manufacturières	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
35	Production et distribution d'électricité	0.081 *** (0.015) [0.050, 0.112]	0.039 *** (0.007) [0.024, 0.053]	48% (16) [16%, 79%]	0.042 ** (0.011) [0.018, 0.066]	52% (12) [28%, 76%]
36, 37, 38, 39	Produc. et distr. d'eau / assainissement	0.037 ** (0.014) [0.010, 0.065]	0.037 ** (0.013) [0.011, 0.064]	99% (42) [18%, 181%]	0.000 (0.016) [-0.031, 0.031]	1% (37) [-71%, 72%]
41, 42, 43	Construction	0.028 * (0.013) [0.000, 0.056]	0.099 *** (0.018) [0.061, 0.137]	354% (220) [-77%, 786%]	-0.071 ** (0.020) [-0.113, -0.030]	-254% (204) [-654%, 145%]
3e secteur (services)						
45, 46	Commerce et réparation autos et motos	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
47	Commerce de détail	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
49, 50, 51, 52, 53	Transports et entreposage	0.053 *** (0.003) [0.046, 0.059]	0.029 *** (0.002) [0.025, 0.034]	56% (6) [44%, 68%]	0.023 *** (0.003) [0.016, 0.031]	44% (4) [37%, 52%]

NOGA-08		Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
		coef.	coef.	en %	coef.	en %
55, 56	Hébergement et restauration	.	.	.	.	.
58, 59, 60, 61, 62, 63	Information et communication	0.095 * (0.017) [0.021, 0.169]	0.036 (0.011) [-0.009, 0.081]	38% (18) [2%, 74%]	0.059 (0.019) [-0.025, 0.142]	62% (10) [42%, 82%]
64, 65, 66	Services financiers et assurances	0.313 *** (0.006) [0.301, 0.326]	0.102 *** (0.006) [0.089, 0.115]	33% (2) [29%, 36%]	0.211 *** (0.006) [0.198, 0.224]	67% (2) [64%, 71%]
68	Activ. immobilières	0.193 (0.047) [-0.008, 0.395]	0.122 (0.050) [-0.095, 0.339]	63% (12) [39%, 87%]	0.072 (0.024) [-0.030, 0.173]	37% (24) [-10%, 85%]
69, 70, 71, 72, 73, 74, 75	Activ. spécialisées, scientifiques et techniques	0.132 *** (0.010) [0.111, 0.153]	0.064 *** (0.008) [0.046, 0.081]	48% (9) [31%, 65%]	0.068 *** (0.014) [0.040, 0.097]	52% (5) [42%, 61%]
77, 78, 79, 80, 81, 82	Activ. de services administratifs et de soutien	0.160 *** (0.013) [0.135, 0.185]	0.072 *** (0.017) [0.038, 0.105]	45% (8) [29%, 60%]	0.089 *** (0.017) [0.055, 0.123]	55% (8) [40%, 71%]
84	Admin. publiques et défense	0.166 *** (0.004) [0.159, 0.174]	0.051 *** (0.004) [0.044, 0.058]	31% (2) [27%, 35%]	0.115 *** (0.004) [0.108, 0.122]	69% (2) [65%, 73%]
85	Enseignement	0.095 *** (0.005) [0.085, 0.105]	0.064 *** (0.004) [0.057, 0.072]	68% (5) [59%, 77%]	0.030 *** (0.005) [0.021, 0.040]	32% (4) [24%, 40%]
86, 87, 88	Santé humaine et action sociale	0.145 *** (0.006) [0.133, 0.157]	0.065 *** (0.007) [0.052, 0.079]	45% (3) [39%, 51%]	0.079 *** (0.005) [0.071, 0.088]	55% (4) [46%, 63%]
90, 91, 92, 93	Arts, spectacles et activités récréatives	0.086 *** (0.011) [0.065, 0.107]	0.035 *** (0.007) [0.020, 0.050]	41% (11) [19%, 62%]	0.051 *** (0.010) [0.032, 0.070]	59% (9) [43%, 76%]
94, 95, 96	Autres activités de services	0.017 (0.018) [-0.020, 0.054]	0.057 *** (0.013) [0.032, 0.081]	334% (220) [-97%, 765%]	-0.040 * (0.017) [-0.073, -0.006]	-234% (324) [-870%, 401%]

NOGA-08	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Total	0.149 *** (0.003) [0.143, 0.156]	0.070 *** (0.003) [0.064, 0.075]	47% (2) [43%, 51%]	0.080 *** (0.003) [0.074, 0.086]	53% (2) [50%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Les valeurs ne sont pas publiées et sont marquées par «.» s'ils se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises. Source : ESS 2020, Secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 147 : Décomposition par grande région, secteur public

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Région lémanique (VD, VS, GE)	0.101 *** (0.006) [0.089, 0.112]	0.051 *** (0.003) [0.045, 0.057]	51% (5) [40%, 61%]	0.050 *** (0.005) [0.039, 0.060]	49% (4) [42%, 57%]
Espace Mittelland (BE, FR, SO, NE, JU)	0.154 *** (0.006) [0.143, 0.165]	0.056 *** (0.003) [0.050, 0.063]	37% (4) [29%, 44%]	0.098 *** (0.006) [0.086, 0.110]	63% (2) [60%, 67%]
Suisse du Nord-Ouest (BS, BL, AG)	0.146 *** (0.013) [0.120, 0.172]	0.076 *** (0.006) [0.064, 0.088]	52% (8) [36%, 68%]	0.070 *** (0.012) [0.046, 0.094]	48% (6) [37%, 59%]
Zurich (ZH)	0.138 *** (0.006) [0.126, 0.150]	0.043 *** (0.004) [0.034, 0.051]	31% (4) [23%, 39%]	0.095 *** (0.005) [0.085, 0.106]	69% (3) [63%, 75%]
Suisse orientale (GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG)	0.191 *** (0.010) [0.171, 0.211]	0.102 *** (0.008) [0.086, 0.117]	53% (4) [45%, 62%]	0.089 *** (0.008) [0.073, 0.105]	47% (4) [38%, 55%]
Suisse centrale (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG)	0.230 *** (0.010) [0.210, 0.250]	0.107 *** (0.017) [0.074, 0.140]	46% (4) [40%, 53%]	0.123 *** (0.013) [0.097, 0.149]	54% (5) [43%, 64%]
Tessin (TI)	0.141 *** (0.012) [0.116, 0.166]	0.054 *** (0.012) [0.029, 0.078]	38% (9) [20%, 56%]	0.087 *** (0.018) [0.052, 0.123]	62% (6) [50%, 74%]
Total	0.149 *** (0.003) [0.143, 0.156]	0.070 *** (0.003) [0.064, 0.075]	47% (2) [43%, 51%]	0.080 *** (0.003) [0.074, 0.086]	53% (2) [50%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 148 : Décomposition par groupe d'âge, secteur public

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
< 30 ans	-0.007 * (0.003) [-0.013, -0.000]	0.018 *** (0.003) [0.012, 0.024]	-266% (144) [-547%, 16%]	-0.025 *** (0.003) [-0.031, -0.018]	366% (159) [54%, 677%]
30-49 ans	0.109 *** (0.003) [0.103, 0.116]	0.057 *** (0.003) [0.052, 0.062]	52% (3) [47%, 58%]	0.052 *** (0.003) [0.046, 0.059]	48% (2) [43%, 52%]
≥ 50 ans	0.220 *** (0.005) [0.211, 0.229]	0.090 *** (0.004) [0.083, 0.097]	41% (2) [37%, 45%]	0.130 *** (0.005) [0.121, 0.139]	59% (2) [56%, 62%]
Total	0.149 *** (0.003) [0.143, 0.156]	0.070 *** (0.003) [0.064, 0.075]	47% (2) [43%, 51%]	0.080 *** (0.003) [0.074, 0.086]	53% (2) [50%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 149 : Décomposition par niveau de formation achevée, secteur public

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Haute école universitaire (UNI, EPF)	0.110 *** (0.005) [0.100, 0.119]	0.051 *** (0.003) [0.046, 0.056]	46% (4) [38%, 54%]	0.059 *** (0.004) [0.051, 0.067]	54% (3) [48%, 59%]
Haute école spécialisée (HES) et pédagogique (HEP)	0.169 *** (0.006) [0.157, 0.180]	0.032 *** (0.004) [0.024, 0.039]	19% (3) [12%, 26%]	0.137 *** (0.006) [0.125, 0.149]	81% (2) [77%, 85%]
Formation professionnelle supérieure	0.138 *** (0.005) [0.127, 0.148]	0.044 *** (0.004) [0.036, 0.051]	32% (4) [24%, 39%]	0.094 *** (0.005) [0.083, 0.105]	68% (3) [63%, 73%]
Brevet d'enseignement à divers degrés	0.055 ** (0.016) [0.022, 0.087]	0.052 *** (0.012) [0.028, 0.075]	95% (25) [45%, 144%]	0.003 (0.014) [-0.024, 0.030]	5% (29) [-51%, 62%]
Maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée	0.091 *** (0.008) [0.075, 0.108]	0.029 *** (0.007) [0.016, 0.043]	32% (9) [15%, 50%]	0.062 *** (0.009) [0.043, 0.080]	68% (7) [55%, 81%]
Apprentissage complet	0.118 *** (0.004) [0.110, 0.126]	0.063 *** (0.004) [0.055, 0.071]	53% (3) [47%, 60%]	0.055 *** (0.005) [0.046, 0.064]	47% (3) [41%, 52%]
Formation professionnelle acquise en entreprise	0.215 *** (0.011) [0.193, 0.238]	0.028 *** (0.007) [0.014, 0.042]	13% (5) [3%, 23%]	0.187 *** (0.012) [0.164, 0.210]	87% (3) [81%, 93%]

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Scolarité obligatoire	0.164 *** (0.018) [0.128, 0.200]	0.063 *** (0.007) [0.049, 0.078]	39% (11) [17%, 60%]	0.101 *** (0.019) [0.064, 0.138]	61% (5) [51%, 72%]
Valeur manquante	0.195 *** (0.022) [0.150, 0.240]	0.142 *** (0.021) [0.099, 0.184]	73% (5) [62%, 84%]	0.053 *** (0.010) [0.034, 0.072]	27% (11) [6%, 49%]
Total	0.149 *** (0.003) [0.143, 0.156]	0.070 *** (0.003) [0.064, 0.075]	47% (2) [43%, 51%]	0.080 *** (0.003) [0.074, 0.086]	53% (2) [50%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 150 : Décomposition par état civil, secteur public

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Célibataire	0.027 *** (0.003) [0.021, 0.033]	0.019 *** (0.002) [0.016, 0.023]	73% (10) [53%, 92%]	0.007 ** (0.003) [0.002, 0.013]	27% (9) [10%, 45%]
Marié	0.222 *** (0.004) [0.213, 0.230]	0.096 *** (0.004) [0.088, 0.104]	43% (2) [40%, 47%]	0.125 *** (0.005) [0.117, 0.134]	57% (2) [53%, 60%]
Autre	0.185 *** (0.005) [0.175, 0.195]	0.076 *** (0.004) [0.069, 0.084]	41% (3) [36%, 46%]	0.109 *** (0.005) [0.098, 0.119]	59% (2) [55%, 63%]
Total	0.149 *** (0.003) [0.143, 0.156]	0.070 *** (0.003) [0.064, 0.075]	47% (2) [43%, 51%]	0.080 *** (0.003) [0.074, 0.086]	53% (2) [50%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 151 : Décomposition par nationalité / statut de séjour, secteur public

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Suisses/Suis- sesses	0.160 *** (0.003) [0.153, 0.167]	0.071 *** (0.003) [0.065, 0.077]	44% (2) [41%, 48%]	0.089 *** (0.003) [0.083, 0.095]	56% (2) [52%, 59%]

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Permis de courte durée (Cat. L)	0.057 *** (0.010) [0.038, 0.077]	-0.008 (0.007) [-0.022, 0.007]	-13% (18) [-49%, 22%]	0.065 *** (0.009) [0.046, 0.083]	113% (14) [86%, 140%]
Permis de séjour (Cat. B)	0.028 *** (0.005) [0.018, 0.038]	0.049 *** (0.004) [0.041, 0.057]	175% (20) [137%, 214%]	-0.021 *** (0.004) [-0.029, -0.013]	-75% (26) [-127%, -24%]
Permis d'établissement (Cat. C)	0.169 *** (0.006) [0.157, 0.181]	0.065 *** (0.004) [0.058, 0.073]	39% (3) [32%, 45%]	0.104 *** (0.006) [0.093, 0.115]	61% (2) [57%, 66%]
Frontaliers/Frontalières (Cat. G)	0.063 *** (0.008) [0.046, 0.079]	0.038 *** (0.004) [0.030, 0.046]	61% (12) [36%, 85%]	0.025 ** (0.008) [0.009, 0.040]	39% (9) [21%, 57%]
Autres	-0.013 (0.021) [-0.054, 0.028]	0.029 * (0.013) [0.004, 0.055]	-224% (321) [-853%, 405%]	-0.042 * (0.019) [-0.080, -0.005]	324% (357) [-375%, 1023%]
Total	0.149 *** (0.003) [0.143, 0.156]	0.070 *** (0.003) [0.064, 0.075]	47% (2) [43%, 51%]	0.080 *** (0.003) [0.074, 0.086]	53% (2) [50%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 152 : Décomposition par position professionnelle, secteur public

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Cadre supérieur	0.152 *** (0.015) [0.123, 0.181]	0.065 *** (0.009) [0.048, 0.083]	43% (9) [26%, 60%]	0.087 *** (0.013) [0.060, 0.113]	57% (6) [44%, 69%]
Cadre moyen	0.128 *** (0.006) [0.116, 0.140]	0.057 *** (0.004) [0.049, 0.065]	45% (4) [36%, 53%]	0.071 *** (0.006) [0.060, 0.082]	55% (3) [49%, 62%]
Cadre inférieur	0.105 *** (0.005) [0.096, 0.114]	0.048 *** (0.004) [0.040, 0.055]	46% (4) [38%, 54%]	0.057 *** (0.005) [0.048, 0.066]	54% (3) [48%, 61%]
Responsable de l'exécution de travaux	0.109 *** (0.009) [0.092, 0.127]	0.068 *** (0.009) [0.051, 0.086]	63% (9) [45%, 81%]	0.041 *** (0.012) [0.017, 0.064]	37% (6) [25%, 49%]
Sans fonction de cadre	0.085 *** (0.004) [0.078, 0.092]	0.069 *** (0.003) [0.062, 0.075]	81% (4) [74%, 89%]	0.016 *** (0.003) [0.009, 0.023]	19% (4) [11%, 27%]

	Diff. de salaire totale coef.	Part inexpliquée coef.	en %	Part expliquée coef.	en %
Total	0.149 *** (0.003) [0.143, 0.156]	0.070 *** (0.003) [0.064, 0.075]	47% (2) [43%, 51%]	0.080 *** (0.003) [0.074, 0.086]	53% (2) [50%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 153 : Décomposition par groupe de professions, secteur public

CH-ISCO-19		Diff. de sa- laire totale coef.	Part inexpliquée coef.	en %	Part expliquée coef.	en %
Professions militaires						
1, 2, 3	Professions militaires	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
Directeurs/trices, cadres de direction et gérant(e)s						
11	Dir. généraux/ales, cadres sup., membres de l'Exécutif et du Législatif	0.126 *** (0.015) [0.096, 0.157]	0.044 *** (0.009) [0.026, 0.062]	35% (12) [12%, 58%]	0.082 *** (0.015) [0.053, 0.112]	65% (7) [51%, 79%]
12	Dir. de services admin. et commerciaux	0.188 *** (0.012) [0.164, 0.212]	0.052 *** (0.009) [0.035, 0.069]	28% (6) [16%, 40%]	0.136 *** (0.012) [0.112, 0.161]	72% (4) [64%, 81%]
13	Dir. et cadres de direction, production et services spécialisés	0.118 *** (0.010) [0.099, 0.137]	0.052 *** (0.007) [0.039, 0.065]	44% (8) [28%, 59%]	0.067 *** (0.010) [0.046, 0.087]	56% (5) [46%, 67%]
14	Dir. et gérant(e)s de l'hôtellerie, restauration, commerce et autres services	0.228 *** (0.030) [0.169, 0.287]	0.164 *** (0.029) [0.106, 0.222]	72% (8) [56%, 88%]	0.064 ** (0.020) [0.024, 0.104]	28% (12) [4%, 52%]
10	Dir., cadres de direction et gérant(e)s - attr. imp.	0.118 *** (0.010) [0.097, 0.138]	0.033 *** (0.006) [0.020, 0.045]	28% (8) [11%, 45%]	0.085 *** (0.011) [0.064, 0.106]	72% (5) [62%, 82%]

CH-ISCO-19		Diff. de sa- laire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
		coef.	coef.	en %	coef.	en %
Professions intellectuelles et scientifiques						
21	Spécialistes des sciences techniques	0.075 *** (0.012) [0.052, 0.098]	0.020 *** (0.006) [0.009, 0.031]	27% (14) [-1%, 55%]	0.055 *** (0.009) [0.036, 0.073]	73% (9) [56%, 90%]
22	Spécialistes de la santé	0.184 *** (0.012) [0.160, 0.207]	0.051 *** (0.014) [0.024, 0.078]	28% (5) [18%, 38%]	0.133 *** (0.009) [0.116, 0.151]	72% (7) [59%, 86%]
23	Spécialistes de l'enseig- nement	0.191 *** (0.008) [0.175, 0.207]	0.051 *** (0.007) [0.037, 0.065]	27% (4) [19%, 34%]	0.140 *** (0.007) [0.126, 0.155]	73% (3) [67%, 80%]
24	Spécialistes en adm. d'entreprises	0.145 *** (0.007) [0.131, 0.159]	0.047 *** (0.006) [0.036, 0.059]	32% (4) [24%, 41%]	0.098 *** (0.006) [0.086, 0.110]	68% (4) [60%, 75%]
25	Spécialistes des technolo- gies de l'information et de la communication	0.071 *** (0.007) [0.058, 0.084]	0.038 *** (0.004) [0.030, 0.045]	53% (8) [38%, 69%]	0.033 *** (0.005) [0.023, 0.043]	47% (7) [33%, 60%]
26	Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	0.139 *** (0.008) [0.122, 0.156]	0.015 ** (0.005) [0.006, 0.024]	11% (6) [-1%, 22%]	0.124 *** (0.008) [0.109, 0.139]	89% (3) [83%, 96%]
20	Professions intellectuelles et scientifiques - attr. imp.	-0.001 (0.004) [-0.010, 0.008]	0.026 *** (0.002) [0.023, 0.029]	-2295% (3638) [-9426%, 4836%]	-0.027 *** (0.004) [-0.036, - 0.019]	2395% (8753) [-14760%, 19550%]
Professions intermédiaires techniques et non techniques						
31	Professions interméd. des sciences et techniques	0.064 *** (0.008) [0.048, 0.079]	0.017 *** (0.005) [0.007, 0.028]	27% (11) [5%, 50%]	0.046 *** (0.007) [0.033, 0.059]	73% (8) [56%, 89%]
32	Professions interméd. de la santé	0.094 *** (0.008) [0.078, 0.109]	0.030 *** (0.005) [0.020, 0.040]	32% (8) [17%, 47%]	0.064 *** (0.007) [0.050, 0.077]	68% (6) [57%, 79%]

CH- ISCO- 19		Diff. de sa- laire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
		coef.	coef.	en %	coef.	en %
33	Professions interméd., fi- nance et adm.	0.201 *** (0.008) [0.184, 0.217]	0.077 *** (0.006) [0.066, 0.089]	39% (4) [31%, 46%]	0.124 *** (0.008) [0.108, 0.139]	61% (3) [56%, 67%]
34	Professions interméd. des services juridiques, so- ciaux et assimilés	0.088 *** (0.009) [0.071, 0.105]	0.028 *** (0.006) [0.017, 0.040]	32% (9) [15%, 50%]	0.060 *** (0.007) [0.045, 0.074]	68% (7) [54%, 82%]
35	Techn. de l'information et de la communication	0.086 *** (0.010) [0.067, 0.105]	0.032 *** (0.006) [0.021, 0.043]	37% (10) [17%, 57%]	0.055 *** (0.009) [0.037, 0.072]	63% (7) [50%, 77%]
30	Professions in- termédiaires - attr. imp.	0.139 *** (0.007) [0.125, 0.154]	0.056 *** (0.005) [0.046, 0.066]	40% (5) [30%, 50%]	0.083 *** (0.008) [0.069, 0.098]	60% (4) [53%, 67%]
Employé(e)s de type administratif						
41	Employé(e)s de bureau	0.094 *** (0.008) [0.078, 0.110]	0.075 *** (0.006) [0.064, 0.086]	80% (7) [66%, 93%]	0.019 ** (0.007) [0.006, 0.032]	20% (8) [5%, 35%]
42	Employé(e)s de type ad- ministratif avec contact client	0.175 *** (0.034) [0.108, 0.241]	0.081 *** (0.014) [0.053, 0.109]	47% (18) [11%, 82%]	0.093 ** (0.031) [0.032, 0.155]	53% (11) [31%, 76%]
43	Employé(e)s des services comptables et d'approvi- sionnement	0.055 *** (0.010) [0.036, 0.075]	0.019 * (0.009) [0.001, 0.036]	34% (17) [-0%, 68%]	0.037 ** (0.011) [0.014, 0.059]	66% (14) [40%, 93%]
44	Autres employé(e)s de type admin.	0.101 *** (0.008) [0.086, 0.116]	0.052 *** (0.010) [0.032, 0.073]	52% (7) [37%, 67%]	0.048 *** (0.010) [0.028, 0.069]	48% (7) [33%, 62%]
40	Employé(e)s de type ad- min. - attr. impossible	.	.	.	.	.

CH- ISCO- 19		Diff. de sa- laire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
		coef.	coef.	en %	coef.	en %
Métiers des services et de la vente						
51	Personnel des serv. di- rects aux particuliers	0.195 ***	0.077 ***	40%	0.118 ***	60%
		(0.008)	(0.010)	(4)	(0.009)	(4)
		[0.179, 0.211]	[0.057, 0.097]	[33%, 47%]	[0.100, 0.136]	[52%, 69%]
52	Commerçant(e)s et ven- deur(euse)s	0.376 ***	0.245 ***	65%	0.130 **	35%
		(0.049)	(0.039)	(11)	(0.041)	(11)
		[0.277, 0.474]	[0.167, 0.324]	[44%, 86%]	[0.048, 0.213]	[13%, 56%]
53	Auxiliaires des soins et de l'assistance	0.069 ***	0.028 ***	41%	0.041 **	59%
		(0.014)	(0.006)	(19)	(0.014)	(10)
		[0.043, 0.096]	[0.017, 0.040]	[4%, 78%]	[0.014, 0.067]	[39%, 79%]
54	Personnel des serv. de protection et de sécurité	0.101 ***	0.031 ***	30%	0.070 ***	70%
		(0.006)	(0.007)	(5)	(0.007)	(6)
		[0.089, 0.113]	[0.016, 0.045]	[20%, 40%]	[0.057, 0.084]	[57%, 82%]
50	Personnel des serv. di- rects aux particul., com- merçant(e)s et vend. - attr. imp.	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
Agriculteurs/trices et ouv. qualifié(e)s de l'agriculture, la sylviculture et la pêche						
61	Agriculteur(trice)s et ouv. qual. de l'agriculture com- merciale	0.037	0.030 *	81%	0.007	19%
		(0.024)	(0.014)	(69)	(0.027)	(53)
		[-0.010, 0.085]	[0.002, 0.059]	[-54%, 217%]	[-0.047, 0.061]	[-85%, 123%]
62	Professions commerciales qualifiées de la sylvicul- ture, la pêche et la chasse	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat						
71	Métiers qual. du bâtiment et assimilés, sauf électri- ciens	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
72	Métiers qualifiés de la mé- tallurgie, la construction mécanique, la polyméca- nique, la mécanique de production et assimilés	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.

CH- ISCO- 19		Diff. de sa- laire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
		coef.	coef.	en %	coef.	en %
73	Métiers qual. de l'artisanat et de l'imprimerie	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
74	Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
75	Métiers de l'alim., du tra- vail sur bois, de l'habille- ment et autres	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
70	Métiers qualifiés de l'in- dustrie et de l'artisanat - attr. imp.	0.016 (0.014) [-0.013, 0.044]	0.037 ** (0.014) [0.010, 0.064]	231% (135) [-34%, 495%]	-0.021 * (0.009) [-0.038, - 0.003]	-131% (135) [-394%, 133%]
Conducteur/trice d'installations et de machines, ouvr. de l'assemblage						
81	Conducteur(trice)s de ma- chines et d'installations fixes	0.321 *** (0.018) [0.285, 0.358]	0.078 ** (0.027) [0.024, 0.131]	24% (6) [13%, 35%]	0.244 *** (0.029) [0.185, 0.302]	76% (7) [63%, 89%]
82	Ouvrier(ère)s de l'assem- blage	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
83	Conducteur(trice)s de vé- hicules et d'engins lourds de levage et de ma- nœuvre	0.063 *** (0.018) [0.028, 0.099]	0.013 (0.008) [-0.004, 0.029]	20% (27) [-32%, 72%]	0.051 ** (0.015) [0.020, 0.081]	80% (14) [53%, 108%]
80	Conducteur(trice)s d'ins- tal. et de machines, ou- vrier(ère)s de l'assem- blage - attr. imp.	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
Professions élémentaires						
91	Aides de ménage et de nettoyage	0.103 *** (0.010) [0.083, 0.124]	0.037 *** (0.010) [0.018, 0.057]	36% (9) [18%, 54%]	0.066 *** (0.011) [0.044, 0.089]	64% (8) [48%, 80%]
92	Manœuvres de l'agricul- ture, de la pêche et de la sylviculture	.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.
		.	.	.	.	.

CH-ISCO-19		Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
		coef.	coef.	en %	coef.	en %
93	Manœuvres des mines, du bâtiment et travaux publics, des industries manuf. et des transports	0.148 *** (0.016) [0.117, 0.179]	0.105 *** (0.021) [0.063, 0.146]	71% (11) [49%, 93%]	0.043 * (0.020) [0.003, 0.083]	29% (10) [9%, 49%]
94	Assistant(e)s de fabrication de l'alimentation	0.124 *** (0.015) [0.093, 0.154]	0.082 *** (0.014) [0.053, 0.111]	66% (12) [42%, 91%]	0.042 * (0.017) [0.007, 0.076]	34% (10) [14%, 54%]
96	Éboueur(euse)s et autres travaux non qualifié(e)s	.	.	.	.	.
90	Professions élémentaires - attribution impossible	0.087 *** (0.012) [0.062, 0.111]	0.060 *** (0.011) [0.038, 0.082]	69% (13) [44%, 94%]	0.027 * (0.012) [0.003, 0.051]	31% (12) [7%, 55%]
	Valeur manquante	0.165 *** (0.007) [0.152, 0.177]	0.055 *** (0.004) [0.047, 0.063]	34% (4) [26%, 41%]	0.109 *** (0.006) [0.097, 0.121]	66% (2) [62%, 71%]
	Total	0.149 *** (0.003) [0.143, 0.156]	0.070 *** (0.003) [0.064, 0.075]	47% (2) [43%, 51%]	0.080 *** (0.003) [0.074, 0.086]	53% (2) [50%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Les valeurs ne sont pas publiées et sont marquées par «.» s'ils se basent sur moins de 150 cas par sexe et / ou sur moins de 5 entreprises. Source : ESS 2020, Secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 154 : Décomposition par niveau de compétence, secteur public

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Tâches simples	0.160 *** (0.006) [0.149, 0.172]	0.063 *** (0.008) [0.046, 0.079]	39% (4) [32%, 46%]	0.098 *** (0.009) [0.081, 0.115]	61% (4) [53%, 68%]
Tâches pratiques	0.130 *** (0.003) [0.123, 0.136]	0.062 *** (0.002) [0.059, 0.066]	48% (2) [43%, 53%]	0.067 *** (0.003) [0.061, 0.074]	52% (2) [49%, 55%]

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Tâches pratiques complexes	0.178 *** (0.005) [0.169, 0.187]	0.049 *** (0.003) [0.044, 0.055]	28% (2) [23%, 32%]	0.129 *** (0.004) [0.121, 0.137]	72% (2) [69%, 76%]
Tâches pour résoudre des problèmes complexes	0.139 *** (0.005) [0.129, 0.148]	0.064 *** (0.004) [0.057, 0.071]	46% (3) [40%, 52%]	0.075 *** (0.004) [0.067, 0.083]	54% (3) [49%, 59%]
Valeur manquante	0.165 *** (0.007) [0.152, 0.177]	0.055 *** (0.004) [0.047, 0.063]	34% (4) [26%, 41%]	0.109 *** (0.006) [0.097, 0.121]	66% (2) [62%, 71%]
Total	0.149 *** (0.003) [0.143, 0.156]	0.070 *** (0.003) [0.064, 0.075]	47% (2) [43%, 51%]	0.080 *** (0.003) [0.074, 0.086]	53% (2) [50%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 155 : Décomposition par taux d'occupation, secteur public

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Plein temps ($\geq 90\%$)	0.147 *** (0.004) [0.139, 0.155]	0.055 *** (0.003) [0.049, 0.061]	37% (2) [32%, 42%]	0.092 *** (0.004) [0.085, 0.100]	63% (2) [59%, 67%]
Temps partiel 1 (50-89%)	0.112 *** (0.004) [0.105, 0.120]	0.063 *** (0.003) [0.056, 0.069]	56% (3) [50%, 61%]	0.050 *** (0.003) [0.043, 0.056]	44% (3) [39%, 49%]
Temps partiel 2 ($< 50\%$)	0.173 *** (0.010) [0.154, 0.192]	0.094 *** (0.007) [0.081, 0.107]	54% (5) [44%, 64%]	0.079 *** (0.009) [0.061, 0.097]	46% (4) [38%, 54%]
Total	0.149 *** (0.003) [0.143, 0.156]	0.070 *** (0.003) [0.064, 0.075]	47% (2) [43%, 51%]	0.080 *** (0.003) [0.074, 0.086]	53% (2) [50%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 156 : Décomposition par taux d'occupation (détaillé), secteur public

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
≥ 90%	0.147 *** (0.004) [0.139, 0.155]	0.055 *** (0.003) [0.049, 0.061]	37% (2) [32%, 42%]	0.092 *** (0.004) [0.085, 0.100]	63% (2) [59%, 67%]
80-89%	0.120 *** (0.004) [0.112, 0.129]	0.048 *** (0.003) [0.042, 0.054]	40% (3) [34%, 46%]	0.072 *** (0.004) [0.065, 0.080]	60% (2) [55%, 65%]
70-79%	0.060 *** (0.007) [0.046, 0.075]	0.050 *** (0.005) [0.041, 0.059]	83% (11) [61%, 106%]	0.010 (0.007) [-0.004, 0.024]	17% (11) [-4%, 37%]
50-69%	0.098 *** (0.006) [0.087, 0.110]	0.073 *** (0.005) [0.062, 0.083]	74% (5) [63%, 84%]	0.026 *** (0.006) [0.014, 0.037]	26% (5) [16%, 36%]
< 50%	0.173 *** (0.010) [0.154, 0.192]	0.094 *** (0.007) [0.081, 0.107]	54% (5) [44%, 64%]	0.079 *** (0.009) [0.061, 0.097]	46% (4) [38%, 54%]
Total	0.149 *** (0.003) [0.143, 0.156]	0.070 *** (0.003) [0.064, 0.075]	47% (2) [43%, 51%]	0.080 *** (0.003) [0.074, 0.086]	53% (2) [50%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 157 : Décomposition par taille d'entreprise, secteur public

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Moins de 20 employé(e)s	0.045 * (0.020) [0.004, 0.085]	0.011 (0.021) [-0.029, 0.052]	25% (44) [-60%, 110%]	0.033 (0.024) [-0.014, 0.081]	75% (39) [-2%, 152%]
20-49 employé(e)s	0.174 *** (0.021) [0.134, 0.215]	0.083 *** (0.022) [0.039, 0.127]	48% (10) [29%, 67%]	0.091 *** (0.020) [0.052, 0.130]	52% (11) [31%, 74%]
50-249 employé(e)s	0.203 *** (0.007) [0.190, 0.216]	0.072 *** (0.005) [0.062, 0.083]	36% (3) [30%, 41%]	0.131 *** (0.007) [0.118, 0.144]	64% (2) [60%, 69%]
250-999 employé(e)s	0.141 *** (0.006) [0.129, 0.153]	0.065 *** (0.004) [0.056, 0.073]	46% (4) [37%, 54%]	0.077 *** (0.007) [0.063, 0.090]	54% (3) [49%, 60%]
1000 employé(e)s ou plus	0.130 *** (0.005) [0.120, 0.140]	0.066 *** (0.003) [0.059, 0.072]	51% (3) [44%, 57%]	0.064 *** (0.004) [0.056, 0.072]	49% (3) [44%, 55%]

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
Total	0.149 *** (0.003) [0.143, 0.156]	0.070 *** (0.003) [0.064, 0.075]	47% (2) [43%, 51%]	0.080 *** (0.003) [0.074, 0.086]	53% (2) [50%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 158 : Décomposition par taille d'entreprise, (+/- 50), secteur public

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
< 50 employé(e)s	0.121 *** (0.015) [0.091, 0.152]	0.055 *** (0.015) [0.026, 0.085]	46% (11) [24%, 68%]	0.066 *** (0.016) [0.035, 0.096]	54% (11) [33%, 75%]
≥ 50 employé(e)s	0.151 *** (0.003) [0.144, 0.157]	0.070 *** (0.003) [0.065, 0.075]	47% (2) [43%, 50%]	0.081 *** (0.003) [0.075, 0.086]	53% (2) [50%, 57%]
Total	0.149 *** (0.003) [0.143, 0.156]	0.070 *** (0.003) [0.064, 0.075]	47% (2) [43%, 51%]	0.080 *** (0.003) [0.074, 0.086]	53% (2) [50%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur public ; calculs : BSS.

Tableau 159 : Décomposition par taille d'entreprise, (+/- 100), secteur public

	Diff. de salaire totale	Part inexpliquée		Part expliquée	
	coef.	coef.	en %	coef.	en %
< 100 employé(e)s	0.172 *** (0.009) [0.155, 0.190]	0.079 *** (0.009) [0.062, 0.097]	46% (5) [37%, 55%]	0.093 *** (0.009) [0.075, 0.111]	54% (4) [45%, 63%]
≥ 100 employé(e)s	0.143 *** (0.004) [0.137, 0.150]	0.068 *** (0.003) [0.063, 0.074]	48% (2) [43%, 52%]	0.075 *** (0.003) [0.069, 0.081]	52% (2) [49%, 56%]
Total	0.149 *** (0.003) [0.143, 0.156]	0.070 *** (0.003) [0.064, 0.075]	47% (2) [43%, 51%]	0.080 *** (0.003) [0.074, 0.086]	53% (2) [50%, 57%]

Remarque : Les chiffres de la première ligne correspondent aux coefficients, ceux de la deuxième ligne entre parenthèses correspondent aux erreurs standard associées et ceux de la troisième ligne entre crochets correspondent aux intervalles de confiance à 95%. Les coefficients très significatifs sont marqués avec trois *** ($p < 0.001$) ou deux ** ($p < 0.01$), les coefficients significatifs avec une * ($p < 0.05$). Les erreurs standard et les valeurs t sont corrigées pour tenir compte des effets de conception de l'enquête complexes en raison de la pondération, du clustering et de la stratification. Source : ESS 2020, Secteur public ; calculs : BSS.

